

BOUYGUES

Document de référence - Assemblée générale mixte du 22 avril 2004
Rapport annuel **2003**



BOUYGUES

Table de concordance

Document de référence (Bulletin COB mars 2003 - n° 377)

1 – ATTESTATIONS DES RESPONSABLES

1.1 Attestation des responsables du document de référence	148
1.2 Attestation des contrôleurs légaux des comptes	148
1.3 Politique d'information	6-7

2 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

EMETTEUR

2.1 Réglementation applicable (sociétés étrangères)	sans objet
---	------------

CAPITAL

2.2 Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	86
2.3 Capital autorisé non émis	81
2.4. Capital potentiel	82
2.5 Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	80-81

MARCHE DES TITRES

2.6 Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	79
2.7 Dividendes	6/10/12/78-79/83-84/141

3 – CAPITAL ET DROITS DE VOTE

3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	7/77
3.2 Evolution de l'actionariat	77
3.3 Pactes d'actionnaires	78

4 – ACTIVITE DU GROUPE

4.1 Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	2/3/10-14/16-37
4.2 Chiffres clés du Groupe	2/3/10-14
4.3 Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	16-38
4.4 Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	16-38
4.5 Politique d'investissements	14
4.6 Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...)	6/10-14

5 – ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE

5.1 Facteurs de risques	54-62
• Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	57-60
• Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)	54-57/60-61
• Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	59-61
• Risques industriels et liés à l'environnement	54-56
5.2 Assurances et couverture des risques	57-58/62

6 – PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

6.1 Comptes consolidés et annexe	88-116
6.2 Engagements hors-bilan	111-112/124
6.3 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	72/113
6.4 Information financière <i>pro forma</i>	sans objet
6.5 Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers)	sans objet
6.6 Comptes individuels et annexe	117-126
6.7 Comptes semestriels consolidés	sans objet

7 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	4-5/64-72
7.2 Composition et fonctionnement des comités	5/68-71
7.3 Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	73-76
7.4 Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	75-76
7.5 Conventions réglementées	134-137

8 – EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

8.1 Evolution récente	38
8.2 Perspectives	3/12/19/23/27/31/35/37

Message du Président	2
L'équipe dirigeante	4
Bouygues et ses actionnaires	6
Chiffres clés	9

L'activité du Groupe

Bouygues Telecom	16
TF1	20
Saur	24
Bouygues Construction	28
Colas	32
Bouygues Immobilier	36
Bouygues SA	38

Informations environnementales et sociales - risques

Bouygues, entrepreneur responsable	40
L'environnement, un engagement	41
Les hommes, une valeur forte	44
Sécurité et santé, des priorités	48
La société civile, un dialogue	50
Recherche - innovation, un impératif	52
Les risques, une maîtrise par la prévention	54

Informations juridiques et financières

Gouvernement d'entreprise	64
Rémunération des mandataires sociaux - attribution de stock-options	73
Actionariat	77
Bourse	78
Capital	80
Résultats de Bouygues SA	83
Application des normes IFRS	85
Informations juridiques	86

Les comptes

Comptes consolidés	88
Comptes individuels	117

Assemblée générale mixte du 22 avril 2004

Ordre du jour	128
Rapport du conseil d'administration	129
Rapports des commissaires aux comptes	131
Projet de résolutions	141

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2004, conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération de Bourse.



***“D’excellents résultats 2003
qui préparent bien l’avenir”***

Nous avons récolté en 2003 les fruits des investissements très importants, soit 4,8 milliards d'euros, que Bouygues a consentis depuis 1999 pour se renforcer dans ses métiers, en particulier dans Bouygues Telecom, Colas, et dans TPS à travers TF1. Ces investissements ont entraîné une croissance significative de nos résultats et celle-ci devrait se poursuivre. Pour la seule année 2003, le résultat net du Groupe a progressé de 41 %, hors plus-value de cession de Bouygues Offshore en 2002. Tous les métiers du Groupe ont contribué à cette performance.

La trésorerie du Groupe, qui permet mieux que tout autre élément d'apprécier de manière objective la solidité des comptes, n'a jamais été aussi bonne. Elle s'est en effet accrue de 400 millions d'euros en 2003, malgré le poids important des investissements (1,1 Md€) réalisés dans l'année pour accroître la part de Bouygues dans les télécoms. Cette performance est due à l'amélioration de la trésorerie de tous nos

métiers sans exception, y compris celle de Bouygues Immobilier, positive pour la troisième année consécutive, ce qui est exceptionnel pour un promoteur.

L'année 2003 a constitué une excellente préparation aux résultats que nous pouvons espérer pour 2004. Nos carnets de commandes sont à un niveau record tant dans le BTP que dans la route, et les opérations traitées sont de qualité. La situation de Bouygues Construction est désormais assainie grâce à un important travail de rigueur et de réorganisation. L'année 2003 a vu aussi les résultats de TF1 s'améliorer très sensiblement grâce au développement de la chaîne TF1 proprement dite, mais aussi à la stratégie de diversification mise en place et qui commence à porter ses fruits. Du côté de Bouygues Telecom, après notre choix de i-mode™ conçu par NTT DoCoMo, leader mondial du multimédia mobile, nous constatons la réussite de ce standard en France qui se traduit déjà par plus de 570 000 clients à ce nouveau service.

Nous sommes fidèles à nos valeurs, celles qui ont fait la réussite et le développement de Bouygues depuis plus de 50 ans. Elles s'expriment par un comportement d'entrepreneur, prudent dans ses choix, créatif dans ses propositions, et responsable dans ses engagements. Nous sommes en effet soucieux de la satisfaction de nos clients, condition de la satisfaction de nos actionnaires. Leur confiance dépend de la capacité de nos équipes à travailler harmonieusement pour répondre toujours davantage à leurs attentes. C'est cette forte culture d'entreprise, partagée par tous nos métiers, qui fait la force du groupe Bouygues.

Martin Bouygues
Président-directeur général



L'équipe dirigeante

Direction générale du Groupe



Olivier Poupart-Lafarge
Directeur général délégué



Martin Bouygues
Président-directeur général



Michel Derbesse
Directeur général délégué



Philippe Montagner
Directeur général Télécommunications



Alain Pouyat
*Directeur général Informatique
et technologies nouvelles*



Jean-Claude Tostivin
Directeur général adjoint Ressources humaines



Pierre Daurès
Directeur délégué à la direction générale

Directions générales des métiers



Yves Gabriel

Président-directeur général de Bouygues Construction



Alain Dupont

Président-directeur général de Colas



Olivier Bouygues

Président de Saur



François Bertière

Président-directeur général de Bouygues Immobilier



Patrick Le Lay

Président-directeur général de TF1



Gilles Pélisson

Président-directeur général de Bouygues Telecom

Conseil d'administration

Président-directeur général

Martin Bouygues

Administrateurs directeurs généraux délégués

Michel Derbesse

Directeur général délégué

Olivier Poupart-Lafarge

Directeur général délégué

Olivier Bouygues

Directeur général délégué

Gestion de services publics

Représentant permanent de SCDM

Administrateurs

Pierre Barberis

Directeur général délégué

de Oberthur Card Systems

Patricia Barbizet

Directeur général d'Artémis

Madame Francis Bouygues

Georges Chodron de Courcel

Directeur général délégué de BNP Paribas

Charles de Croisset

Ancien président du CCF

Lucien Douroux

Ancien président du conseil de surveillance

du Crédit Agricole Indosuez

Alain Dupont

Président-directeur général de Colas

Yves Gabriel

Président-directeur général

de Bouygues Construction

Patrick Le Lay

Président-directeur général de TF1

Jean Peyrelevalde

Ancien président du Crédit Lyonnais

François-Henri Pinault

Président d'Artémis

Michel Rouger

Ancien président du Tribunal

de commerce de Paris

Serge Weinberg

Président du directoire de PPR

Représentants des fonds communs de placement des salariés

Thierry Jourdain

Représentant les salariés actionnaires

Carmélina Formond

Représentant les salariés actionnaires

Censeur

Philippe Montagner

Comités du conseil

Comité des comptes

Michel Rouger (Président)

Patricia Barbizet

Georges Chodron de Courcel

Comité de sélection des administrateurs

Jean Peyrelevalde (Président)

Serge Weinberg

Comité des rémunérations

Pierre Barberis (Président)

Patricia Barbizet

Comité de l'éthique et du mécénat

Lucien Douroux (Président)

Michel Derbesse

François-Henri Pinault

Bouygues et ses actionnaires

Cotée à la Bourse de Paris depuis 1970, Bouygues est l'une des grandes valeurs de la place, comme en témoigne sa présence au sein du CAC 40. Bouygues a associé ses actionnaires à ses développements nombreux et créateurs de valeurs, en alliant un comportement responsable et un esprit entrepreneurial.



Indicateur	2003	2002
Chiffre d'affaires	14,2	13,9
Produit d'exploitation	3,1	2,9
Produit financier	0,2	0,1
Produit exceptionnel	0,0	0,0
Produit avant impôts	3,3	3,0
Impôts	0,2	0,1
Produit net	3,1	2,9
Produit net par action	1,1	1,0
Produit net par action diluée	1,0	0,9
Produit net par action diluée ajusté	1,1	1,0
Produit net par action diluée ajusté (hors effets de change)	1,1	1,0
Produit net par action diluée ajusté (hors effets de change) (en €)	1,1	1,0

Communiquer avec les actionnaires

Bouygues met régulièrement à la disposition de tous ses actionnaires, institutionnels et individuels, une information financière aisément accessible.

- Les communiqués financiers du Groupe (publications de chiffre d'affaires, de résultats, annonces d'opérations financières...) font l'objet d'une diffusion large et immédiate, en France et à l'international, par les différents réseaux d'information des agences de presse et par internet.

- Ces annonces financières sont reprises par des avis financiers synthétiques qui paraissent dans les principaux supports de la presse financière, économique et patrimoniale, française et internationale. En 2003, plus d'une dizaine de journaux et magazines ont publié ces avis.
- Le site internet www.bouygues.com propose une information détaillée et constamment actualisée sur la vie du Groupe, ses principaux chiffres, ses dirigeants, ses métiers, ses valeurs... Tous les communiqués du Groupe y sont disponibles, ainsi que les documents utiles aux actionnaires : rapport annuel, états comptables, présentations financières. Sur le site, sont également retransmises, en direct et en différé, les grandes réunions de présentation de résultats. Un chapitre dédié "Actionnaires" a été créé sur le site pour rendre l'information plus accessible et plus adaptée. Par ailleurs, la boîte aux lettres comfi@bouygues.com permet de communiquer avec la direction de la communication financière.
- Les principales publications du Groupe sont largement envoyées aux actionnaires : rapport abrégé, document de référence, magazine interne Minorange, lettres aux actionnaires aux moments importants.
- En 2003, Bouygues a décidé d'améliorer encore la transparence et la régularité de sa communication en publiant ses résultats sur un rythme trimestriel. Cette initiative, encore peu répandue en France par rapport aux marchés étrangers, permet aux actionnaires et à la communauté financière de connaître la performance du Groupe et de ses métiers tout au long de l'année.
- Par souci de transparence, les états comptables détaillés du Groupe, de Bouygues SA et

des six principaux métiers sont publiés deux fois par an : bilan, compte de résultat, tableau de financement.

- Un service Titres est à la disposition des actionnaires pour les informer de la vie des titres.

Rencontrer les actionnaires et la communauté financière

Afin de nouer et de maintenir un véritable dialogue, la direction générale de Bouygues rencontre régulièrement la communauté financière et ses actionnaires :

- Trois grands rendez-vous ont lieu chaque année, à l'occasion des résultats annuels et semestriels, ainsi que pour l'assemblée générale qui se tient au siège du Groupe à Challenger, à Saint-Quentin-en-Yvelines près de Paris.
- Plus de 300 contacts par an entre la société et les investisseurs et analystes français et étrangers permettent d'établir un dialogue permanent. Des road-shows offrent la possibilité de rencontrer les grands investisseurs internationaux et de mieux faire connaître le Groupe et ses métiers.
- Le Groupe participe également aux principales conférences regroupant les grandes sociétés, du secteur des télécommunications notamment.

Le service Titres

Ce service assure en propre et gratuitement la tenue des comptes titres nominatifs purs. Tout actionnaire désirant inscrire ses titres sous cette forme en adresse la demande directement à son intermédiaire financier. Contacts service Titres : Philippe Lacourt et Claudine Dessain ;

tél. 01 30 60 35 82 / 01 30 60 32 64.

La création de valeur

Dividende

En février 2004, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale de voter pour l'exercice 2003 un dividende en augmentation significative, passant de 0,36 € par action à 0,50 €, soit + 39 %. Majoré de l'avoir fiscal de 0,25 € par action, ce dividende traduit la volonté de Bouygues de mieux rémunérer l'actionnaire et de le récompenser après plusieurs années d'investissements dans des métiers en développement (Bouygues Telecom, TPS...), dont la rentabilité monte en puissance.

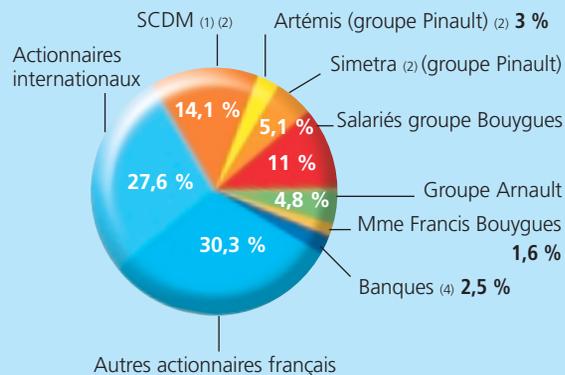
En 2003, le ratio de distribution du résultat est de 37 %.

Rachat d'actions

Depuis 2002, Bouygues a poursuivi son programme de rachat de ses propres actions sur le marché, afin notamment d'optimiser la rentabilité des fonds propres. En 2003, Bouygues a ainsi annulé près de 3 % de son capital. Les bons résultats dégagés par les métiers du Groupe et sa situation financière saine lui permettent de mener ce programme de rachat d'actions en parallèle avec ses investissements.

Actionnariat

Répartition du capital

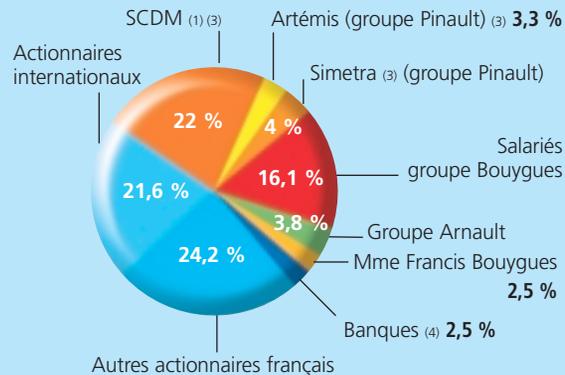


(1) SCDM est une holding contrôlée par Martin et Olivier Bouygues.

(2) liés par un pacte d'actionnaires **22,2 %**.

La répartition différente des actions et des droits de vote s'explique par l'attribution aux actionnaires fidèles, ayant détenu durant plus de deux ans des titres au nominatif, d'un droit de vote double. Cette faculté est ouverte à tous les actionnaires au nominatif.

Répartition des droits de vote



(3) liés par un pacte d'actionnaires **29,3 %**.

(4) Crédit Agricole/BNP Paribas.

Fiche signalétique de l'action Bouygues

- Place de cotation : Euronext - Premier marché
- Code ISIN : FR0000120503
- Valeur nominale : 1 euro
- Membre des indices : CAC 40, Euronext 100, FTSE Eurofirst 100, FTSE Eurofirst 80
- Eligible au Service de règlement différé (SRD) et au Plan d'épargne en actions (PEA)
- Codes d'informations financières : Bloomberg ; EN.FP Reuters ; BOUY.PA

Calendrier

22 avril 2004 : assemblée générale des actionnaires

29 avril 2004 : paiement des dividendes

4 mai 2004 : publication du chiffre d'affaires au 31 mars 2004

16 juin 2004 : publication des résultats au 31 mars 2004

10 août 2004 : publication du chiffre d'affaires au 30 juin 2004

8 septembre 2004 : publication des résultats au 30 juin 2004

9 novembre 2004 : publication du chiffre d'affaires au 30 septembre 2004

15 décembre 2004 : publication des résultats au 30 septembre 2004

8 février 2005 : publication du chiffre d'affaires au 31 décembre 2004

2 mars 2005 : publication des résultats au 31 décembre 2004

Contact

Anthony Mellor

directeur de la communication financière

Tél. : 01 30 60 22 77 - Fax : 01 30 60 31 40

E-mail : comfi@bouygues.com

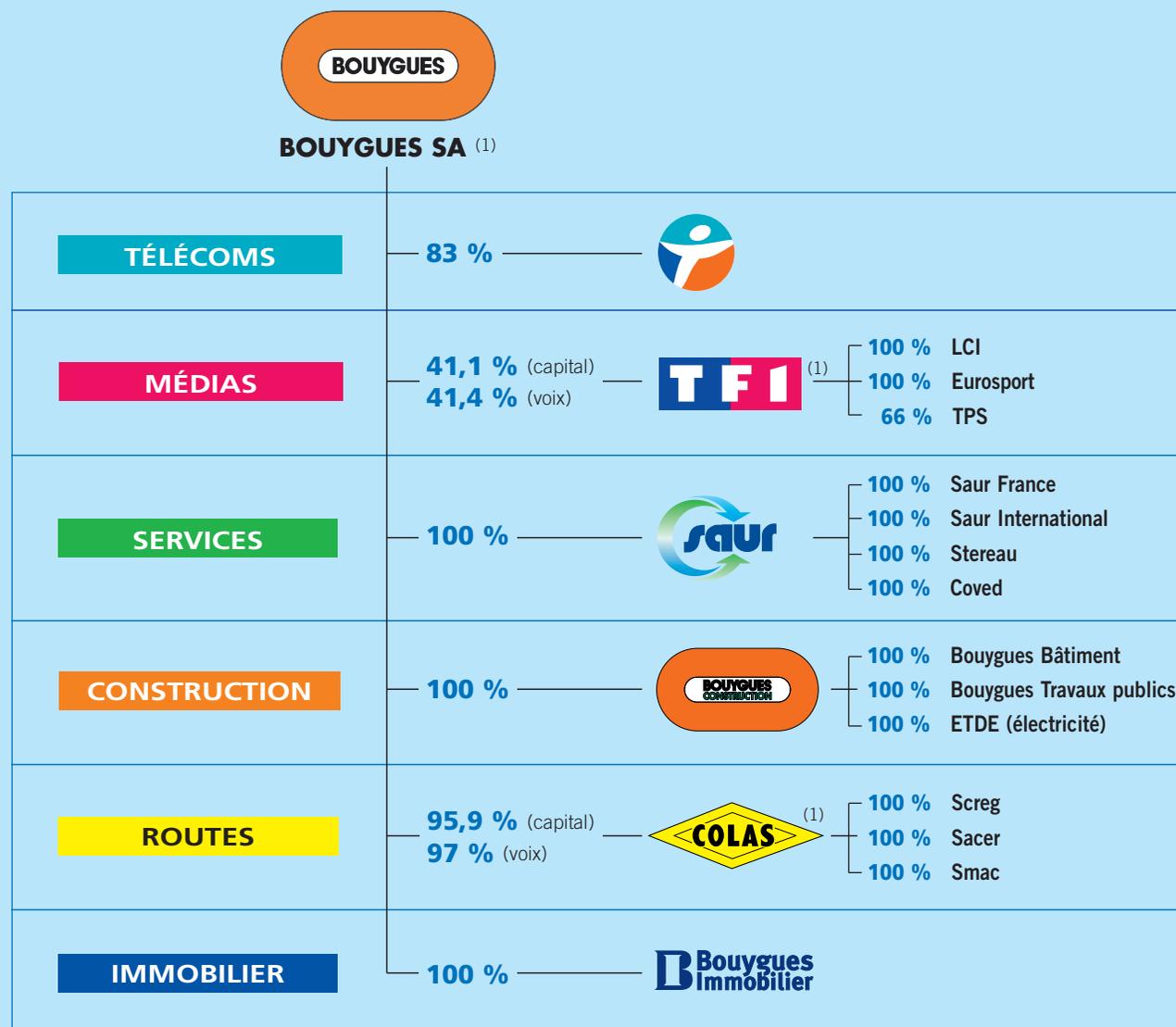
Adresse : 1, avenue Eugène Freyssinet,
78061 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Cours de l'action Bouygues

Evolution boursière 2003



Organigramme simplifié du Groupe



(1) Sociétés cotées sur le 1^{er} marché – SRD de Euronext Paris SA.

Les chiffres clés



<u>Principales données financières</u>	<u>10</u>	<u>Résultat net</u>	<u>11</u>	<u>Compte de résultat consolidé</u>	<u>12</u>	<u>Dette nette</u>	<u>13</u>
<u>Chiffre d'affaires</u>	<u>10</u>	<u>Résultat net récurrent</u>	<u>11</u>	<u>Objectifs 2004</u>	<u>12</u>	<u>Ratio d'endettement</u>	<u>13</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>11</u>	<u>Bénéfice net récurrent par action</u>	<u>12</u>	<u>Capacité d'autofinancement</u>	<u>13</u>	<u>Investissements</u>	<u>14</u>
<u>Résultat courant</u>	<u>11</u>	<u>Dividende net par action</u>	<u>12</u>	<u>Cash-flow libre</u>	<u>13</u>	<u>Bilan consolidé</u>	<u>14</u>
						<u>Tableau de financement consolidé</u>	<u>14</u>

Forte dynamique de croissance des résultats

Principales données financières

En M€	2001	2002	2003	2003/2002
Chiffre d'affaires	20 473	22 247	21 822	- 2 %
dont international	7 607	7 195	6 110	- 15 %
Ebitda (1)	1 680	2 260	2 415	+ 7 %
Résultat d'exploitation	876	1 058	1 238	+ 17 %
Bénéfice net part du Groupe	344	666	450	- 32 %
Bénéfice net récurrent (2)	251	319	450	+ 41 %
Capacité d'autofinancement	1 135	1 713	2 073	+ 21 %
Cash-flow libre (3)	278	921	1 363	+ 48 %
Capitaux propres	5 503	6 379	6 192	- 3 %
Dette financière nette	1 124	3 201	2 786	- 13 %
Capitalisation boursière	12 715	9 060	9 224	+ 2 %
Dividende net	0,36	0,36	0,50	+ 39 %
Effectifs (en nombre)	125 034	121 604	124 300	+ 3 %

1) résultat d'exploitation majoré des amortissements nets et des provisions nettes sur les actifs immobilisés corporels et incorporels.

2) bénéfice net récurrent calculé hors opérations exceptionnelles et cessions significatives de participations.

3) capacité d'autofinancement nette de la variation de besoin en fonds de roulement, moins les investissements nets d'exploitation.

L'année 2003 a été excellente pour le groupe Bouygues. Avec un chiffre d'affaires stable à périmètre comparable, le résultat d'exploitation progresse de 17 % et le résultat net de 41 % (hors plus-value de cession de Bouygues Offshore en 2002).

La structure financière se renforce avec un ratio d'endettement de 45 % contre 50 % en 2002. La dette nette s'établit à 2,8 Md€, en baisse de 415 M€, malgré l'acquisition de 16 % de Bouygues Telecom pour 1,1 Md€. La capacité d'autofinancement croît de 21 %.

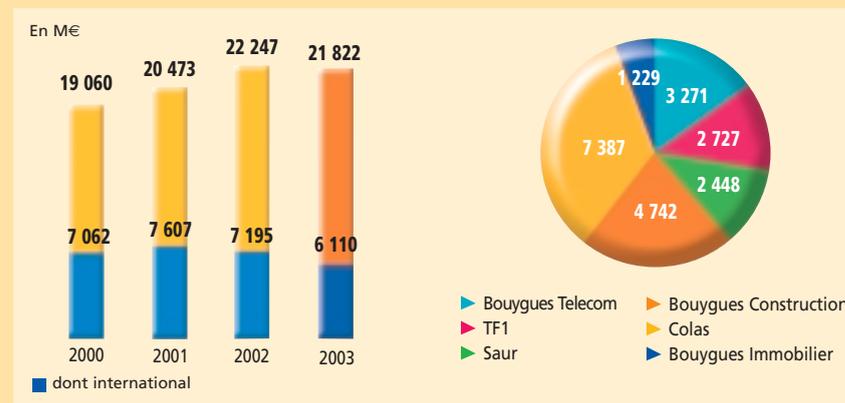
Résultat net. La forte croissance des résultats de Bouygues Telecom, TF1 et Colas depuis plusieurs années a permis à chacun de ces métiers de réaliser en 2003 un résultat net d'environ

200 M€ : 201 M€ pour Bouygues Telecom, 192 M€ pour TF1 et 204 M€ pour Colas.

La contribution de Bouygues Telecom au résultat net de Bouygues a fortement augmenté sous le double effet de l'augmentation des résultats de Bouygues Telecom et de la montée de Bouygues dans le capital de cette filiale. Sa participation était de 62 % en 2002 et de 73 % en 2003. Elle est de 83 % en 2004.

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom (3 283 M€) affiche une augmentation de 12 %, de même que le chiffre d'affaires net réseau (2 995 M€). Le ratio Ebitda/chiffre d'affaires net réseau atteint 33,4 % contre 31,5 % en 2002, avec un Ebitda égal à 1 Md€. Le résultat net s'accroît de 55 %, à 201 M€.

Chiffre d'affaires 21,8 Md€ - 2 %



Groupe Bouygues. Son chiffre d'affaires consolidé s'établit à 21,8 Md€ pour 2003 (- 2 % par rapport à l'année précédente). Hors la cession de Bouygues Offshore, le chiffre d'affaires de Bouygues augmenterait de 1 %.

Bouygues Telecom. Le chiffre d'affaires (3 283 M€) progresse de 12 %, de même que le chiffre d'affaires net réseau qui atteint 2 995 M€. Bouygues Telecom confirme le succès de son positionnement sur les segments de marché à forte valeur, ainsi que celui de son offre multimédia mobile i-mode™.

TF1. Le chiffre d'affaires augmente de 5 % et les recettes publicitaires nettes de l'Antenne de 2,4 %. Les activités de diversification poursuivent leur développement, grâce notamment à TPS (+ 8 % à périmètre comparable) et à TF1 Vidéo (+ 12 %).

Saur. La baisse de 3 % du chiffre d'affaires de Saur est due à la réorganisation de son portefeuille d'activités à l'international (cession de South East Water) et à la contraction du chiffre d'affaires en Côte d'Ivoire. En France, le chiffre d'affaires progresse de 2 %.

Bouygues Construction. La baisse du chiffre d'affaires (- 14 %) est due essentiellement à la cession de Bouygues Offshore. Hors cette cession, l'évolution de l'activité aurait été de - 4 %, dont - 14 % à l'international et + 6 % en France. Le carnet de commandes à fin 2003 atteint 5 Md€ (+ 8 %).

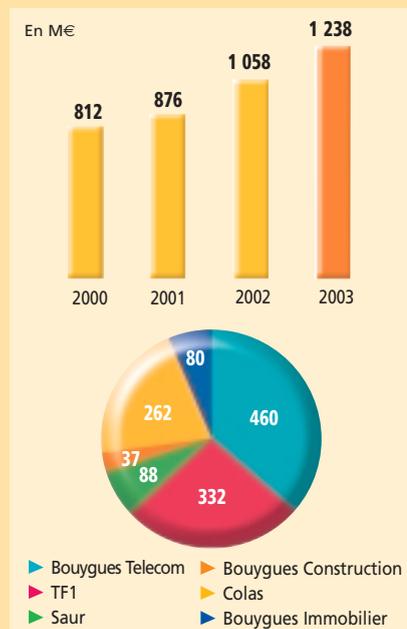
Colas. Le chiffre d'affaires de Colas est stable par rapport à 2002, avec une progression de 4 % en France et une baisse de 5 % à l'international. Il est affecté pour plus de 260 M€ par la baisse du dollar et de la livre. Hors cet effet de change, le chiffre d'affaires aurait progressé de 4 %.

Bouygues Immobilier. Le chiffre d'affaires diminue de 4 %, en raison de la réduction de l'activité Immobilier d'entreprise (- 23 %), pourtant moins forte que prévue. La croissance de l'activité Logement reste soutenue (+ 17 %).

International. La répartition des 6 110 M€ de chiffre d'affaires hors France est la suivante : 2 167 M€ en Europe de l'Ouest ; 1 476 M€ en Amérique du Nord ; 1 214 M€ en Afrique ; 653 M€ en Europe de l'Est ; 425 M€ en Asie-Pacifique et 175 M€ dans divers pays.

Résultat d'exploitation

1 238 M€ + 17 %

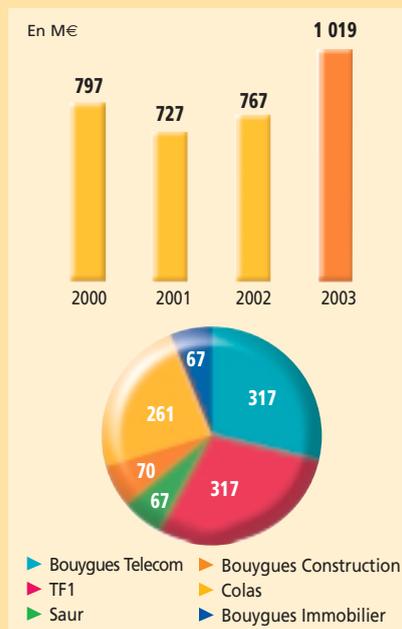


Le résultat d'exploitation progresse de 17 %, atteignant 1 238 M€ en 2003. Bouygues Telecom est devenu le premier contributeur au résultat d'exploitation du Groupe avec 460 M€ (+ 51 %). La contribution de TF1 progresse de 13 %, grâce notamment à TPS qui dégage un résultat d'exploitation positif. Le résultat d'exploitation de Saur baisse de 19 %, en raison principalement de la cession de South East Water fin septembre 2003.

Bouygues Construction confirme son redressement avec une croissance de sa contribution au résultat d'exploitation du Groupe de 19 %. Colas a été affecté en 2003 par ses activités en Amérique du Nord (climat et taux de change défavorables). Bouygues Immobilier réalise une très belle année 2003 (+ 29 %).

Résultat courant

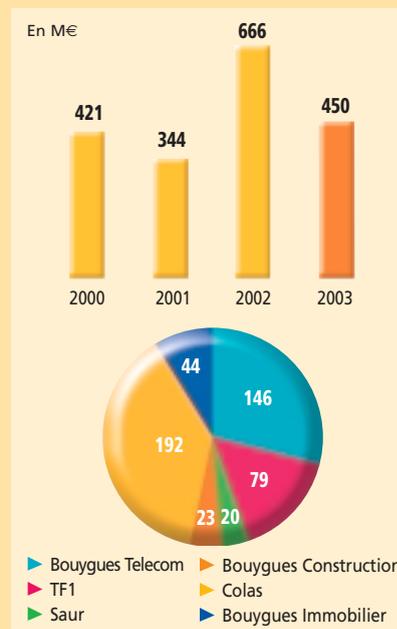
1 019 M€ + 33 %



Le résultat courant du Groupe progresse de 33 %, plus vite que le résultat d'exploitation, atteignant 1 019 M€ en 2003. La notion de résultat courant est importante notamment pour Bouygues Construction dont la performance opérationnelle intègre le résultat d'exploitation et les produits financiers.

Résultat net

450 M€ - 32 %



En 2002, le groupe Bouygues avait bénéficié d'une plus-value exceptionnelle liée à la cession de Bouygues Offshore en juin 2002 : 347 M€, dont 140 M€ pour Bouygues Construction et 207 M€ pour la holding.

Le résultat net avait donc atteint 666 M€ en 2002. Celui de 2003 baisse de 32 % par rapport à ce résultat record de 2002.

Résultat net récurrent

450 M€ + 41 %



Hors la plus-value liée à Bouygues Offshore, le résultat net récurrent du Groupe avait atteint 319 M€ en 2002. En 2003, il s'élève à 450 M€, soit une hausse de 41 %.

La forte croissance des résultats de Bouygues Telecom, TF1 et Colas depuis plusieurs années a permis à chacun de ces métiers de réaliser en 2003, à leur niveau, un résultat net d'environ 200 M€.

La contribution de Bouygues Telecom au résultat net du Groupe a quasiment doublé en 2003 (+ 95 %), sous le double effet de l'augmentation des résultats de Bouygues Telecom et de la montée de Bouygues dans le capital de cette filiale.

TF1 progresse de 23 % grâce à la montée en puissance de TPS et à une bonne maîtrise des coûts.

Saur a été affectée par une moins-value de 6 M€ liée à la cession de South East Water.

Bouygues Construction confirme son redressement, passant d'une perte de - 26 M€ en 2002 à une contribution de 23 M€ au résultat net du Groupe en 2003.

Colas maintient son résultat net à un excellent niveau, malgré un impact de change défavorable.

Bénéfice net récurrent par action 1,34 € par action + 44 %



Le bénéfice net par action s'élève à 1,34 € par action ; hors plus-value exceptionnelle, il progresse de 44 %, un rythme plus soutenu que le résultat net récurrent du Groupe, en raison des annulations d'actions intervenues au cours de l'exercice 2003. Au 31 décembre 2003, le nombre de titres Bouygues (actions et certificats d'investissements) s'élevait à 333,2 millions de titres.

Sur cinq ans, le bénéfice net récurrent par action est multiplié par huit.

Dividende net par action 0,50 € par action + 39 %



Le conseil proposera à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 22 avril 2004, de verser un dividende en augmentation de 39 % : 0,50 euro par action et par certificat d'investissement, auquel s'ajoutera l'avoir fiscal de 0,25 euro. Le paiement interviendra à compter du 29 avril 2004.

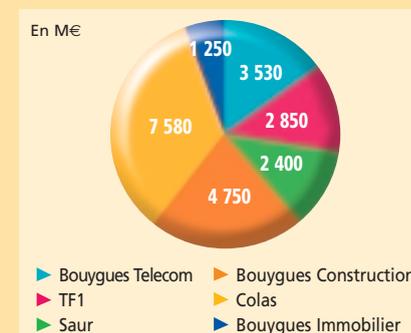
Bouygues a récolté en 2003 les fruits des investissements très importants, soit 4,8 milliards d'euros, consentis depuis 1999 pour se renforcer dans ses métiers, en particulier dans Bouygues Telecom, dans Colas et dans TPS au travers de TF1.

Après trois années de dividende stable, les bons résultats de 2003 et les perspectives positives permettent au Groupe d'augmenter le dividende distribué aux actionnaires.

Compte de résultat consolidé

En M€	2001	2002	2003
Chiffre d'affaires	20 473	22 247	21 822
Résultat d'exploitation	876	1 058	1 238
Produits et charges financiers	(149)	(291)	(219)
Résultat courant des sociétés intégrées	727	767	1 019
Produits et charges exceptionnels	73	368	(14)
Impôts sur les bénéfices	(268)	(316)	(380)
Résultat net des sociétés intégrées	532	819	625
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	22	52	43
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(44)	(42)	(42)
Résultat net de l'ensemble consolidé	510	829	626
Part des intérêts minoritaires	(166)	(163)	(176)
Résultat net consolidé (part du Groupe)	344	666	450

Objectif de chiffre d'affaires 2004 22 380 M€ + 3 %

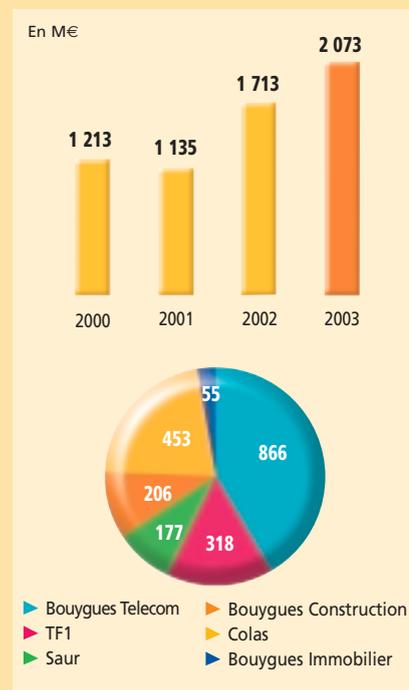


En 2004, le chiffre d'affaires devrait atteindre 22,4 Md€, en hausse de 3 %, grâce principalement à la croissance du chiffre d'affaires de Bouygues Telecom qui pourrait progresser de 8 %. Tous les autres métiers sont sur des dynamiques de croissance d'activité, les carnets de commandes étant bien orientés.

L'activité à l'international devrait atteindre 6 060 M€. En 2004, une croissance significative des résultats devrait se poursuivre.

Une situation financière *solide*

**Capacité
d'autofinancement**
2 073 M€ + 21 %



Tous les métiers du Groupe ont augmenté en 2003 leur capacité d'autofinancement, traduisant ainsi leurs positions fortes.

Au total, la capacité d'autofinancement du Groupe s'améliore de 21 %, atteignant 2 073 M€. Bouygues dispose ainsi d'une importante capacité à financer son développement.

Cash-flow libre
1 363 M€ + 48 %



Bouygues a dégagé en 2003 un cash-flow libre très substantiel de 1 363 M€, à comparer à 921 M€ en 2002.

Le cash-flow libre se définit comme la capacité du Groupe à dégager un excédent de trésorerie, une fois les investissements d'exploitation nets financés, et en tenant compte de la variation de besoin en fonds de roulement.

En 2003, Bouygues a généré une capacité d'autofinancement de 2 073 M€. En soustrayant les investissements nets d'exploitation (- 930 M€) et en tenant compte d'une variation positive du besoin en fonds de roulement, le cash-flow libre s'établit à 1,4 Md€, en croissance de 48 % par rapport à 2002.

Les contributions des cash-flows libres des différents métiers s'élèvent à 489 M€ pour Bouygues Telecom, 253 M€ pour TF1, - 48 M€ pour Saur, 395 M€ pour Bouygues Construction, 200 M€ pour Colas et 85 M€ pour Bouygues Immobilier.

Dettes nettes
2 786 M€ - 13 %

Au 31 décembre



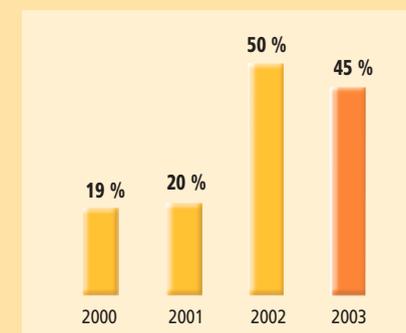
La situation financière de Bouygues s'est renforcée en 2002, avec une dette nette à 2,8 Md€, en réduction de 13 % par rapport à 2002, malgré le poids des investissements réalisés pour accroître la part de Bouygues dans Bouygues Telecom (1,1 Md€).

Chacun des métiers a amélioré sa trésorerie : les dettes nettes des deux métiers endettés, Bouygues Telecom et TF1, se sont établies respectivement à 1 031 M€ (- 455 M€) et 426 M€ (- 55 M€). Les autres métiers sont en situation de trésorerie positive : Saur à 75 M€ (+ 624 M€), Bouygues Construction à 1 346 M€ (+ 335 M€), Colas à 255 M€ (+ 111 M€) et Bouygues Immobilier à 88 M€ (+ 58 M€). La dette nette "Holding et divers" s'élève à 3 093 M€.

En novembre 2003, Bouygues a émis pour 750 M€ d'obligations afin d'optimiser le financement à long terme et profiter des bonnes conditions de marché.

Ratio d'endettement
45 %

Au 31 décembre



Avec un ratio d'endettement de 45 % (dette nette/capitaux propres), Bouygues conserve la solidité de sa structure financière. Ce ratio a notamment conduit Standard & Poor's à maintenir l'excellente note A - pour le Groupe.

La forte progression du ratio d'endettement entre 1999 et 2000 était notamment liée à des effets de périmètre, à savoir la consolidation globale de Bouygues Telecom.

Investissements

En M€	2001 Total	2002 Total	2003 Exploitation	2003 Financiers	2003 Total
Bouygues Telecom (1)	399	(2) 1 088	486	11	497
TF1	506	481	98	15	113
Saur	220	224	137	4	141
Bouygues Construction	275	263	115	25	140
Colas	345	392	294	59	353
Bouygues Immobilier	20	12	2	-	2
Holding et autres	186	1 158	1	1 003	1 004
Total	1 951	3 618	1 133	1 117	2 250

(1) Bouygues Telecom était consolidé proportionnellement à 54 % en 2001, et globalement à 100 % en 2002 et 2003.

(2) dont 619 M€ de redevance pour la licence UMTS.

En 2003, le groupe Bouygues a fortement diminué ses investissements, qui sont passés de 3,6 à 2,3 Md€.

- Les investissements d'exploitation (1 133 M€) ont baissé de 42 %, et de 15 % si l'on ne tient pas compte de la dépense exceptionnelle de 619 M€ effectuée en 2002 pour la licence UMTS. Les investissements d'exploitation sont donc bien maîtrisés.

Si Bouygues Telecom (hors licence UMTS) et TF1 ont vu leurs investissements d'exploitation rester stables, les autres métiers ont significativement réduit leurs dépenses, notamment Bouygues Construction qui avait fortement investi en 2002 pour des chantiers spécifiques.

- Les investissements financiers (1 117 M€) ont diminué en 2003 de 33 %. Le chiffre

élevé de 2002 était notamment lié à la montée en puissance de TF1 dans TPS, maintenant détenu à 66 %. L'événement marquant en 2003 a été la poursuite du renforcement de Bouygues dans Bouygues Telecom, de 67 % à 83 % grâce au rachat des parts d'E.ON pour 944 M€.

- Les désinvestissements en 2003 (677 M€) ont pour l'essentiel été liés au programme de cession des pylônes par Bouygues Telecom pour 105 M€ et à la cession de South East Water pour 425 M€ par Saur.

Les investissements nets atteignent donc 1 573 M€ en 2003, un montant très inférieur à celui de 2002 qui était de 2 867 M€.

Les investissements nets d'exploitation, qui entrent dans le calcul du cash-flow libre, s'élèvent à 930 M€ en 2003, en diminution de 24 %.

Bilan consolidé résumé

En M€	2001	2002	2003
ACTIF			
Actif immobilisé	9 275	12 357	11 983
Stocks, programmes et droits de diffusion	1 681	1 778	1 874
Créances d'exploitation et divers	9 357	8 742	8 596
Actif circulant	11 038	10 520	10 470
Trésorerie	2 198	1 906	2 616
Total actif	22 511	24 783	25 069
PASSIF			
Capitaux propres (part du Groupe)	4 740	5 011	5 131
Intérêts minoritaires	741	1 024	894
Autres fonds propres	22	344	167
Capitaux propres et autres fonds propres	5 503	6 379	6 192
Provisions pour risques et charges	1 909	1 882	1 896
Dettes financières	3 081	4 825	5 160
Capitaux permanents	10 493	13 086	13 248
Passif circulant	11 777	11 415	11 579
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	241	282	242
Total passif	22 511	24 783	25 069

Tableau de financement consolidé résumé

En M€	2001	2002	2003
A - Opérations liées à l'activité			
Capacité d'autofinancement	1 135	1 713	2 073
Variation du besoin en fonds de roulement	326	438	239
Trésorerie provenant de l'activité	1 461	2 151	2 312
B - Opérations d'investissements			
Investissements nets	(1 522)	(2 867)	(1 573)
Autres opérations d'investissements	(61)	67	80
Trésorerie affectée aux investissements	(1 583)	(2 800)	(1 653)
C - Opérations de financement			
Dividendes mis en paiement dans l'exercice	(229)	(229)	(213)
Autres opérations de financement	247	562	310
Trésorerie résultant du financement	18	333	97
D - Variations de taux de conversion et autres flux		(17)	(6)
Variations de trésorerie (A+B+C+D)	(104)	(333)	750
Trésorerie en début de période	2 061	1 957	1 624
Trésorerie en fin de période	1 957	1 624	2 374

L'activité du Groupe



Bouygues Telecom	16
TF1	20
Saur	24

Bouygues Construction	28
Colas	32
Bouygues Immobilier	36
Bouygues SA	38



Bouygues Telecom

Chiffre d'affaires 2003

3 283 M€ (+ 12 %*)

Ebitda / CA réseau

33,4 % (vs 31,5 %)

Résultat net part du Groupe

201 M€ (+ 55 %)

Collaborateurs

6 900

Chiffre d'affaires 2004 (o)

3 550 M€ (+ 8 %)

* hors CA pour compte de tiers

Faits marquants

- Janvier : **achat par Bouygues de la participation d'E.ON** dans le capital de Bouygues Telecom. Sa part atteint 72,9 %.
- Mars : création des forfaits **Référence** et **Intégral**.
- Mai : lancement du **GSM étendu** pour améliorer encore la couverture du réseau.
- Juin : mise en place de la **portabilité du numéro** ; obtention du **Trophée de l'innovation sociale des télécoms**.
- Juillet : signature de la convention pour la **couverture des zones blanches**.
- Octobre : **Bouygues accélère sa montée dans le capital**.
- Novembre : **i-mode™ s'enrichit** (photo, animations, localisation) ; lancement du **iPDA** avec Microsoft ; le **Campus i-mode™** réunit les éditeurs et les partenaires.

Téléphonie multimédia *mobile*

Créée en 1994, Bouygues Telecom s'est rapidement développée sur le marché particulièrement concurrentiel de la téléphonie mobile. Forte de 6,5 millions de clients (métropole), dont 4,2 millions de clients Forfaits, l'entreprise a aujourd'hui pour ambition de "devenir la marque préférée de service de communication mobile". Son objectif est de toujours mieux accueillir et servir ses clients.

Le marché de la téléphonie mobile a poursuivi sa progression en 2003 et dépasse désormais assez largement celui de la téléphonie fixe. Fin 2003, la pénétration globale atteint 69,1 % de la population française. Bouygues Telecom compte 4,2 millions de clients Forfaits et 2,3 millions de clients actifs en

prépayé, soit 6,5 millions de clients actifs. Il est le troisième opérateur de téléphonie mobile en France avec une part de parc métropole de 16 % et une part de marché valeur d'environ 18,2 %. Ses concurrents sont Orange et SFR qui représentent 49 % et 35 % du marché.



En hausse de 11,5 %, le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom s'élève à 3 283 M€. Le résultat net part du Groupe s'accroît de 55 % pour atteindre 201 M€.

Créativité commerciale

Bouygues Telecom entend devenir l'opérateur de référence sur le marché de la communication mobile, en commercialisant des services de qualité, simples et innovants, conçus pour enrichir le quotidien de ses clients.

- **Forfaits.** Premier à proposer la tarification à la seconde dès la première seconde, Bouygues Telecom a simplifié en 2003 sa gamme de forfaits, désormais tous facturés à la seconde dès la première seconde. Elle s'articule autour des grands forfaits Référence

et Intégral (de 2 à 10 h, de 25 € à 85 €), et des Mini-Forfaits qui s'adressent aux petits consommateurs (45 minutes et 1 h 30, 15 € et 22 €). Super Millennium, une nouvelle offre illimitée particulièrement généreuse, a rencontré un fort succès.

- **Prépayé.** Bouygues Telecom a généralisé la tarification à la seconde sur toutes les cartes dès janvier 2003. Carte Nomad est ainsi la seule offre prépayée du marché français à être décomptée à la seconde dès la première seconde, sans surcoût. La gamme de recharges a en outre été élargie en novembre. L'objectif était de la simplifier et de mieux l'adapter aux besoins des clients.

- **Offres Entreprises.** Grâce au lancement de nouvelles offres, notamment multimédia mobile, et à la portabilité du numéro, Bouygues Telecom a remporté de nombreux appels d'offres grands comptes : la SNCF, EDF-GDF, Ford, DHL, BNP-Paribas, le Conseil de l'Europe, Géodis, Interpol, Steria et





dernièrement Danone, Volkswagen et l'ESF.

En 2003, les clients de Bouygues Telecom ont échangé plus de 2 milliards de SMS, soit une progression de 33 % par rapport à 2002. Les services SMS+ se sont particulièrement développés : plus de 20 % de l'utilisation de ces services émanent de clients Bouygues Telecom.

i-mode™ : un succès confirmé

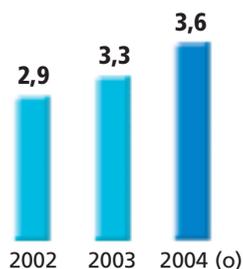
Lancé en exclusivité en France fin 2002 par Bouygues Telecom, cet internet de poche a convaincu, en un peu plus de douze mois, près de 500 000 clients. Fin décembre 2003, 15 % des clients détenteurs d'un forfait 2 h et plus sont abonnés à i-mode™. Sur l'année, plus du tiers des clients i-mode™ sont des nouveaux clients.

Ce succès s'explique notamment par l'élargissement de la gamme de terminaux et par l'enrichissement de l'offre de services avec le lancement de la photo, d'un catalogue de plus de 70 jeux, d'applications Java permet-

- Dette nette en forte diminution : - 31 %
- Nouvelle hausse de la marge d'Ebitda sur le CA

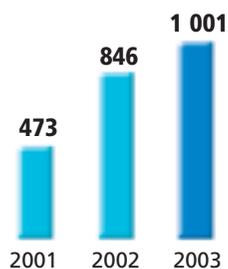
Chiffre d'affaires

En milliards d'euros



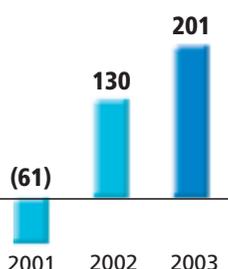
Ebitda

En millions d'euros



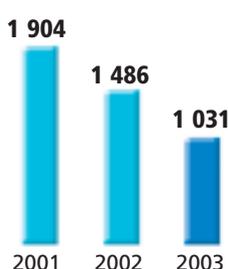
Résultat net

En millions d'euros



Dette nette

En millions d'euros au 31/12



tant de suivre l'information en temps réel (news, Bourse, actualité sportive) et des services de localisation "Près d'ici". Les clients peuvent aujourd'hui accéder à plus de 220 sites officiels ainsi qu'à plusieurs milliers de sites indépendants. Ils disposent également d'un e-mail ouvert aux messageries du monde entier et à tous les téléphones multimédia.

Les Forfaits Conso, de 5 à 15 €/mois selon l'usage du client, incluent l'envoi et la réception d'e-mails, de photos, la navigation sur plus de 70 sites gratuits, le téléchargement d'applica-

tions et l'accès aux sites éditeurs. Les clients peuvent souscrire un abonnement de 0 à 3 € (par service et par mois) qu'ils peuvent résilier à tout moment directement depuis leur téléphone.

A l'écoute des clients

2 500 conseillers de clientèle sont à l'écoute des clients pour apporter une réponse adaptée à leurs besoins. Bouygues Telecom entend fonder les relations avec ses clients sur la confiance et la qualité, qui contribuent à leur fidélité.

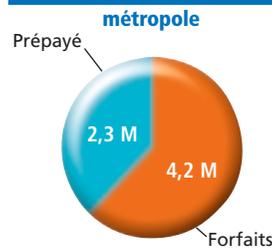
Bilan consolidé au 31 décembre

ACTIF (en millions d'euros)	2002	2003
ACTIF IMMOBILISÉ	3 322	3 199
Stocks et en-cours	103	96
Créances d'exploitation et divers	1 378	1 283
ACTIF CIRCULANT	1 481	1 379
Trésorerie	441	303
TOTAL ACTIF	5 244	4 881
PASSIF (en millions d'euros)		
Capital social et réserves	1 350	1 553
Intérêts minoritaires	3	-
CAPITAUX PROPRES	1 353	1 553
Autres fonds propres	795	767
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	2 148	2 320
Provisions pour risques et charges	54	36
Dettes financières	1 842	1 232
CAPITAUX PERMANENTS	4 044	3 589
PASSIF CIRCULANT	1 115	1 190
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	85	102
TOTAL PASSIF	5 244	4 881

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2002	2003
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 945	3 283
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	305	461
Produits et charges financiers	(150)	(144)
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	155	317
Produits et charges exceptionnels	-	47
Impôts sur les bénéfices	(26)	(166)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	129	198
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	129	198
Part des intérêts minoritaires	1	3
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	130	201

6,5 millions de clients



Part de marché valeur

18,2 % en 2003
(17,6 % en 2002)

i-mode™ (à fin 2003)

500 000 clients
220 services
12 M d'e-mails
échangés en 2003

Service clients

2 500 conseillers
de clientèle
455 "Clubs
Bouygues Telecom"

SMS échangés en 2003

Plus de 2 milliards
(+ 33 %)

Réseau

11 000 relais
de transmission

Couverture internationale

Accords de roaming
avec 177 pays,
352 opérateurs



En 2003, l'entreprise a renforcé sa proximité et sa disponibilité :

- en développant un service d'urgence prioritaire et disponible 24 h/24 (perte, vol, etc.),
- en offrant la gratuité du serveur vocal interactif d'assistance (614/630/634),
- en développant des solutions de contact multi-canal avec notamment l'ouverture du mail,
- en poursuivant la fiabilisation des systèmes d'information.

Un réseau de qualité

Dans les zones déjà couvertes, Bouygues Telecom poursuit la bibandisation de son réseau qui améliore encore la couverture et augmente les capacités de trafic pour favoriser les offres illimitées. Plus de 1 600 sites ont ainsi été modifiés en 2003 sur l'ensemble du territoire. Dans les zones rurales, Bouygues Telecom remplace des relais en 1 800 Mhz par des relais en 900 Mhz qui élargissent la surface couverte. Parallèlement, Bouygues Telecom continue à étendre sa couverture, particulièrement sur les zones rurales, avec près de 600

nouveaux sites en 2003. L'entreprise a été reconnue pour la qualité de son réseau par l'enquête "Qualité de service" de l'Autorité de régulation des télécommunications.

Afin de générer des économies de frais d'exploitation et favoriser la mutualisation des infrastructures, Bouygues Telecom avait signé en juillet 2001 un contrat pour la cession à TDF de la quasi-totalité de son parc de pylônes. Les ventes, qui se déroulent conformément au planning contractuel, s'achèveront fin 2004.

Trois filiales en France

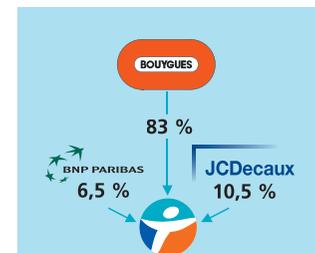
Distribution Réseau Boutiques (DRB), filiale à 100 %, enregistre un chiffre d'affaires de 145 M€ en 2003. Elle anime les 455 boutiques du réseau "Clubs Bouygues Telecom" qui, réparties sur l'ensemble du territoire, assurent une relation commerciale de proximité. Lancé en 1998, le déploiement d'un réseau propriétaire de boutiques constitue un axe fort de la stratégie de distribution et de fidélisation de Bouygues Telecom. Fortement implanté dans les centres-villes, le réseau a rééquilibré sa présence en 2003 en investissant des centres commerciaux très dynamiques.

Les offres de Bouygues Telecom sont également disponibles dans plus de 10 000 points de vente, de la grande distribution aux petits commerces, ainsi que sur Internet grâce à L@ boutique, véritable magasin on-line.

Bouygues Telecom Caraïbe. Filiale à 100 % créée en janvier 2000, Bouygues Telecom Caraïbe a ouvert un an plus tard son réseau sur la Martinique, la Guadeloupe, puis sur



la Guyane. Proposant des offres adaptées au marché local, ciblées notamment sur les formules prépayées,



Bouygues a acquis en janvier 2003 une partie des actions de Bouygues Telecom détenues par l'entreprise allemande E.ON, représentant 5,8 % du capital de Bouygues Telecom. L'opération a ainsi porté à 72,9 % la part de Bouygues.

Le 30 décembre dernier, Bouygues a acquis le reste de la participation détenue par E.ON, soit 10,1 % du capital de Bouygues Telecom, en levant l'option d'achat dont elle disposait jusqu'en octobre 2005. Bouygues détient désormais 83 % du capital de Bouygues Telecom.

elle compte aujourd'hui plus de 116 000 clients. Elle a également poursuivi le déploiement de son réseau, désormais quasi complet. Bouygues Telecom Caraïbe a atteint un chiffre d'affaires annuel de 77 M€. Le 23 décembre 2003, Bouygues Telecom a racheté la totalité de la participation détenue par Wicom, soit 17,1 % du capital de BTC, et détient donc 100 % des titres de sa filiale.

Téléciel, filiale à 100 %, est grossiste en produits et services de télécommunications. Elle anime et approvisionne les points de vente décentralisés de Bouygues Telecom. Téléciel a reçu en 2003 le titre de meilleur grossiste, décerné par le journal spécialisé Distribution et Filaires. Se développant fortement depuis deux ans, son chiffre d'affaires s'élève à 78 M€.

Une structure financière solide

En 2003, Bouygues Telecom a remboursé 690 M€ (dont 438 par anticipation) sur son prêt syndiqué, faisant passer le montant restant dû en principal de 1 706 M€ à 1 016 M€.



L'environnement réglementaire

L'année 2003 a été marquée par une actualité réglementaire très soutenue sur des sujets souvent d'importance majeure pour Bouygues Telecom, qui ne trouveront toutefois leur aboutissement qu'au cours de l'année 2004.

Couverture des zones blanches. Le Comité interministériel pour le développement et l'aménagement du territoire du 13 décembre 2002 a décidé que la couverture des communes et axes de transport prioritaires non couverts par les trois opérateurs s'effectuera selon un plan de déploiement pluriannuel.

Au premier semestre, la large concertation lancée fin 2002 entre l'Etat, les collectivités locales et les opérateurs a permis de valider une liste de 3 100 communes. 1 834 font l'objet d'une première phase de déploiement de 1 250 infrastructures passives (pylônes). Les trois opérateurs prendront à leur charge les infrastructures actives (antennes et matériel électronique qui devraient

représenter un coût global d'environ 150 M€) en mutualisant certains pylônes (chaque opérateur y fixera ses propres équipements) et surtout en recourant à l'itinérance (les trois opérateurs utiliseront la même infrastructure, c'est-à-dire le pylône et les équipements radioélectriques), la charge financière étant supportée à parité par l'Etat et les collectivités locales (88 M€).

Les modalités de mise en œuvre de ce programme de couverture des zones blanches ont été confirmées par la signature le 15 juillet d'une convention entre les ministres concernés, l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), les instances représentatives des collectivités locales et les trois opérateurs. Depuis, ce programme est entré dans la phase opérationnelle et les premiers sites devraient être ouverts début 2004, conformément au planning prévu.

Le renouvellement des licences GSM. L'ART a engagé au second semestre 2003 une consultation publique relative au renouvellement des autorisations GSM qui arrivent à leur terme, pour Orange et SFR, en mars 2006. En effet, conformément aux dispositions du Code des postes et télécommunications, le ministre doit notifier aux opérateurs concernés, sur proposition de l'ART, au plus tard deux ans avant l'échéance, les conditions de renouvellement de leur autorisation. Bouygues Telecom a répondu à la consultation et participe aux négociations, puisque les conditions qui seront notifiées en mars 2004 lui seront appliquées en 2009 au renouvellement de sa propre autorisation. (cf "Événement récents" p.38).

L'UMTS. L'ART a souhaité recueillir l'avis des industriels du secteur et des opérateurs sur les développements de la technologie UMTS et des services mobiles haut débit. Considérant les incertitudes liées à la maturité de la technologie UMTS et à l'émergence d'un besoin, Bouygues Telecom a annoncé son intention de déployer à partir de mai 2004 la technologie EDGE, le lancement commercial intervenant en 2005. Cette évolution du GSM vers le haut débit permettra d'offrir rapidement des services de troisième génération sur l'ensemble de son réseau. Dans un second temps, Bouygues Telecom devrait déployer l'UMTS dans les zones le justifiant. Une solution combinant UMTS et EDGE paraît inéluctable et sera profitable au client qui ne fera pas de différence entre les technologies de transport pour l'essentiel des applications.



La portabilité des numéros. Conformément aux engagements pris en 2002 par les trois opérateurs, la portabilité des numéros mobiles, qui permet à tout client de changer d'opérateur tout en conservant son numéro, est opérationnelle depuis le 30 juin 2003. Pour faciliter l'accès à la portabilité, Bouygues Telecom a mis en place une "offre relais" qui permet aux clients de disposer immédiatement d'une ligne provisoire, dans le respect des règles du droit de la consommation.

Une base de données des mobiles volés. A la suite d'une demande du ministère de l'Intérieur et pour limiter ce type de criminalité, les opérateurs ont mis en place dans le cadre du GIE Mobivol une base commune de données qui recense les numéros IMEI des terminaux volés. Cette base, opérationnelle depuis le second trimestre 2003, permet d'interdire l'accès de ces terminaux à leurs trois réseaux.

L'annuaire universel. Un décret du 1^{er} août 2003 crée l'obligation pour les opérateurs, selon certaines modalités relatives à la protection des données personnelles, de fournir la liste de leurs abonnés, à un tarif orienté vers les coûts, à tout annuaire ou opérateur de services de renseignements universels qui lui en ferait la demande. Bouygues Telecom, compte tenu des développements informatiques nécessaires et des procédures à respecter, devrait être en mesure de satisfaire à cette obligation réglementaire d'ici la fin de l'année 2004.

L'observatoire des mobiles publié par l'ART. Bouygues Telecom a participé, avec les autres opérateurs, aux travaux de l'ART visant à rendre l'observatoire des mobiles plus pertinent. En particulier, au-delà du nombre de clients Prépayé et Postpayé et des volumes de SMS, il présentera désormais de façon agrégée les chiffres d'affaires trimestriels des trois opérateurs, les revenus moyens par client et les trafics.

La qualité de service des réseaux mobiles. L'ART a publié en janvier 2003 les résultats de l'enquête d'évaluation de la qualité de service des réseaux de téléphonie mobile, confirmant l'excellence du réseau de Bouygues Telecom. Par ailleurs,

Bouygues Telecom a participé aux travaux des groupes de travail menés par l'ART pour améliorer la pertinence de cette enquête et simplifier les modalités de publication.

PERSPECTIVES 2004

Bouygues Telecom vise une croissance de son chiffre d'affaires d'environ 8 %. Grâce à une offre de solutions simples et innovantes, l'entreprise va poursuivre ses efforts afin de conquérir la préférence des clients en termes d'usage et de services.

Elle s'est donc fixé quatre objectifs majeurs :

- le développement des services multimédia mobile, i-mode™ en particulier. Utiles et à un coût raisonnable, ils permettront de générer des revenus additionnels de la part des clients, particuliers ou entreprises,
- la poursuite d'un positionnement sur les segments de marché à forte valeur, les gros consommateurs et les entreprises, notamment au travers d'offres généreuses bien adaptées à leurs usages,
- l'amélioration de la rentabilité non seulement par un développement du chiffre d'affaires, mais aussi par une maîtrise des coûts d'exploitation et des dépenses commerciales,
- la préparation du déploiement des solutions haut débit (EDGE d'abord, puis UMTS).



Premier groupe de **télévision** en France

Chiffre d'affaires 2003

2 743 M€ (+ 4 %)

Résultat d'exploitation

334 M€ (+ 14 %)

Résultat net part du Groupe

192 M€ (+ 24 %)

Collaborateurs

3 700

Chiffre d'affaires 2004 (o)

2 867 M€ (+ 5 %)

Faits marquants

- **Conflit en Irak** : 14 équipes de reportages, 54 journalistes et techniciens envoyés.
- **Audience record** du feuilleton *L'affaire Dominici* avec 12,2 M de téléspectateurs (50,2 % de part d'audience).
- **Lancement en décembre à Lyon de TPSL**, une offre de TV numérique par ligne téléphonique ADSL, en partenariat avec France Télécom.
- TF1 et France Télévisions annoncent en septembre la constitution de **la future chaîne française d'information internationale continue**, qui devrait être lancée avant fin 2004.
- Prise de participation de **34,3 % dans le capital de Publications Metro France**, editrice du quotidien gratuit Metro à Paris, Lyon et Marseille.

Leader des chaînes généralistes en France, TF1 poursuit avec succès sa diversification dans l'édition et la distribution de produits dérivés, les activités Internet, les chaînes thématiques, la production et la vente de droits audiovisuels, et la télévision payante avec TPS. En 2003, son résultat net part du Groupe s'améliore fortement (+ 24 %).

TF1 enregistre en 2003 un chiffre d'affaires de 2 743 M€, en hausse de 4,5 % grâce au développement des activités de diversification et à la croissance de 2,4 % des recettes publicitaires. Le résultat net part du Groupe affiche une augmentation de 24 %, à 192 M€. En octobre 2003, Standard &

Poor's a confirmé la notation de A/Stable/A-1 de TF1, soulignant ainsi sa bonne santé financière.

Les principaux concurrents de TF1 sont le groupe France Télévisions (France 2 et France 3), M6 (désormais contrôlée par le groupe Bertelsman) et le groupe Canal +.

L'Antenne : 95 des 100 meilleures audiences

En 2003, la consommation télévisuelle des Français a battu un nouveau record avec une moyenne de 3 h 22 par jour et par individu. Si les grandes chaînes hertziennes perdent quelques parts d'audience en raison de la progression des chaînes thématiques, elles représentent cependant 89 % de l'audience totale. Avec 31,5 % de part d'audience sur les individus âgés de 4 ans et plus et 34,4 % sur les femmes de moins de 50 ans¹, TF1 devance toujours largement



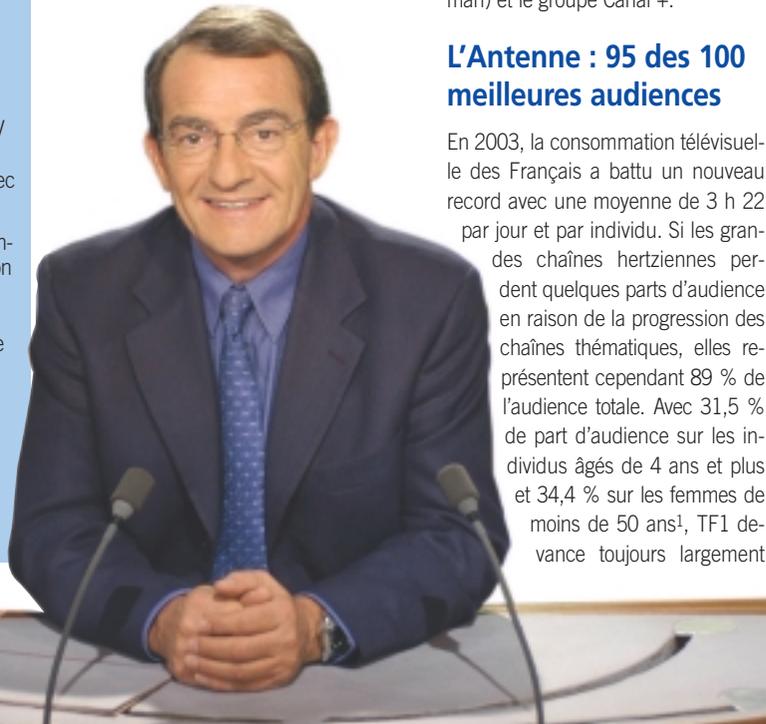
ses concurrents, malgré une baisse de 1,2 point et 1,3 point sur ces deux cibles. La hiérarchie entre les quatre principales chaînes hertziennes (TF1, France 2, France 3 et M6) demeure donc inchangée.

TF1 prouve à nouveau le dynamisme de sa programmation, conjugaison de rendez-vous réguliers et d'événements exceptionnels. Comme en 2002, elle recueille 95 des 100 meilleures audiences, avec un leadership de plus de 9 soirées sur 10. Points forts : les fictions (*Navarro*, *Julie Lescaut*, *L'affaire Dominici*, etc.), l'information

(51,8 % de part d'audience en moyenne pour le JT de 13 h, 40,8 % pour le 20 h en légère progression), le cinéma, les divertissements (10,1 millions de téléspectateurs lors de la finale de *Star Academy III*) et le sport.

Le coût de la grille diminue de 3,4 % à 852 M€ grâce notamment à une base de comparaison favorable (la diffusion de la Coupe du monde de football en 2002 avait représenté 68 M€) et aux renégociations des droits sportifs de la Formule 1 et de la Champions League.

1 Source Médiamétrie





Progression de la régie publicitaire

En hausse de 2,4 %, les recettes publicitaires nettes de l'Antenne se sont inscrites dans un contexte économique instable, le conflit irakien au 1^{er} semestre ayant engendré un climat d'incertitude. Manquant de visibilité, les annonceurs ont eu une politique attentiste, avec des investissements publicitaires à court terme et recentrés vers les médias dits réactifs tels que la télévision, et les supports leaders comme TF1. La régie a ainsi renforcé sa position leader, avec une part de marché publicitaire TV de 54,7 %² en légère hausse.

TF1 s'approprie en 2003 plus de 300 meilleurs écrans en termes d'audience : la première chaîne concurrente place son premier écran en 323^e position (134^e en 2002). TF1 diffuse en moyenne près de sept écrans par jour touchant plus de cinq millions de téléspectateurs, alors que l'ensemble des chaînes concurrentes n'en diffuse qu'à peine un par jour avec la même audience.

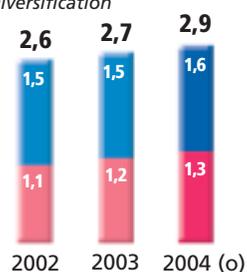
2 Source Sécodip

- Des marges en amélioration
- Une part d'audience unique en Europe

Chiffre d'affaires

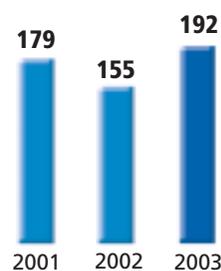
En milliards d'euros

- Recettes publicitaires
- Diversification

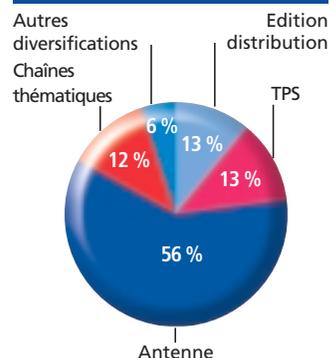


Résultat net

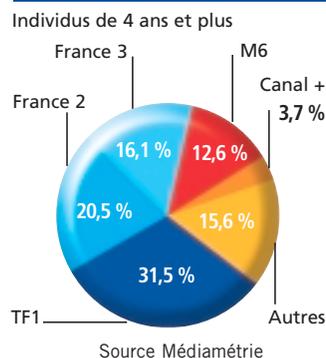
En millions d'euros



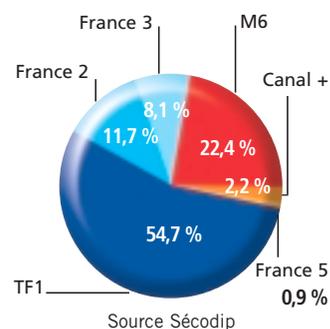
CA par activité



Parts d'audience

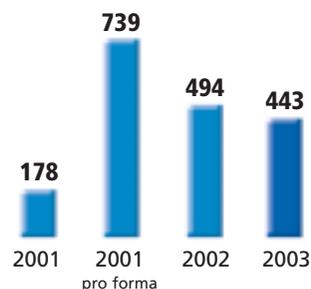


Parts du marché publicitaire



Dettes nettes

En millions d'euros



Bilan consolidé au 31 décembre

ACTIF (en millions d'euros)	2002	2003
ACTIF IMMOBILISÉ	1 232	1 220
Stocks, programmes et droits de diffusion	676	704
Créances d'exploitation et divers	1 176	1 104
ACTIF CIRCULANT	1 852	1 808
Trésorerie	54	185
TOTAL ACTIF	3 138	3 213
PASSIF (en millions d'euros)		
Capital social et réserves	806	866
Intérêts minoritaires	1	-
CAPITAUX PROPRES	807	866
Autres fonds propres	-	-
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	807	866
Provisions pour risques et charges	140	165
Dettes financières	529	627
CAPITAUX PERMANENTS	1 476	1 658
PASSIF CIRCULANT	1 643	1 554
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	19	1
TOTAL PASSIF	3 138	3 213

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2002	2003
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 625	2 743
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	293	334
Produits et charges financiers	(30)	(14)
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	263	320
Produits et charges exceptionnels	(4)	(8)
Impôts sur les bénéfices	(94)	(115)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	165	197
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(1)	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(9)	(12)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	155	185
Part des intérêts minoritaires	-	7
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	155	192



Les budgets publicitaires de la majorité des secteurs annonceurs ont augmenté sur TF1, avec une saisonnalité inverse entre les secteurs "fonds de commerce" (alimentation, boissons, entretien, toilette-beauté et automobile) et les "relais de croissance" (services, télécommunications, culture & loisirs, voyage-tourisme). Les premiers ont en effet progressé au 1^{er} semestre (+ 12,2 %) pour revenir à un niveau plus modéré au deuxième (+ 3,8 %), alors que les seconds, après un 1^{er} semestre timoré (+ 0,4 %), ont fortement augmenté dans la deuxième partie de l'année (+ 16,8 %).

Si l'alimentation, la toilette-beauté, les télécommunications et la culture & loisirs ont dynamisé les recettes publicitaires de TF1, trois secteurs sont en retrait : l'automobile, qui recule de 5,6 % avec la baisse des immatriculations, l'entretien (- 4,8 %) et l'édition (- 3,2 %), la baisse des investissements de l'édition musicale, corrélée à une forte baisse des ventes de disques, ne compensant pas la hausse du budget publicitaire des vidéos et DVD.

L'ensemble des chaînes thématiques réalisent en France 7,6 % des recettes brutes du marché TV qui atteint 410 M€ en 2003. L'attractivité de l'offre de TF1 Publicité dans ce domaine augmente.

63 % des annonceurs communiquant sur les chaînes thématiques ont en effet choisi au moins une des chaînes de la régie (56 % en 2002).

Les activités de diversification

Dès ses débuts, TF1 a entrepris le développement de pôles de diversification dans la production, l'acquisition, la distribution et l'exploitation de contenus, déclinaisons naturelles de son savoir-faire en matière de télévision. Pour la première fois, ces activités atteignent l'équilibre en année pleine. Le chiffre d'affaires s'établit à 1 199 M€, en hausse de 7,3 % grâce aux bonnes performances de TF1 Vidéo, TPS, Téléshopping et TF6.

N.B. : l'activité des filiales de TF1 est analysée ci-après à partir de leur contribution aux données financières consolidées.



Chaînes thématiques

Fin 2003, TF1 détient directement ou au travers de TPS vingt chaînes thématiques représentant un chiffre d'affaires de 51 M€ (+ 7,9 %).

La chaîne sportive **Eurosport**, qui est reçue dans 54 pays par 98 millions de foyers fin 2003 dont 48 payants en Europe (+ 4,9 %), a vu son audience progresser de plus de 12 %. La chaîne d'information sportive Eurosport-news, diffusée dans 18,3 millions de foyers, confirme son succès avec une nouvelle licence de diffusion en Chine et un partenariat éditorial en Russie.

Le chiffre d'affaires affiche une baisse de 3,6 % à 283 M€, liée à la diminution des recettes publicitaires hors effet de change due à l'absence d'événements sportifs majeurs et à la situation difficile de l'économie allemande. En revanche, les redevances câble et satellite s'améliorent avec l'augmentation du nombre de foyers payants qui compense largement un recul du prix moyen par abonné. Le résultat net a plus que doublé à 8 M€.



Les autres chaînes thématiques (**LCI, Odyssee, TF6, Série Club et TV Breizh**) représentent un chiffre d'affaires de 51 M€ et un résultat net de - 12,6 M€.

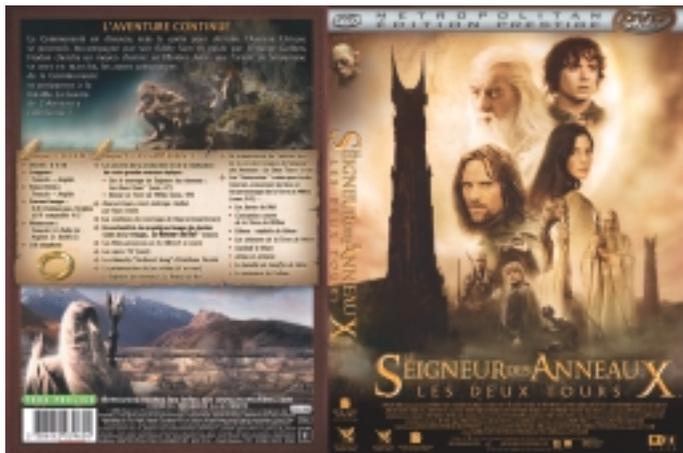
Télévision numérique

TPS totalise 1 527 000 abonnés actifs, dont 1 238 700 en réception directe par satellite (+ 5,7 %) et 288 300 aux chaînes de TPS Cinéma via les réseaux câble et satellite. Sa part de marché sur les nouveaux abonnés est de 36 %.

Le 18 décembre 2003, TPS a lancé avec France Télécom la télévision par la ligne téléphonique à haut débit (ADSL). L'offre, baptisée TPSSL, permet l'accès au bouquet TPS et à des programmes en qualité numérique de cinéma et de télévision à la demande. Disponible à Lyon, elle sera commercialisée en région parisienne au printemps 2004.

TPS a généré en 2003 un chiffre d'affaires de 353 M€. Avec un revenu moyen par abonné en légère augmentation à 37,3 €, il réduit sa perte de manière significative, passant de





- 21,2 M€ à - 6,4 M€. Son activité satellitaire devrait atteindre l'équilibre en termes de résultat net en 2004 et l'ensemble du groupe (activité ADSL comprise), en 2005.

Edition et distribution

Si le chiffre d'affaires de ce pôle augmente légèrement (+ 1,9 %) pour atteindre 344 M€, le résultat net croît plus largement de 13 %.

TF1 Entreprises a bénéficié du dynamisme de TF1 Licences notamment dans les domaines des activités presse (*Star Ac Mag*), des licences de promotion (*Star Academy*, *Ushuaïa*, *Franklin*,...) et du merchandising des spectacles (*Star Academy*, *Jenifer*,...). Elle a souffert en revanche du ralentissement d'activité de TF1 Musique/Une Musique, filiale d'édition musicale, et de TF1 Games, editrice de jeux de société, opérant sur des marchés en baisse. TF1 Games a cependant poursuivi l'élargissement de sa gamme sur des secteurs porteurs, tels que les jeux pour enfants et le développement à l'export.

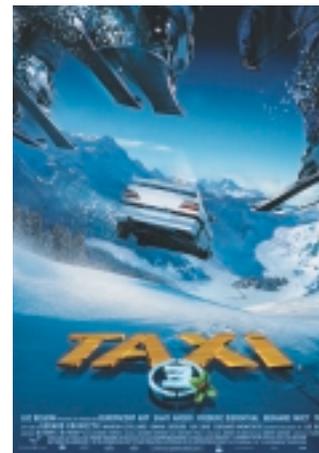
TF1 Vidéo, dont le chiffre d'affaires augmente de 12 % à 211 M€, a su profiter du développement du DVD qui représente aujourd'hui 76 % du marché en volume. Au palmarès des ventes : *Le Seigneur des Anneaux - Les deux tours* et *Jean-Marie Bigard*. Le résultat net s'améliore de 20 % à 12,4 M€.



Téléshopping, opérateur de vente à distance, progresse de 5,4 % (73 M€) grâce notamment à l'activité Internet, malgré un marché difficile marqué par la guerre en Irak, la canicule au mois d'août et le comportement volatile des consommateurs. Il réalise un résultat net de 3,2 M€.

Pôle interactif

Depuis le 1^{er} juillet 2003, l'exploitation des services interactifs de TF1 a été regroupée au sein de **e-tf1** dont le chiffre d'affaires s'élève à 26 M€. La progression du site Internet www.tf1.fr, premier site média français, repose principalement sur l'augmentation des recettes publicitaires de e-commerce, la commercialisation de bases de données, la montée en puissance des contenus et services payants, notamment les flux vidéo live (LCI, Infosport, *Star Academy*,...), le jeu *Qui Veut Gagner des Millions* et les services liés à l'i-mode™.



Production et gestion des droits audiovisuels

Le chiffre d'affaires de ce pôle enregistre une diminution de 7 % à 96 M€, liée notamment aux difficultés de Glem, producteur de spectacles et de divertissement. Le résultat net est de - 13,9 M€.

TF1 International Pictures et TF1 International, qui produisent et distribuent des films à caractère international, affichent une baisse de 12 % (28 M€), liée au ralentissement de la production et à la diminution du nombre de programmes vendus.

TF1 Films Production a coproduit 22 longs métrages dont 7 ont réalisé plus d'un million d'entrées en salle (*Taxi 3*, *Tais-toi*, *7 ans de mariage*, *18 ans après*...).

Divers

Visiowave, détenue à 80 % par TF1, est spécialisée dans la vidéo numérique sur réseaux publics ou privés. Grâce à son leadership technologique, elle est devenue une marque

de référence dans la vidéosurveillance. Elle a développé des partenariats commerciaux avec des intégrateurs de renommée mondiale (Alcatel, Cap Gemini, Thalès, Siemens, etc.). Atteignant l'équilibre, Visiowave réalise un chiffre d'affaires de 13 M€ et un résultat net de 0,1 M€.

PERSPECTIVES 2004

Tout en maîtrisant le coût de la grille qui devrait augmenter de 4 à 5 %, TF1 entend conforter la position de la chaîne. Principale source de revenus, elle permet de financer les développements dans la production, l'acquisition, la distribution et l'exploitation de contenus. Visant à faire de TPS le premier acteur de la télévision payante en France, TF1 proposera prochainement aux grandes villes sa nouvelle offre de distribution de programmes sur des lignes téléphoniques à haut débit (ADSL), déjà lancée à Lyon en décembre dernier.

Les activités de diversification devraient dépasser l'équilibre en 2004 et TPS atteindre le point mort (hors ADSL). Le chiffre d'affaires consolidé de TF1 devrait s'accroître de 4 à 5 %, et le chiffre d'affaires publicitaire de 3 à 5 % dans un contexte d'amélioration des perspectives économiques et d'ouverture partielle des secteurs interdits. Cependant, la faible visibilité et la forte volatilité des marchés publicitaires incitent à la prudence. Le résultat net devrait à nouveau progresser en 2004.



Gestion de **services** : **eau, énergie, propreté**

Chiffre d'affaires 2003

2 450 M€ (- 3 %)

Résultat d'exploitation

87 M€ (vs 108 M€)

Résultat net part du Groupe

- 17 M€ (vs 27 M€)

Collaborateurs

21 100

Chiffre d'affaires 2004 (o)

2 400 M€ (+ 2 %*)

*à périmètre comparable

Faits marquants

- **International** : cession fin septembre 2003 de Saur Water Services (Grande-Bretagne) à un fonds d'investissements australien.
- **Saur France** : déploiement sur tout le territoire du logiciel de gestion clientèle Saphir ; conditions météorologiques extrêmes avec la sécheresse de l'été, puis les inondations en fin d'année.
- **Propreté** : cession de l'activité incinération au travers de la vente de Cideme, filiale de Coved.
- **Stereau** : signature des contrats du Guilvinec (Finistère), de Roques-sur-Garonne (Haute-Garonne), de Thuit-Signol et La-Couture-Boussey (Eure) qui illustrent le positionnement sur les techniques innovantes du traitement membranaire et du séchage solaire.

Saur intervient à toutes les étapes du cycle de l'eau, de la construction des usines de production d'eau potable à sa distribution, de l'évacuation des eaux usées à la construction et à l'exploitation de stations d'épuration. L'entreprise propose également des services de production, de transport et de distribution d'électricité, ainsi que de collecte et de traitement des déchets.

Le chiffre d'affaires de Saur s'établit pour 2003 à 2 450 M€, un montant un peu inférieur à celui de 2002 qui était de 2 516 M€. La baisse s'explique notamment par la vente de la société Saur Water Services fin

septembre 2003, qui a entraîné la perte d'un trimestre d'exploitation, et par l'évolution défavorable du taux de change euro/livre sterling. A périmètre et taux de change comparables, l'activité de Saur augmente cependant de 2,7 %. Le résultat net part du Groupe est en perte de 16,7 M€ (il était positif en 2002 de 27,4 M€). Par ailleurs, Saur s'est complètement désendettée, passant d'une dette nette fin 2002 de 550 M€ à une trésorerie nette des dettes positive de 73 M€ fin 2003.

Saur est la troisième entreprise dans ce secteur d'activités en France, ses concurrents sont les groupes Veolia et Suez auxquels s'ajoutent à l'international plusieurs groupes dont le principal est Thames Water.

Saur France : 7 000 communes

Troisième opérateur de gestion déléguée de services d'eau et d'assainissement, Saur France



dessert en eau potable et assure le traitement des eaux usées de 6 millions d'habitants dans 7 000 communes. L'entreprise a développé en 2003 des activités travaux, connexes à son cœur de métier et réalisés par quatre filiales spécialisées : travaux d'équipement et de réhabilitation de stations, travaux de pose et de renouvellement de canalisations.

Son organisation décentralisée, qui repose sur 42 centres d'exploitation répartis sur l'ensemble du territoire national (y compris les Antilles et l'île de la Réunion), lui permet d'assurer une relation de proximité avec les collectivités donneuses d'ordres et les consommateurs.

Afin d'assurer le meilleur service à ses clients et améliorer sa productivité, Saur France a achevé en 2003 le déploiement de Saphir, nouvel outil de gestion de la clientèle, relié à de nouvelles plates-formes d'accueil téléphonique réparties sur tout le territoire.





2003 a également été marquée par les conditions météorologiques extrêmes. La sécheresse de l'été et les inondations de la fin de l'année ont fortement mobilisé l'ensemble des collaborateurs et ont requis tout le savoir-faire technique de l'entreprise.

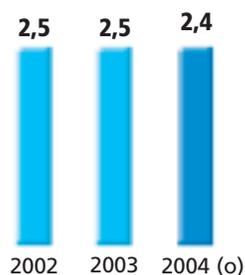
Le souci permanent de préservation de l'environnement a amené Saur France, très fortement implantée sur le littoral, à développer des partenariats avec l'Ifremer (Institut français pour l'exploitation de la mer) et le Conservatoire national du littoral. Le premier de ces partenariats vise à mieux contrôler les rejets en mer dans les zones sensibles, le second à associer Saur France à des actions locales de préservation des sites.

Dans un contexte concurrentiel tendu, Saur France a maintenu sa part de

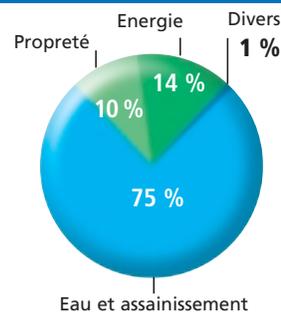
• Amélioration du résultat net hors impact de la cession de Saur Water Services

Chiffre d'affaires

En milliards d'euros



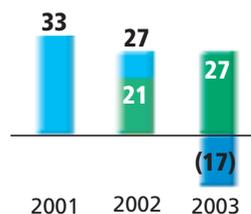
CA par activité



Résultat net

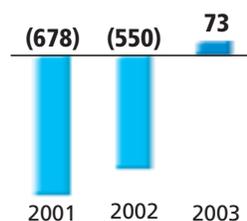
En millions d'euros

■ Hors Saur Water Services

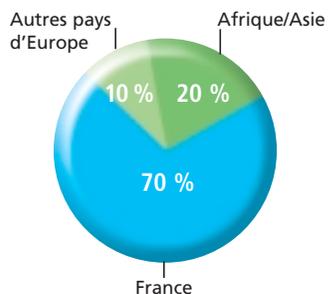


Trésorerie nette

En millions d'euros au 31/12



CA par zone géographique



6 millions d'habitants

desservis en France dans 7 000 communes

50 millions d'habitants

desservis dans le monde

90 % des services

opérationnels certifiés

Bilan consolidé au 31 décembre

ACTIF (en millions d'euros)	2002	2003
ACTIF IMMOBILISÉ	2 012	1 133
Stocks	61	60
Créances d'exploitation et divers	1 310	1 329
ACTIF CIRCULANT	1 371	1 389
Trésorerie	96	313
TOTAL ACTIF	3 479	2 835
PASSIF (en millions d'euros)		
Capital social et réserves	610	542
Intérêts minoritaires	33	32
CAPITAUX PROPRES	643	574
Autres fonds propres	29	29
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	672	603
Provisions pour risques et charges	494	452
Dettes financières	586	202
CAPITAUX PERMANENTS	1 752	1 257
PASSIF CIRCULANT	1 667	1 540
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	60	38
TOTAL PASSIF	3 479	2 835

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2002	2003
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 516	2 450
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	108	87
Produits et charges financiers	(30)	(20)
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	78	67
Produits et charges exceptionnels	(38)	(63)
Impôts sur les bénéfices	(4)	(7)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	36	(3)
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	9	2
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(10)	(9)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	35	(10)
Part des intérêts minoritaires	(8)	(7)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	27	(17)

marché. Son chiffre d'affaires consolidé est de 1 393 millions d'euros, en progression de 2,7 % par rapport à 2002. L'activité réalisée en part propre, hors les surtaxes perçues pour le compte des collectivités, augmente de 5,5 %, à 793 M€, sous l'effet conjugué des conditions climatiques de l'été et de l'évolution des formules de variation de prix.



30 % de l'activité à l'international

Saur a poursuivi sa politique de recentrage sur les métiers les plus rentables à l'international. L'entreprise a notamment cédé en septembre 2003 sa filiale Saur Water Services qui exerçait en Grande-Bretagne.

Marquée par cette cession, l'activité diminue de 12,3 %. Cette évolution tient également compte des effets de taux de change et de l'ensemble des variations de périmètre. S'élevant à 726 M€, le chiffre d'affaires consolidé de Saur International représente 30 % de celui de Saur.

En Espagne, Emalsa, Gestagua et Sercanarias affichent un chiffre d'affaires de 45 M€, identique à celui de l'exercice précédent. Aguas de Valencia (consolidée par mise en équivalence) met en application le nouveau contrat signé en 2002 de production et de distribution d'eau potable de la ville de Valence pour une durée de cinquante ans.

En Grande-Bretagne, après la cession de Saur Water Services, Saur étudie pour le futur les appels d'offres portant sur les "management contracts" permettant de développer le savoir-faire de ses équipes.

En Italie, le chiffre d'affaires s'élève à 31 M€. Saur a participé à hauteur de 26,5 % à la constitution, en partenariat avec la ville de Pérouse (460 000 habitants), de la société d'économie mixte Umbra Acque, exploitante du nouvel ATO de cette agglomération.

En Pologne, Saur Neptun Gdansk a réalisé un chiffre d'affaires de 30 M€.



Au Mali, le chiffre d'affaires baisse de 5,6 % à 36 M€. Des négociations ont été entamées avec le gouvernement du pays afin de rétablir l'équilibre du contrat géré par Energie du Mali, après la décision d'une baisse des tarifs prise par l'autorité concédante.

En Côte d'Ivoire, le chiffre d'affaires consolidé des sociétés C.I.E. (production et distribution d'électricité), Sodeci (production et distribution de l'eau), Ciprel (centrale thermique) et Foxtrot (production de gaz offshore) marque un recul de 8,3 %, à 367 M€. La situation économique du pays est restée perturbée en 2003. Le recul de l'activité en Côte d'Ivoire a cependant été en partie compensé par les exportations, en particulier vers le Ghana. Poursuivant son développement, la Sénégalaise des eaux a pour sa part réalisé un chiffre d'affaires de 66 M€, en augmentation de 12 %.

En Argentine, Obras Sanitarias de Mendoza, société consolidée par mise en équivalence, produit et dis-

tribue l'eau potable de la province de Mendoza. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 18 M€, contre 20 M€ en 2002. En gérant rigoureusement ses coûts de fonctionnement et ses investissements, la société a pu fonctionner en 2003 sans faire appel à ses actionnaires.

Au Vietnam, le chantier de réhabilitation des réseaux de la Baie d'Halong a été réceptionné.

Les métiers de la propreté

Coved a poursuivi son développement et renforcé son positionnement sur le marché français des déchets. Afin de se concentrer sur les centres de stockage et de tri, activités à plus forte valeur ajoutée, l'entreprise a cédé début 2003 son activité incinération, qu'exerçait la société Cideme. Elle affiche un chiffre d'affaires de 232 M€, en augmentation de 10,7 % après correction de l'impact de la vente de Cideme.



La forte évolution des prises de commandes de l'année permet de conforter les prévisions de croissance à moyen terme, sur l'ensemble des métiers, et plus particulièrement l'activité des déchets industriels.

Le maillage industriel du territoire s'est poursuivi avec la construction de nouveaux centres de tri à Marboué (Eure-et-Loir), Honfleur (Calvados), Oignies (Pas-de-Calais) et Béziers (Hérault).



Outils de recyclage des déchets, les centres de tri sont devenus incontournables avec la mise en place progressive des collectes sélectives par les collectivités locales.

Stereau : des technologies innovantes

La filiale d'ingénierie et de construction de stations d'épuration et de production d'eau potable affiche un chiffre d'affaires de 94 M€, en retrait de 10 % par rapport à 2002. Cette baisse est consécutive au niveau des prises de commandes réalisées en 2000 et 2001.

Les principaux chantiers réceptionnés durant l'exercice ont été ceux de Caen (415 000 p.e*), d'Alès (100 000 p.e) et de Châtellerauld (93 000 p.e).

Stereau oriente son développement vers les technologies innovantes, en particulier le traitement membranaire, axe important de sa stratégie.

Proposant le procédé de l'ultrafiltration pour l'eau potable, Stereau a obtenu les affaires de Saint-Sauveur-Landelin (Manche), Rochereau (Vendée) et Roques-sur-Garonne (Haute-Garonne), station qui contribuera à l'alimentation en eau de la ville de Toulouse. La station du Guilvinec (Finistère) en cours de construction sera la plus importante en France appliquant la technologie des membranes pour les eaux usées. En matière de traitement des boues, le séchage solaire sera prochainement utilisé pour les stations de Thuit-Signol et La-Couture-Bousseuse (Eure). Ce procédé d'avenir pour les stations de petites tailles s'inscrit dans deux autres axes stratégiques de Stereau : la maîtrise de nouveaux process en matière d'élimination des boues et le développement durable.

Stereau a obtenu en fin d'année la certification environnementale Iso 14001 pour sa méthode de conception des procédés. Les clients ont ainsi l'assurance que les procédés de l'entreprise respectent l'environnement.

* p.e : population-équivalent



PERSPECTIVES 2004

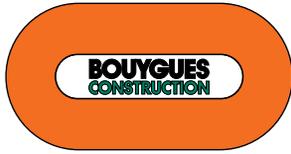
A périmètre comparable, Saur vise une hausse de son chiffre d'affaires de 2 %. Saur France poursuivra sa croissance régulière en renouvelant son portefeuille de contrats existants, tout en se développant auprès des industriels. La fin du déploiement du logiciel de gestion clientèle Saphir, entraînant une évolution des organisations, va par ailleurs permettre d'améliorer la productivité.

Le bon niveau des prises de commandes 2002 de Stereau devrait assurer la croissance de son chiffre d'affaires. En outre, plusieurs projets sont ciblés à l'international.

Coved évolue dans un marché de la propreté en forte expansion. La très bonne évolution de son carnet de commandes conforte ses prévisions de croissance à moyen terme.

A l'international, après les difficultés liées au "tout concession privée", l'ensemble des acteurs du marché – États, collectivités locales, institutions internationales, etc. – vise à établir des modèles plus performants fondés sur une meilleure répartition public/privé.

L'année 2004 sera par ailleurs marquée par les discussions de la filiale ivroienne CIE avec le gouvernement local sur le contrat de concession du service national d'électricité qui parvient à échéance au cours du dernier trimestre 2005.



Un constructeur global

Chiffre d'affaires 2003

5 002 M€ (- 5 %*)

Résultat courant

70 M€ (x 2,2*)

Résultat net part du Groupe

32 M€ (vs - 37 M€*)

Collaborateurs

37 700

Chiffre d'affaires 2004 (o)

5 030 M€ (+ 1 %)

* pro forma

Faits marquants

Contrats majeurs signés

- Rénovation du futur siège du journal Le Monde à Paris (34 M€),
- Autres lots de TGV Est,
- Hôpital à Londres (108 M€),
- Port de Tanger (225 M€),
- Palais des expositions au Turkménistan (49 M€),
- Centre d'expositions à Hong Kong (225 M€).

Ouvrages en cours

- Autoroute A28,
- Centre de simulations nucléaires à Bordeaux (133 M€),
- Lots du TGV Est (101 M€),
- Ministère de l'Intérieur britannique (325 M€),
- Tunnels de Groene Hart aux Pays-Bas (417 M€) et de Ferden en Suisse (210 M€),
- Autoroute en Jamaïque (122 M€),
- Port de fret en République Dominicaine (88 M€),
- Mosquée et musée au Turkménistan (117 M€).

Bouygues Construction intervient dans le bâtiment, les travaux publics, l'électricité et la maintenance. Il conjugue la puissance d'un grand groupe et la réactivité d'un réseau d'entreprises. Sur les derniers mois, Bouygues Construction connaît une nette amélioration de ses résultats.

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics est un marché qui se caractérise tant par son importance que par le nombre très élevé des entreprises et la diversité de ses activités.

En France, les groupes Vinci, Eiffage, Spie Batignolles et Fayat sont les concurrents de Bouygues Construction les plus connus, mais de très nombreuses entreprises sont présentes sur le marché.

A l'international, quelques grands groupes peuvent être identifiés comme concurrents réguliers de Bouygues Construction : le suédois Skanska, les espagnols Dragados et FCC, les allemands Hochtief et Strabag, les anglais AMEC et Balfour Beatty, les sociétés d'ingénierie américaine Bechtel et Fluor et enfin les japonais Kajima, Taisei et Shimizu.

Cette concurrence des grands groupes internationaux s'exerce principalement sur les grands ou moyens projets, alors qu'en France et dans les autres pays où elle est implantée durablement Bouygues Construction est soumise à la concurrence de l'ensemble des entreprises.

Dans les principaux classements réalisés chaque année (la revue américaine ENR ou la revue française Le Moniteur), le groupe Bouygues est



Port de Caucedo en République Dominicaine

classé au deuxième rang des "entrepreneurs globaux" (toutes les activités du groupe Bouygues étant incluses, y compris la télévision et les télécoms), au quatrième des "entrepreneurs internationaux", au troisième des "entrepreneurs européens" et au deuxième des "entrepreneurs français". De tels classements permettent de situer les concurrents les uns par rapport aux autres, mais il convient de souligner que les entreprises comparées exercent souvent de multiples activités, que le marché du BTP représente des chiffres d'affaires très importants et que les parts de marché des grandes entreprises restent faibles.

Des résultats en nette amélioration

Sur les derniers mois, Bouygues Construction connaît une nette amélioration de ses résultats. Elle réalise un chiffre d'affaires de 5 Md€, dont 41 % sont réalisés à l'international. Les prises de commandes progressent de 12 % à 5,4 Md€, témoignant du dynamisme de l'entreprise sur les grandes opérations à valeur ajoutée. Elle a remporté en 2003 six affaires d'un montant supérieur à 100 M€ : en France, l'A28 (668 M€), le Laser Mégajoule (133 M€) et la Ligne à Grande Vitesse Est (101 M€) ; à l'international, le centre d'expositions de Hong Kong (225 M€), le port de Tanger au Maroc (225 M€) et le



Tunnelier du chantier de Lok Ma Chau à Hong Kong.



Central Middlesex Hospital à Londres (110 M€).

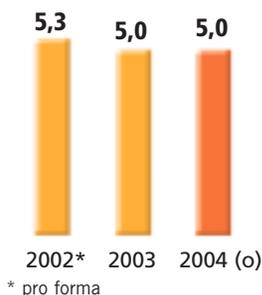
En termes de résultat, 2003 constitue une année de transition. Si le résultat d'exploitation des activités de bâtiment et travaux publics a amorcé un redressement, le plein effet des réorganisations en cours est attendu pour les exercices à venir. Avec plus de 1,3 Md€ au bilan consolidé, la trésorerie affiche une augmentation de plus de 300 M€ par rapport au pro forma 2002, liée au redressement de l'exploitation des activités de BTP et aux avances de démarrage de grands chantiers.

L'organisation et les modes de fonctionnement de Bouygues Construction évoluent pour conjuguer la puissance d'un grand groupe et la réactivité d'un réseau d'entreprises proches de leurs clients. Début 2003, une nouvelle organisation plus resserrée a été mise en place avec huit entités directement rattachées à Bouygues Construction. Parallèlement, une démarche de mutualisation des moyens est engagée dans les domaines de l'action commerciale, l'innovation, la recherche et développement, les systèmes d'information, la productivité et les achats.

- **Nouveau record du carnet de commandes**
- **L'amélioration des résultats se confirme**

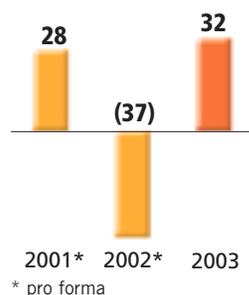
Chiffre d'affaires

En milliards d'euros

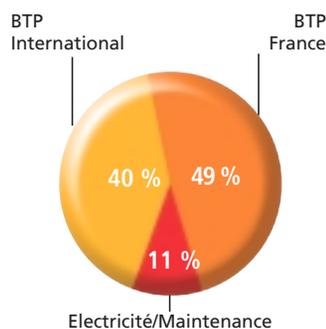


Résultat net

En millions d'euros

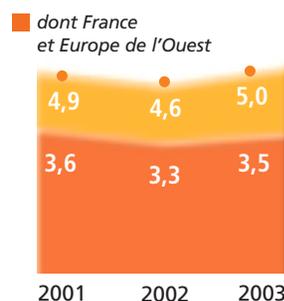


CA par activité

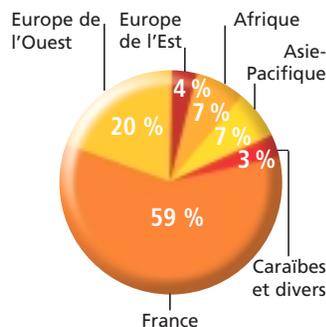


Carnet de commandes

En milliards d'euros

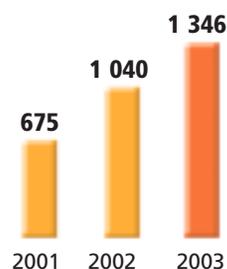


CA par zone géographique



Trésorerie nette

En millions d'euros



Bilan consolidé au 31 décembre

ACTIF (en millions d'euros)	2002	2003
ACTIF IMMOBILISÉ	663	590
Stocks	78	81
Créances d'exploitation et divers	2 039	1 962
ACTIF CIRCULANT	2 117	2 043
Trésorerie	1 288	1 572
TOTAL ACTIF	4 068	4 205
PASSIF (en millions d'euros)		
Capital social et réserves	210	222
Intérêts minoritaires	5	6
CAPITAUX PROPRES	215	228
Autres fonds propres	-	-
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	215	228
Provisions pour risques et charges	522	542
Dettes financières	134	149
CAPITAUX PERMANENTS	871	919
PASSIF CIRCULANT	3 069	3 209
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	128	77
TOTAL PASSIF	4 068	4 205

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2002	2003
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 253	5 002
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4	37
Produits et charges financiers	28	33
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	32	70
Produits et charges exceptionnels	(44)	(12)
Impôts sur les bénéfices	(26)	(27)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	(38)	31
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	2	3
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(36)	34
Part des intérêts minoritaires	(1)	(2)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	(37)	32

Bouygues Construction a cédé par ailleurs la société Rinaldi Structal, le fonds de commerce d'Intrafor France et la société concessionnaire TRAC (Afrique du Sud).

Bâtiment et travaux publics

Se répartissant de façon équilibrée entre la France (2,48 Md€) et l'international (1,97 Md€), le chiffre d'affaires bâtiment et travaux publics s'élève à 4,45 Md€ en 2003, en retrait de 6 %.

En France

Le marché du bâtiment a confirmé le palier marqué en 2002, tout en restant à un haut niveau d'activité dans les régions, grâce à l'entretien et à la réhabilitation.

En Ile-de-France, Bouygues Bâtiment enregistre un recul de 12 %, correspondant au repli du marché, en particulier sur les grandes opérations de bureaux. Parmi les principales livraisons, deux rénovations à Paris : les immeubles de bureaux haussmanniens rue Pillet-Will (59 M€) et le



Viaduc de l'Anguienne en France

Grand Hôtel (75 M€). Plusieurs opérations d'importance ont par ailleurs été traitées : l'ensemble immobilier M3G de 21 800 m² (39 M€) situé dans le nouveau pôle des affaires "Paris Rive Gauche", la rénovation du futur siège du journal Le Monde (34 M€) et la construction d'un programme d'appartements et de maisons à Puteaux (22 M€).

Dans les autres régions, les filiales locales qui interviennent à la fois sur des marchés de bâtiment et de travaux publics ont progressé de 7 % en

2003, bénéficiant notamment d'investissements dans des projets d'infrastructures publiques. De grands chantiers de travaux publics sont en cours : l'autoroute A28 et le Laser Mégajoule, 2^e centre mondial de simulations nucléaires (133 M€). L'hôtel Hermitage à Monaco a été livré après rénovation complète et surélévation de deux niveaux de l'hôtel avec restitution du style Belle Epoque sur les nouvelles façades. Les filiales ont par ailleurs remporté la réalisation de plusieurs lots de la Ligne à Grande Vitesse Est avec Bouygues Travaux Publics, ainsi que la rénovation de l'hôpital militaire d'Arras (44 M€).

Bouygues Travaux Publics affiche une forte hausse de son chiffre d'affaires en France qui passe de 107 M€ en 2002 à 189 M€, grâce au démarrage de grands chantiers d'infrastructures :

- plusieurs lots de la LGV Est (101 M€) qui reliera Paris à Strasbourg, puis sera connectée au réseau ferré allemand,
- l'A28, contrat de concession qui porte sur le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation

pendant 62 ans de 125 km d'auto-route entre Rouen et Alençon.

L'activité de VSL-Intrafor, spécialiste des travaux de précontrainte, baisse à 24 M€ en 2003 (41 M€ en 2002 à périmètre équivalent). Le fonds de commerce d'Intrafor France a été cédé en octobre 2003.

DTP Terrassement, spécialisé en travaux de terrassement, passe pour sa part de 45 M€ en 2002 à 145 M€ en 2003, grâce à quelques grandes opérations d'infrastructures et à de bonnes conditions climatiques.

A l'international

Bouygues Construction intervient via des filiales locales ou des organisations mises en place pour la durée des chantiers.

En Europe de l'Ouest, les marchés sur lesquels Bouygues Construction est présent se maintiennent. L'entreprise est relativement peu exposée aux marchés qui connaissent des difficultés, tels que l'Allemagne et le Portugal. Le chiffre d'affaires affiche cependant une baisse de 16 %, liée principalement à l'achèvement de grands chantiers et à la diminution de l'activité en Suisse.

Bouygues Construction a confirmé son positionnement sur des projets en financement et des projets de rénovation lourde à forte valeur ajoutée. L'entreprise a ainsi livré le tunnel routier sous-fluvial de Rostock en Allemagne (157 M€). Elle réalise par ailleurs le tunnel ferroviaire monotube de 15 mètres de diamètre de Groene Hart aux Pays-Bas et le Home Office, siège du ministère de l'Intérieur britannique, pour lequel elle effectue la conception-construction (325 M€) et le facilities management (15 M€ par an pendant 26 ans). Enfin, Bouygues UK a été retenue pour réaliser les mêmes prestations pendant 30 ans sur le projet du Central Middlesex Hospital à Londres (108 M€). C'est un nouveau succès en PFI (Private Finance Initiative : conception, réalisation, financement et gestion d'infrastructures privées déléguée par le gouvernement au secteur privé) pour Bouygues UK, après les hôpitaux de Barnet et de West Middlesex, le centre universitaire de King's College et le Home Office.



Central Middlesex Hospital à Londres (110 M€)



L'autoroute A28 en France



Projet du centre des expositions de Hong Kong (225 M€)

En Europe Centrale et Orientale, Bouygues Construction mène de grandes opérations au Turkménistan où l'activité reste soutenue avec de nouvelles prises de commandes : le Théâtre d'arts dramatiques, la Banque du commerce extérieur, la Banque agricole, le Musée des Beaux-Arts et le Palais des expositions, pour un montant total de 189 M€. La Russie demeure un marché où Bouygues Construction profite des opportunités. L'entreprise a notamment obtenu cette année la réalisation d'un complexe de bureaux sur l'île de Sakhaline (55 M€). En République Tchèque, la construction pour le groupe Accor de l'hôtel Smichov (7 M€) est en cours. L'hôtel Krivan à Prague (7 M€) a été livré, ainsi que le palais omnisports de Budapest en Hongrie. Conçu et réalisé en PPP (partenariat public-privé), ce dernier sera exploité par Bouygues Construction pendant 20 ans.

En Asie-Pacifique, l'entreprise connaît une reprise après plusieurs années de baisse. Présentée historiquement dans cette zone, Bouygues Construction considère que le

marché reste important malgré les évolutions contrastées, et qu'elle dispose des compétences nécessaires pour y réussir. A Hong Kong, elle s'est vue confier la conception, la construction, le co-financement et l'exploitation pendant 25 ans de la première phase du centre international des expositions de 66 000 m² (225 M€). Elle a par ailleurs remporté deux programmes de logements en Thaïlande : 111 villas de luxe à Baan Sathom (11,5 M€) et un complexe résidentiel de 92 maisons (16,4 M€). Elle poursuit la réalisation du projet Lok Ma Chau qui comprend quatre tunnels de câbles électriques très haute tension d'une longueur totale de 5,1 km (72 M€).

L'Amérique Centrale-Caraïbes constitue une zone d'activité profitant des développements récents de Bouygues Construction qui y réalise de grands chantiers d'infrastructures de transport :

- la Highway 2000 (122 M€), concession de 35 ans du premier projet d'autoroute à péage en Jamaïque. Le premier tronçon a été ouvert en 2003.



Tunnel routier sous-fluvial à Rostock (Allemagne)

- le port à conteneurs de Caucedo (88 M€) en République Dominicaine.
- le pont de l'Unité à Monterrey au Mexique (15 M€), réalisé par VSL Mexique en joint-venture avec une société locale et inauguré en août 2003.

Bouygues Construction participe également au développement des infrastructures touristiques de la région avec la construction de trois hôtels à Cuba pour un montant de 122 M€.

En Afrique, l'activité reste soutenue grâce aux chantiers en cours, notamment celui de Field Facilities au Tchad pour le compte d'Esso (27 M€ en prise de commandes en 2003) : Bouygues Construction réalise les installations d'un champ pétrolier sur un chantier long de 50 km, ainsi que deux stations de pompage et une station de réduction de pression sur le trajet du pipeline au Cameroun. Le chantier se terminera fin 2004. Bouygues Construction a par ailleurs livré la brasserie Heineken à Enugu au Nigeria (50 M€) et le stade olympique de 22 000 m² d'Abuja au Nigeria (107 M€). L'activité 2004 de-

vrait bénéficier du démarrage des travaux du port de Tanger au Maroc (225 M€) où Bouygues Construction, en groupement avec Saipem, réalise la première phase du nouveau port commercial comprenant une digue d'une quarantaine de caissons préfabriqués en béton armé.

Travaux électriques et maintenance

ETDE exerce trois activités :

- les travaux publics de réseaux : études et conception, réalisation et maintenance de réseaux pour les collectivités locales, EDF-GDF, le secteur industriel, les sociétés autoroutières, etc.
- le génie électrique et thermique : conception, réalisation et entretien des équipements pour les secteurs industriels et tertiaires, les infrastructures de transport et d'environnement, etc.
- le facilities management pour les sièges sociaux de grandes entreprises publiques et privées, et pour les équipements publics : lycées, hôpitaux, ministères...

Son chiffre d'affaires s'élève à 554 M€, en hausse de 11 %. En 2003, ETDE a notamment remporté les contrats d'équipements électriques pour Aéroports de Paris (2,7 M€) et Elytra (2,2 M€), ainsi que la ligne très haute tension RTE Marseille. A l'international, ETDE est intervenue pour le compte de Bouygues Bâtiment International sur les projets de la mosquée de Kiptchak (3,7 M€), l'Hôtel du Président (3,8 M€) et le Palais des expositions au Turkmé-

nistan. Elle a également réalisé l'éclairage du stade de Malabo en Guinée Equatoriale.

Poursuivant sa stratégie de croissance externe dans les métiers de l'électricité, ETDE a acquis six nouvelles sociétés.

PERSPECTIVES 2004

En France, le marché du bâtiment devrait se stabiliser après le ralentissement observé en 2003. Des éléments de reprise apparaissent dans le secteur des locaux résidentiels. En outre, l'entretien et la réhabilitation, peu sensibles aux cycles économiques, poursuivront leur développement.

Les travaux publics devraient se maintenir grâce au financement privé d'investissements publics, en particulier dans les infrastructures de transport.

A l'international, les incertitudes économiques pourraient peser sur les métiers de la construction. Le Royaume-Uni et l'Asie, où Bouygues Construction a signé récemment d'importants contrats, constitueront cependant des zones de forte activité.

Enfin, le secteur électrique devrait progresser, soutenu par la stratégie de croissance externe.

Fin 2003, les prises de commandes s'élevaient à 5,4 milliards d'euros contre 4,8 milliards d'euros (hors BOS) fin 2002.



Numéro 1 mondial de la route

Chiffre d'affaires 2003

7 426 M€ (=)

Résultat d'exploitation

262 M€ (- 10 %)

Résultat net part du Groupe

204 M€ (- 2 %)

Collaborateurs

53 100

Chiffre d'affaires 2004 (o)

7 620 M€ (+ 3 %)

Faits marquants

Quelques chantiers

- En France : construction de 27 km de l'A89, réfection de 50 km de l'A10 et de 14 km de la voie ferrée Cannes-Grasse, réalisation de plusieurs lots du tramway de Bordeaux et de la plate-forme logistique de Dourges (62), couverture et bardage de la Grande Halle d'Auvergne à Clermont-Ferrand, signalétique du hall 2E de l'aéroport de Roissy.
- A l'international : construction de 42 km d'autoroute en Roumanie, 80 km de route à Madagascar et 37 km en Géorgie (Etats-Unis)...

Production de matériaux

- 93,5 millions de tonnes de granulats, 51 millions de tonnes d'enrobés, 1,3 million de tonnes d'émulsions et de liants (premier producteur mondial).
- Colas dispose de 20 à 25 ans de réserves de matériaux.

Intervenant dans tous les domaines de la route et des infrastructures de transport, Colas intègre l'ensemble des activités industrielles en amont, des carrières et centrales d'enrobage aux usines d'émulsions et de liants. L'entreprise est présente dans plus de 40 pays. En 2003, elle a de nouveau enregistré de bonnes performances.

La grande majorité des activités de Colas en 2003 se sont exercées sur des marchés stables ou en faible croissance. L'entreprise a enregistré une légère augmentation de son activité sans apport

significatif de croissance externe. Les conditions climatiques exécrables durant une bonne partie de l'année dans l'Est des Etats-Unis, cumulées avec la dépréciation du dollar contre euro et des conditions de réalisation difficiles sur quelques chantiers en Afrique, ont été quasiment compensées par les bonnes performances



obtenues dans les autres territoires, notamment la France et l'Europe Centrale.

Le chiffre d'affaires s'élève à 7,6 milliards d'euros, identique à celui de 2002. A taux de change et périmètre comparables, le chiffre d'affaires augmente de 2,4 %. La baisse de la parité moyenne dollar contre euro en 2003 entraîne une diminution de chiffre d'affaires de 240 millions d'euros qui s'ajoutent aux 113 millions de 2002.

Bonnes performances en France

Le chiffre d'affaires économique de la métropole s'élève à 4 372 millions d'euros, en progression de 3,9 % (+ 3 % à périmètre identique).

Routes

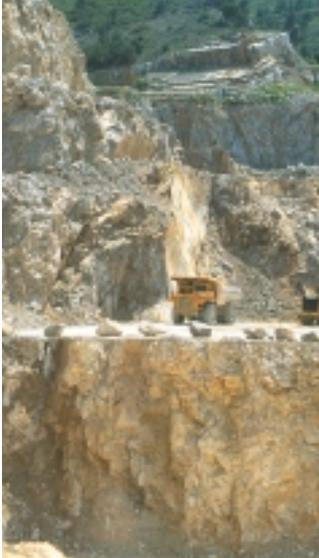
Dans un marché routier dont la progression estimée est d'environ 2 %, l'ensemble constitué par les seize filiales régionales routières réalise en 2003 une bonne performance avec un chiffre d'affaires en hausse de 3 %. Après un démarrage lent, les sociétés routières ont bénéficié à partir du deuxième trimestre de conditions climatiques favorables. Les investissements des collectivités locales et du secteur privé ont été plus soutenus qu'anticipé, compensant un nouveau



retrait des dépenses de l'Etat dans l'exécution des contrats de plan Etat-régions. Ce bon niveau d'activité n'a cependant pas évité une baisse significative du niveau général des prix.

L'évolution des marchés routiers régionaux a été assez disparate, confirmant la baisse de l'activité dans les régions de Picardie, de l'Est et du Nord de la France, qui contraste avec la croissance dans le Sud grâce à un plus grand nombre de projets.

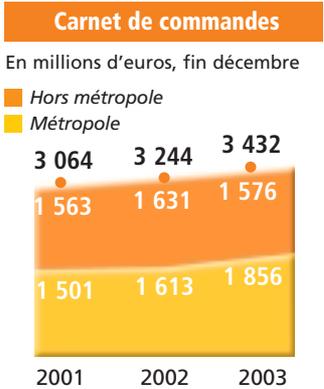
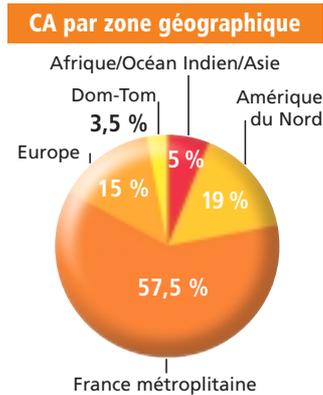
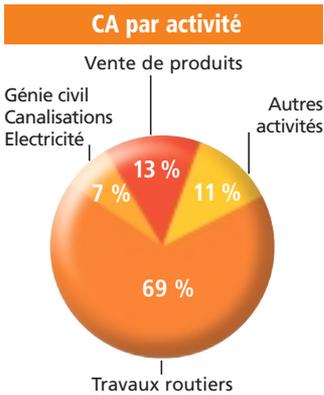
Quelques acquisitions ont permis de poursuivre la croissance dans la



production des matériaux (agrégats). Colas a notamment acquis les carrières de Castille dans l'Hérault avec deux sites d'exploitation produisant chacun 450 000 tonnes de matériaux par an et représentant au total 12,5 millions de tonnes de réserves.

Les filiales régionales ont continué leurs efforts d'investissement dans l'activité de recyclage et de retraitement de déchets et/ou matériaux usagés issus de l'activité Bâtiment et Travaux Publics. A ce jour, les filiales exploitent 92 installations fixes ou mobiles de retraitement.

L'année 2003 aura vu la réalisation de nombreux chantiers de construction et d'entretien du patrimoine routier sur l'ensemble des réseaux communaux, départementaux, nationaux et autoroutiers, ainsi que de multiples projets concourant à l'aménagement et à l'amélioration du cadre de vie quotidien : enrobés silencieux, enrobés drainants, aménagements paysagers, bassins de rétention, voies pour transport en commun en site propre (tramway, bus), pistes cyclables, zones piétonnières (pavages, enrobés colorés), etc.



Bilan consolidé au 31 décembre

	2002	2003
ACTIF (en millions d'euros)		
ACTIF IMMOBILISÉ	1 675	1 682
Stocks	191	196
Créances d'exploitation et divers	1 977	2 050
ACTIF CIRCULANT	2 168	2 246
Trésorerie	383	385
TOTAL ACTIF	4 226	4 313
PASSIF (en millions d'euros)		
Capital social et réserves	945	1 041
Intérêts minoritaires	22	17
CAPITAUX PROPRES	967	1 058
Autres fonds propres	-	-
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	967	1 058
Provisions pour risques et charges	458	489
Dettes financières	161	61
CAPITAUX PERMANENTS	1 586	1 608
PASSIF CIRCULANT	2 574	2 636
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	66	69
TOTAL PASSIF	4 226	4 313

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	2002	2003
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 415	7 426
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	292	262
Produits et charges financiers	(13)	(1)
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	279	261
Produits et charges exceptionnels	1	2
Impôts sur les bénéfices	(100)	(85)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	180	178
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	38	38
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(12)	(12)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	206	204
Part des intérêts minoritaires	2	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	208	204

Sécurité et signalisation

Le chiffre d'affaires de Somaro et de ses filiales est en progression de 3 %. Le renouvellement des marchés d'entretien et la réalisation d'équipements de sécurité sur quelques chantiers autoroutiers (A432, A41, A87, A89, etc.) ont permis une bonne tenue de l'activité du pôle Entreprises, alors que SES et les filiales Signalétique ont évolué dans un marché difficile. Le pôle Maintenance et services enregistre un volume satisfaisant de vente de ses produits manufacturés (remorques de sécurité, feux de chantier, etc.) et un développement de la maintenance de feux tricolores.

Pipelines et canalisations

L'activité est en recul en raison de la réduction du nombre de grands chantiers de pipelines et de la forte réduction des programmes d'investissement et d'entretien des entreprises EDF et GDF.



Étanchéité

Dans un contexte d'investissements privés orientés à la baisse, l'activité de Smac Acieroid et de ses filiales a été globalement comparable à celle de l'an passé, avec une hausse des chantiers réalisés pour des clients publics. Axter, filiale de Smac Acieroid, a achevé la mise au point de ses nouvelles installations indus-

trielles de Courchelettes (59), d'une capacité de production de plus de 30 millions de m² de membranes bitumineuses d'étanchéité.

Ferroviaire

Le chiffre d'affaires réalisé par Seco-Rail et ses filiales est en progression de 15 %. En France, les activités tramway et voies ferrées régionales compensent la diminution des marchés d'entretien SNCF. L'année 2003 a été marquée par l'obtention en groupement des lots 2 et 3 de la nouvelle ligne du TGV Est-européen : construction, à partir de fin 2004, de 380 km de voies (190 km de ligne) entre Châlons-en-Champagne (51) et Baudrecourt (57).

A l'international : progression en Europe

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international et en outre-mer s'élève à 3,2 milliards d'euros, en baisse de 4,9 %. A taux de change et structures comparables, l'activité est cependant en hausse de 2 %.

Europe

Le chiffre d'affaires en Europe (hors France) atteint 1 121 millions d'euros, en progression de 6 %. L'activité est stable en Belgique, en recul au Danemark du fait de la réduction des programmes d'entretien routier et de l'absence de grands projets d'infrastructures. En Grande-Bretagne, Colas a renforcé ses positions dans les nouvelles formes de contrats de construction et d'entretien. En Irlande, la production d'émulsions s'est maintenue à un niveau identique à celui de l'an passé. En Suisse, dans un marché routier toujours aussi ténu, le chiffre d'affaires est en léger retrait. L'activité en Hongrie, en République Tchèque et en Roumanie connaît une nouvelle progression en 2003 (+ 19 %).

Amérique du Nord

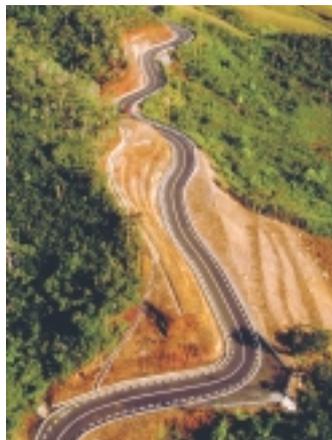
Le chiffre d'affaires de 2003 en Amérique du Nord s'élève à 1 468 millions d'euros, contre 1 700 en 2002. A pari-



té de change et périmètre identiques, le chiffre d'affaires 2003 est quasiment égal à celui de 2002 (- 1 %).

Aux Etats-Unis, trois facteurs ont contribué à une relative stagnation, voire un recul, des marchés en 2003 : le niveau de l'économie américaine, avec de faibles investissements privés, les incertitudes liées au renouvelle-





trie pétrolière a permis de réaliser un bon niveau d'activité dans les provinces de l'Alberta et de la Colombie Britannique. L'acquisition de deux sociétés dans le Sud-Est de la Colombie Britannique renforce les positions dans la région. De bonnes performances ont été également enregistrées sur les marchés du marquage horizontal et des ventes de bitume. La filiale au Québec connaît un tassement d'activité par rapport à la référence élevée de l'année 2002.

Afrique - Océan Indien

Au Maroc, le chiffre d'affaires 2003 est stable avec un maintien du volume des grands travaux et une progression de l'activité traditionnelle. Le chantier difficile de l'autoroute de contournement de Casablanca a été réceptionné.

L'Afrique de l'Ouest enregistre une baisse de son chiffre d'affaires. La situation de la Côte d'Ivoire, où tous les



travaux sont suspendus depuis septembre 2002, a gêné les pays limitrophes dans leurs approvisionnements en raison de la fermeture des frontières. Les chiffres d'affaires réalisés au Mali et au Gabon sont en baisse tandis que les niveaux d'activité au Bénin et au Burkina Faso sont comparables à ceux de 2002.

Dans un contexte de forte concurrence, l'activité de l'Océan Indien demeure bien orientée, grâce notamment à des projets importants à réaliser à La Réunion et Mayotte, et à la contribution des bailleurs de fonds internationaux au développement des infrastructures de Madagascar. En Afrique Australe, l'activité de production et d'application de liants routiers progresse, bénéficiant du plan de rationalisation du réseau des usines d'émulsion dans la région et de la croissance des budgets routiers en Afrique du Sud et en Namibie.

Asie

En Thaïlande, dans un contexte de diminution des budgets d'entretien routier pour la sixième année consécutive, les effets de la baisse des ventes d'agrégats et d'émulsions ont été partiellement compensés par le niveau des exportations de bitume vers la Chine et le Vietnam. En Chine, 2003 a été une année de transition. En Inde, les volumes et les ventes sont en hausse, grâce au démarrage d'une quatrième usine dans l'Etat du

Gujarat. Trois projets d'expansion sont à l'étude. En Indonésie, l'année se révèle assez contrastée avec un premier semestre difficile mais des perspectives encourageantes.

PERSPECTIVES 2004

En hausse de 8 % à fin janvier 2004, le carnet de commandes permettra un bon démarrage de l'activité au premier trimestre. Les incertitudes liées notamment aux aléas climatiques incitent cependant à maintenir une grande prudence, même si la confiance générale est supérieure à celle de l'an passé à la même époque.

Colas dispose de nombreux atouts : un réseau d'entreprises rentables dont une bonne partie de l'activité est peu cyclique, une large part d'activités industrielles, un chiffre d'affaires réalisé à 95 % dans les pays développés, une solidité financière et 1 200 établissements proches de leur marché.

Après deux ans de croissance externe limitée, la privatisation du réseau autoroutier français écartée, Colas devrait reprendre une stratégie de croissance externe orientée vers les activités industrielles, notamment la production de granulats, et vers de nouvelles acquisitions en Amérique du Nord et en Europe. En fonction des opportunités et de l'amélioration de la conjoncture internationale, Colas pourrait progresser en 2004.



Un leader de la promotion

Chiffre d'affaires 2003

1 230 M€ (- 5 %)

Résultat d'exploitation

80 M€ (+ 29 %)

Résultat net part du Groupe

44 M€ (+ 19 %)

Collaborateurs

800

Chiffre d'affaires 2004 (o)

1 250 M€ (+ 2 %)

Faits marquants

Bureaux et commerces

- Livraison des sièges de Taylor Nelson Sofres et de Steria en région parisienne, de Danone à Lisbonne et des immeubles Innovatis à Saint-Denis et Grand Large à Marseille.
- Acquisition de la dernière charge foncière de La Défense.
- Poursuite du développement de parcs commerciaux en Espagne et au Portugal.

Logements

- Signature des premiers programmes Haute Qualité Environnementale à Rueil-Malmaison et à Roissy-en-Brie.
- Premier lancement commercial d'un programme résidentiel à Varsovie (Pologne).

Qualité

- Obtention de la version 2000 de la certification ISO 9001 pour l'ensemble des activités en France et en Espagne.

Bouygues Immobilier intervient dans tous les domaines de la promotion immobilière : appartements, maisons groupées, bureaux, commerces, hôtels, aménagement foncier. Poursuivant le renforcement de sa situation financière, la société affiche d'excellents résultats commerciaux et une hausse de ses bénéfices (+ 19 %).

En France, les concurrents privés de Bouygues Immobilier sont Meunier Promotion, Kaufman and Broad, Cogedim et Nexity. Avec 5 400 logements vendus en 2003, Bouygues Immobilier est le deuxième promoteur en logements de France, derrière Nexity. Dans le domaine des bureaux, l'entreprise est leader en France sur un marché où la concurrence est principalement constituée des Foncières et des promoteurs anglo-saxons.

Constaté selon la méthode à l'avancement pour l'ensemble de l'activité depuis le 1^{er} janvier 2002, le chiffre d'affaires comptable consolidé s'élève pour l'exercice 2003 à 1 230 millions d'euros, en recul de 4,5 %. Le résultat d'exploitation s'établit à 80 millions d'euros, soit 6,5 % du chiffre

d'affaires. Son augmentation de 29 % par rapport à l'exercice précédent résulte de l'amélioration de la rentabilité des programmes, due principalement à la hausse des prix des logements, ainsi qu'à la croissance de la productivité. Le résultat net part du Groupe affiche une progression de 19 % à 44 millions d'euros.

L'activité commerciale est restée soutenue avec un volume de réservations de 1 397 M€, supérieur de 38 % par rapport à 2002.

A fin 2003, comme à fin 2002, Bouygues Immobilier est en excédent de trésorerie grâce aux échéanciers de paiement



favorables obtenus des acquéreurs sur d'importantes opérations d'immobilier d'entreprise, aux différés de paiement négociés sur des grandes acquisitions foncières ainsi qu'à la forte activité commerciale en logement.

Logement : un marché dynamique

Soutenu par des taux d'intérêts historiquement bas, une demande locative forte et un dispositif fiscal incitatif, le secteur du logement est resté dynamique. Plus de 5 400 logements ont été réservés pour 806 millions d'euros, soit une hausse de 24 % en valeur par rapport à 2002.

L'augmentation des flux migratoires vers le croissant atlantique, les régions PACA et Rhône-Alpes a entraîné une forte demande de résidences tant principales que secondaires. L'activité en régions assure ainsi la plus grande part du développement avec une progression de 37 %, tandis que l'Ile-de-France augmente de 19 %.

Ces chiffres se situent au niveau de l'évolution estimée des marchés. En phase avec l'activité commerciale, la production de logement croît de 17 %.

Immobilier d'entreprise et commercial

Malgré une conjoncture économique peu favorable, la demande qui avait fléchi en 2002 s'est stabilisée. Bouygues Immobilier a cependant réalisé d'excellents résultats commerciaux avec la réservation de 163 000 m² de bureaux, commerces, hôtels et locaux d'activité pour un montant de 591 millions d'euros, en hausse de 61 % en valeur. Ceci résulte notamment de la conclusion des négociations engagées en 2002 sur deux opérations importantes à Paris, et de la commercialisation de deux autres en Espagne.



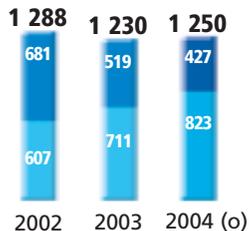


- Trésorerie positive pour la 3^e année consécutive
- Forte activité commerciale

Chiffre d'affaires

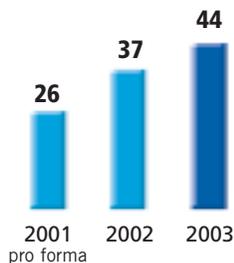
En millions d'euros

- Immobilier d'entreprise
- Logements



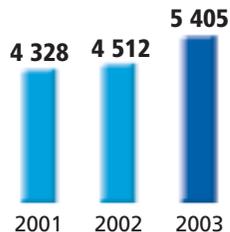
Résultat net

En millions d'euros



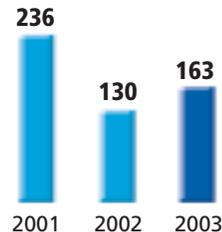
Logement

Réservations en unités



Immobilier d'entreprise

Réservations en milliers de m²



En dépit de la hausse des réservations, le chiffre d'affaires comptable réalisé en immobilier d'entreprise et commercial enregistre une baisse de 24 %, en raison de l'achèvement de chantiers importants en cours d'exercice, ainsi que du faible avancement à fin 2003 des nouveaux projets commercialisés.

Quatre implantations en Europe

Présent en Espagne, au Portugal, en Pologne et en Allemagne, Bouygues Immobilier a réalisé dans ces pays un chiffre d'affaires en légère baisse, qui représente 9 % du chiffre d'affaires global.

En Espagne, Bouygues Immobilier réalise des bureaux et des parcs commerciaux, tout en se diversifiant depuis peu dans le logement. La filiale a notamment mené en 2003 la commercialisation de deux grands immeubles de bureaux à Madrid. En Pologne, qui présente un fort potentiel de développement dans le secteur du logement, Bouygues Immobilier a poursuivi la commercialisation d'une résidence de 80 appartements à Varsovie. Au Portugal et en Allemagne, les filiales locales ont continué la réalisation de bureaux et de locaux commerciaux.

PERSPECTIVES 2004

Bouygues Immobilier entend conforter sa position de leader de la promotion immobilière en France et devenir un acteur de référence en Europe. Ses axes stratégiques pour 2004 :

- Poursuivre un développement dynamique mais prudent en se développant dans le secteur du logement, principalement en régions, en privilégiant la maîtrise des risques dans l'activité de bureaux et en concentrant ses efforts en Europe sur la péninsule ibérique et la Pologne.
- Maintenir une rentabilité élevée.
- Conserver une structure financière solide en maîtrisant l'endettement.

Le chiffre d'affaires 2004 devrait rester stable grâce à la bonne activité commerciale constatée en 2003. Bouygues Immobilier prévoit une légère augmentation des réservations de logements, sur un marché en voie de stabilisation, et une activité modérée en immobilier d'entreprise. Le montant global des réservations devrait donc afficher un léger recul.

Bilan consolidé au 31 décembre

ACTIF (en millions d'euros)	2002	2003
ACTIF IMMOBILISÉ	120	110
Stocks	608	667
Créances d'exploitation et divers	841	954
ACTIF CIRCULANT	1 449	1 621
Trésorerie	94	133
TOTAL ACTIF	1 663	1 864
PASSIF (en millions d'euros)		
Capital social et réserves	183	203
Intérêts minoritaires	12	15
CAPITAUX PROPRES	195	218
Autres fonds propres	-	-
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	195	218
Provisions pour risques et charges	97	107
Dettes financières	61	45
CAPITAUX PERMANENTS	353	370
PASSIF CIRCULANT	1 307	1 494
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	3	-
TOTAL PASSIF	1 663	1 864

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2002	2003
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 288	1 230
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	62	80
Produits et charges financiers	(12)	(13)
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	50	67
Produits et charges exceptionnels	4	(7)
Impôts sur les bénéfices	(15)	(12)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	39	48
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	39	48
Part des intérêts minoritaires	(2)	(4)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	37	44



Bouygues SA

Chiffre d'affaires 2003

62 M€ (- 1 %)

Résultat d'exploitation

- 24 M€ (+ 21 %)

Résultat net part du Groupe

216 M€ (+ 79 %)

Collaborateurs

230

Société-mère d'un groupe industriel, Bouygues SA est entièrement dédiée au développement des métiers du Groupe. Elle est le lieu où sont prises les décisions qui déterminent la stratégie du Groupe et l'allocation des ressources financières. Elle fournit également à l'ensemble du Groupe des prestations dans différents domaines.

Renforcement dans Bouygues Telecom

En vertu d'un accord conclu le 16 janvier 2003, Bouygues a acquis, le 5 mars 2003, 5,8 % du capital de Bouygues Telecom au prix de 334 M€, portant ainsi sa participation dans Bouygues Telecom à 72,9 %. Simultanément, Bouygues a acquis auprès d'E.ON 7,5 % des prêts d'actionnaires pour 60 M€. L'accord permettait également à Bouygues de lever, à tout

moment jusqu'au 14 octobre 2005, une option d'achat consentie par E.ON sur le solde de sa participation. Bouygues a exercé cette option et acquis le 30 décembre 2003 le solde de la participation d'E.ON (soit 10,1 % du capital) pour un montant de 609,5 M€, portant sa participation dans Bouygues Telecom à 83 % du capital. Simultanément, Bouygues a repris les prêts subordonnés détenus par E.ON, qui s'élevaient à 82 M€ (capital + intérêts courus).

Bouygues SA a fait appel au marché financier, le 25 novembre 2003, en émettant hors de France un emprunt obligataire de 750 M€. 750 000 obligations au porteur, d'un montant nominal unitaire de 1 000 € au taux fixe de 4,625 % et venant à échéance le 25 février 2011 ont ainsi été émises. Le produit de cet emprunt est destiné à assurer le refinancement à long terme de l'acquisition par Bouygues du solde de la participation d'E.ON dans Bouygues Telecom (10,1 % du capital).

Par ailleurs, la fusion opérée en juin 2003 entre BDT et Bouygues Telecom, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003, a permis de simplifier la structure actionnariale de Bouygues Telecom, Bouygues SA et les autres actionnaires de BDT devenant actionnaires directs de Bouygues Telecom.

Services rendus aux filiales

En sus de sa mission de direction générale du Groupe, Bouygues SA fournit à ses différents métiers des services et expertises dans plusieurs domaines : finance, communication, nouvelles

technologies, assurances, conseil juridique, ressources humaines, etc. A cet effet, Bouygues SA et les métiers du Groupe concluent chaque année des conventions dont l'exécution se traduit par la facturation desdites prestations à chacun des métiers.

Management et animation

Bouygues SA joue également un rôle d'animation qui favorise l'échange et la valorisation des expériences entre structures et métiers, ainsi que l'animation des hommes et l'état d'esprit du Groupe.

Flux financiers

Bouygues société-mère a reçu en 2003 un montant global de dividendes de 192 472 322 euros, versés par les filiales suivantes :

TF1	57 496 958 €
Saur	6 021 891 €
Bouygues Construction	17 051 300 €
Colas	85 166 099 €
Bouygues Immobilier	24 030 000 €
Divers	2 706 074 €

Il n'existe pas de flux financiers significatifs entre les différentes filiales du Groupe.

La trésorerie est centralisée au sein de filiales financières entièrement détenues par Bouygues société-mère. Cette centralisation permet d'optimiser la gestion des frais financiers en relayant, avec la trésorerie disponible de certaines filiales, les lignes de crédits confirmées obtenues auprès d'établissements de crédits par d'autres filiales.

Événements récents dans le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2004

Début 2004, Bouygues Telecom a lancé de nouvelles offres, notamment une offre Wi-Fi pour les clients Entreprises et une offre SMS à prix réduit pour les clients en possession d'une Carte Nomad.

Les licences GSM arrivent à échéance en 2006 pour Orange et SFR et en 2009 pour Bouygues Telecom. Ces licences devraient être renouvelées pour une durée de quinze ans. Le 19 mars 2004, le gouvernement français a fait connaître sa décision de percevoir à compter du renouvellement (en 2009 pour Bouygues Telecom) une nouvelle redevance annuelle fixée à 1 % du chiffre d'affaires GSM réalisé par chaque opérateur. Le droit fixe annuel que les opérateurs devaient déjà acquitter a été reconduit et fixé à 25 M€, au lieu de 22 M€. Il convient de rappeler qu'un droit fixe unique de 619 M€ a été perçu auprès de chaque opérateur par l'Etat lors de l'octroi des licences UMTS, une redevance fixée à 1 % du chiffre d'affaires UMTS devant être versée de surcroît chaque année.

Le gouvernement français a également demandé aux opérateurs de poursuivre la baisse des tarifs des SMS et d'accélérer la couverture des zones rurales. Les conditions dans lesquelles la couverture de ces "zones blanches" sera réalisée, notamment la prise en charge des coûts, seront fixées dans les prochains mois.

TF1, en lien avec Holland Coordinator and Services BV (contrôlée par Mr Tarak Ben Ammar), a lancé en février 2004 un nouveau projet télévisuel pour l'Italie. L'accord prévoit que le groupe TF1 prenne une participation jusqu'à 49 % dans les sociétés Europa TV et Prima TV. Europa TV lance une chaîne sportive nationale en clair, dénommée Sportitalia. Prima TV est autorisée à expérimenter la diffusion nationale d'émissions en technique numérique terrestre et envisage de diffuser dans ce cadre quatre chaînes de télévision.

Bouygues Construction a signé d'importants contrats, la nouvelle usine PSA Peugeot Citroën en Slovaquie (125 M€ en partenariat avec Cegelec et l'entreprise slovaque Zipp) ainsi que le contrat d'assistance pour la réalisation du stade olympique de Pékin et la restructuration de l'immeuble Le Bachelard pour La Poste à Paris (40 M€).

Colas a remporté plusieurs contrats à l'international pour un montant global d'environ 100 M€.

Bouygues a décidé en mars 2004 d'exercer, conformément au contrat d'émission, la faculté du remboursement anticipé de la totalité des Océane émises le 4 février 1999.

Informations environnementales et sociales

Risques



<u>Bouygues, entrepreneur responsable</u>	<u>40</u>
<u>L'environnement</u>	<u>41</u>
<u>Les hommes</u>	<u>44</u>
<u>La sécurité et la santé</u>	<u>48</u>

<u>La société civile</u>	<u>50</u>
<u>La recherche et l'innovation</u>	<u>52</u>
<u>Les risques</u>	<u>54</u>

Bouygues, entrepreneur responsable



Les questions environnementales concernent les métiers du Groupe à des degrés divers. Bouygues conçoit sa responsabilité dans ce domaine comme un double impératif : respect des réglementations relatives à la protection de l'environnement et promotion, aux côtés des collectivités et des donneurs d'ordre, des solutions qui offrent la meilleure prise en compte des contraintes environnementales.

Dans le domaine social, Bouygues, en tête des sociétés du CAC 40 par l'importance de son actionnariat salarié, a toujours placé ses collaborateurs au centre de ses préoccupations. La sécurité notamment constitue une priorité essentielle et un thème de formation privilégié.

Par ailleurs, dans tous ses métiers, le Groupe n'a qu'un seul objectif : servir ses clients. Cette politique de qualité est au cœur de ses valeurs, l'objectif étant de comprendre les attentes des clients et d'y répondre par des solutions performantes, innovantes et respectueuses de l'environnement.

Comment progresser ?

Pour le groupe Bouygues, au-delà de la nécessité d'être exemplaire dans le respect des réglementations, les principaux axes de travail sont les suivants :

- **Etre à l'écoute** de l'ensemble des parties prenantes,
- **Sensibiliser et former** les collaborateurs du Groupe,

- **Innover** pour apporter des solutions plus respectueuses de l'environnement, tout en améliorant la compétitivité des produits et des services offerts,
- **Encourager les pouvoirs publics** à développer des procédures, en particulier de consultations, qui favorisent la prise en compte de tous les paramètres sociaux et environnementaux, le prix n'étant plus le seul critère de choix.

Quelle organisation ?

A une approche centralisée et directive, Bouygues a préféré une organisation fondée sur la responsabilisation des métiers qui définissent eux-mêmes leurs stratégies et leurs plans d'action dans les domaines sociaux et environnementaux. Bouygues société-mère incite chaque métier du Groupe à entamer une démarche de progrès volontaire et sincère.



Bouygues Telecom, Saur et Colas ont adhéré au Global Compact, créé en 1999 à l'initiative de l'ONU : il associe les entreprises, au niveau mondial,

à une démarche volontaire visant à promouvoir neuf principes directeurs relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes du travail et au respect de l'environnement.

Le présent rapport n'est donc que le reflet, nécessairement synthétique et réducteur, des différents rapports des six métiers qui composent le groupe Bouygues. Des informations plus détaillées concernant les métiers sont disponibles sur les sites Internet correspondants.

L'environnement, un engagement



Soucieux d'intégrer toujours mieux leurs réalisations et leurs activités dans le cadre de vie, les métiers du Groupe organisent progressivement leurs stratégies et leurs actions environnementales.

Gérer les ressources naturelles

Maîtriser les consommations d'eau, de matières premières et d'énergie constitue un axe d'amélioration commun à l'ensemble des métiers du Groupe.

Bouygues Telecom a ainsi engagé un suivi de ses consommations d'électricité et de papier. Un programme concret a été mis en place : économies d'électricité par un allumage et une coupure automatique de l'éclairage sur les sites télécoms et par un recours accru à la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs dans les bureaux ; économies de papier grâce à une réduction du gram-

mage du papier utilisé dans certains supports de communication et grâce à un programme ambitieux de numérisation des documents administratifs.

Saur, en tant qu'opérateur de réseaux, est engagé en permanence dans la préservation des ressources en eau par la surveillance et le contrôle des fuites d'eau potable. Coved, afin de limiter les consommations énergétiques, a mis en place un programme d'optimisation des circuits de collecte des ordures ménagères par un système de géolocalisation des véhicules.

Dans le bâtiment, Bouygues Construction et Bouygues Immobilier ont développé un savoir-faire dans la réalisation de bâtiments Haute Qualité Environnementale (HQE). Ce système de management de projet vise à maîtriser les impacts sur l'environnement d'une opération de construction ou de réhabilitation, et ceci à toutes les phases de la construction et de la vie d'un bâtiment : conception, réalisation, utilisation, maintenance, adaptation et déconstruction. Parmi les 14 axes d'amélioration HQE, deux visent la réduction des consommations d'eau et d'énergie.

Colas innove sans cesse pour réduire la consommation d'énergie de son activité industrielle et pour économiser les ressources naturelles entrant dans la fabrication de ses produits. L'entreprise a ainsi créé le Néophalte, asphalté contenant un additif qui permet de réduire la température de chauffe de 250° à 150°. Elle a par

Bouygues Telecom s'efforce d'intégrer ses équipements.



ailleurs mis au point en 2003 un liant révolutionnaire sans bitume d'origine entièrement végétale.

Prendre en compte l'écosystème

Chaque métier du Groupe recherche une meilleure intégration de ses installations techniques et de ses réalisations dans leurs environnements.

Bouygues Telecom s'efforce ainsi d'améliorer en permanence l'intégration visuelle des sites télécoms. Dans les bâtiments et les zones classées, des partenariats sont organisés avec les architectes des services départementaux d'architecture et du patrimoine (SDAP) ou des directions générales des affaires culturelles (DRAC). Le 1^{er} décembre 2003, un document interne préconisant dix règles en matière d'intégration des





équipements dans l'environnement a été édité et diffusé aux équipes de Bouygues Telecom.

Pour les métiers de la construction, l'intégration des réalisations dans leur environnement constitue un objectif essentiel. Dans le cadre de l'opération sur les terrains du GIAT à Versailles, Bouygues Immobilier a mis l'accent dès le début de la conception sur la relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat. Ce savoir-faire a été développé par l'entreprise dans le cadre d'une réflexion engagée en 2003 visant à répondre aux préoccupations des pouvoirs publics et des clients en matière d'environnement. Deux groupes de travail de neuf collaborateurs ont été constitués afin

d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques environnementales au sein de l'entreprise.

Prendre en compte l'écosystème, c'est aussi respecter les riverains et leur cadre de vie pendant la phase de réalisation.

Bouygues Construction étudie ainsi de plus en plus systématiquement des plans de circulation avec les collectivités locales pour réduire les perturbations aux alentours de ses chantiers. En outre, les chantiers en zones sensibles (zones inondables, à proximité d'un cours d'eau) sont équipés de modules de traitement des eaux conformément à la loi du 3 janvier 1992.

Autre illustration avec l'opération

Domaine Joséphine à Rueil-Malmaison en région parisienne : le chantier de Bouygues Immobilier a été organisé pour réduire les nuisances (tri des déchets, nettoyage systématique des engins, moindres nuisances sonores) et en informer régulièrement les riverains.

Dans le même esprit, les métiers du Groupe innovent pour améliorer la qualité de l'air autour des chantiers : filtres et systèmes d'aspiration de poussières chez Bouygues Construction, procédé Comporetread chez Colas pour éliminer l'émission de poussières. Ce dernier a par exemple été utilisé pour protéger les vignes bordant la chaussée, sur le chantier de réfection de la D228 en Champagne.

Gérer les rejets et les déchets

Les activités du Groupe génèrent des types de déchets différents. Le tri sélectif et le suivi des quantités générées et retraitées se généralisent, que ce soit de manière volontariste ou dans le cadre de la nouvelle loi française sur la gestion des déchets, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002.

En 2003, TF1 a mis en place le tri sélectif des déchets, lorsqu'il était possible, en tenant compte de la spécificité de ses sites. L'entreprise s'est notamment équipée pour son siège d'un compacteur d'ordures, opérationnel depuis août 2003. Il compresse les déchets, qui sont ensuite prélevés par une société spécialisée qui assure le tri sur un site externe dédié.

Rouen : des antennes bien intégrées

Interview d'Edgar Menguy, adjoint à l'urbanisme à la mairie de Rouen.

Bouygues Telecom développe son réseau à Rouen depuis bientôt 8 ans. Quelles sont les relations de la ville avec Bouygues Telecom ?

Toutes les villes sont confrontées au problème du développement de la téléphonie mobile sur leur territoire. Entre nécessité d'offrir un service que personne ne conteste plus et volonté de répondre aux craintes et aux exigences de la population, il y a un équilibre à trouver. Ceci ne peut se faire que par un dialogue constant avec les habitants et les opérateurs. Or, Bouygues Telecom a toujours répondu présent pour participer avec la ville à ces échanges dans une volonté commune de coopération constructive et respectueuse de l'environnement urbain.

Répondant à un devoir de transparence, Bouygues Telecom a signé une charte avec Rouen. Qu'a-t-elle apporté ?

Elle est la garantie d'une implantation esthétique, raisonnée et transparente des relais de téléphonie mobile. Elle marque aussi l'engagement de Bouygues Telecom d'intégrer l'évolution des connaissances sur les risques éventuels concernant ses installations.

Chez Bouygues Telecom, un programme de suivi des différents types de déchets a été mis en place en 2003 :

- Les déchets générés sur les sites accueillant des collaborateurs ont représenté, en 2003, 12 000 m³ de déchets industriels banals. 290 tonnes de papier, 600 m³ d'engrais et 416 kg de piles ont été collectés,
- Pour les déchets liés à l'activité commerciale, 2 tonnes de batteries usagées déposées en 2003 par les clients, plus de 58 000 terminaux hors service ont été confiés à un prestataire de recyclage,
- Pour les déchets liés aux sites techniques, 37 tonnes de batteries, 3 tonnes de cartes électroniques

d'équipement réseau, 96 tonnes d'antennes radio et éléments optionnels et plus de 2 000 pièces informatiques ont été recyclés.

Chez Saur France, 67 % des 65 000 tonnes des boues d'épuration bénéficiant d'une qualité agronomique suffisante sont valorisées pour l'agri-



Collecte des déchets industriels spéciaux chez Colas

En France, les protocoles établis par Colas avec des prestataires extérieurs permettent le tri et le traitement de tonnages toujours plus importants de déchets industriels spéciaux issus notamment des ateliers mécaniques. Cette politique est en cours de généralisation à l'international.

Déchets spéciaux traités en métropole

(en tonnes)	2001	2002	2003
Aérosols	7	9	11
Batteries	63	82	106
Dégraissants, diluants, peintures et colles	7	18	73
Emballages	8	10	10
Essence gasoil	3	3	3
Filtres	94	120	96
Liquide de refroidissement	7	9	22
Piles	14	5	2
Solides souillés	20	26	56
Tonnage total	213	282	379
Variation		+ 32 %	+ 34 %

culture, pour l'épandage notamment, participant ainsi au besoin des sols français en amendement organique naturel.

Sur ses chantiers, Bouygues Construction porte une attention particulière au stockage, à la manipulation et à l'utilisation des hydrocarbures et des huiles : zones de stockage munies de bacs de rétention, manipulation sur des tapis absorbants spécialement étudiés, contrôle régulier du matériel pour la prévention des fuites. Un système de ravitaillement des engins en carburant par un pistolet hermétique de type Formule 1 a par ailleurs été mis au point sur le chantier Istrie B en Croatie : il permet de réduire les risques de déversement d'hydrocarbures de manière significative.

Evaluer

Les démarches de certification se généralisent dans le Groupe. Si la plupart des activités de Bouygues sont aujourd'hui certifiées Qualité, les certifications Environnement progressent rapidement dans les métiers concernés et les certifications Sécurité commencent à être obtenues.

A la pointe de l'industrie routière pour la certification ISO 14001, Colas a lancé dès 1998 un processus ambitieux centré dans un premier temps sur les postes d'enrobage, puis l'a étendu aux usines de liants, aux exploitations de carrières et à son Campus scientifique et technique. Depuis, la progression des certificats est régulière : 43 avaient été obtenus

en France fin 2003 (23 fin 2002), 25 nouvelles entités sont en cours de certification. Cette politique doit aboutir dans un délai rapide à la certification systématique de toutes les activités industrielles. La démarche environnementale se généralise également à l'international.

Plusieurs entités de Bouygues Construction se sont également lancées dans ce type de processus. Bouygues Travaux Publics France a notamment mis en place un système de management de l'environnement spécifique pour tous les projets de plus de 5 M€, lancés après le 1^{er} juillet 2001. Bouygues TP est ainsi devenue en 2003 une des premières grandes entreprises de BTP en France à obtenir la triple certification ISO 14001, ISO 9001 et OHSAS 18001.

Enfin chez Saur, la certification ISO 14001 passe par une approche d'ensemble matérialisée par la mise en place systématique de systèmes de management de l'environnement (SME). Depuis fin 2003, après une période-test couronnée par la certification de 22 sites, Saur entreprend la mise en place progressive de SME pour l'ensemble de ses activités, qui conduira à moyen terme à une certification ISO 14001 de l'intégralité des activités de Saur en France et à l'international.

Organiser et former

Un nombre croissant de campagnes d'information ou de réflexion sont réalisées à destination des collaborateurs : campagnes d'affichage dans

les bureaux de Bouygues Telecom, affiches "Agir pour l'environnement" chez Saur, livret "Le réflexe environnement" pour les compagnons de Bouygues Construction, charte environnement chez Colas.

Chez Saur, la mise en place de systèmes de management de la qualité et de l'environnement permet par ailleurs une amélioration continue de la performance environnementale des activités, via une analyse méthodique et régulière des risques. Ainsi, un suivi de la performance environnementale est opérationnel sur l'ensemble des sites exploités en tenant compte de l'hétérogénéité des pays, des réglementations, des sites et des caractéristiques des installations. Ce suivi prend la forme de tableaux de bord qui incluent des indicateurs métiers, comme le taux de fuite des réseaux d'eau potable, la quantité d'eaux usées traitées ou la quantité de pollution organique éliminée.

Chez Colas, l'organisation est décentralisée et les actions sont laissées à la responsabilité de chaque filiale, dotée d'un responsable environnement à plein temps ou qui cumule d'autres fonctions en liaison directe avec un aspect environnemental (technique, matériel, qualité).



Un management environnemental sur un chantier en Jamaïque

Sur le chantier de l'autoroute Highway 2000 en Jamaïque (122 M€), Bouygues Construction a mis en place un système complet de management environnemental ISO 14001. Une équipe environnementale composée de jeunes collaborateurs jamaïcains a ainsi été recrutée et formée par un ingénieur environnement aux principes fondamentaux des politiques, des procédures et du système ISO 14001 de l'entreprise. Elle mène des inspections quotidiennes et réalise régulièrement des inspections communes avec le spécialiste environnement du client. Des indicateurs environnementaux clés ont par ailleurs été créés : ils sont présentés et analysés lors de réunions hebdomadaires et de comités spécifiques mensuels.

Pour leurs sous-traitants, les métiers du Groupe intègrent de manière croissante des critères environnementaux dans les appels d'offres : par exemple, sur certains types d'achats particulièrement appropriés, Bouygues Telecom mène des audits directement chez le fournisseur pour affiner l'analyse avant le choix final.

Les hommes, une valeur forte

Marquée par la primauté donnée aux hommes, la culture du Groupe est construite autour des valeurs essentielles que sont l'esprit d'équipe, la responsabilisation, l'éthique et le respect. Fin 2003, on compte 124 300 collaborateurs dans le Groupe, dont près de la moitié à l'international dans 80 pays.

Les effectifs du Groupe affichent une progression de 3,1 % en 2003, principalement générée par Bouygues Telecom qui a poursuivi le recrutement de nombreux conseillers de clientèle et par Bouygues Construction qui a



entrepris de nouveaux grands chantiers à l'international. Elle compense en partie la diminution des effectifs de Saur consécutive aux cessions d'activités, au Royaume-Uni notamment.

La répartition des collaborateurs entre la France et l'international est restée stable en 2003. Près de la moitié des

collaborateurs, soit 55 900, travaillent à l'international, presque exclusivement dans les services et la construction. L'Afrique en réunit plus du tiers (23 600), employés chez Saur, Bouygues Construction et Colas. La seule évolution notable concerne la zone Asie-Pacifique qui représente 8 % du nombre total des collaborateurs contre 4 % en 2002. Elle s'explique par le démarrage d'importants

chantiers de BTP à Hong Kong, à Singapour et en Thaïlande.

La répartition par statut n'a pas connu de changement significatif en 2003 : 17 % des collaborateurs sont cadres, 29 % employés ou techniciens et 54 % compagnons.

97 % des collaborateurs en France sont des salariés en contrat à durée indéterminée. Cette répartition est homogène dans l'ensemble des métiers du Groupe.

Peu présentes dans les métiers des services aux collectivités et de la construction, les femmes représentent 18 % des collaborateurs de Bouygues en France à fin 2003, mais environ 50 % chez Bouygues Telecom, TF1 et Bouygues Immobilier.

Des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ont été négociés avec les partenaires sociaux dans chacun des métiers du Groupe. Depuis 2002, tous les collaborateurs

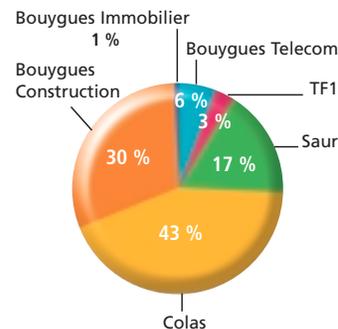


travaillant en France bénéficient d'un tel accord.

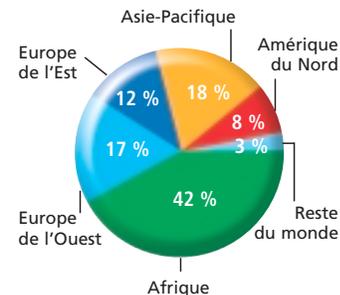
Plusieurs initiatives visant à développer l'embauche de personnes handicapées se sont poursuivies en 2003, notamment chez Bouygues Telecom, TF1 et Colas. La politique active de Colas dans ce domaine se traduit par une part de collaborateurs handicapés en France métropolitaine



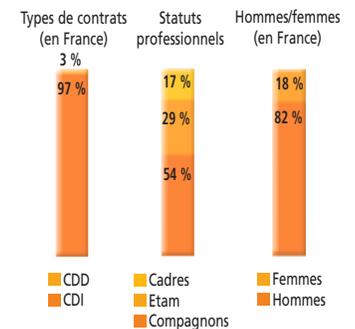
124 300 collaborateurs : + 3,1 %



55 900 à l'international : + 4,7 %



Répartition des collaborateurs



supérieure de 17 % aux seuils légaux (14 % en 2002).

Intégrer les collaborateurs

Avec plus de 7 900 embauches (+ 4,6 %) en France en 2003 dont près de 60 % dans les métiers de la construction, le Groupe continue d'être un acteur dynamique de l'emploi malgré une conjoncture plus difficile. Les moins de trente ans constituent 68 % de ces embauches. Les recrutements d'Etam, qui représentent 46 %, correspondent essentiellement à des postes de conseillers de clientèle chez Bouygues Telecom. Enfin, environ un tiers des recrutements en France sont en contrat à durée déterminée, soit environ 2 500 embauches. Ce nombre correspond à peu près aux collaborateurs en contrat à durée déterminée à fin 2003.

Les sociétés du Groupe maintiennent des relations permanentes et des par-



Un CD-Rom pour faire connaître les métiers du bâtiment.

tenariats avec les écoles et les universités afin de faire connaître leurs métiers. Bouygues Bâtiment Ile-de-France, filiale de Bouygues Construction, s'est impliqué lors de la rentrée scolaire 2003 en distribuant aux professeurs des lycées techniques et professionnels d'Ile-de-France un CD-Rom visant à faire connaître les métiers du bâtiment. Réalisé en partenariat avec l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Créteil, cet outil multimédia est conçu comme un support pédagogique. A travers l'étude d'un cas concret, la réalisation d'un chantier d'habitat, le CD-Rom



permet aux élèves d'appréhender la réalité du métier.

Les stages constituent la voie privilégiée pour des recrutements ultérieurs. Bouygues Telecom accueille chaque année environ 500 stagiaires pour des missions de 6 à 12 mois. Sur les trois dernières années, 247 d'entre eux ont par la suite conclu un contrat de travail. Depuis 1996, la direction Recherche et Développement de Bouygues Telecom accueille par ailleurs 10 doctorants par an affectés à des travaux connexes à leur sujet de thèse. Colas a proposé, en 2003, 1 555 stages (+ 2 %) en métropole ou en détachement à l'étranger. Chez Bouygues Construction, 40 % des nouveaux entrants sont des étudiants recrutés à l'issue

d'un stage en France ou en volontariat international en entreprise.

Chaque année, plus de 1 000 collaborateurs nouvellement embauchés sont initiés à l'histoire et aux valeurs du Groupe au cours de journées d'accueil animées par les managers des six métiers. Constitué notamment de rencontres avec les dirigeants, ce temps fort du parcours d'intégration dans l'entreprise est conclu par un échange avec Martin Bouygues.

Par ailleurs, chaque mois, une vingtaine de cadres issus des différents métiers sont invités à un déjeuner au cours duquel ils peuvent librement dialoguer avec Martin Bouygues sur tous les sujets. En 2003, 230 collaborateurs ont participé à ces échanges.



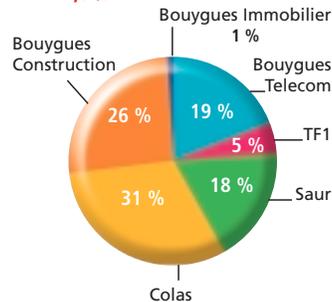
Transmettre

Les tuteurs forment la relève. Pertuy Construction, filiale de Bouygues Construction, a développé depuis deux ans un système de tutorat pour réussir l'intégration des jeunes compagnons. Volontaire, le tuteur accepte de développer ses capacités pédagogiques en vue d'accueillir, former, informer et guider le jeune collaborateur. Plus de 30 tuteurs ont ainsi suivi une formation de 28 heures à cet effet.

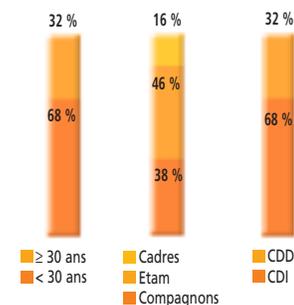
Les réservistes de Bouygues Immobilier. Avec le départ en retraite de certains collaborateurs, ce sont souvent des compétences clés qui quittent l'entreprise. Bouygues Immobilier a donc créé la notion de réserviste, le cadre légal permettant sous certaines conditions le détachement d'un retraité dans son ancienne entreprise. Une équipe projet à renforcer ou une formation à développer crée ainsi l'occasion pour le retraité qui en a l'envie de transmettre son savoir.

7 900 recrutements en France

+ 4,6 %



Répartition des recrutements en France



Partager les valeurs

Bouygues affirme sa différence par une culture forte fondée sur la primauté donnée aux hommes, le respect des clients et le goût des challenges. Le Comité de l'éthique et du mécénat, créé en 2001, a pour mission de participer aux actions menées par le Groupe pour veiller au respect de ses valeurs et de ses règles de conduite. Les collaborateurs peuvent, en toute confidentialité, soumettre au Comité les situations et les questions qui, dans le domaine de l'éthique, leur paraîtraient devoir être examinées.

Créé en 1999, l'Institut du Management Bouygues s'adresse aux managers confirmés, soit près de 500 cadres issus de tous les métiers du Groupe. Il a pour objectif de multiplier les échanges et enrichir leur vision



par une ouverture sur des expériences internes ou externes.

En 2002, un cycle "Développement des valeurs Bouygues" a été mis en place pour aider les managers à diffuser autour d'eux des principes auxquels est attaché le Groupe : respect, responsabilité, équité et vérité. Martin Bouygues participe à chacune de ces sessions. Fin 2003, 120 collaborateurs de toutes les structures avaient déjà participé à ce séminaire. Dix sessions sont programmées en 2004. La



Bouygues Telecom, lauréat du Trophée social des télécoms



Le 12 juin 2003, Bouygues Telecom a reçu le Trophée social des télécoms organisé par UNETEL-RST, organisation professionnelle de la branche des télécoms et Capricel Prévoyance, institution sélectionnée comme organisme

de protection sociale. Cette récompense distingue Bouygues Telecom pour ses initiatives innovantes en ressources humaines.

Pour permettre à ses collaborateurs de concilier leurs vies professionnelles, sociales et familiales, la direction des ressources humaines a mis en place des actions significatives telles qu'un Espace Ressources qui leur permet de participer à des ateliers pour développer leurs connaissances, un Espace Emploi Mobilité, en charge de l'accompagnement des évolutions professionnelles et de la mobilité des collaborateurs, ainsi qu'un observatoire médical du stress et du bien-être.

qualité constitue aussi une valeur essentielle de Bouygues. Une démarche d'harmonisation des disciplines Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) est progressivement mise en place dans les métiers du Groupe. Ainsi l'Espace QSE, regroupant les responsables de chacun des métiers, s'est réuni périodiquement en 2003 pour partager les meilleures pratiques dans ces domaines.

Créé en 1963 dans le BTP, l'ordre des Compagnons du Minorange a fêté ses 40 ans en 2003. Porteur sur les chantiers des valeurs de travail bien fait, de respect de la sécurité, de volonté et d'attachement à l'entreprise, l'ordre s'est développé sur les mêmes principes dans d'autres métiers du Groupe, notamment chez Colas avec

les Compagnons de la Route et chez Saur avec les Compagnons de la Source. Bouygues rassemble 1 772 Compagnons répartis en 22 ordres dont certains ont été créés à l'international, notamment en Afrique.

Développer les compétences

Les entités du Groupe poursuivent une politique active destinée à favoriser le développement de leurs collaborateurs, en France comme à l'international. Les dépenses de formation des sociétés exerçant une activité en France ont augmenté sensiblement : 71 M€, soit environ 3,7 % de la masse salariale hors charges (+ 3 %). En dehors des actions destinées aux

filiales fonctionnelles et de l'Institut du Management Bouygues, les actions de formation sont décentralisées au niveau de chaque métier.

Les filiales accompagnent les collaborateurs à travers des formations métiers et de management. Colas s'est impliqué au sein du syndicat professionnel USIRF dans la création puis la mise en place en 2003 du Certificat de Qualification Professionnelle de "constructeur en voiries et réseaux urbains", destiné à valider par un diplôme professionnel les compétences des Compagnons acquises grâce à la formation interne. Des dispositifs de formation au management existent par ailleurs dans chaque filiale. Chez Bouygues Construction, 350 collaborateurs en ont bénéficié depuis 2000.



Depuis février 2003, Bouygues a mis en place un nouveau portail intranet qui permet à tous les collaborateurs d'établir entre eux des liens et des échanges. Chacune des grandes filières (ressources humaines, infor-



matique, communication, Europe, e-business) y ont développé leur propre portail.

Par la richesse de ses métiers, Bouygues développe une véritable politique de mobilité. Grâce à Mobilitel, base de données des offres de postes alimentée par les différentes structures du Groupe, chaque collaborateur peut consulter la liste des postes à pourvoir dans tous les métiers. Une cellule d'orientation accompagne les collaborateurs dans leur démarche.

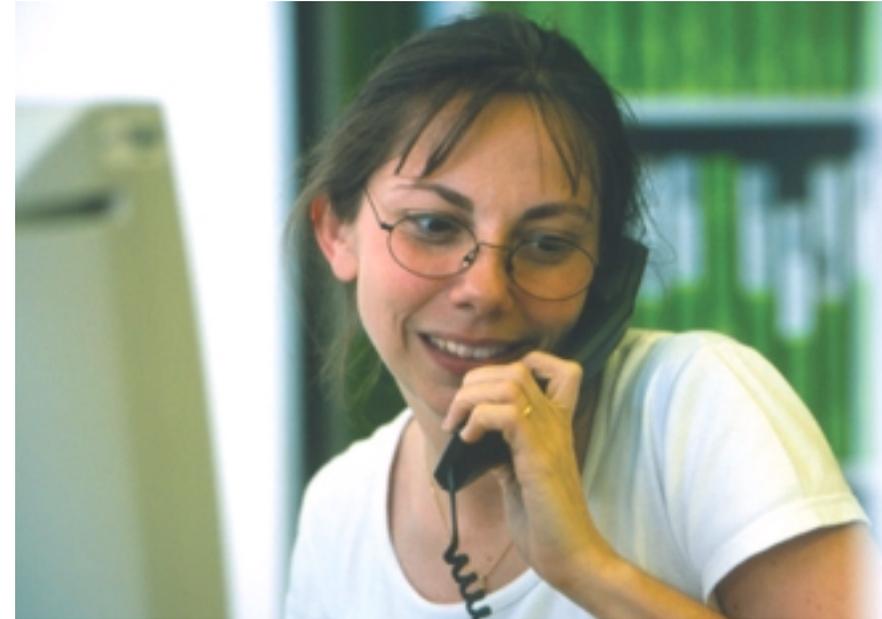
Motiver et fidéliser

Bouygues est très attaché à une politique de rémunération individualisée en fonction du professionnalisme,

des performances et du potentiel de chacun. La rémunération constitue un facteur important de motivation des collaborateurs, en reconnaissant les compétences et mérites individuels ainsi que les performances d'équipe et d'entreprise. Un entretien annuel d'appréciation permet aux responsables hiérarchiques de fixer avec chaque collaborateur les objectifs qui serviront de référence.

Une politique salariale dynamique, comprenant éventuellement une part variable, s'est poursuivie en 2003, en particulier envers les jeunes à potentiel. La masse salariale intégrant les charges sociales et la participation s'élève à 4,6 Md€ en 2003. Elle diminue de 2 % par rapport à 2002, mais à périmètre comparable (hors Bouygues Offshore), elle augmente de 1 %.

Les plans d'épargne entreprise du Groupe sont aujourd'hui un vecteur fort de développement de l'actionnariat salarié : ils regroupent près de



25 000 adhérents actifs. Les collaborateurs constituaient à fin 2003 le deuxième actionnaire de Bouygues société-mère, avec 11 % du capital et 16 % des droits de vote.

Ecouter et dialoguer

La qualité du dialogue social est une priorité, car il permet au management de mieux identifier et comprendre les aspirations individuelles et collectives et de mieux y répondre.

Les collaborateurs de Bouygues participent à la vie sociale de leur entreprise à travers les institutions de représentation. En France, près de 380 comités d'établissement ou d'entreprise, totalisant près de 3 000 élus, sont représentés au sein du Comité de Groupe.

Au-delà du dialogue avec les institutions représentatives du personnel et les organisations syndicales, Bouygues développe un dialogue direct avec l'ensemble de ses collaborateurs, complémentaire de l'action du management. Plusieurs sociétés du Groupe ont développé la pratique des enquêtes de satisfaction auprès de leurs collaborateurs. Ainsi, chez Saur en France, après l'enquête de satisfaction réalisée en 2002 auprès des collaborateurs, des plans d'action ont été mis en place en 2003.

Sécurité et santé, des priorités

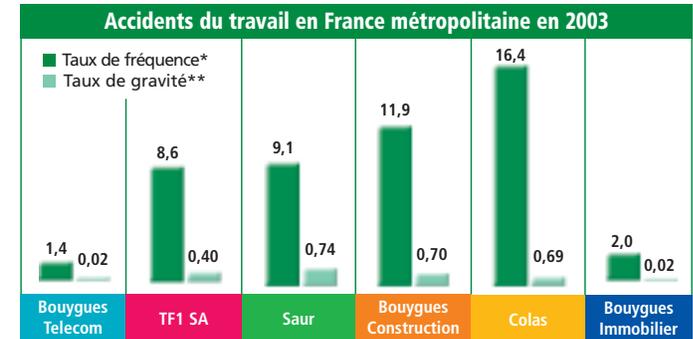


La sécurité et la santé des personnes qui travaillent pour Bouygues, collaborateurs, sous-traitants et intérimaires, sont des priorités de longue date. Elles constituent un axe fort de mobilisation pour le Groupe.

Au-delà de la conformité aux réglementations, les entreprises du Groupe inscrivent leur politique sécurité et santé dans une démarche volontariste et continue. La prévention et la maîtrise des risques passent par la généralisation d'une véritable culture de sécurité qui s'appuie le plus souvent sur les exigences de la norme OHSAS 18001.

Chaque métier détermine sa politique en matière de sécurité et de santé en fonction de la nature de ses activités et de leur niveau de risques, en France comme à l'international. Tous cependant ont mis en place une organisation dédiée et une démarche identique.

Depuis 2000, Bouygues Construction dispose d'un comité permanent Prévention-Santé-Sécurité qui participe à la définition des grandes orientations. Lieu d'échange des bonnes pratiques, il se réunit tous les trimestres. Chaque entité ou filiale s'organise ensuite pour répondre aux spécificités de ses activités, afin de



* Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour un million d'heures travaillées.

** Nombre de jours d'arrêt de travail pour mille heures travaillées.

Du fait de la diversité des activités du Groupe et de leur niveau de risques, les données consolidées ne sont pas significatives. La sécurité est un axe de travail prioritaire pour le groupe Bouygues, ce qui se traduit, en France, par des statistiques souvent meilleures que celles des secteurs d'activité considérés.

prévenir les risques et de respecter la réglementation.

Chez Colas, une structure spécifique au sein de la direction des ressources humaines est en charge de l'animation de tous les services hygiène-sécurité-environnement (HSE) des filiales et des relais sécurité dans chaque établissement. Afin d'organiser le transfert des bonnes pratiques, des rencontres entre animateurs sécurité sont organisées. Ainsi en 2003, 41 participants venus de huit pays et trois continents se sont retrouvés en Irlande et l'ensemble des animateurs des filiales d'Amérique du Nord se sont réunis en Caroline du Sud.

Chez Saur et Bouygues Telecom, la direction QSE anime les collaborateurs responsables de la prévention-santé-sécurité à travers notamment

l'organisation de comités spécialisés par activité. Des challenges sécurité sont réalisés et un site intranet dédié à la prévention permet de diffuser et d'échanger des informations à propos des thématiques sécurité.

Evaluer

Les entreprises du Groupe pratiquent des diagnostics préventifs et un recensement systématique des risques. Elles mettent en place des systèmes de contrôle et de pilotage, en France comme à l'international.

Le comité Prévention-santé-sécurité de Bouygues Construction a mis au point un document d'évaluation des risques pour chacune de ses filiales. Des outils ont été développés en 2003 pour identifier des axes de

progrès. Les représentants de la filière interviennent sur les chantiers pour veiller à la bonne application des règles de prévention. Ils effectuent quotidiennement des audits et établissent mensuellement des tableaux de bord statistiques.

Chez Saur, 22 des 29 unités opérationnelles ont bénéficié d'un diagnostic sécurité sur la totalité de leurs activités. La majorité des unités opérationnelles, en France et à l'international, s'efforcent de suivre des indicateurs de prévention comme le ratio des effectifs sensibilisés à des campagnes de prévention ou le nombre de fiches "idées prévention" étudiées en CHSCT, en vue de mettre en œuvre des actions préventives.

Former

En 2003, plus de 2 250 collaborateurs ont été formés chez Bouygues Telecom dont plus de 400 en secourisme et plus de 200 en prévention routière. Pour les équipes d'exploitation du réseau, Bouygues Telecom anime chaque année une journée Maintenance Sécurité consacrée à la prévention des risques professionnels.

Chez Colas, des formations sont dispensées lors de l'accueil qui suit le recrutement. Puis tout au long de la vie professionnelle, des actions de sensibilisation et de formation sont réalisées sur des thèmes comme les gestes et postures, les habilitations électriques et le transport des matières dangereuses.



Communiquer

Les métiers s'attachent à sensibiliser et à responsabiliser les collaborateurs sur le respect de certaines consignes pour des risques d'accidents de toute nature.

Face à l'épidémie de pneumonie atypique qui a sévi en Asie du Sud-Est, Bouygues Construction a proposé aux expatriés de rapatrier aux frais de l'entreprise leurs familles dans leur pays d'origine. Sur place, des me-



sures ont été prises pour prévenir les risques de propagation (port de masque chirurgical, désinfection des locaux...). Des informations en temps réel étaient diffusées aux collaborateurs sur intranet.

La direction QSE de Saur communique systématiquement lorsque se produit un accident significatif avec des flashes infos spéciaux destinés à sensibiliser les collaborateurs potentiellement concernés.

Chez Colas, l'information et la transmission des bonnes pratiques sont assurées par un manuel HSE français et international, par un forum intranet et par des rencontres annuelles de l'ensemble des responsables du Groupe. En début d'année, chaque filiale détermine une liste de risques liés à son métier sur la base de laquelle est élaborée une campagne annuelle de communication destinée aux hommes de terrain.

La sécurité routière est un axe majeur de la politique de prévention pour Saur et Colas. Chez Saur, des mesures ont été prises en 2003 : promotion de nouvelles technologies de communication (Internet, GPRS...)

pour limiter les longs déplacements, amélioration de la signalétique de circulation sur certains sites ou encore reconfiguration de certains processus pour une utilisation optimisée des véhicules d'intervention. Depuis la signature d'une charte de sécurité routière avec la délégation interministérielle à la sécurité routière en 1997, Colas déploie un important programme d'actions de prévention en France, mais aussi au Royaume-Uni, en Belgique, en Suisse, en Pologne et dans l'Océan Indien. L'efficacité des actions se traduit en France par une réduction de 43 % du taux de fréquence des accidents depuis 1997 en dépit d'une augmentation du parc de véhicules de 48 %. Il est à noter une nouvelle baisse du taux de fréquence des accidents d'environ 12 % pour les huit premiers mois de 2003.

Des actions d'information sont également menées pour améliorer la qualité de vie sur le lieu de travail. Ainsi, Bouygues Telecom communique via son site intranet sur le sujet. L'information est également diffusée par le biais d'une plaquette "Ergonomie des postes de travail" remise à chaque collaborateur pour promouvoir la conduite à adopter lors d'un travail sur écran et ainsi limiter les fatigues visuelles et musculaires.

Récompenser

Les entités du Groupe favorisent l'émulation interne et parfois externe en organisant des concours. Bouygues

Telecom lance chaque année trois challenges sécurité pour récompenser la région réalisant les meilleures performances dans le domaine de la prévention sur les sites télécoms, la région la plus performante dans la prévention des risques professionnels au sein de ses établissements, et la ou les structures ayant le moins de sinistres routiers.

Chez Colas, chaque filiale inscrit la sécurité comme un élément fondamental de la dynamique de l'entreprise. Colas fait chaque année une large diffusion des différents classements obtenus, en France comme à l'international.

Mobilisation pour les reportages en Irak

Dès fin décembre 2002, TF1 a pris la décision d'envoyer des équipes de reportage, journalistes et techniciens, pour suivre en Irak et dans les pays limitrophes l'évolution du conflit. 35 équipes de TF1 et LCI ont dû se soumettre à des vaccinations très complètes. Des tenues de protection ont été sélectionnées et conçues sur mesure et chaque équipe a reçu un sac de premiers secours. Enfin, une réunion d'information avec un médecin militaire a été organisée chez TF1.

La société civile, un dialogue

Bouygues participe activement au développement économique et social de chaque région où il est implanté, que ce soit par des initiatives économiques, de solidarité ou de mécénat.

Grâce à son organisation décentralisée, le Groupe est un acteur important du développement du tissu économique et social de chaque région où il est présent.

Dans le cadre de la couverture des "zones blanches", c'est-à-dire des zones couvertes par aucun des trois opérateurs de téléphonie mobile,

Bouygues Telecom s'est engagé dans une large concertation, lancée fin 2002 sous l'égide du ministère de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, entre l'Etat, les collectivités locales et les opérateurs. Un peu plus de 1 800 communes font l'objet d'une première phase de déploiement.

Solidarité et mécénat

Le Comité de l'éthique et du mécénat de Bouygues émet un avis sur les dossiers examinés dans le cadre de la politique de mécénat de la société-mère, axée sur les domaines humanitaire, médical, social et culturel. Parmi les associations concernées : L'Envol pour les enfants

européens, l'Association SOS Accueil, la Fédération pour la recherche sur le cerveau, l'Association française du syndrome d'Ondine, l'Institut pour la recherche sur la moelle épinière, l'Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris, etc. Les métiers mènent par ailleurs leur propre politique. Dans tous les cas, les projets apportés et soutenus par les collaborateurs sont privilégiés.

Solidarité

Depuis 2003, Bouygues Telecom s'est engagé dans une politique de mécénat privilégiant des projets destinés à soutenir la cause des personnes en difficulté sociale ou médicale. La société apporte notamment un soutien financier et matériel à l'association Objectif Soleil, créée en avril 2003 à l'initiative de collaborateurs.

Celle-ci mène des actions de solidarité visant à améliorer les conditions de vie des personnes en difficulté. Le 1^{er} décembre 2003 et jusqu'au 18 janvier 2004, Bouygues Telecom a par ailleurs lancé l'opération "Un SMS pour les urgences". Pour permettre d'offrir un meilleur accueil dans les services d'urgences en France, les clients Forfaits ont pu envoyer le mot urgences par un SMS surtaxé au 60 000. Le coût du SMS (TVA déduite) était intégralement reversé à l'Association des médecins urgentistes hospitaliers de France



Chez Bouygues Telecom, l'association Objectif Soleil créée par des collaborateurs.

(AMUHF), et chaque don complété par Bouygues Telecom. Au total, 60 centimes HT ont été versés par SMS. Près de 38 000 SMS ont ainsi été envoyés à l'association.

En 2003, TF1 et Bouygues Telecom se sont à nouveau mobilisés à travers l'opération Pièces Jaunes pour le financement de projets destinés à améliorer l'environnement et les moyens mis à la disposition des enfants hospitalisés. Organisée par la Fondation des hôpitaux de Paris-hôpitaux de France, présidée par Bernadette Chirac, cette opération bénéficie d'un relais à l'Antenne, à travers des bandes-annonces de sensibilisation. L'argent récolté depuis 1990 a déjà permis à la Fondation de soutenir plus de 3 700 projets dans trois domaines : le rapprochement des familles, le développement des

loisirs, l'amélioration de l'accueil et du confort. Le projet-phare de la Fondation pour 2004 est la construction d'une Maison des adolescents. La quinzième campagne de collecte des Pièces Jaunes a débuté le 9 janvier 2004 pour s'achever le 14 février. Bouygues Telecom et TF1 ont mobilisé leurs collaborateurs en leur diffusant une tirelire, permettant de récolter les dons de leur entourage. Plus de 200 collaborateurs se sont portés volontaires pour la récolte sur les différents sites de Bouygues Telecom.

Saur et Bouygues Telecom se sont mobilisés en décembre 2003 pour venir en aide aux sinistrés des inondations dans 19 départements du Sud-est et du Centre-est de la France. A Nîmes, les collaborateurs de Saur France se sont relayés jour et nuit pour remettre en état l'usine de





Un hôpital pour Kaboul

En Afghanistan, un enfant sur quatre n'atteint pas l'âge de cinq ans et la plupart des établissements de santé sont en ruine. Très émue par cette situation, Marine Jacquemin, grand reporter à TF1, a créé l'association Enfants Afghans et sollicité le public, via l'Antenne, pour assurer la construction et le fonctionnement d'un hôpital pour la mère et l'enfant. Bouygues s'est rapidement mobilisé aux côtés de plusieurs associations, de l'Etat afghan qui met à disposition un terrain et de Siemens France qui fournit une partie du matériel médical. Assurant la conception et la construction de l'hôpital, Bouygues Construction prend en charge les dépenses d'ingénierie, de conception, de personnel d'encadrement et de transport. Bouygues SA participe pour sa part à hauteur d'un million d'euros sur deux ans au budget de l'opération et s'implique dans l'association Enfants Afghans avec un poste d'administrateur. La première phase de travaux s'achèvera en juin 2004.

production d'eau potable qui assure 90 % des besoins de la ville. Dans le Gard, les Bouches-du-Rhône et l'Hérault, 81 antennes relais de Bouygues Telecom étaient en panne. En 48 heures, 74 étaient opérationnelles. A Toulon, Bouygues Telecom a été le premier opérateur de téléphonie mobile à rétablir son réseau.

Deux filiales de Saur, Saur France et la Sénégalaise des Eaux ont pris en charge la remise en état de l'adduction de Senghor, un village à 150 km de Dakar, qui vit essentiellement des produits de l'agriculture et de l'élevage. Les deux entreprises ont réhabilité gratuitement le système de forage, l'alimentation en eau du village et installé des bornes-fontaines.

Enfin, en partenariat avec l'ANPE et les missions locales, Bouygues Construction met régulièrement en place des actions sociales sur ses grands chantiers.

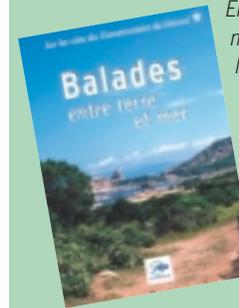


Mécénat culturel et sportif

Colas sélectionne tous les ans à l'automne dix peintres qui recevront commande d'une toile destinée à la Fondation Colas avec pour seule contrainte imposée le thème de la route. Créée en 1990, la Fondation a déjà acquis 150 toiles.

Bouygues Immobilier s'implique dans la vie locale en participant à des manifestations culturelles telles que le soutien au festival de musique de Saint-Denis (93), au festival de cirque de Massy-Palaiseau (91) ou à l'association Aix-en-Musique.

Partenariat avec le Conservatoire du Littoral



En réponse au sixième programme d'action communautaire pour l'environnement, Saur France et le Conservatoire du Littoral ont signé un accord de partenariat pour renforcer la protection des espaces naturels sur les sites maritimes et lacustres. Cette coopération a donné naissance à la publication d'un ouvrage-guide de présentation des plus beaux sites du Conservatoire du Littoral, avec pour objectif de sensibiliser les populations.

Dans un second temps, l'établissement d'un programme d'études autour des enjeux liés à la présence de l'eau douce en milieu littoral permettra l'émergence de solutions environnementales de protection et de préservation de la biodiversité par la conjugaison des compétences de chacune des parties.

Déjà présent dans le football en tant que partenaire de la Coupe de la Ligue de 2001 à 2005, dans le ski via le soutien de stations et d'écoles et dans la voile au travers du parrainage de clubs et de courses comme le Spi-Ouest France, Bouygues Telecom est devenu partenaire officiel d'épreuves de golf, dont l'Evian Masters, rendez-vous incontournable du golf féminin.

Dialogue avec les citoyens

Bouygues Telecom s'illustre par une attitude résolument proactive dans le domaine des effets éventuels des ondes radioélectriques sur la santé : diffusion à plus de 40 000 exemplaires de la publication "Radiofréquences et santé - Etat des lieux", réponse à tout courrier ou e-mail sur

ce sujet, signature de 41 chartes municipales (30 en 2003, 70 en cours de négociation), collaboration avec le CHSCT, la médecine du travail, soutien à la recherche scientifique sur le sujet, etc.

Depuis le 1^{er} juillet 2003, Bouygues Telecom et les opérateurs fixes et mobiles signataires de la Charte de Médiation mettent gratuitement à la disposition des clients un système commun de médiation. Le médiateur, choisi parmi des personnalités dont l'indépendance, les compétences et l'autorité sont reconnues, est saisi pour régler les différends à l'amiable et en toute confidentialité.



Recherche - innovation, un impératif

Tous les métiers du groupe Bouygues sont amenés à innover pour mettre au point des produits et des processus plus respectueux de l'environnement, plus utiles et offrant plus de sécurité et de confort au consommateur final.

L'innovation fait partie des valeurs clés qui constituent la culture du groupe Bouygues.

Innover pour l'environnement

Dans le cadre de la diversification des sources d'énergie utilisées, Bouygues Telecom mène une veille sur de nouveaux projets de type éolien-photovoltaïque, c'est-à-dire fondés sur la conversion de l'énergie générée par le vent ou le soleil en énergie électrique, pour déterminer la solution alternative ou combinée la plus adaptée à l'alimentation de certaines antennes-relais.

Dans le domaine des eaux usées, le problème du traitement et de la valorisation des boues va devenir une contrainte forte pour les collectivités. Saur a donc mis au point plusieurs procédés permettant soit la diminution du volume des boues, soit la passivation des résidus ultimes, soit la réduction des émissions de CO². Pour les stations de tailles modestes,

Saur développe la valorisation des boues par compostage avec des déchets verts et le séchage solaire des boues, procédé qui sera utilisé pour les stations de Thuit-Signol et La Couture-Bousse (Eure).

Dans le cadre des accords de Kyoto signés en 1997 limitant les gaz à effet de serre, la France a mis en place la RT 2000 (Réglementation Thermique) pour réduire les demandes et les besoins en énergie des bâtiments. Devançant ces exigences, Bouygues Construction a élaboré des solutions qui permettent de limiter les déperditions d'énergie dans les zones sensibles, appelées ponts thermiques (jonctions entre un mur de façade et une dalle, balcons, loggias, baies vitrées, etc.). Protégées par des brevets et développées en partenariat avec EDF et le concours de trois industriels (BPB-Placo, Knauf et Rockwool), ces solutions permettent de réduire de 70 % les déperditions



par les ponts thermiques sur les rives de dalle et de 60 % sur les balcons, tout en conservant d'excellentes qualités d'isolation thermique, acoustique et de résistance au feu.

Depuis plusieurs années, l'environnement constitue également pour Colas l'une des orientations majeures de la R & D, avec la mise au point de produits et substances non polluants, de produits recyclés ou de techniques permettant des économies d'énergie, et notamment :

- la suppression des produits polluants et leur remplacement par des matériaux de nouvelle génération. La filiale Résipoly Chrysor a élaboré Resithan Park et Park UV, des peintures et vernis sans solvant, applicables en intérieur et en extérieur sur asphaltes, bétons et enrobés bitumineux. Leur objectif environnemental est de diminuer l'émission de composants organiques volatils.

- la valorisation des déchets par introduction de poudrette de caoutchouc provenant de pneus usagés (Colsoft) ou par incorporation de déchets de verre dans un enrobé réfléchissant (Scintiflex).

- le développement des techniques et produits à froid (enrobés ou liants, Colasmac, Compomac) et du procédé Joint Actif, beaucoup moins consommateurs d'énergie.

- le recyclage des chaussées par la réduction de la consommation de nouveaux matériaux : le procédé Thermocol, avec un équipement composé d'un train de cinq à six machines, permet en chauffant la chaussée en place et en ajoutant bitume, liants, fibres et granulats, de rénover autoroutes, roades ou pistes d'aéroports, en recyclant 100 % de la chaussée existante.

En 2003, Bouygues Immobilier a inauguré la première des 75 maisons équipées de dispositifs écologiques innovants qu'elle construit à Roissy-en-Brie (77). Ces maisons sont dotées d'un réservoir de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des jardins. Certaines disposeront d'un chauffe-eau utilisant l'énergie solaire. Le surcoût initial de ces installations sera amorti en sept ans, les habitants réalisant in fine des économies sur leur consommation énergétique. Il s'agit pour Bouygues Immobilier du premier projet de maisons individuelles comportant un



volet environnemental. Pour les bureaux, le promoteur a déjà innové en mettant en œuvre dans le cadre de la construction du siège de la Cnam à Paris le principe de la façade active, qui permet une isolation thermique et acoustique grâce à la circulation de l'air dans une double paroi vitrée sur les façades.

Innover pour les consommateurs

Protéger la santé et améliorer la sécurité et le confort des produits et services offerts constitue un axe prioritaire de recherche pour les sociétés du groupe Bouygues.

Bouygues Telecom apporte ainsi depuis plusieurs années sa contribution à diverses recherches scientifiques et participe notamment aux conférences de l'Organisation mondiale de la santé et des associations européenne et américaine de bio-électromagnétisme. Créé en juin 2001, le Conseil scientifique de Bouygues Telecom, présidé par Jean-Jacques Duby, directeur général de Supélec, est composé de sept experts indépendants et quatre collaborateurs. Doté d'un avis consultatif,



Colas, prix Siemens d'argent de l'innovation

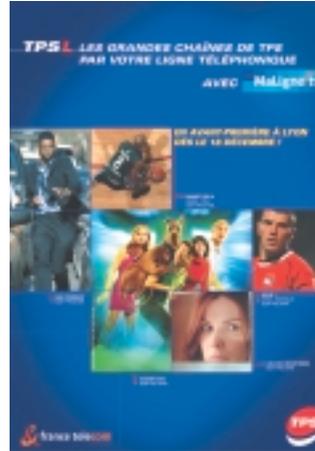
Ce prix, remis par Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies le 15 mai 2003, récompense Colas pour Colgrip, revêtement routier de sécurité à haute adhérence. Augmentant considérablement l'adhérence des véhicules à la chaussée même mouillée, il multiplie par deux l'adhérence transversale dans les courbes et réduit de 30 à 50 % les distances de freinage, quelles que soient les conditions climatiques. Colgrip est particulièrement adapté au traitement des "points noirs" du réseau routier en milieu urbain, en rase campagne ou sur autoroute : virages dangereux, bretelles d'accès, intersections, passages piétons, entrées d'agglomération... De mise en œuvre simple et de faible niveau sonore, ce revêtement contribue fortement à diminuer le nombre et la gravité des accidents.

il se réunit deux à trois fois par an. Les études en cours dans le cadre du projet de recherche 2003 concernent notamment la mesure des effets du téléphone mobile sur des embryons de poulet et l'étude sur le rat des effets d'émissions GSM sur deux maladies neurodégénératives.

Bouygues Construction a pour sa part développé des techniques permettant de diminuer le bruit émis sur ses chantiers. Par exemple, le coupe-cigare a été développé pour cisailer les poteaux en béton armé de grande section à l'intérieur des bâtiments. Cette machine, une chenillette télécommandée, remplace ainsi le marteau-piqueur. Réduisant la poussière émise et diminuant les efforts des compagnons, la technique du coupe-cigare supprime les bruits supérieurs à 10 dB, au grand bénéfice des riverains.

Colas innove également pour améliorer le confort et la sécurité des infrastructures qu'il produit par :

- la mise au point et l'utilisation d'entrobés réduisant le bruit de roulement des véhicules avec les procédés Colsoft, Miniphone, Microville ou de murs anti-bruit tels ceux de la gamme Somaphone ou le mur Fractal qui, récemment lancé, affiche des performances remarquables.
- l'élaboration de techniques de réhabilitation de réseaux d'assainissement sans tranchée, qui, outre la limitation des matériaux en décharge et la réduction d'apport de matières



premières, présentent l'avantage de ne causer qu'une gêne réduite aux riverains et de n'entraîner aucune détérioration de voiries.

Innover sur les services offerts

L'innovation est historiquement au cœur du développement du groupe Bouygues et continue d'être un vecteur essentiel de développement.

En décembre 2003, TF1 via sa filiale TPS a innové en lançant TPSL, un bouquet de chaînes accessibles via les lignes téléphoniques à haut débit (ADSL), en partenariat avec France Telecom. Ce lancement, effectué dans un premier temps à Lyon, est l'aboutissement de plus d'un an de mise au point et de tests. Il montre la volonté de TF1 d'innover pour offrir des services toujours plus utiles et interactifs aux téléspectateurs.

Bouygues Telecom, pour sa part, est un des pionniers de l'internet mobile en France. Son service i-mode™, commercialisé depuis novembre 2002 en partenariat avec l'opérateur japonais NTT DoCoMo, a connu un grand succès en 2003, dépassant les 500 000 clients en janvier 2004. Après les débuts ratés du WAP, i-mode™ propose la première solu-

tion intégrée entièrement développée autour des besoins des utilisateurs de téléphones mobiles.

Depuis une dizaine d'années, Bouygues société-mère s'est dotée d'un centre de recherche en sciences de la décision dont le rôle est d'accompagner les filiales du Groupe sur des thèmes transverses avec des modèles et des outils d'aide à la décision qui empruntent à l'informatique scientifique et aux mathématiques appliquées. Les thèmes abordés vont de l'optimisation des processus (rationalisation de la vente d'espaces publicitaires pour TF1, optimisation de la gestion du matériel de chantier pour Bouygues Construction, planification de campagnes marketing sur SMS pour Bouygues Telecom) au respect de la qualité de service (stratégies de maintenance en concessions routières pour Colas, planification d'emploi du temps pour les conseillers de clientèle de Bouygues Telecom) en passant par la création de services innovants (applications informatiques légères sur i-mode™ pour Bouygues Telecom par exemple).

Dans la construction, et plus spécifiquement dans le domaine des ponts à haubans, VSL, filiale de Bouygues Construction, a mis au point le système de haubans SSI 2000 qui permet à l'architecte d'apporter un soin particulier à l'esthétique. Les nouveaux câbles de haubans sont protégés par des gaines en matériaux composites offrant un choix important de cou-



leurs qui permet une intégration optimale de l'ouvrage dans son environnement. En dehors de cet aspect esthétique, VSL a développé un nouveau système d'amortissement de vibrations des câbles, qui limite les vibrations préjudiciables à l'exploitation de l'ouvrage.

Enfin, Bouygues Immobilier a créé en 2003 un comité Innovation qui s'appuie sur un système de management des idées permettant à chaque collaborateur d'exprimer une idée d'innovation. Près de 300 ont ainsi été collectées en 2003. Elles sont examinées au sein du comité, réuni régulièrement afin de retenir les meilleures et de les mettre en œuvre. Bouygues Immobilier a ainsi mis au point une offre permettant à l'occupant d'un logement de brancher tous ses équipements audiovisuels et multimédias (TV, chaîne hi-fi, ordinateur, lecteur de DVD, alarme, webcam, interphone) dans toutes les pièces du logement sur une prise universelle. Ce produit sera commercialisé en 2004.

Les risques, une maîtrise par la prévention



Le groupe Bouygues est exposé à un certain nombre de risques, liés pour la plupart aux caractéristiques de ses différents métiers. Les métiers de la construction (Bouygues Construction) ou de l'eau (Saur) apparaissent par nature plus particulièrement exposés.

La maîtrise des risques fait l'objet d'une réflexion globale au niveau du Groupe. La maison-mère anime le comité de management des risques majeurs qui a pour mission d'une part, de sensibiliser les métiers à la gestion des risques

majeurs et d'autre part, de renforcer l'efficacité des métiers dans la conduite des actions de détection, de prévention et de maîtrise des risques.

Chaque métier nomme un responsable "risques majeurs" qui est en charge d'assurer le pilotage et le suivi de l'ensemble des actions. Il siège au comité de management des risques majeurs.

Bouygues a élaboré des principes directeurs de management des

risques majeurs auxquels les métiers se conforment en mettant en place progressivement des structures et des procédures spécifiques pour la gestion des risques majeurs. L'objectif consiste à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en place d'un système de prévention, d'un dispositif de gestion des crises ainsi que des programmes d'actions de formation.

Par ailleurs, au quotidien, les métiers exercent leurs activités dans un cadre juridique, contractuel ou régle-

mentaire. Ils visent de plus en plus à réduire ou répartir les risques et considèrent avoir contracté des polices d'assurances et autres moyens de transfert ou de couverture des risques conformes aux pratiques habituelles de leur profession.

Risques opérationnels et environnementaux - Santé publique

Bouygues Telecom

Bouygues Telecom, comme tout opérateur de téléphonie mobile, est sensible aux préoccupations de plus en plus importantes du public et des collectivités publiques concernant les effets potentiels des ondes électromagnétiques sur la santé.

Même si, à ce jour, aucune démonstration de leur nocivité n'a été apportée, et en dépit des conclusions rassurantes des différents rapports (rapport Zmirou, OPECST,...), Bouygues Telecom a pris en 2003 de nombreuses initiatives destinées en particulier à prévenir les risques en la matière.

A ce titre, Bouygues Telecom :

- a été le premier opérateur à fournir systématiquement des oreillettes dans ses coffrets,
- a mis en place des procédures et des mesures de sécurité visant à



assurer les limitations de l'exposition du public aux champs électromagnétiques,

- participe aux différentes manifestations organisées par les instances internationales (OMS,...),
- finance la recherche médicale appliquée (dosimétrie,...),
- met en œuvre des actions d'information auprès du public et des collaborateurs des entreprises intervenant sur les sites.

Saur

Saur est directement concernée par les risques liés à la protection de l'environnement et de la santé publique.

Tel est le cas, en particulier, en matière de production et distribution d'eau



potable où Saur est confrontée à des risques de pollutions chimiques et microbiologiques. Dans le cadre de cette activité, Saur peut également être confrontée à des actes de malveillance pouvant affecter la qualité de l'eau délivrée aux clients. Les autorités publiques restent cependant généralement en charge de la mise à disposition d'installations conformes à la réglementation et assument les missions de police des réseaux. Par ailleurs, Saur est impli-

quée dans le transport ou la manipulation de matières dangereuses à travers l'activité de traitement d'eau potable, du fait de l'utilisation de chlore.

Dans le cadre de son activité de collecte des eaux usées et d'épuration, Saur doit maîtriser les risques écologiques de rejets polluants dans le milieu naturel ou les risques liés à la production de gaz toxiques dans des atmosphères confinées.

Par ailleurs, les activités de Saur liées

au transfert, au traitement et au stockage des déchets sont étroitement liées à la protection de l'environnement.

Dans la plupart de ses activités (épuration des eaux usées, production d'eau potable, décharges, production d'énergie), Saur doit faire face aux risques d'explosion et d'incendie. A titre d'exemple, pour Coved, le risque incendie est important pour l'activité "centre de tri" (déchets) en raison de la forte charge combustible présente.

Pour prévenir et maîtriser tous ces risques, Saur a créé un système de management de l'environnement par la qualité qui consiste à s'assurer de l'application des dispositions réglementaires ainsi que du respect des contrats, notamment pour tout ce qui concerne la santé publique, l'hygiène, la sécurité et la protection de l'environnement.

Saur a également conduit une politique globale de certification de ses systèmes de management de la qualité et de l'environnement (100 % des unités opérationnelles françaises sont certifiées selon la norme ISO 9001 version 2000). Saur devient ainsi la première éco-industrie pour ses activités en France à avoir entièrement certifié son système de management de la qualité.

Colas

Les activités industrielles (usines d'émulsion, de production de membranes bitumeuses, carrières, centrales d'enrobage ou d'asphalte...) relèvent en France de la réglementation sur les installations classées ou sur les carrières. Parmi les contraintes d'exploitation, Colas souscrit des engagements de remise en état des sites, définis en France avec les Drire et les autorités préfectorales. Ils sont provisionnés dans les comptes.

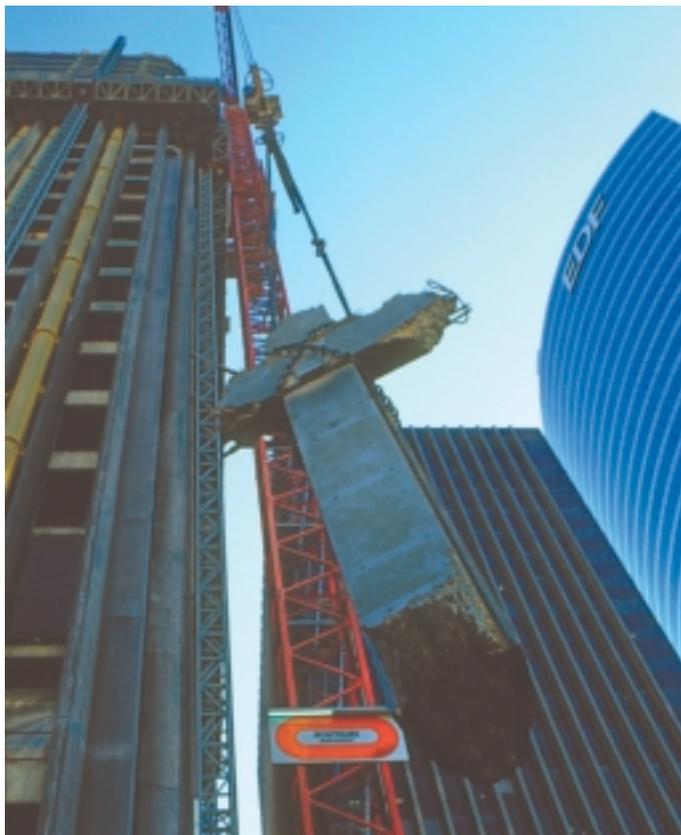
Les risques générés par ces activités très réglementées font l'objet d'une politique environnementale, notam-



ment basée sur la certification progressive ISO 14 001 (qualité environnement), de l'ensemble des installations. Ainsi, en France, en 2003, vingt certifications supplémentaires ont été obtenues et vingt-cinq nouvelles sont en cours d'obtention.

A l'international, où Colas a une activité importante, les mêmes principes sont appliqués avec une exigence d'autant plus forte que les réglementations locales sont parfois extrêmement contraignantes.

La collecte des déchets générés par l'activité de construction est généralisée. Le recyclage de ces déchets dans des installations dédiées (en propre ou à l'extérieur) se développe grâce à des plates-formes spécialisées.



Bouygues Construction

Bouygues Construction doit tout d'abord gérer les nombreux risques liés à une activité particulièrement exposée : risques géologiques, découvertes archéologiques, perturbations climatiques affectant les délais d'exécution, imprévisions, difficultés de fixation du prix, perturbations de l'exécution des contrats liés à l'intervention de nombreux acteurs, nuisances liées à l'exécution des travaux...

A ces risques classiques s'ajoutent ceux de la conception et de l'exploitation lorsque Bouygues Construction conclut des contrats globaux de conception-construction-exploitation.

En matière d'environnement, Bouygues Construction estime ne pas être exposée à des risques spécifiques majeurs.

L'entreprise ne possédant pas de sites de production fixes, assimilables à des installations industrielles permanentes, les risques de pollu-

tion sont limités aux seules installations ponctuelles sur les chantiers.

Par ailleurs, les déchets générés par les activités de construction sont majoritairement classés inertes selon les critères actuels. Le Groupe s'applique à se mettre en conformité avec les réglementations locales concernant la gestion de ses déchets, notamment en matière de tri sélectif à la source et de négociation avec les filières de traitement des déchets imposées par les législateurs locaux.

Bouygues Construction estime que les risques liés au stockage ou au transport des déchets ou de produits toxiques résultent principalement de l'utilisation d'huiles et de carburants nécessaires lors de la mise en œuvre du béton ou pour les travaux de terrassement. Dans chaque projet, l'entreprise met en place l'organisation nécessaire pour prévenir les risques de pollution accidentelle pouvant en découler et pour réagir dans les meilleures conditions en cas d'accident.

Dans ce domaine, Bouygues Construction veille à rester en conformité avec les réglementations en vigueur et met en place les systèmes de prévention et de gestion nécessaires.

Bouygues Immobilier

En sa qualité de promoteur immobilier, Bouygues Immobilier est principalement concernée par le risque de pollution des sites. La société se prémunit contre ce risque en imposant le plus souvent au vendeur du terrain de dépolluer le site ou de prendre en



charge le coût de dépollution.

Lorsqu'un site comporte des bâtiments existants destinés à être démolis pour libérer l'emprise foncière, Bouygues Immobilier s'assure du respect de la réglementation relative au désamiantage et à la dépollution en vérifiant, en particulier, que les travaux sont confiés à des entreprises agréées, garantes du respect des règles de sécurité.

Enfin, dans la réalisation de ses projets, Bouygues Immobilier encourt des responsabilités juridiques vis-à-vis de ses clients qui font l'objet d'une couverture d'assurance adéquate.

TF1

TF1 a mis en place une politique active d'identification des risques notamment afin d'assurer la permanence de la diffusion de ses programmes.

La continuité du service constitue en effet un élément essentiel de protection de l'entreprise.

En cas d'inaccessibilité aux différents sites vitaux de l'entreprise, un dispositif spécial a été institué permettant le maintien du processus de fabrication et de diffusion des principaux programmes. Ainsi, à titre d'exemple, si le siège de TF1 était touché par une crue exceptionnelle de la Seine,

le processus de sécurisation interne et externe permettrait d'éviter l'interruption des programmes.

Par ailleurs, TF1 est confrontée au risque d'interruption du transport du signal. De ce point de vue, TF1 se trouve placée en situation de dépendance vis-à-vis de TDF pour la diffusion de son signal. Cependant, la sécurisation du transport est assurée par TDF en raison du double mode de transport (hertzien et satellite) vers ses émetteurs. Les sites de diffusion sont en grande partie sécurisés grâce à la redondance des émetteurs de diffusion.

En ce qui concerne TPS (chaîne diffusant des programmes par satellite), le risque de perturbation est limité puisque les principaux programmes de TPS sont diffusés sur deux des satellites de la position orbitale.

Risques liés à la concurrence

Les risques spécifiques liés à la concurrence à laquelle sont confrontés les différents métiers du Groupe sont les suivants :

Bouygues Telecom

Risques liés à l'importance des parts de marché détenues par les concurrents.

TF1

Risques de guerre des prix lors de l'acquisition de programmes événementiels forts (par exemple l'acquisition des droits de diffusion du football).

Colas

Risques liés aux tensions sur les prix en cas de réduction brutale des investissements publics.

Saur

Risques liés au renouvellement des contrats de concession ou d'affermage.

Bouygues Immobilier

Risques liés aux comportements spéculatifs des concurrents lors de l'acquisition des terrains.

Risques de marché**Gestion du risque de taux et du risque de change**

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

Nature des risques auxquels le Groupe est exposé**Exposition au risque de change**

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la

plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part des dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles, et plus généralement aux risques "pays". Les métiers de gestion déléguée de Saur sont fondés sur des contrats de moyenne et longue durée qui la conduisent à prendre des dispositions particulières pour limiter l'exposition au risque de change sur la durée du contrat, notamment en privilégiant des financements en devises locales.

Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt. L'essentiel de son endettement est à taux fixe grâce à des emprunts obligataires à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

Les dettes financières à taux variable figurant au bilan sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée également à taux variable.

Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture du risque de change et du risque de taux

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achat et vente à terme de devises, swaps de devises, achat d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de

change ; swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achat de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

Règles de couverture**En matière de risque de change**

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire.

Par ailleurs, les titres de participations des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la

société qui les détient.

Dans un souci de rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée, et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées.

En matière de risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque sous-groupe, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

Dans la pratique, il s'agit des entités dont l'activité est capitalistique par nature (services, projets en concession et télécommunications) ; elles sécurisent leur résultat financier futur en fixant le coût de leur dette par des swaps, des future rate agreements, ou en le limitant par des caps, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un souci de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensées.

Méthodes de comptabilisation

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opération de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Valeur de marché des instruments de couverture

Les instruments financiers n'étant uti-

lisés par le Groupe qu'à des fins de couverture, leur juste valeur n'est pas comptabilisée au bilan.

Au 31 décembre 2003, la valeur de marché (Net Present Value) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (5) M€. Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de swaps de taux permettant de couvrir la dette du Groupe et de la valeur actuelle nette d'opérations de terme permettant de couvrir le risque de change découlant d'opérations commerciales.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : + 4 M€,
- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : - 9 M€.

En cas de translation de la courbe des taux de + 1,00 % (et respectivement - 1,00 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à (25) M€ (respectivement + 11 M€).

En cas d'évolution uniforme défavorable d'1 centime d'euro par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à (9) M€.

Les calculs ont été effectués par le Groupe ou obtenus de contreparties bancaires avec lesquelles ils ont été contractés.

Échéancier de la dette financière utilisée au 31 décembre 2003

	- 1 à 1 an 2004	1 à 2 ans 2005	2 à 3 ans 2006	3 à 4 ans 2007	4 à 5 ans 2008	5 à 6 ans 2009	6 ans et + 2010 et +	Total 12/2003
Emprunts obligataires	299	-	927	-	-	1 000	1 250	3 476
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	861	627	47	16	12	11	59	1 633
Emprunts et dettes financières divers	18	13	3	2	2	1	12	51
Total dettes financières	1 178	640	977	18	14	1 012	1 321	(1) 5 160
Rappel au 31/12/2002	724	917	756	1 200	58	18	1 152	4 825

(1) dont dettes sur opérations en crédits-bails : - Médias (TF1) 17
- Services (Saur) 13
- Construction 15
- Télécoms 22
- Autres filiales 6
73

Répartition par devise de la dette financière utilisée au 31 décembre 2003

	Euro	Livre Sterling	Dollar US	Franc CFA	Divers	Total
2003	5 038	1	49	57	15	5 160
2002	4 567	70	69	104	15	4 825

Couverture de la dette financière

Répartition de la dette financière, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	12/2003	12/2002
Dettes à taux fixé (1)	74 %	86 %
Dettes à taux variable	26 %	14 %

(1) dettes à taux fixé pour plus d'un an.

Sûretés réelles

	Total 12/2003	Télécoms	Médias	Services	Construction	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total 12/2002
							moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Hypothèques sur terrains/constructions ou nantissements de matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61
Nantissements de titres et prêts subordonnés (1)	1 034	-	-	-	18	1 016	-	1 034	-	3 596
Total Groupe	1 034	-	-	-	18	1 016	-	1 034	-	3 657

(1) 2003 : le nantissement sur titres Bouygues Telecom (contracté par Bouygues et SFPG) est limité au montant du crédit syndiqué non remboursé au 31/12/2003.

Voir également note 14 : engagements hors bilan.

Couverture du risque de taux

Date de l'échéance	En-cours au 31/12/2003				Total en-cours 12/2002
	2004	2005 à 2008	Au-delà	Total	
Swaps de taux					
sur actifs financiers	896	21	-	(1) 917	315
sur passifs financiers	1 229	946	557	(2) 2 732	2 754
Future rate agreements					
sur actifs financiers	-	-	-	-	-
sur passifs financiers	50	-	-	50	-
Caps/floors					
sur actifs financiers	-	-	-	-	-
sur passifs financiers	1	396	16	413	535

(1) dont payeur taux fixe : 592.

(2) dont payeur taux fixe : 2 175.

Couverture du risque de change

Analyse par devise

Devise	En-cours au 31/12/2003 (contrevaletur M€)						Total en-cours 12/2002
	USD	GBP	CHF	HKD	Autres	Total	
Achats et ventes à terme							
- Achats à terme	71	-	24	2	19	116	75
- Ventes à terme	114	30	13	29	26	212	361
Swaps de devises	49	137	51	35	21	293	231
Options de change	42	-	-	-	-	42	23

Exposition au risque sur actions

Le Groupe n'est pas exposé de façon significative au risque de prix lié à une variation défavorable du prix des titres de capital qu'il détient.

Risques de liquidité

Au 31 décembre 2003, la trésorerie disponible s'élève à 2 374 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 2 785 millions d'euros de lignes bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées à cette date. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque de liquidité.

Bouygues Telecom respecte largement au 31 décembre 2003 les deux ratios financiers imposés par ses prêteurs (dette financière consolidée / EBITCDA (1) consolidée et cash-flow disponible pour le service de la dette financière consolidée / service de la dette financière consolidée).

(1) EBITCDA = EBITDA diminué des charges activées.

Faits exceptionnels - litiges

Les sociétés du Groupe sont engagées dans divers procès et réclamations dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués et provisionnés sur la base des expériences passées et de l'analyse des services et conseils juridiques du Groupe. Il n'existe pas à la connaissance de la société un fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation

financière du Groupe dans son ensemble. Les litiges sont examinés régulièrement notamment lorsque des faits nouveaux surviennent. Le Groupe met en œuvre tous les moyens légaux pour assurer la défense de ses intérêts légitimes.

Les principaux litiges ou événements survenus au cours de l'exercice 2003 sont les suivants :

Les problèmes techniques rencontrés par la réalisation du tunnel de Ferden ont fait l'objet d'un premier accord avec le client. Les négociations se poursuivent. Une transaction a mis fin au contentieux portant sur la conception de l'hôpital de Tahiti, les parties convenant également de ne pas poursuivre l'exécution du contrat.

Des contentieux plus courants affectent la phase de livraison de certains ouvrages, le plus significatif étant celui du centre commercial de Wola Park en Pologne. L'arbitrage est toujours en cours.

Dans les comptes 2003, 29 millions d'euros de pertes ont été constatés au titre de ces litiges ou événements, ce qui apparaît adéquat au regard de l'estimation du risque effectuée par Bouygues Construction et ses conseils.

La partie immergée de la Grande Mosquée de Casablanca est affectée par une dégradation de certains bétons et armatures. Bouygues Construction, en liaison avec les autorités marocaines, étudie actuellement ces désordres et la façon d'y remédier. Des mesures provisoires sont en

cours de réalisation. Bouygues, dans la mesure de ce qui sera nécessaire, apportera son soutien à sa filiale en raison du caractère exceptionnel et emblématique de cet ouvrage. Un contentieux relatif à l'assurance de la garantie décennale est en cours devant les juridictions marocaines.

Comme 26 autres entreprises, Saur a déclenché un arbitrage contre l'Etat argentin devant le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) de la Banque Mondiale. Cet arbitrage a pour objet le blocage des tarifs de l'eau alors que le gouvernement argentin a abandonné la parité peso dollar, ce qui a entraîné une forte dévaluation.

LCI a saisi le Conseil de la concurrence le 1^{er} avril 2003 d'une plainte pour abus de position dominante et pratiques discriminatoires. Canal Satellite avait décidé de ne plus diffuser LCI, cette dernière contestant l'importante diminution de sa rémunération imposée par Canal Satellite. LCI a été contrainte d'accepter ces conditions tarifaires pour continuer d'être diffusée par Canal Satellite, mais elle a maintenu sa plainte. TPS ayant décidé d'appliquer à i> télé des conditions tarifaires arrêtées sur la base de critères similaires à ceux appliqués par Canal Satellite à LCI, i> télé et le groupe Canal ont saisi le 28 juillet 2003 le Conseil de la concurrence d'une plainte pour abus de position dominante.

À la suite de l'annonce par France Télécom et TPS du lancement d'une offre ADSL comportant la distribution

par TPS d'une offre de télévision par une ligne téléphonique, le Groupe Iliad et sa filiale Free ont déposé le 28 novembre 2003 une plainte devant le Conseil de la concurrence avec demande de mesures conservatoires. Les plaignants estiment que France Télécom et TF1 auraient une position dominante collective sur le marché aval émergent de la TV ADSL. Free demande la communication par TF1 des conditions générales de ventes des chaînes éditées par le groupe TF1.

Un décret ayant clarifié les obligations des opérateurs de radiotéléphonie mobile sur les précautions à prendre en matière d'ondes électromagnétiques, plusieurs conventions étant conclues avec des collectivités locales, le nombre des recours des collectivités locales continue de décroître.

Risques pays

Certains métiers ne sont pas concernés par les risques pays (TF1, Bouygues Telecom, Bouygues Immobilier). D'autres métiers sont peu ou très peu exposés (Colas, Bouygues Construction). Colas réalise en effet plus de 95 % de son chiffre d'affaires dans des pays développés (Europe, Amérique du nord). Bouygues Construction réalise 41 % de son activité à l'international dont 24 % en Europe. L'approche de Bouygues Construction consiste à garantir les aléas pouvant affecter des projets dans des pays sensibles en souscrivant les assurances adéquates. Bouygues Construction n'a pas actuellement d'activités significatives dans des

pays connaissant des troubles civils, militaires ou économiques graves.

Les activités de Saur s'exercent à la fois localement et sur de longues périodes, ce qui l'expose à des risques pays pouvant avoir un impact significatif sur son résultat.

En Côte d'Ivoire, Saur est présente en assurant la distribution de l'eau et de l'électricité en qualité de délégataire de services publics à travers ses filiales C.I.E. et Sodeci, sans prendre en charge les investissements. La filiale Ciprel est producteur d'électricité et possède à ce titre des actifs. Enfin, Saur exploite le champ de gaz offshore Foxtro. L'activité de ces différentes sociétés est réalisée à hauteur de 90 % dans le sud du pays.

La reprise du processus de fin de guerre et la réactivation des accords de Marcoussis ont permis une stabilisation de la situation politique durant l'exercice 2003.

A fin 2003, l'exposition nette de Saur est estimée à 60 M€ :

- valeur des titres en consolidation : 87 M€
- dividendes proposés à l'AGO du 19 février 2004 : (6,7) M€
- solde des garanties données et reçues : (20,3) M€

En Argentine, Saur est présente via sa filiale Obras Sanitarias de Mendoza – O.S.M. dont elle détient directement et indirectement 32 % et qui est titulaire d'un contrat de concession pour la distribution de l'eau dans la province de Mendoza. La dévaluation du peso intervenue début 2002 a plongé le pays

dans une crise politique et économique profonde. La parité fixée initialement à 1 USD pour 1,40 peso, a atteint 1 USD pour 3,37 pesos fin 2002. Elle est de 1 USD pour 3,67 pesos fin 2003.

Au 31 décembre 2003, les valeurs d'actifs de Saur International en Argentine représentent 13 M€.

Risques technologiques

Le Groupe n'utilise pas de brevets ou de techniques pouvant l'exposer au risque d'obsolescence technologique. Par ses dépenses de recherche et développement, il veille à maintenir en permanence ses métiers au meilleur niveau technologique permettant ainsi d'assurer leur compétitivité.

Risques divers

Situation géographique

Compte tenu de leur situation géographique, les sièges de TF1 et de Bouygues Telecom pourraient être touchés en cas de crue exceptionnelle de la Seine, ce qui pourrait perturber le fonctionnement de ces entreprises et la continuité du service.

Grâce aux mesures préventives mises en place par ces sociétés (processus de sécurisation), le risque d'interruption des programmes ou services peut être considéré comme écarté.

Sécurité des personnes

Un certain nombre d'entités du Groupe (Bouygues Construction, Colas, Saur...) sont particulièrement exposées au risque d'accidents du travail.



Des démarches visant à réduire le nombre des sinistres sont entreprises par les différents métiers.

Ainsi, les risques générés par l'activité de Bouygues Construction sont par nature importants et nécessitent de la part de l'entreprise une vigilance constante en ce qui concerne l'organisation de la sécurité du travail sur les chantiers. La politique de Bouygues Construction en matière de prévention permet de réduire le

nombre d'accidents du travail et d'obtenir un taux d'accidents du travail faible par rapport au secteur.

Colas et Saur mènent également des politiques de prévention vigoureuses dans le domaine de la sécurité routière afin de réduire au maximum les risques d'accidents. Pour Colas, les indices de sécurité qui sont déjà très faibles au regard des statistiques professionnelles sont encore en amélioration en 2003.

Dépendance vis-à-vis des clients ou fournisseurs

TF1, Bouygues Telecom, Saur, Bouygues Construction, Colas et Bouygues Immobilier ont de nombreux clients et fournisseurs. Ces sociétés ne sont pas dépendantes de clients ou fournisseurs qui auraient une place prépondérante dans leurs ventes ou dans leurs achats.

Néanmoins, Bouygues Construction

utilise pour le creusement de certains tunnels des tunneliers qui sont fabriqués par des industriels spécialisés. Le marché des tunneliers de grande taille est organisé autour de quelques fournisseurs mondiaux.

Toutefois, le Groupe dispose de tous les moyens d'études pour concevoir des tunneliers et veille à ne pas dépendre d'un fournisseur en particulier.

Bouygues Telecom travaille avec un

nombre de fournisseurs limité, ce qui est un trait caractéristique de son secteur d'activité. Nortel est un fournisseur prépondérant des équipements radio de son réseau. Bouygues Telecom peut être exposée comme tout opérateur aux risques liés à la disponibilité des équipements en particulier en ce qui concerne l'offre de terminaux.

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des risques significatifs en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières. Les sociétés routières étant d'importantes consommatrices de matières premières issues du raffinage du pétrole (bitumes), l'activité est sensible à la régularité de l'approvisionnement en pétrole et à son niveau de prix, ce qui conduit Colas à une particulière vigilance dans ce domaine. Après un délai de quelques mois, les variations du prix des hydrocarbures peuvent en général être répercutées dans le prix de vente.

Réglementations particulières

La loi du 30 septembre 1986 qui régit la communication audiovisuelle a fixé des seuils maximaux de détention du capital ainsi que des restrictions au cumul d'autorisations. Notamment une personne physique ou morale agissant seule ou de concert ne peut détenir directement ou indirectement plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision diffusé par voie hertzienne ter-

restre dont l'audience dépasse 2,5 % de l'audience totale des services de télévision (article 39).

La loi précise (art. 41-3 2°) que toute personne physique ou morale qui contrôle une telle société au sens de l'article 233-3 du Code de commerce (détention majoritaire directe ou indirecte – contrôle de fait), ou qui a placé celle-ci sous son autorité ou sa dépendance, est regardée comme titulaire d'une autorisation.

TF1 et Bouygues Telecom sont soumises à des réglementations particulières pour l'exercice de leurs activités. La loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et la loi du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications ayant assimilé l'utilisation du spectre hertzien à une occupation privée du domaine public, l'utilisation des fréquences hertziennes par TF1 et Bouygues Telecom est conditionnée à l'obtention d'une autorisation administrative d'occupation du domaine public assortie d'un cahier des charges. Pour utiliser les fréquences qui leur sont allouées, Bouygues Telecom acquitte des redevances alors que TF1 doit fournir des contreparties non financières qui consistent à diffuser 60 % d'œuvres européennes dont 40 % d'œuvres d'expression originale française et à consacrer une part importante de son chiffre d'affaires annuel net à l'achat de nouvelles productions cinématographiques et audiovisuelles. Le respect des cahiers des charges est contrôlé en permanence par deux autorités de régulation : le

Conseil supérieur de l'audiovisuel pour TF1, l'Autorité de régulation des télécommunications pour Bouygues Telecom. Ces autorités peuvent prononcer des sanctions pécuniaires, suspendre, réduire la durée ou retirer les autorisations.

L'autorisation dont TF1 est titulaire a été octroyée le 4 avril 1987 pour une durée de dix ans. Elle a été reconduite le 17 septembre 1996 à compter du 16 avril 1997 pour une durée de cinq ans, puis le 20 novembre 2001 à nouveau pour une durée de cinq ans à compter du 16 avril 2002.

Bouygues Telecom est titulaire d'une autorisation d'établissement d'un réseau DCS 1800 (arrêté du 8 décembre 1994, modifié par arrêté du 17 novembre 1998), octroyée pour une durée de quinze ans jusqu'au 8 décembre 2009. Un arrêté du 3 décembre 2002 a également autorisé Bouygues Telecom à établir un réseau de troisième génération (UMTS) pour une durée de vingt ans expirant le 3 décembre 2022. Ces autorisations sont renouvelables.

Aucun manquement aux cahiers des charges n'a été relevé par l'une ou l'autre autorité de régulation à l'encontre de Bouygues Telecom et TF1.

La réglementation des télécommunications évolue chaque année car l'ouverture à la concurrence est encore récente et parce que cette activité connaît des mutations technologiques rapides. Ces évolutions présentent une importance telle qu'elles ont été décrites ci-dessus

dans le chapitre consacré à l'activité de Bouygues Telecom en 2003.

Pour accéder à certains marchés, en particulier dans la construction d'infrastructures, une entreprise de construction doit disposer d'un agrément qui est délivré selon des critères de savoir-faire et de bonne santé financière. Bouygues Construction estime qu'elle dispose des agréments nécessaires ou qu'elle remplit toutes les conditions exigées pour les obtenir, afin d'assurer son développement dans les pays ou dans les marchés identifiés comme stratégiques.

Bouygues Construction est également soumise aux réglementations édictées par les Etats et les administrations dans les pays où elle intervient, pour les activités de construction et de services liés aux logements et aux infrastructures. Par exemple, chaque chantier est soumis à un ensemble d'autorisations administratives avant le début des travaux. D'une défaillance dans l'obtention de ces autorisations pourrait résulter un retard dans le démarrage d'un chantier, qui pourrait engendrer des pénalités en fin de travaux s'il n'est pas rattrapé. De manière contractuelle, les pénalités sont généralement limitées. Dans le cas de travaux d'infrastructures en France, les projets sont soumis à déclaration d'utilité publique et à certaines autorisations relatives à la protection de l'environnement, telles "la loi sur l'eau". Des risques de retard de démarrage des travaux sont liés à l'obtention de ces autorisations et au résultat de ces enquêtes. Dans le cas

général, ce sont les administrations locales qui doivent satisfaire à ces démarches. Dans le cas des concessions, l'obligation pèse sur le concessionnaire. Bouygues Construction a le souci de s'adapter en permanence aux évolutions souvent rapides de ces réglementations. Le cycle relativement court des activités de construction et le faible niveau des investissements qui caractérise cette activité contribuent à atténuer le risque résultant de telles évolutions.

L'activité de Saur et celle de Bouygues Construction, lorsque celle-ci conclut des contrats de concession d'infrastructures, présentent une caractéristique commune à toutes les activités exercées par délégation des Etats ou collectivités locales : les clients publics peuvent exercer leurs prérogatives de puissance publique pour modifier ou mettre fin aux contrats passés avec le délégataire sous réserve du droit de ce dernier à être indemnisé.

Les opérations de promotion immobilière de Bouygues Immobilier sont soumises à des autorisations qui peuvent faire l'objet de nombreux recours de tiers, ces procédures pouvant générer des retards et difficultés dans le lancement des opérations.

Assurances - couverture de risques

Le Groupe s'emploie en permanence à optimiser et à pérenniser les contrats d'assurance souscrits par Bouygues SA et ses filiales, non seulement pour se protéger contre d'éventuels sinistres, exceptionnels par leur ampleur ou leur nombre, mais aussi pour que cette protection soit et reste à un niveau de coût qui préserve la compétitivité du Groupe. Cette politique d'assurance sur le long terme nécessite un partenariat avec des assureurs de qualité, ayant une excellente solidité financière. Pour le maintenir et pour éviter que de telles informations puissent être utilisées au préjudice des intérêts du Groupe et de ses actionnaires, notamment dans le cadre des contentieux, le Groupe veille à garder une grande confidentialité sur le montant des primes et sur les conditions de garantie, tout spécialement sur les contrats d'assurance de responsabilité.

La grande diversité des activités du Groupe et de ses filiales oblige à souscrire des assurances très variées adaptées à chaque cas. De façon générale, chaque métier souscrit ses propres contrats d'assurance. Outre les contrats d'assurance légalement obligatoires (exemples : assurances décennales bâtiment en France, responsabilité civile automobile), les contrats d'assurance souscrits sont essentiellement les suivants :

- Assurances de dommages aux biens : les montants de garantie sont généralement égaux à la valeur des biens

assurés. Sur les plus grosses concentrations de valeurs toutefois, les montants de garantie sont limités au montant des réparations des dommages qui surviendraient lors du scénario catastrophe, en accord avec les assureurs et suite à des expertises préalables faites par des consultants externes au Groupe.

- Assurances de chantiers : les montants de garantie sont égaux à la valeur du marché. Exceptionnellement, pour certains chantiers très étendus géographiquement, les montants de garantie peuvent là aussi être limités au montant des réparations des dommages qui surviendraient lors du scénario catastrophe. Ce scénario est déterminé en fonction de la nature du chantier (autoroute ou tour de 30 étages par exemple) et de la zone géographique du monde dans laquelle il est situé, pour évaluer notamment les risques de séismes ou de cyclones et leurs effets dommageables. Le montant de garantie est parfois limité par la capacité totale disponible sur le marché mondial de l'assurance, par exemple pour les dommages consécutifs à des tremblements de terre ou à des actes de terrorisme à l'étranger.

Lorsque des dommages aux biens assurés sont susceptibles de conduire à des interruptions d'activité, une garantie est souscrite pour couvrir les pertes d'exploitation consécutives. Le montant de cette garantie est déterminé en tenant compte d'une part de la durée d'indisponi-

bilité du site endommagé au cours du scénario catastrophe retenu et, d'autre part, des plans de secours existants.

- Assurances de responsabilité : elles garantissent les dommages aux tiers dont pourraient être responsables les sociétés du Groupe. Les activités et les tailles de ces sociétés étant très diverses, les montants de garantie sont adaptés aux risques encourus, ils sont généralement supérieurs à cinq millions d'euros par sinistre.

Pour l'ensemble de ces contrats, les franchises sont adaptées afin d'optimiser le coût global pour le Groupe en fonction d'une part de la probabilité de survenance des sinistres, d'autre part des diminutions de primes qu'il est possible d'obtenir de la part des assureurs en augmentant les franchises. Ainsi, en prenant en compte ces paramètres, certains risques sont assurés sans franchise, d'autres le sont avec une franchise plus importante qui peut atteindre 3 000 000 euros.

Quelques contrats d'assurance émis par des sociétés d'assurance traditionnelles de tout premier ordre sont partiellement réassurés par une filiale de réassurance captive du Groupe. Cette société est gérée par une société spécialisée qui définit les provisions à constituer conformément aux réglementations en matière d'assurance et de réassurance, réglementations destinées à ce que ces provisions soient suffisantes pour faire face

aux engagements des sociétés qui y sont soumises.

Le Groupe et ses filiales poursuivent et développent les mesures de prévention et de protection pour réduire encore la survenance d'accidents et de sinistres, et pour en limiter l'ampleur. Cette politique a pour effet secondaire de faciliter les négociations avec les assureurs sur le montant des primes et sur les conditions de garantie.

Informations juridiques et financières



Gouvernement d'entreprise	64
Rémunération des mandataires sociaux - Stock-options	73
Actionnariat	77
Bourse	78

Capital	80
Résultats de Bouygues SA	83
Application des normes IFRS	85
Informations juridiques	86

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 Fonctionnement du conseil d'administration et contrôle interne

Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L. 225-37 du Code de commerce).

Présentation générale de l'organisation du conseil d'administration

a) Composition

Le conseil est composé actuellement de dix-neuf administrateurs et un censeur, dont :

- 17 administrateurs choisis parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale pour une durée de six ans,

- 2 administrateurs nommés par l'assemblée générale pour une durée de deux ans et désignés parmi les membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement participation et plan d'épargne d'entreprise, représentant les salariés actionnaires,

- 1 censeur : en vertu de l'article 18 des statuts, le censeur est chargé de veiller à la stricte application des statuts. Il assiste aux réunions du conseil avec voix consultative.

Après avoir examiné la situation des administrateurs, le conseil considère que Pierre Barberis, Charles de Croisset, Lucien Duroux, Jean Peyrelevede et Michel Rouger sont des "administrateurs indépendants" au sens du rapport Bouton.

Le conseil a créé quatre comités en charge de l'assister dans l'exécution de sa mission : le comité des comptes, le comité des rémunérations, le comité de sélection, le comité de l'éthique et du mécénat.

b) Informations sur les administrateurs

	Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Nombre d'actions détenues dans la société	Fonction principale exercée hors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Autres informations
Président-directeur général							
Martin Bouygues	03/05/1952	21/01/1982	2006	540 46 630 400 (via SCDM)	Président du conseil d'administration de SCDM	Administrateur de TF1, CCF, Sodéci, CIE	<i>Martin Bouygues a été nommé président-directeur général de Bouygues le 5 septembre 1989. Le dernier renouvellement de ce mandat a été effectué par le conseil le 25 mai 2000 pour une durée de 6 ans. Le conseil a décidé le 25 avril 2002 de confier à Martin Bouygues la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société.</i>
Directeurs généraux délégués							
Michel Derbesse	25/04/1935	05/06/1984	2008 (administrateur) 2004 (DGD)	131 934	-	Administrateur de Bouygues Construction, Bouygues Telecom, Bouygues Immobilier, Colas, TF1, FNTP ; représentant permanent de Bouygues au sein du conseil d'administration de Saur	<i>Après avoir dirigé la division Construction du groupe Bouygues à partir de 1986, Michel Derbesse est directeur général depuis le 17 octobre 1995 (directeur général délégué depuis la loi Nouvelles Régulations Economiques). Le mandat de directeur général délégué de Michel Derbesse doit être renouvelé chaque année pour une période d'un an au maximum, l'article 17.2 des statuts ayant fixé cette règle lorsqu'un directeur général délégué atteint 65 ans.</i>
Olivier Poupart-Lafarge	26/10/1942	17/10/1985	2009	159 690	-	Administrateur de Bouygues Telecom, Colas, Saur, TF1, Bic ; représentant permanent de Bouygues au sein du conseil de Bouygues Construction, Bouygues Bâtiment International, Bouygues Travaux Publics, Bouygues Immobilier	<i>Après avoir exercé la fonction de directeur général Stratégies et Finances du groupe Bouygues depuis 1984, Olivier Poupart-Lafarge a été nommé directeur général délégué le 25 juin 2002.</i>
Olivier Bouygues Représentant permanent de SCDM, administrateur (société contrôlée par Martin Bouygues et Olivier Bouygues)	14/09/1950	21/01/1984	2007 (administrateur) 2006 (DGD)	453 160 46 630 400 (via SCDM)	Président du conseil d'administration de Saur	Directeur général de SCDM ; administrateur de Bouygues Telecom, Colas, Saur France, Stereau, Sodéci, Coved, CIE, Sénégalaise des Eaux, Saur International, Eurosport ; gérant non associé de SIR	<i>Olivier Bouygues préside le groupe Saur depuis 1997.</i>

	Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Nombre d'actions détenues dans la société	Fonction principale exercée hors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Autres informations
Administrateurs							
Pierre Barberis	29/05/1942	24/06/1997	2009	500	Directeur général délégué de Oberthur Card Systems	Président du conseil d'administration de Wilson Gestion ; administrateur de Alliance Internationale, Boostworks, Lainière Holding, Sengac ; gérant associé de Amrom	<i>Après avoir été vice-président d'Axa de 1987 à 1991, Pierre Barberis a présidé VEV. Il est directeur général délégué de Oberthur Card Systems.</i>
Patricia Barbizet Représentant permanent d'Artémis, administrateur (société du groupe Pinault)	17/04/1955	22/12/1998	2008	27 006 518 (via Tennessee, Simetra Obligations et Artémis)	Directeur général d'Artémis	Directeur général de Financière Pinault ; président et membre du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute ; président-directeur général de Piasa ; président du conseil d'administration de la société Nouvelle du Théâtre de Marigny ; administrateur de TF1, Christies International, Fnac, Air France ; membre du conseil de surveillance de Gucci, Yves Saint-Laurent Parfums, Yves Saint-Laurent ; membre du conseil de gérance de la SC du Vignoble de Château Latour ; représentant permanent d'Artémis au sein d'Agéfi, Sebdo Le Point	<i>Patricia Barbizet a exercé des fonctions financières importantes au sein du groupe Renault avant de devenir directeur financier du groupe Pinault en 1989. Elle est administrateur-directeur général d'Artémis depuis 1992.</i>
Mme F. Bouygues	21/06/1924	19/10/1993	2006	110 5 290 034 (via FMB)	-	-	-
Georges Chodron de Courcel	20/05/1950	30/01/1996	2006	930	Directeur général délégué de BNP Paribas	Membre du conseil de surveillance de Lagardère ; administrateur de Nexans, d'Alstom ; censeur de Scor	<i>Directeur général délégué de BNP de 1996 à 1999, Georges Chodron de Courcel est responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas de 1999 à 2003. Il a été nommé directeur général délégué de BNP Paribas en 2003.</i>
Charles de Croisset	28/09/1943	09/09/2003	2004	500	-	Membre du conseil de surveillance de Euler & Hermès, SA des Galeries Lafayette ; membre du conseil de HSBC Guyerzeller Bank AG ; administrateur de HSBC CCF Asset Management Holding, HSBC Bank Plc, HSBC Holdings Plc, HSBC Private Banking Holdings	<i>Après avoir assumé d'importantes fonctions au sein de plusieurs cabinets ministériels, Charles de Croisset a rejoint en 1980 le CCF dont il a été président-directeur général de 1993 à début 2004.</i>
Lucien Douroux	16/08/1933	30/03/1999	2007	500	Président du conseil d'administration de la Banque de Gestion Privée Indosuez	Président du conseil de surveillance du Fonds de Garantie des dépôts ; vice-président de Wafabank ; administrateur de Suez, Euris	<i>Lucien Douroux a été directeur général de la Caisse nationale du Crédit Agricole de 1993 à 1999 et président du conseil de surveillance du Crédit Agricole Indosuez de 1999 à 2001.</i>
Alain Dupont	31/07/1940	07/10/1997	2008	1 560	Président-directeur général de Colas S.A et de Colasie	Administrateur de Speig, Spac, Colas Ile de France Normandie, Colas Rhône Alpes, Smac Acieroid, Colas Canada, Colas Danmark, Colas Inc, Colas limited, Hindustan Colas limited, Tipco Asphalt, FNTP, SEFI ; membre du conseil de surveillance de la Route Marocaine, Société Moghrébienne d'Entreprises et de Travaux ; représentant permanent de Colas au sein de Cofiroute, Colas Midi-Méditerranée, Colas Sud-Ouest, Colas Centre-Ouest, Somaro, Colas Emulsions, Grands Travaux Routiers, Société Malgache des Grands Travaux de l'Est ; représentant permanent de SPRI au sein de Colas Nord-Picardie ; représentant permanent de Spare au sein de Colas Est	<i>Alain Dupont dirige le groupe Colas depuis 1985.</i>

	Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Nombre d'actions détenues dans la société	Fonction principale exercée hors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Autres informations
Carmelina Formond Représentant les fonds communs de placement des salariés	14/10/1962	24/06/1997	2005	-	-	-	<i>Carmelina Formond représente les fonds communs de placement de l'épargne salariale du groupe Bouygues.</i>
Yves Gabriel	19/03/1950	10/09/2002	2004	33 000	Président-directeur général de Bouygues Construction	Administrateur de Bouygues Travaux Publics, ETDE, Saur, FNTP, SEFI ; représentant permanent de Bouygues Construction au sein de Bouygues Bâtiment Ile-de-France, Bouygues Bâtiment International	<i>Directeur général de Screg Routes et Travaux Publics puis de Saur, Yves Gabriel est président-directeur général de Bouygues Construction depuis septembre 2002.</i>
Thierry Jourdain Représentant les fonds communs de placement des salariés	08/06/1963	16/12/2003	2005	-	-	-	<i>Thierry Jourdain représente les fonds communs de placement de l'épargne salariale du groupe Bouygues.</i>
Patrick Le Lay	07/06/1942	24/04/1986	2008	98 150	Président-directeur général de TF1	Président de TF1 Publicité, TV Breizh ; administrateur de Colas, TPS Motivation ; représentant permanent de TF1 au sein de Siccis, Telema ; représentant permanent de TF1 International au sein de TF1 Films Production ; représentant permanent de TV Breizh au sein de TVB Nantes ; représentant permanent de TF1 Développement au sein de TPS Gestion	<i>Directeur général de la diversification du groupe Bouygues à partir de 1984, Patrick Le Lay est président-directeur général de TF1 depuis 1988.</i>
Jean Peyrelevade	24/10/1939	25/01/1994	2007	3 750	-	Administrateur de Suez, Power Corporation of Canada ; membre du conseil de surveillance du Groupe Express-Expansion	<i>Directeur adjoint du cabinet du Premier Ministre, puis président de la Compagnie Financière de Suez, de la Banque Indosuez et de l'UAP, Jean Peyrelevade a ensuite présidé le Crédit Lyonnais jusqu'à fin 2003.</i>
François-Henri Pinault Représentant permanent de Financière Pinault	28/05/1962	22/12/1998	2004	27 006 518 (via Tennessee, Simetra Obligations et Artémis)	Administrateur et président du conseil d'administration d'Artémis	Président-directeur général de Simetra Obligations ; administrateur de Fnac, TV Breizh, Soft Computing, Afipa ; membre du conseil de gérance de Château Latour ; vice-président du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute ; membre du conseil de surveillance de Gucci Group NV ; représentant de la société Artémis au sein de Conforama Holding ; gérant de Financière Pinault	<i>François-Henri Pinault a dirigé le groupe FNAC avant de devenir administrateur et président du conseil d'administration d'Artémis.</i>
Michel Rouger	08/12/1928	30/01/1996	2005	500	Président de Proega	Membre du conseil de surveillance de Lagardère Groupe et Centuria ; administrateur de Compagnie Financière M.I. 29 ; gérant de Michel Rouger Conseil	<i>Président honoraire du Tribunal de commerce de Paris, Michel Rouger a présidé ensuite le Consortium de réalisation (CDR) jusqu'en 1998.</i>
Serge Weinberg Représentant permanent de Tennessee	10/02/1951	22/12/1998	2006	27 006 518 (via Tennessee, Simetra Obligations et Artémis)	Président et membre du directoire de Pinault-Printemps-Redoute	Président et membre du conseil de surveillance de France Printemps ; président du conseil de surveillance de Red Cats ; membre du conseil de surveillance de Gucci Group NV ; administrateur de Fnac, Rexel ; gérant de Serole, Adoval, Marema	<i>Chef de cabinet du ministre du Budget, directeur général d'Havas Tourisme, puis président de CFAO, Serge Weinberg préside le directoire du groupe PPR depuis 1995.</i>
Censeur							
Philippe Montagner	04/12/1942	24/04/2003	2009	105 235	-	Président-directeur général d'Infomobile ; administrateur de TF1, Bouygues Telecom, Saur, ETDE	<i>Après avoir mené à bien des grands projets de construction (Université de Ryadh, tunnel sous la Manche), Philippe Montagner a dirigé plusieurs filiales du groupe Bouygues, dont Bouygues Telecom depuis sa création jusqu'à début 2004.</i>

c) Evolution de la composition du conseil

• Evolution de la composition du conseil en 2003

Le conseil a coopté en qualité d'administrateurs Charles de Croisset (en remplacement d'Alain Pouyat) et Thierry Jourdain (en remplacement de Daniel Devillebichot). Il a renouvelé les mandats de deux directeurs généraux délégués, Michel Derbesse et Olivier Poupart-Lafarge.

• Modifications de la composition du conseil proposées à l'assemblée

Ratification de la cooptation de deux administrateurs

Il sera proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2004 de ratifier la cooptation en qualité d'administrateurs de Charles de Croisset aux lieu et place d'Alain Pouyat, et de Thierry Jourdain aux lieu et place de Daniel Devillebichot, pour la durée de leurs mandats restant à courir.

- Après avoir assumé d'importantes fonctions au sein de plusieurs cabinets ministériels, Charles de Croisset a rejoint en 1980 le CCF dont il a été président-directeur général de 1993 jusqu'à début 2004.
- Thierry Jourdain est responsable Qualité chez Bouygues Bâtiment International depuis 2001.

Renouvellement du mandat de trois administrateurs

Il sera proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2004 de renouveler pour une période de six ans les mandats de Charles de Croisset, Yves Gabriel et Financière Pinault.

- Directeur général de Scrg Routes et Travaux Publics, puis de Saur, Yves Gabriel est président-directeur général de Bouygues Construction depuis septembre 2002.
- Financière Pinault est une société du groupe Pinault qui contrôle Tennessee et Simetra Obligations, sociétés actionnaires de Bouygues. François-Henri Pinault, représentant permanent

de Financière Pinault, a dirigé le groupe Fnac avant de devenir administrateur et président du conseil d'administration d'Artémis.

Nomination d'un administrateur

Il sera proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2004 de nommer Alain Pouyat en qualité d'administrateur pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

- Directeur Informatique du groupe Bouygues à partir de 1981, Alain Pouyat est directeur général Informatique et technologies nouvelles du Groupe depuis 1988.

d) Réunions

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire quatre fois par an (février, juin, septembre et décembre). En février, le conseil arrête les comptes de l'exercice précédent ; en juin, il s'informe sur l'activité du premier semestre et examine les axes stratégiques des métiers et du Groupe ; en septembre, il examine les comptes du premier semestre ; en décembre, il analyse l'activité et les résultats estimés de l'exercice et de l'année suivante. Depuis 2003, le conseil approuve et publie les comptes trimestriels.

D'autres réunions du conseil sont organisées lorsque l'activité du Groupe le requiert.

L'ordre du jour des séances ordinaires du conseil est divisé en trois parties : activité, comptabilité et questions juridiques. Un dossier détaillé consacré à chacune d'entre elles est remis à chaque administrateur. Les réunions des comités précèdent la séance du conseil.

e) Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur au cours de sa séance du 10 septembre 2002. Ce règlement a été modifié en juin 2003 pour prendre en compte des recommandations du rapport Bouton.

Les principales dispositions du règlement sont les suivantes :

Le règlement intérieur fixe le programme annuel des travaux du conseil. Il prévoit que les opérations significatives de cession ou d'acquisition projetées par le Groupe ainsi que les investissements importants de croissance organique et les grandes restructurations internes sont soumis préalablement à son approbation.

Il fixe également des règles assurant la communication au conseil d'administration des informations nécessaires à son bon fonctionnement. Il est prévu que le conseil consacre chaque année un point de l'ordre du jour de l'une de ses réunions à l'évaluation de son fonctionnement, disposition qui a été mise en œuvre le 16 décembre 2003.

Les administrateurs s'engagent à ne pas prendre part aux votes en cas de conflit d'intérêts et à déclarer les opérations qu'ils effectuent sur les titres de la société conformément à la recommandation n° 2002-01 de la Commission des opérations de Bourse et à la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003. Chaque administrateur doit détenir au moins 500 actions de Bouygues, qui doivent être mises au nominatif.

Des annexes définissent les missions et les règles de fonctionnement des quatre comités mis en place depuis 1995. Ces règles limitent la composition des comités aux administrateurs indépendants de la direction de la société, les mandataires sociaux ou les administrateurs salariés de la société ne pouvant être membres d'un comité. Les présidences des comités les plus importants sont confiées à des administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton.

Une attention particulière a été portée au comité des comptes. Notamment, il est prévu que le comité des comptes pilote l'attribution des mandats de commissariat aux comptes (cette nouvelle disposition a été mise en œuvre par le comité début 2003 du fait de l'expiration de l'un des deux mandats puis début 2004, pour les mêmes raisons) et veille à l'indépendance des commissaires aux comptes, par exemple en contrôlant leurs honoraires. Le règlement

intérieur a également précisé la mission de contrôle par le comité des rémunérations de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux. Il écarte l'application de toute décote en cas d'attribution d'options aux dirigeants.

Le règlement intérieur dispose que deux administrateurs au moins doivent être des personnalités indépendantes au sens du rapport Bouton. Le conseil d'administration de Bouygues présente la caractéristique de réunir les actionnaires les plus importants, les principaux managers du Groupe et des personnalités extérieures particulièrement compétentes. Cette composition du conseil d'administration a assuré la qualité de la réflexion et une très forte responsabilisation du conseil, qui est sans doute à l'origine du développement continu du Groupe et de sa pérennité, notamment grâce à la pertinence de décisions prises souvent dans un contexte très complexe. Le conseil, assisté par le comité de sélection, recherche l'équilibre entre les impératifs que sont l'indépendance d'une partie du conseil, la présence légitime des actionnaires les plus importants, la compétence, l'expérience et la connaissance approfondie du Groupe et de ses métiers.

Bilan de l'activité du conseil d'administration en 2003

Au cours de l'exercice 2003, le conseil s'est réuni six fois. Le taux de présence de ses administrateurs a été de 90,60 %.

Après rapport du comité des comptes, le conseil a arrêté les comptes annuels et approuvé les comptes trimestriels, il a pris connaissance des états financiers et fixé le montant du dividende.

Le conseil a préparé et convoqué l'assemblée générale mixte du 24 avril 2003 ainsi que les assemblées des titulaires de certificats d'investissement et des porteurs d'Océane.

Le conseil a approuvé la note d'information du programme de rachat d'actions et décidé de le mettre en œuvre. Il a procédé le 17 juin 2003 à l'annulation de 9 685 825 actions rachetées, puis le 16 décembre 2003 de 2 521 365 actions rachetées.

En sus d'autres décisions et délibérations mises à l'ordre du jour en application des lois et règlements (conventions réglementées, pouvoir de cautionner, etc...) le conseil a étudié et approuvé les projets d'acquisition (acquisition de la participation d'E.ON dans Bouygues Telecom : approbation en janvier du projet de convention avec E.ON prévoyant l'acquisition immédiate de 5,8 % du capital de Bouygues Telecom, puis en octobre décision d'exercer l'option d'achat consentie par E.ON à Bouygues et portant sur le solde de sa participation, soit 10,1 % du capital de Bouygues Telecom), de cession (cession de South East Water, filiale de Saur), et de fusion (BDT/Bouygues Telecom).

Le conseil a examiné régulièrement l'évolution de l'activité de chacun des métiers et la situation financière du Groupe.

Les orientations stratégiques ainsi que les plans d'affaires de chacun des métiers et de la société-mère lui ont été présentés et ont été soumis à son approbation.

Il a analysé et arrêté le principe et les conditions d'une émission obligataire qui a été réalisée le 25 novembre 2003 pour un montant global de 750 millions d'euros. Il a autorisé un plan d'attribution d'options de souscription au bénéfice des dirigeants et des collaborateurs du Groupe.

Le mandat de l'un des deux commissaires aux comptes étant arrivé à expiration, le conseil a proposé à l'assemblée générale de nommer le cabinet Ernst & Young Audit commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Christian Mouillon commissaire aux comptes suppléant.

Enfin, le conseil a modifié son règlement intérieur pour intégrer une partie des préconisations du rapport Bouton.

Fonctionnement des comités mis en place par le conseil

Le conseil d'administration a mis en place quatre comités, dont les attributions et les règles de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur du conseil :

a) Le comité des comptes

Créé en 1995, le comité des comptes examine avant présentation au conseil, les comptes trimestriels et les comptes annuels. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement. Il pilote l'attribution des mandats de commissariat aux comptes.

Le comité des comptes est composé de Michel Rouger (président), Patricia Barbizet, Georges Chodron de Courcel et, jusqu'à son départ en février 2003, Jacques-Henri Gougenheim.

Le comité des comptes s'est réuni quatre fois en 2003. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

Au cours de ces réunions la situation financière du Groupe et ses principales opérations lui sont présentées et il entend les commissaires aux comptes hors la présence du management.

Le comité a piloté l'attribution d'un mandat de commissariat aux comptes, l'un des deux mandats arrivant à expiration. Le conseil d'administration a suivi sa recommandation en proposant à l'assemblée générale de nommer le Cabinet Ernst & Young Audit. La même procédure a été suivie début 2004 pour le renouvellement du mandat du Cabinet Mazars & Guérard. Le comité des comptes a également examiné et vérifié les honoraires des commissaires aux comptes.

Les comptes trimestriels lui ont été présentés, le Groupe ayant décidé de les publier. Le comité a

vérifié les conditions de préparation desdits comptes. Il a également examiné les mesures prises par le Groupe en vue de l'adoption des normes IAS-IFRS.

Comme chaque année le comité a vérifié la couverture de l'audit et la comparabilité des comptes après les changements de périmètre. Il a examiné l'évolution des méthodes comptables et les écarts de consolidation. Il a porté une attention particulière aux chantiers à risque de l'activité BTP, à la situation de Saur en Côte d'Ivoire, aux immobilisations incorporelles des filiales et aux engagements hors bilan.

b) Le comité des rémunérations

Mis en place en 1996, le comité des rémunérations a pour mission de proposer au conseil la rémunération à allouer aux mandataires sociaux ainsi que les avantages mis à leur disposition. Il est composé de Pierre Barberis (président) et Patricia Barbizet. Il s'est réuni une fois en 2003. Le taux de présence a été de 100 %. Il a examiné la rémunération des mandataires sociaux et les attributions d'options qui leur ont été consenties. Le comité a également examiné et proposé au conseil les rapports sur les rémunérations des mandataires sociaux ainsi que sur les attributions et levées de stock-options au cours de l'exercice.

c) Le comité de sélection des administrateurs

Le comité de sélection a été créé en juillet 1997. Sa mission est d'examiner les candidatures à un mandat d'administrateur, et les projets de création de comités au sein du conseil. Il donne un avis en cas de nomination, renouvellement ou révocation du mandat de directeur général ou directeur général délégué. Ce comité est composé de Jean Peyrelevade (président) et de Serge Weinberg.

Le comité s'est réuni deux fois en 2003 ; en février il a donné un avis positif sur le renouvellement des mandats de directeurs généraux délégués de Michel Derbesse et d'Olivier Poupart-Lafarge, sur

le renouvellement des mandats d'administrateurs de Pierre Barberis, d'Olivier Poupart-Lafarge et des deux représentants des fonds communs de placement de l'épargne salariale, ainsi que sur la nomination en qualité de censeur de Philippe Montagner. En septembre il a donné un avis positif sur la cooptation de Charles de Croisset en tant qu'administrateur. Le taux de présence a été de 100 %.

d) Le comité de l'éthique et du mécénat

Créé en mars 2001, le comité de l'éthique et du mécénat veille au respect des valeurs et règles de conduite du Groupe, et il donne un avis sur les opérations de mécénat. Ce comité est composé de Lucien Douroux (président), François-Henri Pinault et Michel Derbesse.

Le comité de l'éthique et du mécénat s'est réuni trois fois en 2003. Le taux de présence a été de 100 %. Après examen des nombreux dossiers proposés à Bouygues, le comité a donné un avis favorable au lancement ou à la poursuite d'une vingtaine d'actions de mécénat dans le domaine des activités humanitaires, médicales ou sportives, dont la principale est la participation à la réalisation d'un hôpital pour la mère et l'enfant à Kaboul. L'avis du comité a également été sollicité en matière d'éthique.

Procédures de contrôle interne

La société Bouygues en tant que société de tête d'un Groupe composé de six métiers (télécommunications, communication, construction, immobilier, routes, services), met en œuvre des procédures de contrôle interne, en particulier dans les domaines comptable et financier, en vue de l'accomplissement de ses orientations stratégiques et afin de s'assurer que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux et aux tiers reflètent avec sincérité l'activité de la société et du Groupe.

Le contrôle interne a également pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes directeurs auxquels la société Bouygues souhaite voir se conformer les sociétés du Groupe.

Enfin, les procédures de contrôle ont pour but de s'assurer de la mise en place de politiques d'identification, de prévention et de gestion des principaux risques au sein du Groupe.

Comme tout système de contrôle, celui mis en place par la société ne peut cependant fournir une garantie totale que les risques qu'il vise sont totalement éliminés.

a) Le contrôle en matière comptable et financière

La qualité et la fiabilité des états comptables et financiers nécessitent la mise en place de moyens permettant d'assurer un contrôle efficace et rigoureux.

La direction centrale consolidation

- Au sein de la société-mère, il existe une direction centrale consolidation-comptabilité. Cette direction est dans la hiérarchie d'Olivier Poupart-Lafarge, directeur général délégué. Cette direction a notamment pour mission de définir et d'implanter des règles et méthodes de consolidation homogènes pour le Groupe et d'assister les métiers dans leur gestion consolidée. Elle établit également les comptes individuels de la société-mère.
- La consolidation s'effectue sur une base trimestrielle selon la méthode des paliers. Chaque métier consolide à son niveau selon des méthodes identiques définies par la direction centrale consolidation qui effectue la consolidation globale des comptes du Groupe.
- L'outil principal utilisé pour la consolidation des comptes aux différents niveaux est un logiciel spécifique édité par une société spécialisée, qui constitue un outil structurant mettant en œuvre

des principes et règles validés par les commissaires aux comptes. Il est utilisé par un très grand nombre de sociétés cotées. Ce logiciel est utilisé au niveau des six métiers dans le cadre de la consolidation par paliers. L'utilisation de cet outil de consolidation permet d'exercer un contrôle rigoureux sur l'élaboration des comptes qui sont ainsi régis par des procédures normées.

- En dehors du système comptable informatisé, la direction centrale consolidation s'est dotée il y a plusieurs années d'un manuel des règles et procédures de consolidation Groupe regroupant les principes essentiels applicables par l'ensemble du Groupe en matière de consolidation. Ce manuel constitue un outil important permettant de servir de cadre de référence pour l'établissement des comptes consolidés. Il sera remis à jour dans le cadre de la mise en place des nouvelles normes IAS-IFRS.
- La direction centrale consolidation a, par ailleurs, une mission d'animation et de coordination en diffusant régulièrement auprès des métiers les règles et méthodes applicables (organisation de séminaires, envoi de lettres-circulaires,...) et contribue ainsi à maintenir la cohérence du système d'élaboration des comptes consolidés. Tel est le cas en particulier en ce qui concerne la mise en place des nouvelles normes IAS-IFRS pour laquelle la direction consolidation joue un rôle essentiel.

Le comité des comptes

Le conseil d'administration de la société Bouygues s'est doté d'un comité des comptes en 1995. Le comité des comptes a notamment pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes adoptées pour l'établissement des comptes et de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à l'établissement des comptes.

Présidé par un administrateur indépendant, il se réunit régulièrement (4 fois en 2003). Ce comité des comptes s'entretient avec les commissaires aux

comptes hors la présence des représentants de la société. Il peut effectuer tout rapport et émettre des avis à destination du conseil d'administration. En 2003, le comité des comptes a vu les commissaires aux comptes lui remettre et commenter les documents de synthèse de leurs travaux qui traitaient en particulier du contrôle interne.

Contrôle de gestion et procédures d'engagement

L'organisation du contrôle de gestion permet une approche globale de telle sorte qu'aucune société du Groupe n'échappe au processus de contrôle. Toutes les sociétés non contrôlées au niveau des métiers sont en effet gérées au niveau de la société-mère (Bouygues SA).

Par ailleurs, la société-mère effectue un contrôle de gestion à son niveau et au niveau du Groupe à travers différents types de procédures.

Les principes de fonctionnement entre la société-mère et les métiers ont été regroupés dans un document de synthèse élaboré en 2001 par la direction centrale stratégies et développement, dont une mise à jour est actuellement en cours d'élaboration et sera disponible courant 2004. Ce guide sert de référentiel pour l'ensemble des métiers.

Le cycle de management

Le cycle de management est un processus en deux démarches corrélées qui permet à la direction générale Groupe de participer en amont à la définition des stratégies de chaque métier et d'approuver les plans des métiers, plans qui s'inscrivent dans ce cadre stratégique.

Les principes du cycle de management sont directement applicables dans toutes les structures du Groupe, permettant ainsi une construction solide et structurée de l'ensemble.

Ce processus itératif permet à la direction générale Groupe de s'assurer en permanence de la cohérence des objectifs avec les stratégies, de contrôler les décalages éventuels entre les réalisations et les objectifs, et d'anticiper les mesures à mettre en

place, au niveau du Groupe ou des métiers, pour y remédier (besoins de financement, recadrages...). Il vise également à mettre à la disposition de la direction générale du Groupe et du conseil d'administration de la société Bouygues tous les éléments d'information nécessaires à la prise des décisions.

Les principaux membres de la direction générale de la société-mère sont présents au sein des conseils d'administration des différentes sociétés de tête des métiers qui arrêtent les orientations stratégiques et les plans.

Plan stratégique et plan d'affaires

En tenant compte des orientations générales du Groupe et de ses caractéristiques propres, chaque métier définit ses orientations stratégiques à moyen terme (horizon de trois ans). Le plan stratégique est présenté à la direction générale Groupe par chaque direction générale métier, ainsi qu'au conseil d'administration de Bouygues de juin.

Les plans d'actions qui en découlent permettent ensuite d'établir les plans d'affaires sur trois ans, qui sont présentés à la direction générale Groupe par chaque direction générale métier, ainsi qu'au conseil d'administration de Bouygues de décembre.

Un réajustement des plans d'affaires est effectué en mars, pour prendre en compte l'arrêté comptable de l'exercice écoulé et faire ressortir toute éventuelle évolution significative par rapport au plan initial.

Plan annuel

Dans le cadre du plan d'affaires de décembre, la première année fait l'objet d'un plus grand détail et constitue un engagement de chaque métier vis-à-vis de la direction générale Groupe : le plan annuel.

Un premier point d'avancement du plan annuel ("actualisation") pour l'année en cours est effectué en juin à l'occasion de la présentation du plan stratégique à la direction générale Groupe.

Une deuxième actualisation a lieu en novembre et est intégrée dans le nouveau plan d'affaires.

Contrôle de gestion de la société-mère

Un budget annuel des dépenses de la société est établi par la direction centrale stratégies et développement en étroite collaboration avec les directions de la société-mère.

Le contrôle des dépenses de structure engagées est effectué chaque mois pour permettre d'identifier rapidement les écarts par rapport au budget et d'en faire l'analyse.

Cette analyse permet d'identifier les écarts qui impliquent de remettre en cause la prévision annuelle.

Deux fois par an, la direction centrale stratégies et développement effectue une actualisation du budget des dépenses de l'année en cours en liaison avec les directions concernées.

La société utilise un logiciel d'engagement et de contrôle des dépenses (Adamau) ainsi qu'un logiciel de contrôle des notes de frais (Ulysse) qui permettent l'application de procédures formalisées et sécurisées pour les engagements de dépenses.

Reporting Groupe

La société-mère exerce un contrôle systématique sur la gestion de ses filiales par le biais du plan annuel et des actualisations ainsi qu'à travers les tableaux de bord mensuels. Ces derniers sont communiqués directement à la direction générale Groupe et centralisés au niveau de la direction centrale stratégies et développement, qui joue un rôle pivot dans le contrôle de gestion du Groupe.

Ces tableaux de bord mensuels qui remontent à la société-mère sont ceux-là même qui sont établis par les métiers à destination des directions générales métiers.

Trimestriellement, ces tableaux de bord se doublent des résultats comptables.

Ainsi, le cycle de management et les procédures de contrôle et de reporting permettent un suivi et un dialogue permanent avec les métiers. Des recadrages peuvent être opérés et à tout moment la

société-mère se trouve en mesure de contrôler la gestion des filiales et d'intervenir en amont dans les décisions stratégiques.

Trésorerie – Finances

La direction trésorerie et finances de la société-mère définit et veille à l'application de principes de bonne gestion au niveau du Groupe. Elle joue un rôle d'animation et de coordination.

Les principes de fonctionnement concernent en particulier les centrales de trésorerie "Bouygues Relais" et "Uniservice" qui sont gérées au niveau de la société-mère ainsi que les centrales de trésorerie des métiers. Ils s'appliquent également en matière de financement des filiales.

Les règles essentielles de gestion prudente concernent en particulier la sécurité interne (double signature pour les paiements...), la sécurité externe (chèques sécurisés, paiement par BOR...), le principe de liquidité (lignes de crédit confirmées, placement de la trésorerie...), la qualité des contreparties, les dispositions des conventions de crédit (absence de covenants...).

L'audit interne

Il existe au niveau de la société Bouygues une direction centrale audit Groupe.

La direction audit effectue des audits auprès des métiers dans des domaines variés (finance, gestion, organisation, informatique,...) à la demande de la direction générale du Groupe ou à la demande de la direction générale d'un métier.

Ainsi, l'audit Groupe constitue un outil d'analyse, de contrôle et d'information qui joue un rôle important dans l'analyse et le contrôle des risques.

La réalisation des missions s'effectue suivant une méthodologie rigoureuse. Chaque mission d'audit donne lieu à l'établissement d'un rapport comportant une analyse et des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi.

La tendance qui se confirme en 2003 est celle

d'une décentralisation des services audit au niveau des métiers. La plupart d'entre eux disposent désormais d'un service audit exerçant des missions de même nature que celles du service audit Groupe.

b) Procédures de contrôle interne et gestion des risques

Le comité de management des risques majeurs

La société-mère, dans le cadre de sa politique de maîtrise des risques majeurs, a mis en place une structure, le comité de management des risques majeurs, dont la mission consiste à renforcer et mieux organiser la démarche de gestion des risques majeurs au sein des différents métiers.

Le comité, présidé par Pierre Daurès, membre de la direction générale du Groupe, réunit tous les responsables "gestion des risques" des métiers (Colas, Bouygues Travaux Publics, Bouygues Bâtiment, Bouygues Immobilier, Saur, Etde, Bouygues Telecom et TF1).

Le comité se réunit 4 fois par an. Ses travaux portent sur trois aspects de la gestion des risques majeurs :

- l'analyse des risques,
- la gestion des crises,
- la formation.

Le comité peut ainsi traiter d'un sujet ayant fait l'objet d'une étude approfondie par un métier ou encore auditionner un consultant extérieur sur un thème particulier.

Les principales questions examinées portent sur les principaux risques auxquels les métiers sont confrontés :

- risques technologiques ;
- risques environnementaux ;
- santé des personnes ;
- protection des actifs stratégiques.

Chaque métier adresse à la société-mère un rapport annuel faisant le bilan des actions entreprises

et des procédures mises en place, ainsi que des projets à mettre en œuvre dans les différents domaines de la gestion des risques.

Les principes directeurs de management des risques majeurs

La société-mère a élaboré des principes directeurs de management des risques majeurs du Groupe auxquels les filiales doivent se conformer, étant entendu que la société-mère entend laisser aux filiales la pleine responsabilité de la gestion quotidienne de leurs risques, la direction générale n'intervenant que de façon exceptionnelle.

Ces principes directeurs incitent les filiales à mettre en place un processus de maîtrise des risques respectant les étapes suivantes :

- identification et classement des risques ;
- évaluation, sélection, hiérarchisation des risques ;
- traitement, maîtrise, suivi et contrôle des risques.

Ces principes directeurs incitent également les filiales à mettre en place un dispositif de gestion de crise, incluant la définition de seuils d'alerte et l'organisation d'un système d'astreinte.

En outre, la société-mère organise des journées de formation pour ses principaux collaborateurs concernant la gestion des crises.

Par ailleurs, la société-mère répertorie chaque année ses risques propres en les classant et les évaluant. Cette étude fait l'objet d'un rapport écrit.

Aspects juridiques

Le secrétariat général Groupe assure des missions de suivi juridique des enjeux Groupe.

Dans ce cadre, le secrétaire général et les juristes de la société-mère peuvent intervenir ponctuellement aux côtés des sous-groupes dans la gestion des grands contentieux ou des grands dossiers ayant un impact au niveau du Groupe.

Le secrétaire général de Bouygues anime le comité juridique Groupe qui réunit les directeurs juridiques

des métiers. Il joue ainsi un rôle d'animation et de contrôle de la filière juridique Groupe.

Au niveau de la société-mère, en dehors des pouvoirs de représentation appartenant aux mandataires sociaux (président-directeur général, directeurs généraux délégués), il existe un système de délégations de pouvoirs formalisé (délégations écrites) et centralisé.

Ainsi certaines délégations sont données directement par le président-directeur général à certains bénéficiaires dans des domaines d'activités très clairement identifiés (ex : Alain Pouyat, directeur général informatique et technologies nouvelles bénéficie de pouvoirs étendus pour représenter la société dans son domaine d'activité).

Par ailleurs, Olivier Poupart-Lafarge, directeur général délégué, confie des délégations assez larges à ses principaux collaborateurs (directions fonctionnelles) pour l'exercice de leurs fonctions respectives (ex : Jean-Claude Tostivin, directeur général adjoint ressources humaines et administration Groupe ; Lionel Verdouck, directeur général adjoint trésorerie et finance).

Enfin, Olivier Poupart-Lafarge confie également à certains collaborateurs des délégations spéciales pour l'exécution de missions limitées.

Assurances

La direction centrale risques et assurances du Groupe joue un rôle d'animation de la filière assurances du Groupe et intervient également en ce qui concerne le contrôle interne appliqué à la gestion des risques.

Grâce à sa vision globale de la politique d'assurance des différents métiers, la direction centrale risques et assurances met en place des assurances Groupe en complément des assurances souscrites au niveau des métiers.

Par ailleurs, en assumant la gestion directe des assurances du pôle Construction, la direction centrale risques et assurances contrôle le transfert à

l'assurance de la majorité des plus grands risques du Groupe.

Ethique - Valeurs du Groupe - Respect de la réglementation

La direction générale de Bouygues est soucieuse de voir développés au sein du Groupe un certain nombre de valeurs et principes éthiques auxquels elle est très attachée. En particulier, elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puissent toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

A ce titre, la société-mère organise régulièrement, dans le cadre de l'Institut du management de Bouygues, un séminaire "Développement des valeurs Bouygues" destiné à sensibiliser les cadres dirigeants au respect de la réglementation en toutes circonstances ainsi qu'aux règles éthiques qui fondent l'état d'esprit du Groupe.

Par ailleurs, le secrétaire général du Groupe anime régulièrement des séminaires à destination des cadres, axés plus spécifiquement sur un rappel de la réglementation applicable dans différents domaines en lien avec les problématiques rencontrées quotidiennement par les métiers.

Par ailleurs, le conseil d'administration de Bouygues s'est doté d'un comité d'éthique et du mécénat, qui a notamment pour mission :

- de contribuer à la définition des règles de conduite ou principes d'actions qui doivent inspirer le comportement des dirigeants et des collaborateurs,
- de proposer ou donner un avis sur des actions visant à promouvoir un comportement professionnel exemplaire dans ce domaine,
- de veiller au respect des valeurs ou règles de conduite ainsi définies.

Le comité de l'éthique et du mécénat est composé de trois administrateurs. La présidence du comité est assurée par un administrateur indépendant.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le comité

peut entendre le président du conseil d'administration ou toute personne désignée par celui-ci.

c) Evaluation du contrôle interne

Le président-directeur général de Bouygues a confié en 2003 une mission globale d'appréciation des grands risques à Philippe Montagner, membre de la direction générale.

Parmi les attributions de Philippe Montagner figure la mission d'appréciation de la qualité des procédures de contrôle des différentes entités du Groupe.

A ce titre, Philippe Montagner a présenté au conseil d'administration de Bouygues de décembre 2003 un rapport dans lequel il décrit notamment les procédures et dispositifs existants au sein des métiers en matière de contrôle des risques (comité des comptes, audit, procédures d'engagement, etc.).

d) Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

En tant que de besoin, il est précisé que le conseil d'administration n'a pas fixé de limitations aux pouvoirs du directeur général.

e) Divers

Le présent rapport a été élaboré à partir des informations disponibles, recueillies auprès des différentes directions de la société-mère ainsi qu'à partir d'entretiens avec les principaux dirigeants de la société-mère. Plusieurs échanges et réunions avec les commissaires aux comptes ont également permis d'enrichir ce rapport.

2 Le contrôle par les commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Mazars & Guérard (groupe Mazars), 39 rue de Wattignies, 75012 Paris, représenté par Michel Rosse, nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale du 10 juin 1998 (1^{er} mandat), pour une durée de six exercices.

Ernst & Young Audit 4 rue Auber, 75009 Paris, représenté par Jean-Claude Lomberget, nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale du 24 avril 2003 (1^{er} mandat), pour une durée de six exercices.

Commissaires aux comptes suppléants

Thierry Colin (groupe Mazars), nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale du 25 mai 2000 (1^{er} mandat), pour la même durée que le mandat de Mazars & Guérard.

Christian Mouillon (groupe Ernst & Young), nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale du 24 avril 2003 (1^{er} mandat), pour la même durée que le mandat de Ernst & Young Audit.

A la suite de l'avis positif du comité des comptes, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale du 22 avril 2004 le renouvellement pour une durée de six exercices, des mandats du cabinet Mazars & Guérard, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Thierry Colin, commissaire aux comptes suppléant.

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Les honoraires versés à chaque commissaire aux comptes et aux membres de leur réseau par Bouygues et l'ensemble des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale sont les suivants :

Missions En milliers d'euros	Réseau Mazars & Guérard			Réseau Ernst & Young ⁽¹⁾		Autres réseaux ⁽²⁾			Total	
	Charge 2003	%	Charge 2002	Charge 2003	%	Charge 2003	%	Charge 2002	Total 2003	Total 2002
Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 391	86	2 650	1 560	68	6 620	89	7 508	11 571	10 158
Missions accessoires	300	8	197	148	6	225	3	236	673	433
Sous-total	3 691	94	2 847	1 708	75	6 845	92	7 744	12 244	10 591
Autres prestations										
Juridique, fiscal, social,	75	2	124	4	-	259	3	387	338	511
Technologies de l'information	-	-	-	4	-	104	-	39	108	39
Audit interne	13	-	36	-	-	10	-	97	23	133
Autres	143	5	106	575	25	246	4	180	964	286
Sous-total	231	6	266	583	25	619	7	703	1 433	969
Total charge d'honoraires	3 922	100	3 113	2 291	100	7 464	100	8 447	13 677	11 560

(1) en 2003, Ernst & Young Audit est devenu commissaire aux comptes de Bouygues SA en vertu du mandat conféré par l'AGM du 24 avril 2003.

(2) pour la pertinence de l'information d'ensemble, la charge d'honoraires affectée aux "Autres réseaux de commissaires aux comptes" intervenant dans le Groupe est présentée dans ce tableau.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX - ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS

1 Rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux

En euros	Fonction	Rémunération brute fixe ⁽¹⁾ <i>Evolution par rapport à 2002</i>	Avantages en nature ⁽²⁾ <i>Evolution par rapport à 2002</i>	Rémunération brute variable ⁽¹⁾ <i>Evolution par rapport à 2002</i> % par rapport à la rémunération fixe	Rémunération effective ⁽³⁾ <i>Evolution par rapport à 2002</i>	Critères de la rémunération variable	Jetons de présence versés par Bouygues ⁽⁴⁾	Jetons de présence versés par d'autres sociétés du Groupe ⁽⁵⁾
Martin Bouygues	PDG	920 000 + 5,5 %	124 130 + 11,2 %	1 380 000 + 46,7 % 150 %	1 018 135 + 26 %	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40, - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues.	48 784	23 263
Michel Derbesse	DGD	920 000 + 5,5 %	93 320 + 0,8 %	1 380 000 + 24,1 % 150 %	1 005 194 + 15,2 %	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40, - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues, - plusieurs objectifs qualitatifs.	24 392	27 391
Olivier Poupart-Lafarge ⁽⁶⁾	DGD	920 000 + 6,6 %	4 140 + 3,5 %	1 242 000 + 38,9 % 135 %	909 779 + 23 %	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40, - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues, - plusieurs objectifs qualitatifs.	24 392	54 046
Olivier Bouygues	DGD	920 000 + 6 %	81 452 + 5,8 %	937 625 + 1,6 % 102 %	814 412 + 3,9 %	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40, - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Saur, - plusieurs objectifs qualitatifs.	24 392	34 087
Sous-total jetons de présence : PDG + DGD							121 960	138 787
Alain Dupont	ADM	920 000 + 5,5 %	4 100 + 0 %	1 334 000 + 37 % 145 %	948 402 + 22,1 %	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40, - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues, - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Colas, - plusieurs objectifs qualitatifs.	24 392	15 000
Patrick Le Lay	ADM	1 118 611 + 13,6 %	4 140 + 0,5 %	1 380 000 + 78,4 % 123 %	1 051 155 + 42 %	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40, - écart entre l'évolution du cours de l'action TF1 et l'évolution de l'indice CAC 40, - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de TF1, - plusieurs objectifs qualitatifs.	24 392	105 850

En euros	Fonction	Rémunération brute fixe (1) <i>Evolution par rapport à 2002</i>	Avantages en nature (2) <i>Evolution par rapport à 2002</i>	Rémunération brute variable (1) <i>Evolution par rapport à 2002</i> % par rapport à la rémunération fixe	Rémunération effective (3) <i>Evolution par rapport à 2002</i>	Critères de la rémunération variable	Jetons de présence versés par Bouygues (4)	Jetons de présence versés par d'autres sociétés du Groupe (5)
Yves Gabriel	ADM	729 300 + 24,2 %	6 129 + 148,1 %	739 310 + 84,8 % 101 %	619 930 + 49 %	- écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40, - évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues Construction, - plusieurs objectifs qualitatifs.	24 392	4 208
Pierre Barberis	ADM						30 490	-
Artémis	ADM						24 392	
Patricia Barbizet	Représentant permanent						12 196	23 991
Madame Francis Bouygues	ADM						24 392	-
Georges Chodron de Courcel	ADM						30 490	-
Charles de Croisset	ADM						6 098	-
Lucien Douroux	ADM						30 490	-
Carmelina Formond (7)	ADM						24 392	-
Thierry Jourdain (7)	ADM						6 098	-
Jean Peyrelefade	ADM						30 490	-
Financière Pinault	ADM						24 392	
François-Henri Pinault	Représentant permanent						6 098	-
Michel Rouger	ADM						30 490	-
Tennessee	ADM						24 392	
Serge Weinberg	Représentant permanent						6 098	-
Philippe Montagner	Censeur						18 291	27 446
Autres (8)							51 827	27 446
Sous-total administrateurs et censeur							454 292	203 941
Total général jetons de présence							576 252	342 728

(1) les rémunérations des mandataires sociaux et administrateurs salariés sont fixées en tenant compte des rémunérations pratiquées dans des groupes comparables. Le tableau ci-dessus présente les rémunérations allouées au titre de l'exercice 2003. La part variable allouée au titre de l'exercice 2003 a été versée au cours du premier trimestre 2004. La part variable allouée au titre de l'exercice 2002 et versée au cours du premier trimestre 2003 peut être déterminée par application du pourcentage d'évolution indiqué dans le tableau ci-dessus. Son montant figurait également dans le document de référence de 2002.

(2) les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'une voiture de fonction, à laquelle s'ajoutent pour Martin Bouygues, Olivier Bouygues et Michel Derbesse la mise à disposition pour des besoins personnels d'une partie du temps d'une assistante de direction et d'un chauffeur - agent de sécurité.

(3) la comparaison entre les rémunérations exposées dans ce tableau et celles versées à des dirigeants d'entreprises étrangères n'est pas pertinente compte tenu de la disparité des régimes fiscaux et sociaux. Cette colonne "rémunération effective" permet cependant de souligner l'importance des prélèvements fiscaux et sociaux en France. Pour simplifier la "rémunération effective" a été calculée par application de la formule suivante : (rémunération brute fixe + rémunération brute variable + avantages en nature) - 58 % (CSG + CRDS + IR).

(4) montants incluant les jetons de présence versés au titre de la participation à l'un des comités du conseil. Patricia Barbizet est membre de deux comités.

(5) au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

(6) la société a également versé 101 060 € à Olivier Poupart-Lafarge, après sa nomination au poste de directeur général délégué, somme correspondant au compte épargne temps qu'il avait constitué lorsqu'il était salarié.

(7) conformément à la recommandation du 16 janvier 2003 de la Commission des Opérations de Bourse, les salaires versés aux 2 administrateurs qui représentent les salariés actionnaires et qui ont un contrat de travail avec Bouygues ne sont pas indiqués.

(8) Administrateurs et censeur ayant quitté le conseil en cours d'exercice (D. Devillebichot, J.H. Gougenheim et A. Pouyat).

Les mandataires sociaux et administrateurs salariés bénéficient du régime de retraite complémentaire mis en place pour les membres du comité de direction générale du Groupe, soit 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence, autres que ceux mentionnés ci-dessus, n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés du Groupe. Les rémunérations sont versées par Bouygues à l'exception de celle d'Alain Dupont qui est rémunéré directement par Colas. Les rémunérations versées par Bouygues font pour partie l'objet de refacturation auprès des filiales lorsque la personne y exerce des fonctions de dirigeant.

La société et ses filiales n'ont souscrit aucun engagement et n'ont consenti aucune promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au bénéfice du président, des directeurs généraux délégués ou des administrateurs salariés.

2 Rapport sur les attributions et levées de stock-options

(Rapport spécial sur les options consenties en vertu des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce).

Informations générales

Répartition des options par plan

	1997	1999	2000	2001	2002	2003
Date de l'assemblée	27/06/1995	27/06/1995	25/05/2000	25/05/2000	25/05/2000	25/05/2000
Date du conseil d'administration	28/01/1997	30/03/1999 06/07/1999 04/11/1999	04/07/2000	27/03/2001 03/07/2001 18/09/2001	25/06/2002 17/12/2002	17/06/2003
Nombre d'options attribuées par le conseil (1) - dont mandataires sociaux (4) - dont dix salariés de la société (4)	406 500	342 350	1 239 800	4 023 600 690 000 1 180 000	3 598 100 1 150 000 320 000	2 996 000 625 000 412 000
Prix d'exercice d'origine avant ajustement (1)	497 FRF	219,77 € à 297,95 €	69,13 €	33,75 € à 39,40 €	27,56 € à 27,08 €	22,80 €
Prix d'exercice après ajustement (2)	7,44 €	21,59 € à 29,64 €	69,13 €	33,75 € à 39,40 €	27,56 € à 27,08 €	22,80 €
Point de départ d'exercice	28/01/1997	30/03/2004 06/07/2004 04/11/2004	04/07/2005	27/03/2005 03/07/2005 18/09/2005	25/06/2006 17/12/2006	17/06/2007
Date d'expiration	27/01/2004	29/03/2006 05/07/2006 03/11/2006	03/07/2007	26/03/2008 02/07/2008 17/09/2008	24/06/2009 16/12/2009	16/06/2010
Nombre d'actions souscrites en 2003 (3)	1 045 240	-	-	-	-	-
Nombre d'options en cours de validité au 31/12/2003 (3)	304 340	3 415 470	1 158 700	3 956 200	3 497 850	2 994 400
						T = 15 326 960

(1) les chiffres des années 1997 et 1999 indiqués sont les chiffres tels que fixés par le conseil avant division du titre (voir (2) ci-après).

(2) conformément à la loi, les prix d'exercice ont été ajustés lors des augmentations de capital réalisées le 30 juillet 1999 et le 10 avril 2000. Ces prix d'exercice ajustés tiennent également compte de la division du titre par dix intervenue en 2000.

(3) les chiffres indiqués pour les années 1997 et 1999 prennent en compte la division du titre par dix intervenue en 2000.

(4) cette obligation de déclaration a été instituée par la loi du 15 mai 2001 Nouvelles Régulations Économiques.

Répartition des options par catégorie de bénéficiaires

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options en cours de validité
Principaux dirigeants (1)	15	5 857 550
Autres bénéficiaires	1 670	9 469 410
Total	1 685	15 326 960

(1) mandataires sociaux et salariés de la société.

Options consenties et levées en 2003

L'assemblée générale mixte du 25 mai 2000 a autorisé par sa seizième résolution le conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes. Cette autorisation a été conférée pour une durée de cinq ans, les bénéficiaires de ces options devant être les salariés et/ou les mandataires sociaux de la société Bouygues ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 I du Code de commerce.

Octroi d'options

Des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles ont été consenties durant l'année 2003. Ainsi, 2 996 000 options ont été attribuées par le conseil d'administration à 977 bénéficiaires, mandataires sociaux ou salariés de la société ou des sociétés du groupe Bouygues.

Informations générales

Date de l'attribution	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice des options (€)
17 juin 2003	2 996 000	22,80

Le prix d'exercice de ces options a été fixé sans décote, à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le conseil d'administration au cours duquel les options ont été consenties.

Ces options ont une durée de validité de sept ans à compter de leur date d'attribution.

Options consenties aux mandataires sociaux et administrateurs salariés de la société Bouygues

Mandataires sociaux administrateurs salariés	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (€)
Martin Bouygues	Bouygues	17 juin 2003	200 000	22,80
Olivier Bouygues	Bouygues	17 juin 2003	100 000	22,80
Michel Derbesse	Bouygues	17 juin 2003	150 000	22,80
Yves Gabriel	Bouygues	17 juin 2003	75 000	22,80
Olivier Poupart-Lafarge	Bouygues	17 juin 2003	100 000	22,80
Total			625 000	

Options consenties aux dix salariés de la société Bouygues ayant reçu le plus grand nombre d'options

Salariés de la société Bouygues	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (€)
Jacques Bernard	Bouygues	17 juin 2003	12 000	22,80
François Bertière	Bouygues	17 juin 2003	75 000	22,80
Jean-François Guillemain	Bouygues	17 juin 2003	20 000	22,80
Hervé Le Bouc	Bouygues	17 juin 2003	50 000	22,80
Patrick Le Lay	TF1	12 mars 2003	300 000	21,26
Philippe Montagner	Bouygues	17 juin 2003	100 000	22,80
Gilles Péliçon	Bouygues	17 juin 2003	65 000	22,80
Alain Pouyat	Bouygues	17 juin 2003	50 000	22,80
Jean-Claude Tostivin	Bouygues	17 juin 2003	20 000	22,80
Lionel Verdouck	Bouygues	17 juin 2003	20 000	22,80
Total	Bouygues		412 000	
	TF1		300 000	

Les mandataires sociaux et les salariés de la société Bouygues, à l'exception de Patrick Le Lay, n'ont pas reçu au cours de l'exercice 2003 des options consenties par des sociétés liées à la société Bouygues dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce ou par des sociétés contrôlées par la société Bouygues au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Levées d'options par les mandataires sociaux et les salariés de la société Bouygues en 2003

Informations générales

Les levées d'options effectuées par l'ensemble des collaborateurs du Groupe en 2003 ont été les suivantes :

Plan	Prix d'exercice des options (€)	Nombre d'options exercées en 2003	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2003	Échéance
28/01/1997	7,44	1 045 240	304 340	28/01/2004

Levées d'options effectuées par les mandataires sociaux et administrateurs salariés de la société Bouygues

Mandataires sociaux	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options levées	Prix d'exercice des options (€)
Yves Gabriel	Bouygues	1997	35 630	7,44

Levées d'options effectuées par les salariés de la société Bouygues ayant souscrit au moyen desdites levées le nombre d'actions le plus élevé

Salariés de la société Bouygues	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options levées	Prix d'exercice des options (€)
François Bertière	Bouygues	1997	35 630	7,44
Blandine Delafon	Bouygues	1997	18 370	7,44
Ariel Dubois de Montreynaud	Bouygues	1997	20 370	7,44
Jean-François Guillemain	Bouygues	1997	20 370	7,44
Patrick Le Lay	Bouygues	1997	91 620	7,44
Michel Madesclaire	Bouygues	1997	15 270	7,44
Philippe Montagner	Bouygues	1997	93 220	7,44
Alain Pouyat	Bouygues	1997	183 220	7,44
Jean-Claude Tostivin	Bouygues	1997	20 370	7,44

La société n'a pas enregistré, au cours de l'exercice 2003, d'autres levées d'options par les salariés de Bouygues que les 498 440 levées mentionnées ci-dessus.

ACTIONNARIAT

1 Principaux actionnaires

Évolution de l'actionariat au cours des trois dernières années

Actionnariat	Situation au 31/12/2003				Situation au 31/12/2002				Situation au 31/12/2001			
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% de droits de vote
SCDM (1)	47 084 100	14,13	93 937 290	22,05	50 977 056	14,80	93 457 919	22,30	52 266 192	15,20	91 933 368	21,90
Artémis (2)	27 006 518	8,11	31 013 036	7,28	27 006 518	7,84	34 496 758	8,23	34 606 518	10,07	42 096 738	10,03
Total pacte d'actionnaires	74 090 618	22,24	124 950 326	29,33	77 983 574	22,64	127 954 677	30,53	86 872 710	25,27	134 030 106	31,93
Salariés Bouygues	36 536 113	10,97	68 628 395	16,11	34 418 380	9,99	56 154 080	13,40	33 261 180	9,68	54 708 739	13,03
Groupe Arnault (3)	16 084 940	4,83	16 084 940	3,78	17 139 940	4,98	17 139 940	4,09	32 687 795	9,51	32 687 795	7,79
Crédit Agricole	4 192 126	1,26	4 192 136	0,98	4 192 126	1,22	4 192 126	1,00	5 993 172	1,74	5 993 172	1,43
FMB (4)	5 290 034	1,59	10 580 068	2,48	5 290 034	1,54	10 580 068	2,52	5 290 034	1,54	10 580 068	2,52
BNP Paribas	4 174 995	1,25	6 433 265	1,51	4 174 995	1,21	6 433 265	1,54	4 154 330	1,21	4 154 330	0,99
Bouygues (5)	72 439	0,02	-	-	6 790 290	1,97	-	-	-	-	-	-
Public	192 758 704	57,85	195 161 037	45,81	194 372 580	56,44	196 630 792	46,92	175 492 158	51,05	177 599 955	42,31
Total	333 199 969	100	426 030 167	100	344 361 919	100	419 084 948	100	343 751 379	100	419 754 165	100

(1) SCDM est une société contrôlée par Martin Bouygues et Olivier Bouygues. Ce chiffre inclut les actions détenues directement par Martin Bouygues et Olivier Bouygues.

(2) Artémis est une société du groupe Pinault qui contrôle Tennessee et Simetra Obligations, sociétés actionnaires directs de Bouygues.

(3) chiffre figurant dans la déclaration du 14 juin 2002 par laquelle le groupe Arnault annonce le franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital de Bouygues.

(4) madame Francis Bouygues.

(5) actions auto-détenues à la suite de la mise en œuvre d'un programme de rachat.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 1 % du capital ou des droits de vote.

Au cours des trois dernières années, les principales évolutions de l'actionariat de Bouygues ont été les suivantes :

- augmentation de la participation des salariés qui est passée de 10 % à 11 % du capital et de 13 % à 16 % des droits de vote ;
- réduction de la participation d'Artémis qui est passée de 10 % à 8 % du capital et de 10 % à 7 % des droits de vote ;
- réduction de la participation du groupe Arnault qui est passée de 9,50 % à 4,80 %.

Transactions effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de la société au cours de l'exercice 2003

	Flux brut de l'exercice		Positions ouvertes au dernier jour de l'exercice	
	Achat	Vente	Positions à l'achat	Positions à la vente
Nombre de mandataires sociaux concernés	6	4	2	0
Nombre de titres	9 669	3 255 857	Call achetés = 2 000 Put vendus = 0 Achats à terme = 3 000	Call vendus = 0 Put achetés = 0 Ventes à terme = 0
Prix moyen pondéré (en €)	23,99	23,31		

2 Pactes d'actionnaires

Bouygues

Les dispositions du pacte d'actionnaires conclu le 4 décembre 1998 entre SCDM et Artémis et relatif à leur participation dans Bouygues ont été publiées par le Conseil des marchés financiers dans un avis du 9 décembre 1998. Elles ont été modifiées à deux reprises. Le Conseil des marchés financiers a assuré la publicité de ces avenants par deux décisions du 13 septembre 2001, puis du 23 mai 2003.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parties à l'action de concert ont déclaré au Conseil des marchés financiers leurs intentions dans les termes suivants :

- politique concertée au sein de la société : au terme d'un pacte d'actionnaires conclu le 4 décembre 1998 pour une période de trois ans, elles entendent conduire une politique concertée des affaires de la société et se concerter préalablement à l'adoption de toutes décisions de nature à modifier de façon significative et durable la stratégie, la structure juridique et les moyens financiers de la société et de ses filiales importantes. A cet effet, Artémis disposera de trois sièges d'administrateurs au conseil de la société. Enfin, les parties se sont engagées à approuver toutes les résolutions présentées par le conseil d'administration au vote des assemblées générales de la société.
- participation dans le capital de la société : elles (les parties) n'excluent pas de réaliser des opérations d'achat ou de cession de titres, mais sont toutefois convenues de plafonner leur participation en capital dans la société, de sorte que celle de SCDM n'excède pas 17,5 % du capital et celle

d'Artémis 15,5 % et que le total des actions ou des droits de vote détenus par les parties, agissant de concert, n'atteigne pas le seuil du tiers du capital ou des droits de vote.

L'avenant du 13 septembre 2001 avait prolongé le pacte jusqu'au 4 décembre 2004 et supprimé l'inaliénabilité des titres qui était initialement prévue.

L'avenant du 22 mai 2003 prolonge jusqu'au 4 décembre 2007 le pacte d'actionnaires du 4 décembre 1998. Il maintient en l'état les dispositions du pacte modifié à l'exception des droits de préemption réciproques auxquels les parties ont renoncé.

Bouygues Telecom

Les dispositions significatives du pacte d'actionnaires de Bouygues Telecom sont les suivantes : un droit de préemption réciproque, l'interdiction de céder des titres à un opérateur de service téléphonique fourni au public sans l'accord préalable des autres actionnaires, l'engagement pris par chaque partie de ne pas acquérir une participation dans le capital d'un opérateur concurrent.

BOURSE

1 Le marché des titres Bouygues en 2003

Actions

L'action Bouygues est cotée sur le premier marché - SRD, de Euronext Paris SA.

Le nombre d'actions et de certificats d'investissement s'élevait à 333 199 969 au 31 décembre 2003.

Au cours de l'exercice 2003, il a été créé 1 045 240 actions par exercice d'options de souscription d'actions et il a été annulé 12 207 190 actions.

Le nombre moyen d'actions et de certificats d'investissement s'est élevé durant l'année 2003 à 344 622 000 titres.

Le volume moyen d'échanges journaliers a été de 1 430 000 titres, en hausse de 7 % sur celui de 2002.

Comme la plupart des valeurs télécoms, mais à un degré moindre, l'action Bouygues a subi, depuis le plus haut atteint en mars 2001 une baisse des cours qui s'est poursuivie jusqu'en mars 2003.

A compter de cette date, le cours de l'action Bouygues est entré dans un cycle haussier.

Sur l'ensemble de l'année 2003, l'action Bouygues a progressé de 4 % pour atteindre 27,72 € au 31 décembre 2003, hausse inférieure à celle du CAC (+ 16 %).

Depuis le 12 mars 2003, jour où l'action a atteint le plus bas de l'année à 16,6 €, la valeur du titre n'a cessé de monter pour atteindre fin février 2004 29,70 € soit une augmentation de plus de 78,9 % en moins d'un an.

Pour faciliter la lecture de ce tableau, les nombres de titres exprimés ci-après tiennent tous compte de la division du titre effectuée en 2000.

	Nombre d'actions	Dividende versé au titre de l'exercice (€)			Cours de Bourse (€)			Taux de rendement sur la base du dernier cours (%)
		Net	Avoir fiscal	Revenu global	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	
1999	302 783 920	0,259	0,13	0,389	67,50	17,53	63,70	0,6
2000	332 074 968	0,36	0,18	0,54	97,90	45,60	49,00	1,1
2001	343 158 371	0,36	0,18	0,54	57,95	25,11	36,99	1,5
2002	343 801 210	0,36	0,18	0,54	38,80	20,40	26,31	2,1
2003	332 671 539	0,50	0,25	0,75	28,28	16,61	27,72	2,8

Au 27 février 2004, l'action cotait 29,05 euros.

Certificats d'investissement

Pour faciliter la lecture de ce tableau, les nombres de titres exprimés ci-après tiennent tous compte de la division du titre effectuée en 2000.

Le certificat d'investissement Bouygues est coté sur le premier marché d'Euronext Paris. Au cours des cinq dernières années, le nombre des certificats d'investissement (émis en 1986), les dividendes distribués et le taux de rendement ont évolué de la façon suivante :

	Nombre de certificats d'investissement rémunérés	Dividende versé au titre de l'exercice (€)			Cours de Bourse (€)			Taux de rendement sur la base du dernier cours (%)
		Net	Avoir fiscal	Revenu global	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	
1999	620 800	0,259	0,13	0,389	24,11	14,52	24,10	1,6
2000	619 720	0,36	0,18	0,54	54,20	26,10	45,20	1,2
2001	593 008	0,36	0,18	0,54	47,47	29,16	37,60	1,4
2002	560 709	0,36	0,18	0,54	40,90	20,26	23,85	2,3
2003	528 430	0,50	0,25	0,75	30,00	16,74	26,20	2,9

Au 24 février 2004, le certificat d'investissement cotait 27 euros.

2 Évolution des cours de Bourse et du volume de transactions

Cours de l'action Bouygues pendant les 18 derniers mois

	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Nombre de titres échangés	Capitaux (M€)
2002				
Juillet	29,27	21,15	32 513 380	818
Août	26,75	20,40	23 368 911	558
Septembre	27,60	23,10	34 655 366	893
Octobre	28,18	23,74	35 825 228	945
Novembre	30,45	24,94	28 663 649	803
Décembre	30,44	25,01	28 397 785	771
2003				
Janvier	28,28	22,60	29 184 178	726
Février	23,94	21,41	29 880 040	675
Mars	22,70	16,61	32 052 192	640
Avril	22,69	17,25	45 907 689	1 009
Mai	24,15	21,24	37 985 940	850
Juin	25,80	22,51	35 505 687	847
Juillet	24,74	22,27	20 741 194	490
Août	24,40	21,72	18 557 368	431
Septembre	26,16	22,22	24 425 556	601
Octobre	24,75	22,44	20 182 786	478
Novembre	26,73	23,30	32 539 846	808
Décembre	27,75	26,05	30 041 663	882

Cours du certificat d'investissement

	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Nombre de titres échangés
1 ^{er} trimestre 2003	25,24	16,74	1 462
2 ^e trimestre 2003	27,19	19,00	3 806
3 ^e trimestre 2003	25,50	20,80	2 820
4 ^e trimestre 2003	30,00	22,02	6 279

Cours des obligations convertibles et/ou échangeables

	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Nombre de titres échangés
1 ^{er} trimestre 2003	310,0	268,0	35 595
2 ^e trimestre 2003	298,7	267,5	50 732
3 ^e trimestre 2003	291,9	263,0	31 467
4 ^e trimestre 2003	319,0	280,0	30 212

CAPITAL

1 Généralités

Montant du capital

Le 31 décembre 2002, le capital de Bouygues était de 344 361 919 €, divisé en 344 361 919 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune (1). 560 709 actions étaient scindées en autant de certificats d'investissement et de certificats de droit de vote.

Au cours de l'exercice 2003, 1 045 240 actions nouvelles ont été créées à la suite de l'exercice des options de souscription consenties aux collaborateurs du Groupe, et 12 207 190 actions rachetées par la société ont été annulées.

En conséquence au 31 décembre 2003, le capital de Bouygues était de 333 199 969 €, divisé en 333 199 969 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune.

528 430 actions étaient scindées en autant de certificats d'investissement et de certificats de droit de vote.

Le nombre de droits de vote était au 31 décembre 2003 de 426 030 167 (au 31 décembre 2002, le nombre de droits de vote était de 419 084 948).

(1) il est rappelé que l'assemblée générale mixte du 25 mai 2000 a décidé d'exprimer en euros le montant du capital social et de porter la valeur nominale de chaque action à 10 €. Elle a ensuite décidé de diviser le titre par dix.

Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Tous les montants figurant dans le tableau ci-après sont exprimés en euros.

Années	Augmentations de capital effectuées depuis 5 ans	Montant des variations du capital		Montant du capital	Nombre cumulé d'actions et de certificats d'investissement
		Nominal	Primes et incorporation de réserves		
1999	• Exercice d'options portant sur 592 359 actions	4 515 227	41 632 375	204 451 275	26 822 249
	• Souscription par le plan d'épargne d'entreprise de 961 513 actions	7 329 086	228 898 200	211 780 361	27 783 762
	• Conversion Océane : 150 492 actions	1 147 118	37 834 653	212 927 479	27 934 254
	• Augmentation de capital en juillet de 2 406 218 actions (1)	18 341 278	525 174 329	231 268 757	30 340 472
du 01/01 au 25/05 2000	• Exercice d'options portant sur 47 914 actions	365 222	3 233 661	231 633 979	30 388 386
	• Conversion Océane : 14 500 actions	110 526	3 637 693	231 744 505	30 402 886
	• Augmentation de capital en avril de 2 026 186 actions (2)	15 444 503	1 491 824 192	247 189 008	32 429 072
25/05 2000	• Conversion en euros du capital par conversion de la valeur nominale des actions : 8 euros (après arrondi à l'entier supérieur) et élévation de la valeur nominale des actions de 8 euros à 10 euros			324 290 720	32 429 072
du 25/05 au 03/07 2000	• Exercice d'options portant sur 8 251 actions	82 510	530 617	324 373 230	32 437 323
	• Conversion Océane : 80 966 actions	809 660	20 059 914	325 182 890	32 518 289
03/07 2000	• Division de la valeur nominale des actions (de 10 euros à 1 euro)			325 182 890	325 182 890
du 03/07 au 31/12 2000	• Exercice d'options portant sur 159 700 actions	159 700	1 151 374	325 342 590	325 342 590
	• Conversion Océane : 367 466 actions	367 466	9 104 300	325 710 056	325 710 056
	• Augmentation de capital en septembre (OPE simplifiée sur Colas) : 6 984 632 actions (3)	6 984 632	483 685 766	332 694 688	332 694 688
2001	• Exercice d'options portant sur 1 009 490 actions	1 009 490	6 499 867	333 704 178	333 704 178
	• Souscription par le plan d'épargne d'entreprise de 10 034 985 actions	10 034 985	219 966 871	343 739 163	343 739 163
	• Conversion Océane : 12 216 actions	12 216	302 664	343 751 379	343 751 379
2002	• Exercice d'options portant sur 610 530 actions	610 530	3 930 741	344 361 909	344 361 909
	• Conversion Océane : 10 actions	10	246	344 361 919	344 361 919
du 01/01 au 16/06/2003	• Exercice d'options portant sur 58 370 actions	58 370	375 903	344 420 289	344 420 289
17/06 2003	• Annulation de 9 685 825 actions rachetées par la société	(9 685 825)		334 734 464	334 734 464
du 17/06 au 10/12/2003	• Exercice d'options portant sur 318 070 actions	318 070	2 048 371	335 052 534	335 052 534
16/12/2003	• Annulation de 2 521 365 actions rachetées par la société	(2 521 365)		332 531 169	332 531 169
du 11/12 au 31/12/2003	• Exercice d'options portant sur 668 800 actions	668 800	4 307 072	333 199 969	333 199 969

(1) visa COB n° 99-848 du 17 juin 1999.

(2) visa COB n° 00-243 du 1^{er} mars 2000.

(3) visa COB n° 00-1 328 du 21 juillet 2000.

Autorisations d'augmenter, de réduire le capital ou d'émettre des obligations ou valeurs mobilières

Le tableau ci-après énumère les opérations auxquelles la société peut procéder en vertu des autorisations conférées par l'assemblée générale du 24 avril 2003 ou par les assemblées des années précédentes.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 22 avril 2004 de renouveler l'ensemble de ces autorisations sans modification des montants maximum autorisés, à l'exception du montant maximum, des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat d'actions, qui serait porté à 1 Md€. Il est précisé qu'en application de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, la durée de l'autorisation concernant les options de souscription ou d'achat d'actions serait limitée à 38 mois au lieu de 5 ans précédemment.

Le 20 novembre 2003, Bouygues a émis hors de France un emprunt obligataire de 750 M €. Au total, 750 000 obligations simples au porteur, d'un montant nominal de 1 000 €, ont été émises au taux fixe de 4,625 %, venant à échéance le 25 février 2011.

2 Plan d'épargne des salariés

Le 31 décembre 2003, les salariés du Groupe détenaient 10,97 % du capital de Bouygues et 16,11 % de ses droits de vote, au moyen de plusieurs fonds communs de placement.

- Le fonds commun de placement de la participation, créé en 1968, investit en actions Bouygues achetées sur le marché. Au cours des cinq dernières années, la participation s'est élevée à 28,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2003, ce fonds détient 2,57 % du capital de Bouygues et 3,86 % des droits de vote.
- Le fonds commun de placement du plan d'épargne Groupe investit en actions Bouygues, par achat direct sur le marché, l'épargne volontaire des collaborateurs et l'abondement versé par l'entreprise. Au 31 décembre 2003, il détient 3,03 % du capital de Bouygues et 3,87 % des droits de vote. Au cours des cinq dernières années, le total de l'épargne et de l'abondement s'est élevé à 257,7 millions d'euros, dont 144,3 millions d'euros d'épargne versés par les collaborateurs et 113,4 millions d'euros d'abondement versés par l'entreprise.
- Suite à l'augmentation de capital réalisée en décembre 1999 et janvier 2000, le fonds commun de placement à effet de levier, dénommé Bouygues Confiance, détient 2,27 % du capital et 3,56 % des droits de vote au 31 décembre 2003.
- Suite à l'augmentation de capital réalisée en 2001, les fonds commun de placement à effet de levier, dénommés Bouygues Confiance 2 et Bouygues Confiance 2 International, détiennent 2,85 % du capital et 4,46 % des droits de vote au 31 décembre 2003.
- Un fonds commun de placement Bouygues Immobilier détient 0,07 % du capital et 0,10 % des droits de vote. Deux fonds communs de placement Saur détiennent 0,17 % du capital et 0,27 % des droits de vote.

	Montant nominal maximum (M€)	AGM	Durée
1. Actions réservées aux salariés, avec suppression du DPS	10 % du capital de la société au jour de l'utilisation de l'autorisation	25/04/2002	26 mois
2. Actions, certificats d'investissement et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, en période d'offre publique sur les titres de la société, avec maintien ou suppression du DPS	150	24/04/2003	Jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes 2003
3. Actions, certificats d'investissement et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement), avec maintien du DPS	150 4 000 (valeurs mobilières représentatives de créances)	25/04/2002	26 mois
4. Actions, certificats d'investissement et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement), avec suppression du DPS	150 4 000 (valeurs mobilières représentatives de créances)	25/04/2002	26 mois
5. Actions à émettre dans le cadre d'options de souscription ou d'achat d'actions, avec suppression du DPS	Limite fixée par la loi (art. L. 225-182 du Code de commerce)	25/05/2000	5 ans
6. Emprunts obligataires	4 000	25/05/2000	5 ans
7. Achat par la société de ses propres actions ou certificats d'investissement	600	24/04/2003	18 mois
8. Annulation par la société de ses propres actions ou certificats d'investissement	10 % du capital de la société par période de 24 mois	24/04/2003	18 mois

3 Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions en cours de validité, consenties en vertu des autorisations données par les assemblées générales extraordinaires,

représentent un maximum de 15 326 960 actions nouvelles.

4 Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou échange en actions existantes

1 905 490 Océane d'une valeur nominale de 262,40 € au taux de 1,7 % l'an ont été émises en date de jouissance du 4 février 1999. Elles sont remboursables en totalité au 1^{er} janvier 2006. A compter du 4 février 1999, elles peuvent être converties à tout moment en actions nouvelles ou échangées en actions existantes à raison d'une action Bouygues pour une obligation, sous réserve des ajustements effectués. Ces obligations peuvent être remboursées par anticipation au gré de Bouygues depuis le 1^{er} janvier 2003.

A la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisées en juillet 1999 et avril 2000, la parité de conversion et/ou d'échange des Océane a été ajustée et portée de 1 action à 1,013 action Bouygues, puis de 1,013 action à 1,018 action Bouygues. A la suite de la division du titre effectuée en 2000, cette parité a été fixée à 10,18 actions Bouygues.

5 Nombre total d'actions pouvant être créées

Aux 333 199 969 actions et certificats d'investissement existants au 31 décembre 2003, pourraient s'ajouter en cas de conversion totale des Océane et exercice des options de souscription arrivées à

échéance 16 855 086 actions. Le nombre total d'actions et certificats d'investissement s'élèverait donc à 350 055 055 titres.

6 Rachat d'actions Bouygues

L'assemblée générale mixte du 24 avril 2003 a autorisé un programme de rachat d'actions par la société. Une note d'information (visa COB n° 03-186) relative à ce programme de rachat a été publiée le 3 avril 2003.

Au cours de l'exercice 2003, la société a procédé à l'acquisition de 7 630 462 actions (1 211 867 actions acquises en mars et avril 2003 dans le cadre du programme autorisé par l'assemblée générale du 25 avril 2002 ; 6 418 595 actions acquises de mai à décembre 2003 dans le cadre du programme autorisé par l'assemblée générale du 24 avril 2003), représentant 2,29 % du capital au 31 décembre 2003.

L'assemblée générale mixte du 24 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à réduire le capital social par annulation d'actions dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois conformément à la loi. En application de cette disposition, le conseil d'administration a procédé, le 17 juin 2003,

à l'annulation de 9 685 825 actions, représentant 2,81 % du capital, puis, le 16 décembre 2003, à l'annulation de 2 521 365 actions, représentant 0,75 % du capital.

Le conseil avait également décidé, en vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 25 mai 2000, de lancer un programme d'achat par la société de ses propres actions dans la limite d'un nombre maximum de 201 000 actions pour, le cas échéant, être en mesure de remettre des actions Bouygues aux collaborateurs du groupe Colas, titulaires d'options Colas. Au 31 décembre 2003, aucune action Bouygues n'avait été achetée en vertu de ce programme d'achat.

Synthèse des achats et ventes d'actions au cours de l'exercice 2003

Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31/12/2002	6 790 290
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	7 630 462
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	2 141 123
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	12 207 190
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31/12/2003	72 439
Pourcentage du capital social détenu par la société au 31/12/2003	0,02 %

RÉSULTATS DE BOUYGUES SA

1 Dividende

Affectation et répartition des résultats de Bouygues (société-mère)

Il est proposé à l'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion, après avoir constaté que le bénéfice distribuable s'élève, avant dotation à la réserve légale, à 219 302 777,88 €, d'approuver l'affectation et la répartition suivantes :

- Dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme, d'un montant de 5 437 937 €.
- Distribution à titre de premier dividende net (5 % sur le nominal) de la somme de 0,05 € par action ou certificat d'investissement, soit la somme globale de 16 659 998,45 €, prélevée sur le bénéfice distribuable.
- Distribution à titre de dividende complémentaire net de la somme de 0,45 € par action ou par certificat d'investissement de 1 € nominal, soit la somme globale de 149 939 986,05 €.

- Affectation du solde, soit 47 264 856,38 €, au compte report à nouveau.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée, le paiement du dividende, soit 0,50 € net par action et par certificat d'investissement, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,25 € sur la base d'un avoir fiscal à 50 %, sera effectué en numéraire à compter du 29 avril 2004.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au montant des dividendes non versés en raison de la nature de ces actions sera affectée au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices et des avoirs fiscaux y afférant ont été les suivants :

	2000	2001	2002	2003
Nombre d'actions	332 694 688	343 751 379	344 361 919	333 199 969
Dividende	0,36 €	0,36 €	0,36 €	0,50 €
Avoir fiscal (1)	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,25 €
Dividende global	0,54 €	0,54 €	0,54 €	0,75 €
Dividende total	119 770 087,68 €	123 750 496,44 €	123 970 290,84 €	166 599 984,50 €

(1) sur la base d'un avoir fiscal calculé au taux de 50 %.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont reversés à l'État.

2 Résultats au cours des cinq derniers exercices ⁽¹⁾

	1999	2000	2001	2002	2003
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 517 023 600 F	332 694 688 €	343 751 379 €	344 361 919 €	333 199 969 €
Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽²⁾	30 278 392	332 074 968	343 158 371	343 801 210	332 671 539
Nombre de certificats d'investissement (sans droit de vote) ⁽²⁾	62 080	619 720	593 008	560 709	528 430
Nombre maximal d'actions futures à créer ⁽²⁾ :					
• par reconstitution en actions de CI et CDV	62 080	619 720	593 008	560 709	528 430
• par exercice d'options de souscription	710 266	7 660 890	10 588 944	13 420 560	15 326 960
• par conversion et/ou échange d'obligations à option de conversion	1 779 769	16 562 972	16 550 756	16 550 746	16 550 746
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	92 898 853 €	64 302 455 €	73 416 040 €	62 497 403 €	61 677 048 €
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	297 957 737 €	421 701 258 €	230 010 624 €	21 715 695 €	119 984 708 €
Impôts sur les bénéfices	(8 475 405) €	3 988 987 €	22 310 429 €	(1 925 403) €	58 783 774 €
Intéressement dû au titre de l'exercice	-	-	-	-	(250 000) €
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	185 407 286 €	478 057 461 €	236 941 212 €	120 842 391 €	216 422 001 €
Résultat distribué	77 579 812 €	119 770 088 €	122 306 699 €	121 089 514 €	166 599 985 €
Précompte	-	-	-	-	-
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	9,54 €	1,28 €	0,73 €	0,06 €	0,54 €
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	6,11 €	1,44 €	0,69 €	0,35 €	0,65 €
Dividende brut attribué à chaque action	3,89 €	0,54 €	0,54 €	0,54 €	0,75 €
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	306	249	261	253	244
Montant de la masse salariale de l'exercice	38 277 005 €	32 117 774 €	38 521 514 €	36 496 987 €	37 747 311 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	19 146 527 €	14 837 450 €	15 062 453 €	11 250 274 €	12 551 862 €

(1) en euros sauf indication contraire.

(2) le titre a été divisé par dix en 2000.

APPLICATION DES NORMES IFRS

Les nouvelles normes comptables internationales (IFRS) entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2005, pour la présentation des états financiers consolidés comparatifs établis au titre de l'exercice 2004.

Dès 2002, le Groupe réalisait les premiers travaux de recensement des principales divergences en matière de pratique comptable, entre référentiel français (CRC 99-02) et normes IAS-IFRS.

Début 2003 après le lancement opérationnel du projet IFRS, une structure Groupe était implantée par la direction générale stratégie et finances afin d'analyser et de définir les modalités d'application des nouvelles normes. Des "groupes de travail dédiés" étaient créés sous le contrôle d'un comité de pilotage et de comités annexes.

L'objectif était l'implantation du référentiel IFRS dès le 1^{er} janvier 2004 pour permettre la réalisation du "bilan d'ouverture".

Une large majorité des utilisateurs a déjà reçu une formation aux nouvelles normes ; celle-ci continuera courant 2004.

Parallèlement, l'adaptation des logiciels comptables démarrée courant 2003 se poursuivra en 2004, permettant ainsi la tenue des comptabilités sous double référentiel ; les systèmes de consolidation et de pilotage sont déjà opérationnels depuis le 1^{er} janvier 2004, avec l'adaptation des états financiers de reporting.

Principaux impacts identifiés selon approche réalisée courant 2003 (sur comptes à fin 2002) :

Bilan

- Affectation majoritaire des actifs incorporels acquis vers le goodwill non amortissable, de manière linéaire, en application des normes IAS 36 et 38.
- Les normes IAS 16 et 17 devraient avoir un impact modéré sur les actifs corporels du Groupe, ainsi que sur la charge d'amortissement en découlant.
- Dans le cadre de la norme IFRS 1 les capitaux propres consolidés devraient présenter une faible variation après prise en compte des différents retraitements IFRS au 1^{er} janvier 2004 (bilan d'ouverture).
- Les dettes financières devraient constater une réduction liée au virement des dettes affectées en "passif courant" (fraction à CT).
- Une fraction des provisions pour risques et charges serait affectable en "provisions courantes".
- Le résultat consolidé ne serait que peu influencé par la mise en application des normes nouvelles.

Compte de résultat

La principale modification d'évaluation concernera le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation consolidés ; ces derniers seront réduits des redevances et surtaxes facturées pour le compte des collectivités locales, en application de la norme IAS 18.

La **norme IAS 39** sur les instruments financiers ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Une évaluation chiffrée des impacts des normes IFRS sur les comptes du Groupe sera communiquée au marché lors de la présentation des comptes établis à fin juin 2004.

INFORMATIONS JURIDIQUES

1 Généralités

Dénomination	Bouygues
Siège social	90, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
N° RCS	572 015 246 Paris
Code APE	452 B
Forme	Société Anonyme
Date de constitution	15 octobre 1956
Date d'expiration	14 octobre 2089
Exercice social du	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Législation	Législation française

2 Historique du Groupe

- 1952** création par Francis Bouygues d'une entreprise de bâtiment
- 1955** première diversification : Bouygues Immobilier
- 1970** introduction de Bouygues à la Bourse de Paris
- 1984** développement dans les services, avec la reprise du n° 3 français : Saur
- 1986** acquisition de Colas, n°1 mondial de la route
- 1987** désignation de Bouygues comme opérateur et actionnaire principal de TF1
- 1989** Martin Bouygues est nommé président-directeur général du groupe Bouygues
- 1996** lancement de Bouygues Telecom, 3^e opérateur français de téléphonie mobile
- 2002** lancement en France par Bouygues Telecom de l'i-mode™, l'internet de poche

3 Statuts

Objet (article 2 des statuts)

La société a notamment pour objet en tous pays :

- la prise d'intérêts ou de participations, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou groupements, français ou étrangers, quels que soient leur objet ou leur activité, ainsi que la gestion et éventuellement la cession de ces intérêts ou participations,
- la création, l'acquisition, l'exploitation et éventuellement la cession de toutes entreprises, françaises ou étrangères, dans tout domaine d'activité, industriel, commercial, financier, dont notamment dans le domaine de la construction (bâtiment, travaux publics, routes, immobilier), et le domaine des services (gestion de services publics, communication, télécommunications),
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, minières, agricoles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en permettre ou d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Répartition statutaire des bénéfices (article 24 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint une somme égale au dixième du capital social.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé une somme nécessaire pour payer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement, à titre de premier dividende, 5 % du capital libéré. Après affectations décidées par l'assemblée aux autres réserves ou au report à nouveau, le solde du bénéfice distribuable est réparti entre les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement.

Assemblées générales (articles 19 à 21 des statuts)

Les actionnaires sont convoqués conformément aux formalités fixées par la loi. Les assemblées générales réunissent tous les actionnaires ou titulaires de certificats de droits de vote, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent.

Les titulaires de certificats d'investissement et les porteurs d'obligations émises par la société peuvent être convoqués en assemblées spéciales, dans les cas prévus par les dispositions légales en vigueur.

Tous les documents requis pour le vote devront avoir été reçus par la société au plus tard le troisième jour précédant la date de l'assemblée.

Droit de vote double (article 12 des statuts – cette disposition est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1972)

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même titulaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double, sauf exceptions prévues par la loi.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Franchissement de seuils (article 8.3 des statuts)

Toute personne qui vient à détenir, directement ou indirectement, au moins 1 % du capital ou des

droits de vote est tenue de déclarer à la société le nombre total d'actions ou de certificats de droits de vote qu'elle possède. La déclaration doit être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social dans les quinze jours suivant la conclusion de la transaction en Bourse ou hors marché, indépendamment de la livraison des titres.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus prévues, à chaque franchissement en hausse ou en baisse du seuil de 1 %.

A défaut d'avoir été déclarés dans les conditions ci-dessus, les actions ou certificats de droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée.

La société est autorisée (article 8.2 des statuts) à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées.

Nota : L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts. Elle ne peut cependant supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit (art. L. 225-99 du Code de commerce).

4 Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques

Au siège social de la société, 90 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, et à Challenger, 1 avenue Eugène Freyssinet, 78280 Guyancourt.

Les comptes



Comptes consolidés

Bilan	88
Compte de résultat	89
Tableau de financement	90
Notes	91

Comptes individuels

Bilan	117
Compte de résultat	118
Tableau des flux de trésorerie	118
Notes	119

Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31 décembre

Actif (en millions d'euros)

	Note Annexe	2003 Net	2002 Net	2001 Net
Immobilisations incorporelles		6 409	5 746	3 408
Ecart d'acquisition		264	297	366
Immobilisations corporelles		4 532	5 525	4 669
Immobilisations financières (a)		778	789	832
<i>Participations non consolidées</i>		145	146	154
<i>Participations mises en équivalence</i>		472	456	458
<i>Autres</i>		161	187	220
ACTIF IMMOBILISÉ	3	11 983	12 357	9 275
Stocks		1 181	1 111	1 087
Programmes et droits de diffusion		693	667	594
Avances et acomptes versés sur commandes		105	97	317
Clients et comptes rattachés (b)		5 972	5 865	6 445
Autres créances, comptes de régularisation et assimilés (b)		2 519	2 780	2 595
Valeurs mobilières de placement		2 144	1 380	1 565
Disponibilités		472	526	633
ACTIF CIRCULANT	4	13 086	12 426	13 236
TOTAL ACTIF		25 069	24 783	22 511
(a) dont à moins d'un an		3	3	13
(b) dont à plus d'un an		750	878	707

Passif (en millions d'euros)

	Note Annexe	2003	2002	2001
Capital social		333	344	344
Primes, réserves et résultat consolidé (c)		4 867	4 869	4 296
Réserve de conversion		(69)	20	100
Actions propres détenues		-	(222)	-
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)		5 131	5 011	4 740
Intérêts minoritaires		894	1 024	741
CAPITAUX PROPRES		6 025	6 035	5 481
Autres fonds propres		167	344	22
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	5	6 192	6 379	5 503
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6	1 896	1 882	1 909
DETTES FINANCIÈRES (d)	7	5 160	4 825	3 081
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES		576	544	531
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 345	5 241	5 236
Autres dettes non-financières, comptes de régularisation et assimilés		5 658	5 630	6 010
DETTES NON FINANCIÈRES (e)	8	11 003	10 871	11 246
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		242	282	241
TOTAL PASSIF		25 069	24 783	22 511
(c) dont résultat net de l'exercice (part Groupe)		450	666	344
(d) dont à moins d'un an		1 178	724	369
(e) dont à plus d'un an		303	219	151

Compte de résultat consolidé (en millions d'euros)

	Note Annexe	Exercice 2003	Exercice 2002	Exercice 2001
CHIFFRE D'AFFAIRES ⁽¹⁾	13	21 822	22 247	20 473
Autres produits d'exploitation		1 104	1 249	1 138
Achats et variations de stocks		(4 888)	(4 836)	(4 505)
Impôts, taxes et versements assimilés		(473)	(492)	(438)
Charges de personnel		(4 615)	(4 710)	(4 475)
Charges externes et autres charges d'exploitation		(10 431)	(11 183)	(10 563)
Dotations nettes aux comptes d'amortissement et de provisions		(1 339)	(1 294)	(814)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun		58	77	60
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	13	1 238	1 058	876
Produits et charges financiers	9	(219)	(291)	(149)
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES (avant impôts)	13	1 019	767	727
Produits et charges exceptionnels	11	(14)	368	73
Impôts sur les bénéfices	12	(380)	(316)	(268)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		625	819	532
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	13	43	52	22
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (avant amortissement des écarts d'acquisition)		668	871	554
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		(42)	(42)	(44)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		626	829	510
Part des intérêts minoritaires		(159)	(154)	(166)
Quote-part de résultat acquise aux intérêts minoritaires		(17)	(9)	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)		450	666	344
Résultat par action (en euros)		1,34	1,93	1,03
Résultat dilué par action (en euros)		1,28	1,84	0,98
(1) dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger		6 110	7 195	7 607

Tableau de financement consolidé en flux de trésorerie (en millions d'euros)

	Note Annexe	Exercice 2003	Exercice 2002	Exercice 2001
A - OPÉRATIONS LIÉES À L'ACTIVITÉ				
Capacité d'autofinancement	13	2 073	1 713	1 135
Résultat net des sociétés consolidées (1)		611	804	512
Dotations/reprises aux amortissements et provisions sur actif immobilisé		1 255	1 268	904
Dotations/reprises aux provisions et impôts différés		264	93	(150)
Charges à répartir (brutes)		(4)	(22)	(7)
Plus/moins values sur cessions d'actifs et divers		(53)	(430)	(124)
Variation du besoin en fonds de roulement	13	239	438	326
Actif circulant et comptes de régularisations		(236)	442	(6)
Avances et acomptes nets reçus, dettes non financières et divers		475	(4)	332
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ		2 312	2 151	1 461
B - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Augmentation des actifs immobilisés		(2 250)	(3 618)	(1 951)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(1 133)	(1 946)	(1 288)
Acquisitions de participations financières		(1 117)	(1 672)	(663)
Cessions des actifs immobilisés		677	751	429
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		203	101	163
Cessions de participations financières		474	650	266
Investissements nets	13	(1 573)	(2 867)	(1 522)
Immobilisations financières diverses nettes		(4)	(3)	(13)
Dettes nettes sur immobilisations		(91)	46	(58)
Incidence des variations de périmètre		15	24	10
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS		(1 653)	(2 800)	(1 583)
C - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentation des capitaux propres et autres fonds propres		(248)	(82)	245
Dividendes mis en paiement dans l'exercice		(213)	(229)	(229)
Dettes financières nettes		558	644	2
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT		97	333	18
D - INCIDENCE NETTE DES VARIATIONS DE TAUX DE CONVERSION		(19)	(14)	2
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE (A + B + C + D)		737	(330)	(102)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (2)		1 624	1 957	2 061
Flux nets de l'exercice		737	(330)	(102)
Autres flux non monétaires (3)		13	(3)	(2)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE (2)		2 374	1 624	1 957

(1) résultat net des sociétés intégrées après dotations sur écarts d'acquisition, et dividendes perçus sur mises en équivalence inclus.

(2) disponibilités + VMP - concours bancaires courants

(3) virements inter-rubriques.

Notes sur les comptes consolidés

SOMMAIRE

- 1** - Faits significatifs de l'exercice
- 2** - Principes et méthodes comptables
- 3** - Actif immobilisé
- 4** - Actif circulant et comptes de régularisation et assimilés
- 5** - Capitaux propres
- 6** - Provisions pour risques et charges
- 7** - Dettes financières
- 8** - Autres dettes non financières et comptes de régularisation
- 9** - Résultat financier
- 10** - Instruments financiers
- 11** - Résultat exceptionnel
- 12** - Impôts sur les bénéfices
- 13** - Information sectorielle
- 14** - Engagements hors bilan
- 15** - Principaux éléments de variation de l'endettement net
- 16** - Effectifs et rémunération des organes d'administration et de direction
- 17** - Honoraires des commissaires aux comptes
- 18** - Périmètre de consolidation : principales sociétés consolidées

Chiffres exprimés en millions d'euros

Note 1 FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 DECEMBRE 2003

Acquisitions complémentaires de titres Bouygues Telecom

- En janvier 2003, Bouygues a acheté à E.ON 5,8 % du capital de Bouygues Telecom pour un prix de 143,23 euros par action, soit 334,4 M€ ; Bouygues a également repris auprès d'E.ON 7,5 % des prêts d'actionnaires pour 60 M€.

Bouygues détenait à cette date 72,9 % de participation.

Cette acquisition complémentaire a dégagé un écart de consolidation complémentaire de 256 M€ (méthode de la réestimation partielle).

- Depuis janvier 2003, Bouygues pouvait lever à tout moment (jusqu'au 14 octobre 2005) une option d'achat sur les actions résiduelles détenues par E.ON, représentant 10,1 % du capital de Bouygues Telecom ; le prix d'exercice de cette option était égal au prix des actions acquises en janvier 2003 majoré de 4,5 % l'an jusqu'à la date d'exercice de l'option.

Bouygues a levé cette option en décembre 2003 portant ainsi sa participation dans Bouygues Telecom à 83 % à fin 2003 ; le montant payé pour la totalité des actions sous option s'est élevé à 609,5 M€ ; simultanément, Bouygues a repris les prêts d'actionnaires détenus par E.ON pour 82,2 M€.

Cette opération a dégagé un nouvel écart de consolidation de 452 M€.

Sur la base des prévisions de bénéfices de Bouygues Telecom, cette dernière opération est relative dès 2004 ; son incidence sera positive sur le bénéfice net consolidé (part du Groupe), la quote-part de bénéfice acquise étant supérieure au montant des frais financiers correspondants.

- Les écarts de consolidation générés par les acquisitions réalisées en 2002 soit 751 M€ (participation portée de 53,7 % à 67,1 % entraînant la consolidation par intégration globale), et en 2003, soit 708 M€ (participation portée de 67,1 % à 83 %) ont été affectés en juste valeur aux actifs incorporels ci-après :

- portefeuille d'abonnés	=	55
- parts de marché	=	1 404
		1 459

Cession de South East Water Services (Royaume-Uni)

Le 1^{er} octobre 2003, le groupe Saur a cédé à Macquarie Bank Group, sa filiale britannique de distribution d'eau, South East Water, sur la base d'une valeur d'entreprise de 426 millions de livres (607 M€). La valeur de vente des titres après remboursement de la dette est de 425,3 M€.

Hors résultat bénéficiaire des neuf premiers mois de l'année 2003 s'élevant à + 26 M€, cette opération s'est traduite dans les comptes consolidés du groupe Saur par une moins-value de cession de (44) M€ (y compris frais de cession), et de (6) M€ au niveau du groupe Bouygues, compte tenu de retraitements complémentaires de consolidation à ce niveau.

Bouygues SA : réduction du capital social

Au 31 décembre 2002, les actions propres détenues ont été imputées sur les capitaux propres consolidés pour 222 M€.

Le conseil d'administration du 17 juin 2003 a décidé d'annuler les actions propres détenues à cette date ; l'impact complémentaire sur les capitaux propres consolidés a été égal au montant des titres acquis entre le 1^{er} janvier et le 17 juin 2003, soit (60) M€.

Le conseil d'administration du 16 décembre 2003 a autorisé une annulation complémentaire de (59,9) M€, correspondant principalement aux titres acquis au cours du 2^e semestre 2003.

Bouygues SA : émission d'un emprunt obligataire de 750 millions d'euros

Le Groupe a lancé, en novembre 2003, une émission obligataire de 750 M€ à échéance du 25 février 2011, pour le "refinancement à long terme" du rachat au groupe énergétique allemand E.ON, de ses parts dans Bouygues Telecom (10,1 % du capital).

L'emprunt au prix d'émission de 99,348 % porte intérêt au taux de 4,625 %.

Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2003

Il n'existe pas de fait ou de variation de périmètre significatif, postérieur au 31/12/2003.

Note 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Les comptes consolidés du groupe Bouygues sont établis suivant les règles et méthodes comptables en vigueur en France selon les dispositions de l'annexe au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Les états financiers des filiales étrangères, établis selon les règles en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en conformité avec les principes comptables en vigueur en France.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis au 31 décembre sur la base des comptes individuels établis à cette date. Les filiales dont l'exercice n'est pas clôturé le 31 décembre établissent des états intermédiaires si la date de clôture est antérieure de plus de trois mois à cette date.

Les entrées et sorties du périmètre de consolidation sont réalisées à la date d'acquisition ou de cession, ou pour des raisons de commodité et si leur incidence n'est pas significative, sur la base du dernier bilan clos antérieurement à la date d'acquisition.

Le groupe Bouygues applique les méthodes considérées comme préférentielles :

- la méthode de l'avancement pour la comptabilisation des contrats à long terme,
- la prise en compte en résultat des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en devises,
- l'étalement sur la durée de vie des emprunts des frais d'émission et des primes de remboursements y afférant,
- la comptabilisation des coûts de prestations pour indemnités de fin de carrière du personnel (IFC), et prestations assimilées (méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière),
- la comptabilisation des contrats de crédit-bail.

Conformément à la recommandation du CNC 2003-R01 du 1^{er} avril 2003, et au règlement CRC 2000-06 sur les passifs, le Groupe a constitué au 31/12/2003, pour les métiers concernés, les provisions nécessaires en matière de médailles du travail. L'impact net d'impôt au 1/1/2003 de ce changement de méthode comptable s'élève à 10 M€ ; il a été imputé sur les capitaux propres.

2.1.0 Méthode de consolidation et comptabilisation des titres de participation

Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce en droit ou en fait le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, en fonction du pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles Bouygues exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Toutes les entités réalisant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 2 M€, au niveau des comptes individuels, sont consolidées. Les sociétés détentrices de participations sont, quant à elles, consolidées quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires.

Les participations non consolidées sont enregistrées au coût d'acquisition. Une différence négative entre la valeur comptable et la valeur de marché, autre que temporaire, donne lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Évolution du périmètre de consolidation

	12/03	12/02
Intégrations globales	726	716
Intégrations proportionnelles	146	168
Mises en équivalence	35	33
	907	917

La faible réduction nette du nombre de sociétés consolidées, constatée au 31 décembre 2003,

provient pour l'essentiel de Saur (cession South East Water Services) et des activités de construction.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en note 18.

2.1.1 Écarts de première consolidation

L'écart positif de première consolidation est affecté, en priorité, aux rubriques appropriées du bilan consolidé, selon les principes de "juste-valeur" définis par le règlement 99.02 du CRC.

Le solde résiduel est affecté au poste "écart d'acquisition" s'il est positif et à la rubrique "provisions pour risques et charges" s'il est négatif.

Les écarts d'évaluation peuvent notamment comprendre des actifs incorporels non amortissables (tels que parts de marché, marques, portefeuille d'abonnés), dans la mesure où ceux-ci peuvent être déterminés selon une méthode d'évaluation suffisamment précise et objective basée sur différents critères (chiffre d'affaires, rentabilité et, pour TF1, part d'audience, de marché publicitaire et ressources publicitaires).

Les principales affectations d'écarts de première consolidation ne deviennent définitives qu'à l'issue du délai d'un an après la clôture de l'exercice, au cours duquel l'acquisition a été effectuée.

Le groupe Bouygues applique la méthode de réestimation partielle, en matière d'affectation des écarts de première consolidation, en conformité avec l'article 230 du règlement 99.02 sur les comptes consolidés.

La méthode de réestimation partielle consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la quote-part de titres acquis. Les droits des minoritaires sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

Les écarts font l'objet d'une affectation aux rubriques du bilan concernées, ou aux écarts d'acquisition pour la fraction résiduelle non affectable.

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis sur une durée maximum de 20 ans, selon un plan spécifique prenant notamment en compte le secteur économique d'activité et les perspectives d'évolution et de rentabilité.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat sur une durée maximum de cinq ans.

Le Groupe n'applique pas par anticipation le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. L'évaluation de la valeur des actifs incorporels et écarts d'acquisition est suivie annuellement. Ils peuvent faire l'objet d'amortissements ou de provisions exceptionnels.

Les tests de dépréciation ultérieurs sont réalisés en prenant en compte l'ensemble des lots, comparativement à la quote-part de valeur recouvrable correspondante, et non une appréciation lot par lot.

Au 31 décembre 2003, les tests de valeur appropriés ont été effectués pour les actifs concernés, ne révélant aucune dépréciation à prendre en compte ; ceux-ci ont été réalisés selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (discounted cash flows).

Ils ont été établis selon des hypothèses raisonnables dans le cadre d'une continuité d'exploitation, tenant compte pour chaque métier d'un taux d'actualisation, d'une évolution réaliste de l'activité et de la rentabilité.

2.1.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ont été convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au taux de change moyen annuel pour le compte de résultat et le tableau de flux. Les différences de conversion qui en découlent sont inscrites dans la rubrique "écarts de conversion" figurant dans les capitaux propres.

Par exception, les comptes des sociétés situées en pays à forte inflation sont convertis :

- au cours historique de change en ce qui concerne les immobilisations et les autres actifs non monétaires, maintenant ainsi le coût des investissements appréciés en euros à la date d'acquisition,
- au taux de clôture pour les autres éléments monétaires du bilan.

Le résultat de ces sociétés est calculé au taux de clôture.

Les écarts de change résultant des différents taux utilisés sont comptabilisés en résultats de l'exercice.

2.1.3 Traduction des opérations en devises

Les transactions en devises sont converties en euros au taux moyen de change en vigueur à la date d'opération. Les résultats de change en décaul sont enregistrés en résultat de l'exercice.

2.1.4 Impositions différées

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif ; elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale ; elles sont, soit :
 - sources d'impositions futures (impôts différés passif) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée...,
 - sources de déductions futures (impôts différés actif) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement notamment....
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actif) ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices futurs.

Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt effectif à la date d'arrêté comptable, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur.

Les impôts de distribution non récupérables, estimés au titre des dividendes à verser en 2004 par des filiales françaises ou étrangères, sont provisionnés s'ils présentent un caractère significatif.

2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.2.1 Actif

a) Actif immobilisé

L'actif immobilisé est valorisé selon la méthode du coût de revient historique.

■ Immobilisations incorporelles

- Frais d'établissement, frais de recherche et de développement.

Ils figurent en charges, dans l'exercice de leur engagement.

- Fonds commerciaux et droit-au-bail.

Les fonds commerciaux existant dans les comptes individuels, non protégés juridiquement, ne sont pas amortis. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à l'évaluation comptable.

- Concessions, brevets et droits assimilés.

Ils incluent, notamment pour Bouygues Telecom :

- le coût de participation aux opérations de libération des fréquences hertziennes, amorti sur 12 ans,
- le coût des logiciels informatiques, liés notamment à l'exploitation du réseau, amortis sur des durées de 3 à 10 ans selon leur nature,
- le coût de la partie fixe de la licence UMTS dérivée pour 20 ans, amortissable à partir de la date future de lancement commercial des services associés à la licence jusqu'à la fin de la période d'octroi du droit en août 2021.

■ Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- les différents écarts d'évaluation des entités acquises se rapportant aux éléments immatériels reconnus : fonds d'industrie, fonds commercial, portefeuille d'abonnés, parts de marché, etc.

L'estimation des fonds commerciaux des filiales acquises est réalisée sur la base d'indicateurs objectifs et d'une méthodologie permanente, intégrant des critères de rentabilité, d'activité et de valeur de marché.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées.

- la valorisation des films et droits audiovisuels immobilisés par TF1 dans le cadre de son activité cinématographique (coproductions, droits musicaux, droits audiovisuels de distribution ou de négoce).

Les amortissements des films et des droits audiovisuels sont déterminés en fonction de l'activité (coproductions, droits), selon un mode linéaire (3 à 5 ans) ou selon la méthode dite de "l'amortissement sur recettes". Les droits musicaux sont amortis sur 2 ans, dont 75 % dès la première année.

Une provision pour dépréciation est constituée

lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur nette comptable.

- les sommes versées par Saur aux collectivités, au titre notamment de redevances d'exploitation, amorties sur la durée des contrats restant à courir.

■ Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition.

Groupe Saur

Saur et ses filiales de distribution d'eau, délégataires de services publics, ont en charge la gestion d'installations intégrées au domaine de l'État ou des collectivités locales. Ces installations ne figurent pas à l'actif du bilan, et leur renouvellement est comptabilisé en charges.

Les installations gérées dans le cadre de contrats de concessions figurent à l'actif du bilan en "immobilisations corporelles" dès lors qu'elles ont été financées par le Groupe. Ces installations font l'objet d'un amortissement financier (amortissement de caducité) sur la durée du contrat.

Contrats de crédit-bail

Les biens significatifs acquis sous forme de crédit-bail sont inscrits au bilan en immobilisations corporelles, et le passif correspondant en dette financière.

b) Actif circulant et divers

■ Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient (FIFO ou PMP) ou au prix du marché s'il est inférieur.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des provisions pour dépréciation sont comptabilisées.

■ Programmes et droits de diffusion (TF1)

Les programmes et droits de diffusion incluent la production propre de TF1 non encore diffusée, la production externe constituée des droits de diffusion acquis par la chaîne et les émissions réalisées en coproduction. Ils sont valorisés à leur coût global de production (incluant une quote-part de frais indirects) ou coût d'acquisition pour les coproductions.

Ces programmes sont amortis en fonction de leur nature et du nombre de diffusions possibles. La plupart sont dépréciés à 100 % dès leur premier passage à l'antenne, ou lorsqu'il s'avère qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

■ Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme dans la méthode de l'avancement, cette rubrique inclut notamment :

- les situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage),
- les "facturations à établir" correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.

■ Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition ; les moins-values latentes à la clôture de l'exercice font l'objet des provisions appropriées.

Principales durées d'utilisation retenues par secteur d'activité

	Télécoms	Communication	Gestion de services publics	Construction
Constructions hors exploitation	-	20 ans	10 à 20 ans	10 à 30 ans selon nature
Constructions industrielles	20 ans	-	10 à 20 ans	10 à 30 ans selon nature
Installations techniques / Matériels et outillages	5 à 10 ans	3 à 5 ans	3 à 8 ans	3 à 8 ans (1)
Autres immobilisations corporelles (matériels de transport et de bureau)	2 à 10 ans	2 à 10 ans	3 à 8 ans	3 à 10 ans (1)

(1) selon type de matériels.

2.2.2 Passif

a) Capitaux propres consolidés

Les actions propres détenues à d'autres fins que la régularisation de cours ou l'attribution aux salariés sont imputées sur les capitaux propres consolidés.

Lorsque des filiales du Groupe détiennent leurs propres actions, il est constaté un complément de pourcentage d'intérêt au niveau du Groupe.

Les stocks-options ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution, cependant, à la date d'exercice des options, les actions émises sont enregistrées en augmentation de capital, sur la base des paiements reçus des bénéficiaires.

Les "Autres fonds propres" correspondent principalement à la quote-part d'emprunts participatifs souscrits par les actionnaires minoritaires de Bouygues Telecom.

b) Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables. Elles comprennent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises.

Ces provisions sont constituées au fur et à mesure de la prise en compte des produits, selon des données statistiques déterminées par référence à l'expérience acquise en ce domaine sur une longue durée.

- les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats. Elles concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent en compte, notamment, les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

- les provisions pour renouvellement des installations (Saur), comptabilisées dans le cadre de la gestion déléguée de services publics pour laquelle le groupe a l'obligation de renouveler les installations de distribution d'eau et d'assainissement, afin de les maintenir en l'état.

Ces provisions prennent en compte l'estimation de la valeur de remplacement connue à la clôture de l'exercice et la durée de vie théorique des biens. Elles sont pratiquées, immobilisation par immobilisation, dans la mesure où la durée de vie probable des biens est inférieure à la durée du contrat, en conformité avec les dispositions fiscales en vigueur.

- les provisions pour impôts différés.
- les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés.
- les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe, notamment à l'étranger, tels que repli définitif des chantiers, grosses réparations, risques et charges divers.
- les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite, non couvertes par des polices d'assurances.

Le calcul de la provision est établi selon la "méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranche d'âge et catégorie,
- des salaires et appointements moyens incluant primes et gratifications, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,

- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière (selon le métier),

- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,

- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

En application de la recommandation CNC 2003-R01, le Groupe ne prend pas en compte la variation des droits résultant des changements d'hypothèses actuarielles dans la mesure où l'écart n'excède pas plus ou moins 10 % du montant global de l'engagement IFC (méthode dite du corridor) ; cet écart sera amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.

Conformément aux dispositions du règlement CRC.00-06 relatif aux passifs, une information est fournie concernant les provisions les plus significatives, dans la mesure où cette information ne peut porter préjudice au Groupe.

c) Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au titre d'acomptes ou d'avances de démarrage des marchés de travaux.

2.2.3 Compte de résultat

Définition du chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé représente le montant cumulé des travaux, produits, prestations de services et ventes immobilières. Il inclut, après élimination des opérations internes, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement,
- des sociétés en participation gérées ou non, et autres sociétés intégrées proportionnellement pour la quote-part revenant au Groupe.

Comptabilisation des contrats à long terme

■ Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération, déterminé en fonction de l'avancement physique des tâches.

■ Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires des opérations immobilières est appréhendé selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- permis de construire purgé de tous recours,
- vente notariée ou contrat de promotion signé(e),
- marché de travaux signé (ordre de service donné).

Le taux d'avancement est déterminé sur la base des dépenses engagées par rapport aux dépenses prévisionnelles des opérations.

Des provisions pour finition des programmes immobiliers sont prises en compte, sur ce type de transactions, en fonction de leur stade d'avancement.

L'ensemble des charges financières liées aux opérations immobilières en cours ou terminées sont prises en charges dans l'exercice de leur engagement.

Résultats sur opérations faites en commun

Ils correspondent à la quote-part de résultats, provenant de sociétés non consolidées, liés à l'exploitation des postes de fabrication de produits routiers, ou asphaltiques. A ce titre, ces résultats font partie intégrante du résultat d'exploitation.

Charges et produits exceptionnels

Les éléments exceptionnels sont les produits et les charges qui résultent d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

2.2.4 Instruments financiers de couverture

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

■ Exposition au risque de change

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part de dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles, et plus généralement aux risques "pays".

■ Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt. L'essentiel de son endettement est à taux fixe grâce à des emprunts obligataires à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

Les dettes financières à taux variable figurant au bilan sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée également à taux variable.

Le compte de résultat du Groupe ne serait que peu affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens, ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêt dans les principales devises hors de la zone euro.

Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, swaps de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achat de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties, et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées

Règles de couverture

■ En matière de risque de change

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de

change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire.

Par ailleurs, les titres de participation des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

Dans un souci de rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée, et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées.

■ En matière de risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque sous-groupe, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

Dans la pratique, il s'agit des entités dont l'activité est capitalistique par nature (services et télécoms-médias) : ces entités sécurisent leur résultat financier futur en fixant le coût de leur dette par des swaps, des future rate agreements, ou en le limitant par des caps, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un but de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensée.

Méthodes de comptabilisation

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture, sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

2.2.5 Tableau des flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

La capacité d'autofinancement prend en compte les dotations et reprises sur provisions d'actif circulant. Elle inclut notamment le résultat net des sociétés intégrées, le résultat des sociétés mises en équivalence à hauteur des dividendes encaissés.

2.2.6 Engagements hors bilan

En matière d'informations sur les engagements hors bilan, la synthèse présente en note 14 :

- les engagements réciproques,
- les engagements complexes constitués des programmes de titrisation de créances,
- autres engagements.

2.3 Autres informations : comparabilité des états financiers

- L'impact des changements de périmètre intervenus entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003 ne remet pas en cause la comparabilité des états financiers consolidés entre eux, tels que présentés.
- A l'exception des points mentionnés ci-avant, les principes comptables et les règles d'évaluation, appliqués au 31/12/2003, sont dans leur ensemble identiques à ceux de l'exercice précédent, et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des rubriques du bilan et du compte de résultat.

Note 3 ACTIF IMMOBILISÉ

11 983

L'actif immobilisé réparti par métier figure en note 13.

Synthèse des investissements consolidés nets de l'exercice

	2003	2002
Immobilisations incorporelles	176	787
Immobilisations corporelles	957	1 159
Investissements d'exploitation	1 133	1 946
Participations financières : titres consolidés et autres titres immobilisés	(1) 1 117	1 672
Investissements consolidés	2 250	3 618
Cessions d'actifs immobilisés	(2) (677)	(751)
Investissements nets	1 573	2 867

(1) dont acquisitions Bouygues Telecom : 944 (15,9 %).

(2) dont cession de South East Water Service (pôle eau U.K.) : (425).

Analyse des variations nettes de l'exercice**A - Immobilisations incorporelles**

6 409

	1 ^{er} janvier 2003	Changements de périmètre et écarts de conversion	Investissements et autres augmentations	Cessions et réductions diverses	Dotations et reprises	Virements de rubriques et autres	31 décembre 2003
Valeur brute	6 778	644	176	(27)	-	2	7 573
Amortissements et provisions	(1 032)	36	-	20	(188)	-	(1 164)
Valeur nette	5 746	680	176	(7)	(188)	2	6 409

Incluant essentiellement :

Rappel du % de détention
au 31/12/2003 au 31/12/2002

1) écarts d'évaluation nets affectés aux éléments immatériels des participations :						
Bouygues Telecom	2378	83,05 %	67,13 %			
TF1 (et TF1 sur ses filiales)	1290	41,36 %	41,57 %			
Saur (et Saur sur ses filiales)	763	100,00 %	100,00 %			
Colas (et Colas sur ses filiales)	609	95,90 %	95,36 %			
Autres	24					
	<u>5064</u>					

L'essentiel des affectations ci-avant concerne les parts de marché des entités acquises.

2) Bouygues Telecom licence UMTS : 619 / logiciels réseau et divers : 726

• Écarts d'évaluation

Les principes d'évaluation appliqués aux actifs incorporels sont définis en note 2.12.

En particulier, les principaux écarts d'évaluation affectés aux actifs incorporels sont constitutifs de la valeur de réestimation des différents lots, déterminée lors de leur acquisition (méthode dite de "réestimation partielle").

Les tests de valeur sont réalisés en prenant en compte l'ensemble des lots de titres acquis, comparés à la quote part de valeur recouvrable correspondante (et non une appréciation lot par lot).

A chaque acquisition de lot, la valeur à 100 % de l'actif incorporel déterminé a pu être différente compte tenu de l'évolution de la valeur d'entreprise des entités acquises.

Les écarts font l'objet d'une comparaison annuelle avec :

- Les transactions récentes, lorsqu'elles sont jugées significatives, ce qui est le cas pour Bouygues Telecom
- Les tests de valeur réalisés en 2003 selon la méthode de la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés : à fin 2003, les valeurs recouvrables sont très supérieures aux valeurs comptables figurant au bilan consolidé.

• Prix de revient consolidé des actions cotées TF1 et Colas

	Prix de revient consolidé par action (1)	Cours moyen de l'action au 31/12/2003 (2)
TF1	8,91 €	27,5 €
Colas	53,36 €	89,9 €

(1) valeur comptable en consolidation par action.

(2) moyenne des cours entre le 1^{er} et le 31 décembre 2003.

B - Écarts d'acquisition

264

	1 ^{er} janvier 2003	Changements de périmètre et écarts de conversion	Investissements et autres augmentations	Cessions et réductions diverses	Dotations et reprises	Virements de rubriques et autres	31 décembre 2003
Valeur brute	810	(15)	-	-	-	(9)	786
Amortissements et provisions	(513)	38	-	-	(51)	4	(522)
Valeur nette	297	23	-	-	(51)	(5)	(1) 264

(1) dont écarts d'acquisition : TF1 et ses filiales = 115 / Saur et ses filiales = 60 / Colas et ses filiales = 62.

C - Immobilisations corporelles

4 532

	1 ^{er} janvier 2003	Changements de périmètre et écarts de conversion	Investissements et autres augmentations	Cessions et réductions diverses	Dotations et reprises	Virements de rubriques et autres	31 décembre 2003
Terrains (1)	605	(58)	25	(9)	-	3	566
Constructions (1)	993	(140)	74	(19)	-	18	926
Installations, matériels et outillages	6 559	(628)	562	(377)	-	122	6 238
Autres immobilisations corporelles	1 767	(191)	177	(132)	-	7	1 628
Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	269	(108)	119	(2)	-	(155)	123
Valeur brute	10 193	(1 125)	957	(539)	-	(5)	9 481
Amortissements et provisions	(4 668)	339	-	394	(1 012)	(2)	(4 949)
Valeur nette	5 525	(786)	957	(145)	(1 012)	(7)	(2) 4 532

	2003 brut net	2002 brut net
	119 95	118 105

(1) dont immeubles détenus par Bouygues Immobilier.

(2) dont immobilisations nettes financées par crédit-bail = 104 (terrains / constructions et autres immobilisations corporelles).

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes et les investissements d'exploitation par métier et zone géographique sont détaillées en note 13 : "information sectorielle".

D - Immobilisations financières

778

	1 ^{er} janvier 2003	Changements de périmètre et écarts de conversion	Investissements et autres augmentations	Cessions et réductions diverses	Dotations et reprises	Virements de rubriques et autres	31 décembre 2003
Participations non consolidées	285	2	20	(30)	-	1	278
Participations mises en équivalence	456	(13)	56	(27)	-	-	472
Autres immobilisations financières	217	(23)	39	(41)	-	(6)	186
Valeur brute	958	(34)	115	(98)		(5)	936
Amortissements et provisions	(169)	2			9		(158)
Valeur nette	789	(32)	115	(98)	9	(5)	778

• Principales participations non consolidées nettes

145

Participations (1)	12/2003				12/2002
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	% de contrôle	Valeur nette
Sociétés françaises					
CATC	24	14	10	99,7	9
Financière du point du jour	10	7	3	100,0	2
Périphérique de Lyon	9	8	1	38,7	1
EMGP (2)					5
Enrobés ou asphaltiques de Colas	46	4	42		48
Filiales et participations françaises diverses	63	31	32		36
Sous-total	152	64	88		101
Sociétés étrangères					
Socoprime	14		14	66,3	14
Shanghai Fengxian	10	1	9	50,0	9
Harbin JV	8	2	6	50,0	6
VSL corporation	22	22		100,0	
Filiales et participations étrangères diverses	72	44	28		16
Sous-total	126	69	57		45
Total	278	133	145		146

(1) les autres participations non consolidées qui ne sont pas mentionnées ci-avant ne présentent pas une valeur nette significative.

(2) cession en 2003.

• Participations mises en équivalence

472

Principales participations mises en équivalence/variations de l'exercice

Sociétés mises en équivalence	Au 01/01/2003	Flux nets 2003 (1)	Au 31/12/2003	Dont quote-part de résultats 2003
Télécoms-Médias		1	1	
Services				
Obras Sanit Mendoza (Argentine)	3	(1)	2	(1)
Aguas de Valencia	33		33	2
BRLE	12		12	1
Filiales diverses	4	3	7	
Construction				
Cofiroute	286	19	305	37
Tipco Asphalt (Thaïlande)	9	(1)	8	
Aka RT (Hongrie)	57	(3)	54	
Autres sociétés concessionnaires d'ouvrages	44	(2)	42	2
Filiales diverses	8	1	9	2
Total	456	16	472	43

(1) incluant : quotes-parts de résultat de l'exercice / acquisitions / changements de périmètre / change / dividendes distribués et augmentations de capital.

• Autres immobilisations financières nettes

161

Elles incluent les rubriques principales ci-après :

- Créances rattachées à des participations	24
- Prêts et créances immobilisés	45
- Autres immobilisations financières :	92
Soit : Dépôts et cautionnements	55
Autres titres immobilisés	37

Principales valeurs figurant en "Autres titres immobilisés" :

BRL (Saur)	5
PVE (Bouygues Telecom)	4
Bymages (Bouygues SA)	4
Fonds communs de placement divers	8
Autres montants < à 2M€	16
	<u>37</u>

Note 4 ACTIF CIRCULANT ET COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS

Stocks	12/2003			12/2002
	brut	provisions	net	net
Stocks : matières, approvisionnements et produits finis, stocks sur opérations immobilières	1 283	(102)	1 181	1 111
Programmes et droits de diffusion (TF1)	813	(120)	693	667

Autres créances comptes de régularisation et assimilés	12/2003			12/2002
	brut	provisions	net	net
Autres créances d'exploitation (État - collectivités publiques / personnel, organismes sociaux et autres)	1 114	(28)	1 086	1 109
Créances diverses (Créances fiscales / créances sur immobilisations cédées / comptes-courants et créances diverses)	551	(128)	423	488
Comptes de régularisation et assimilés (1)	1 164	(154)	1 010	1 183
Total	2 829	(310)	2 519	2 780

Engagements de titrisation : voir note 14.

(1) rubrique se détaillant :

Comptes de régularisation et assimilés (actif)	2003	2002
Charges constatées d'avance	255	256
Charges à répartir sur plusieurs exercices (nettes)	42	60
Impôts différés actif (1)	703	866
Divers	10	1
Total	1 010	1 183

(1) voir détail en note 6.

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2003, la valeur de réalisation des valeurs mobilières de placement est supérieure à la valeur comptable de 2 144.

Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe auprès de banques françaises et étrangères.

• Tableau de variation au 31 décembre 2003 (hors autres fonds propres)

6 025

Part du Groupe	Capital Bouygues SA	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres			Total part du Groupe
					Ecarts de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Total autres	
Situation à la clôture de l'exercice 2001	344	3 921	32	344	99	-	99	4 740
Mouvements								
Sur capital des entreprises consolidées	-	7	7	-	-	-	-	14
Actions d'autocontrôle	-	-	-	-	-	(222)	(222)	(222)
Résultat exercice antérieur	-	-	344	(344)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2002	-	-	-	666	-	-	-	666
Dividendes	-	-	(122)	-	-	-	-	(122)
Sur écarts de conversion	-	-	-	-	(79)	-	(79)	(79)
Changements de méthode & périmètre	-	-	14	-	-	-	-	14
Situation à la clôture de l'exercice 2002	344	3 928	275	666	20	(222)	(202)	5 011
Mouvements								
Sur capital des entreprises consolidées	1	7	-	-	-	-	-	8
Actions d'autocontrôle	(12)	(294)	(36)	-	-	222	222	(120)
Résultat exercice antérieur	-	-	666	(666)	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	-	450	-	-	-	450
Dividendes	-	-	(121)	-	-	-	-	(121)
Sur écarts de conversion	-	-	-	-	(89)	-	(89)	(89)
Changements de méthode & périmètre	-	-	(1) (8)	-	-	-	-	(8)
Situation au 31 décembre 2003	333	3 641	776	450	(69)	-	(69)	5 131

(1) prise en compte des provisions médailles du travail au 01/01/2003.

Intérêts minoritaires	Réserves	Résultat	Total intérêts minoritaires
Situation à la clôture de l'exercice 2001	575	166	741
Mouvements			
Augmentations de capital	199	-	199
Ecarts de conversion et changements de périmètre	4	-	4
Affectation du résultat 2001	60	(166)	(106)
Résultat de l'exercice 2002	-	(2) 163	163
Changements de méthodes comptables	7	-	7
Autres variations	16	-	16
Situation à la clôture de l'exercice 2002	861	163	1 024
Mouvements			
Augmentations de capital	11	-	11
Ecarts de conversion, changements de périmètre, méthodes et divers	(225)	-	(225)
Affectation du résultat 2002	71	(163)	(92)
Résultat de la période	-	(3) 176	176
Situation au 31 décembre 2003	718	176	894

(2) dont quote-part de résultat acquise aux intérêts minoritaires : (Bouygues Telecom pour l'essentiel = 9 M€).

(3) dont quote-part de résultat acquise aux intérêts minoritaires : (Bouygues Telecom pour l'essentiel = 17 M€).

• Autres fonds propres

167

	1 ^{er} janvier 2003	Variations	31 décembre 2003
Titres participatifs Bouygues Telecom	315	(1) (177)	138
Autres	29		29
Total	344	(177)	167

(1) rachat par Bouygues à EON après acquisition de 15,9 % des titres.

• **Capital de Bouygues (en euros)** **333 199 969 €**

Le capital social de la société Bouygues, au 31/12/2003, est constitué de 332 671 539 actions et de 528 430 certificats d'investissement, l'ensemble représentant 333 199 969 titres de 1 € en nominal.

• **Réserve de conversion** **(69)**

Principaux écarts de conversion au 31 décembre 2003 déterminés sur les sociétés étrangères dont les états financiers sont exprimés en :

- livre sterling	= (17)
- US dollar	= (48)
- ringgit	= 9
- zone euro (lire/peseta)	= (7) (figé depuis 12/1998)

• **Titres donnant accès au capital**

Titres	Nombre au 31/12/2003	Taux de conversion	Nombre potentiel d'actions nouvelles	Augmentation de capital (€) pour un titre	Prime d'émission (€) pour un titre	Echéance et commentaires
Océane	1 625 810	10,18	16 550 746	10,18	252,22	01/01/2006 sauf remboursement anticipé au gré de l'émetteur à compter du 01/01/2003
Options						
Plan 1997	304 340	1	304 340	1	6,44	28/01/2004 exerçable à tout moment
Plan 1999/1	2 151 640	1	2 151 640	1	20,59	20/04/2006 exerçable à compter du 20/04/2004
Plan 1999/2	969 630	1	969 630	1	23,72	06/07/2006 exerçable à compter du 06/07/2004
Plan 1999/3	294 200	1	294 200	1	28,64	04/11/2006 exerçable à compter du 04/11/2004
Plan 2000	1 158 700	1	1 158 700	1	68,13	05/07/2007 exerçable à compter du 05/07/2005
Plan 2001/1	1 956 200	1	1 956 200	1	38,4	27/03/2008 exerçable à compter du 27/03/2005
Plan 2001/2	1 500 000	1	1 500 000	1	37,62	03/07/2008 exerçable à compter du 03/07/2005
Plan 2001/3	500 000	1	500 000	1	32,75	18/09/2008 exerçable à compter du 18/09/2005
Plan 2002/1	2 997 850	1	2 997 850	1	26,56	25/06/2009 exerçable à compter du 25/06/2006
Plan 2002/2	500 000	1	500 000	1	26,08	17/12/2009 exerçable à compter du 17/12/2006
Plan 2003	2 994 400	1	2 994 400	1	21,8	17/06/2010 exerçable à compter du 17/06/2007
Total	15 326 960					

• **Résultat net consolidé par action (dilué et non dilué)**

Résultat non dilué par action : 1,34

Il est calculé à partir de la part de résultat net revenant au Groupe, par rapport au nombre moyen d'actions 2003, déterminé à 334 621 683 actions.

Résultat dilué par action : 1,28

Le calcul inclut en complément au dénominateur les actions convertibles sur emprunt obligataire (Océane), et options de souscriptions d'actions exerçables à la clôture de l'exercice portant le nombre moyen d'actions à 351 476 769.

Ces résultats par action sont présentés en pied du compte de résultat consolidé.

• **Détail des provisions par nature**

	1 ^{er} janvier 2003	Changements de méthodes et périmètre + écarts de conversion	Virements de rubriques	Dotations	Reprises		Total 12/2003
					utilisées	non utilisées	
Risques							
• Garanties données aux clients	204	(2)	-	90	(69)	(3)	220
• Litiges, contentieux et réclamations sur travaux (6)	228	(2)	(7)	120	(49)	(24)	266
• Chantiers terminés	68	(1)	11	42	(22)	(13)	85
• Participations	30	-	(5)	14	(7)	(1)	31
• Pénalités diverses et autres risques (2) (4)	438	(2)	(63)	98	(101)	(50)	320
Sous-total risques	968	(7)	(64)	364	(248)	(91)	922
Charges							
• Obligations contractuelles (Saur)	215	-	-	25	(21)	-	219
• Grosses réparations	25	-	(9)	5	(9)	(3)	9
• Impôts différés passif	109	(14)	27	5	(16)	-	111
• Règlement final des chantiers / charges de remise en état des sites	169	(3)	(11)	65	(49)	(4)	167
• Pertes à terminaison sur chantiers (4)	99	(1)	(16)	60	(32)	(4)	106
• Indemnités de fin de carrière et médailles du travail	234	3	(1)	46	(13)	(2)	267
• Autres charges (3)	63	(5)	18	58	(36)	(3)	95
Sous-total charges	914	(20)	8	264	(176)	(16)	974
Total	1 882	(27)	(56)	628	(424)	(5) (107)	(1) 1 896

Dont reprises non utilisées :

- résultat d'exploitation	(104)					(88)
- résultat financier						(1)
- résultat exceptionnel	(12)					(18)

(1) les provisions pour risques et charges ventilées par activité figurent en note 13.

(2) les provisions pour pénalités diverses et autres risques concernent, pour l'essentiel :

- les risques de non-paiement de certains clients, notamment à l'international	65
- les risques liés aux divers contrôles administratifs	77
- les risques techniques sur chantiers et réassurances	178

(3) les provisions pour "autres charges" concernent les charges de personnel pour

320
28

(4) Bouygues Construction : ces provisions incluent un total de 29 M€ au titre des chantiers suivants :

- hôpital de Tahiti : après négociations ayant abouti à la signature d'un protocole d'accord avec le maître d'ouvrage en date du 20 mai 2003, certains risques ont pu être levés entraînant une reprise partielle de provisions pour autres risques,
- tunnel de Lötschberg (Suisse) : difficultés au démarrage d'un des plus importants tunnels ferroviaires d'Europe,
- centre commercial Wola en Pologne : désaccord sur la réception de l'ouvrage, arbitrage en cours.

(5) reprises non utilisées : le montant des reprises appréciées individuellement n'est pas significatif, à l'exception d'une reprise sur la cession d'une participation, et des provisions sur l'achèvement du chantier de Tahiti mentionné ci-avant.

(6) dont provisions sur litiges clients : 93 ; autres litiges personnel : 15 ; réclamations de sous-traitants : 62 ; autres : 96.

• Répartition des impôts différés actif/passif nets par métier et nature essentielle d'imposition différée

Nature ID par métier	Actif/passif d'impôt différé net 01/2003	Variation périmètre	Variation change	Mouvements 2003		Autres	Actif/passif d'impôt différé net 12/2003
				produits	charges		
A - Défis fiscaux							
Télécoms	693	-	-	-	(157)	-	536
Médias	1	-	-	-	(1)	-	-
Sous-total Télécoms-Médias	694	-	-	-	(158)	-	536
Services (Saur)	12	-	-	-	-	-	12
Construction	1	-	-	1	-	-	2
Bouygues SA et autres activités	46	-	-	-	(46)	-	-
Sous-total	753	-	-	1	(204)	-	550
B - Différences temporaires (1)							
Télécoms	45	-	-	-	(8)	-	37
Médias	(21)	-	-	8	(4)	1	(16)
Sous-total Télécoms-Médias	24	-	-	8	(12)	1	21
Services (Saur)	(3)	8	1	4	-	2	12
Construction	(42)	2	3	26	(5)	-	(16)
Bouygues SA et autres activités	25	-	-	29	-	(29)	25
Sous-total	4	10	4	67	(17)	(26)	42
Total	757	10	4	68	(221)	(26)	(2) 592

(1) liées aux décalages fiscaux et retraitements de consolidation.

(2) dont : impôts différés actif = (3) 703
impôts différés passif = (111)
592

(3) Les impôts différés actif incluent notamment :

- Bouygues Telecom : 573 : IDA sur déficits fiscaux (essentiellement constitués d'amortissements réputés différés) dont la récupération est liée aux perspectives bénéficiaires indiquées par les derniers plans d'affaires présentés au conseil d'administration (dont 166) de reprise sur IDA net en 2003).
- Bouygues SA : 54 : selon régime de l'intégration fiscale (décalages temporaires).

• Délai de récupération des impôts différés actif

- à moins de 2 ans	477
- 3 à 5 ans	<u>226</u>
- Total	703

• Actualisation

Le délai de récupération des créances fiscales, incluant notamment Bouygues Télécom, reste inférieur à 3 ans pour l'essentiel (amortissements différés) ; il n'est donc pas procédé à l'actualisation de celles-ci.

• Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Actifs d'impôts différés non comptabilisés compte tenu de leur récupération jugée peu probable : 244 dont 116 au titre de l'activité Construction (sur déficits fiscaux et décalages temporaires de consolidation).

Note 7 DETTES FINANCIÈRES

5 160

A Répartition des dettes financières par échéance

	- 1 à 1 an 2004	1 à 2 ans 2005	2 à 3 ans 2006	3 à 4 ans 2007	4 à 5 ans 2008	5 à 6 ans 2009	6 ans et + 2010 et +	Total 12/2003
Emprunts obligataires	299	-	927	-	-	1 000	1 250	3 476
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	861	627	47	16	12	11	59	1 633
Emprunts et dettes financières divers	18	13	3	2	2	1	12	51
Total dettes financières	1 178	640	977	18	14	1 012	1 321	(1) 5 160
Rappel au 31/12/2002 :	724	917	756	1 200	58	18	1 152	4 825

(1) dont dettes sur opérations en crédits-bails : 73

- Médias (TF1)	17
- Services (Saur)	13
- Construction	15
- Télécoms	22
- Autres filiales	6

B Lignes de crédit autorisées/utilisées

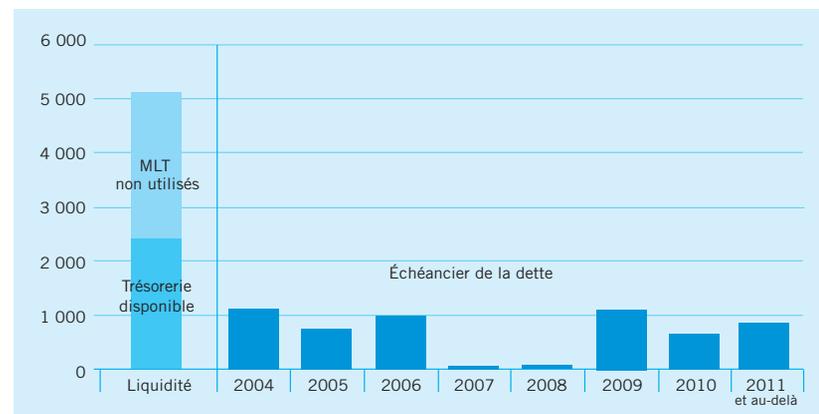
Description	Lignes autorisées - Échéances				Lignes utilisées - Échéances			
	-1 an	1 à 5 ans	au-delà	Total	-1 an	1 à 5 ans	au-delà	Total
Emprunts obligataires (Bouygues SA pour l'essentiel)	299	927	2 250	(1) 3 476	299	927	2 250	3 476
Prêt syndiqué Bouygues Telecom octroyé en 1997	427	589	-	1 016	427	589	-	1 016
Autres emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	545	2 752	105	(1) 3 402	434	113	70	(2) 617
Emprunts et dettes financières diverses	18	20	13	51	18	20	13	(2) 51
Total	1 289	4 288	2 368	7 945	1 178	1 649	2 333	5 160

(1) dont lignes autorisées : TF1 : 1 401.

(2) dont lignes utilisées : TF1 : 110 ; Saur : 202.

C Liquidité au 31 décembre 2003

Au 31 décembre 2003, la trésorerie disponible s'élève à 2 374 M€ auxquels s'ajoute un montant de 2 785 M€ de lignes bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées à cette date.



Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque de liquidité.

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent aucun covenant financier et aucun trigger event ; Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues, à l'exception du crédit syndiqué signé en 1997 par Bouygues Telecom pour lequel certains ratios financiers doivent être respectés. Ces derniers étaient respectés au 31 décembre 2003.

D Répartition de la dette financière brute selon nature de taux

Répartition de la dette financière brute, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	12/2003	12/2002
Dettes à taux fixé (1)	74 %	86 %
Dettes à taux variable	26 %	14 %

(1) dettes à taux fixé pour plus d'un an.

E Risque de taux

Au 31 décembre 2003, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixe	Total
Passifs financiers	1 755	3 405	5 160
Actifs financiers	2 374	-	2 374
Position nette avant gestion	(619)	3 405	2 786
Couverture de taux	(391)	391	-
Position nette après gestion	(1 010)	3 796	2 786
Correctif lié à la cyclicité de certaines activités	300		
Position nette après gestion et correctif	(710)		

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêts à court terme engendrerait une diminution des frais financiers de 7,1 M€ en année pleine.

F Répartition de la dette financière par devise

	Euro	Livre Sterling	Dollar US	Franc CFA	Divers	Total
2003	5 038	1	49	57	15	5 160
2002	4 567	70	69	104	15	4 825

Les dettes financières ventilées par métier figurent en note 13.

G Sûretés réelles

	Total 12/2003	Télécoms	Médias	Services	Construction	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total 12/2002
							moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Hypothèques sur terrains / constructions ou nantissements de matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61
Nantissements de titres et prêts subordonnés (1)	1 034	-	-	-	18	1 016	-	1 034	-	3 596
Total Groupe	1 034	-	-	-	18	1 016	-	1 034	-	3 657

(1) 2003 : le nantissement sur titres Bouygues Telecom (contracté par Bouygues et SFPG) est limité au montant du crédit syndiqué non remboursé au 31/12/2003.

Voir également note 14 : engagements hors bilan.

**Note 8 AUTRES DETTES NON FINANCIÈRES
ET COMPTES DE RÉGULARISATION**

	12/2003	12/2002
Dettes fiscales et sociales	1 896	1 903
Dettes diverses	1 870	2 065
État - impôt sur les sociétés / dettes sur immobilisations / comptes courants avec : filiales, sociétés en participation non-consolidées et associés-tiers		
Comptes de régularisation et assimilés (1)	1 892	1 662
Total	5 658	5 630

(1) dont produits constatés d'avance.

1 891 1 655

Note 9 RÉSULTAT FINANCIER

	2003	2002
Produits de participations (notamment sociétés non consolidées : filiales routières de fabrication d'enrobés et diverses...)	16	11
Charges d'intérêts nettes, autres charges assimilées et transferts de charges financières	(270)	(292)
dont commissions et préloyers (principalement Bouygues Immobilier) : (9)		
Différences de change (nettes)	7	(40)
Dotations / reprises sur provisions financières (nettes)	(3)	(8)
Résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et produits d'autres valeurs mobilières et créances immobilisées	34	42
Abandons de comptes courants en faveur de filiales non-consolidées, mises en équivalence et divers	(3)	(4)
Résultat financier net	(219)	(291)

Le résultat financier réparti par métier figure en note 13.

Note 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

A titre indicatif, les tableaux ci-après présentent la somme des en-cours notionnels, au 31 décembre 2003, de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux, par devise pour les opérations de change.

Sociétés intégrées

1) Couverture du risque de taux

Analyse par échéance

Date de l'échéance	En-cours au 31/12/2003			Total	Total en-cours 12/2002
	2004	2005 à 2008	Au-delà		
Swaps de taux					
sur actifs financiers	896	21	-	(1) 917	315
sur passifs financiers	1 229	946	557	(2) 2 732	2 754
Future rate agreements					
sur actifs financiers	-	-	-	-	-
sur passifs financiers	50	-	-	50	-
Caps/floors					
sur actifs financiers	-	-	-	-	-
sur passifs financiers	1	396	16	413	535

(1) dont payeur taux fixe : 592.

(2) dont payeur taux fixe : 2 175.

Analyse par métier

	Télécoms	Médias	s/total Télécoms Médias	Services	Construction	Bouygues SA et autres activités	Totaux 12/2003	Totaux 12/2002
Swaps de taux								
sur actifs financiers	-	-	-	-	325	592	917	315
sur passifs financiers	1 627	539	2 166	180	61	325	2 732	2 754
Future rate agreements								
sur actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
sur passifs financiers	50	-	50	-	-	-	50	-
Caps/floors								
sur actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
sur passifs financiers	200	140	340	-	73	-	413	535

Pour les couvertures de taux renouvelables, les montants sont indiqués dans la colonne correspondant à l'échéance la plus lointaine.

2) Couverture du risque de change

Analyse par devise

Devise	31 décembre 2003 (contre-valeur M€)						Total en-cours 12/2002
	USD	GBP	CHF	HKD	Autres	Total	
Achats et ventes à terme							
achats à terme	71	-	24	2	19	116	75
ventes à terme	114	30	13	29	26	212	361
Swaps de devises	49	137	51	35	21	293	231
Options de change	42	-	-	-	-	42	23

Analyse par métier

	Télécoms	Médias	S/Total Télécoms Médias	Services	Construction	Bouygues SA et autres activités	Totaux 12/2003	Totaux 12/2002
Achats et ventes à terme								
achats à terme	-	71	71	-	43	2	116	75
ventes à terme	-	26	26	-	182	4	212	361
Swaps de devises	-	-		97	39	157	293	231
Options de change	-	11	11	-	21	10	42	23

• Valeur de marché des instruments de couverture

Les instruments financiers n'étant utilisés par le Groupe qu'à des fins de couverture, leur juste valeur n'est pas comptabilisée au bilan.

Au 31 décembre 2003, la valeur de marché (net present value) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (5) M€ ; voir note 2.2.4 : principes relatifs aux instruments financiers de couverture. Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de swaps de taux permettant de couvrir la dette du Groupe et de la valeur actuelle nette d'opérations de terme permettant de couvrir le risque de change découlant d'opérations commerciales.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : + 4 M€
- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : - 9 M€

En cas de translation de la courbe des taux de + 1,00 % [et respectivement - 1,00 %], la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à (25) M€ [respectivement + 11 M€].

En cas d'évolution uniforme défavorable d'1 centime d'euro par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à (9) M€.

Les calculs ont été effectués par le Groupe ou obtenus de contreparties bancaires avec lesquelles ils ont été contractés.

Note 11 | RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

					2003	2002
Produits nets sur cessions d'immobilisations						
Cessions diverses nettes de reprises					64	(1) 433
Dotations nettes sur provisions exceptionnelles					(61)	(14)
	Dotations		Reprises			
	2003	2002	2003	2002		
Provisions complémentaires sur écarts de première consolidation	(18)	(32)				
Autres provisions exceptionnelles et divers	(115)	(103)	72	121		
	(133)	(135)	72	121		
Résultats nets sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur recouvrements de créances, indemnités d'assurances reçues et divers					20	26
Charges exceptionnelles sur litiges, impôts et taxes, sinistres, amendes, créances irrécouvrables et charges de restructuration					(39)	(64)
Divers					2	(13)
Résultat exceptionnel net					(14)	368

(1) dont plus-value brute de cession Bouygues Offshore = 419.

Voir note 13 pour la répartition par métier.

Note 12 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

• Décomposition de la charge nette d'impôts

	2003			2002
	France	Étranger	Total	Total
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(172)	(51)	(223)	(279)
Impositions différées passif nettes	10	1	11	(11)
Impositions différées actif nettes	(173)	9	(164)	(22)
Impôts sur distributions	(2)	(2)	(4)	(4)
Total	(337)	(43)	(380)	(316)

dont impôts différés actifs Bouygues Telecom (reprise) (166) (26)

Voir note 13 pour répartition par métier.

• Rapprochement entre taux d'impôt théorique et réel au compte de résultat consolidé (preuve de l'impôt)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

	2003	2002
Taux d'imposition théorique en France	35,43 %	35,43 %
Création/utilisation de reports fiscaux déficitaires	3,31 %	5,86 %
Effets des différences permanentes	(1,45 %)	3,63 %
Impôts hors taux liés aux résultats : impôts forfaitaires, de distribution, régime d'intégration fiscale, écarts de taux d'imposition : plus-values long terme, impositions étrangères	0,49 %	(17,31 %)
Taux effectif d'imposition (1)	37,78 %	27,61 %

(1) la présentation d'un taux d'impôt effectif supérieur aux taux d'imposition théorique est due pour l'essentiel aux actifs d'impôts différés de l'exercice non comptabilisés sur résultats déficitaires (ou repris), compte tenu de leur récupération jugée peu probable.

Note 13 INFORMATION SECTORIELLE

A Analyse du chiffre d'affaires consolidé par activité et zone géographique

Le chiffre d'affaires "Production" des sociétés intégrées inclut le chiffre d'affaires comptable sur travaux, ventes et prestations de services.

• Analyse par activité

	Chiffre d'affaires 2003			Rappel 2002		
	France	International	Total 2003	% CA total	CA total	% CA total
Télécoms	3 271	-	3 271	-	2 932	-
Médias	2 473	254	2 727	-	2 608	-
S/total Télécoms-Médias	5 744	254	5 998	28	5 540	25
Services (1)	1 718	730	2 448	11	2 514	11
Construction	8 242	5 116	13 358	61	14 170	64
Autres (2)	8	10	18		23	-
CA consolidé	15 712	6 110	21 822	100	22 247	100
% d'évolution 2002/2003	+ 4 %	(15 %)	(2 %)		dont 7 195 CA international	

(1) dont surtaxes et redevances facturées pour le compte des collectivités locales. 859 886

(2) Bouygues SA + filiales diverses (Infomobile...).

• Analyse par zone géographique

France	15 712	72,0	15 052	67,6
Europe de l'Ouest	2 167	9,9	2 455	11,0
Europe de l'Est	653	3,0	814	3,7
Afrique	1 214	5,6	1 574	7,1
Moyen-Orient	25	0,1	44	0,2
États-Unis/Canada	1 476	6,8	1 720	7,7
Amérique Centrale et du Sud	150	0,7	128	0,6
Asie/Pacifique	425	1,9	460	2,1
Total	21 822	100	22 247	100

• Répartition du chiffre d'affaires, selon type de marchés, en France et à l'international (en %)

	2003			2002		
	France	International	Total	France	International	Total
Marchés publics (3)	28	44	33	27	43	32
Marchés privés	72	56	67	73	57	68

(3) chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'État et collectivités locales (marchés de travaux et d'entretien pour l'essentiel) en France et à l'étranger.

B Répartition des immobilisations nettes incorporelles et corporelles par métier et par zone géographique

(en millions d'euros)	Télécoms	Médias	Sous-total Télécoms-Médias	Services	Construction	Bouygues SA et autres activités (1)	Total 12/2003	Total 12/2002
France et Dom	5 559	1 591	7 150	1 050	1 492	60	9 752	9 162
Europe	-	-	-	(2) 33	287	23	343	1 092
Afrique	-	-	-	294	143	-	437	577
Asie-Pacifique	-	-	-	-	38	-	38	26
Amériques	-	-	-	-	371	-	371	414
Total 2003	5 559	1 591	7 150	1 377	2 331	83	10 941	-
% du total 2003	50,8 %	14,5 %	65,3 %	12,6 %	21,3 %	0,8 %	100 %	-
Total 2002	4 992	1 611	6 603	2 174	2 388	106	-	11 271
% du total 2002	44,3 %	14,3 %	58,6 %	19,3 %	21,2 %	0,9 %	-	100 %

(1) autres activités : filiales diverses rattachées à Bouygues.

(2) 33 contre 732 en 2002 ; réduction liée essentiellement à la cession South East Water Services en Angleterre.

C Autres informations sectorielles par métier

(en millions d'euros)	Télécoms	Médias	Sous-total Télécoms-Médias	Services	Construction	Bouygues SA et autres activités (1)	Total 12/2003	Total 12/2002
Bilan								
Actif immobilisé (net) :	5 576	1 720	7 296	1 557	3 015	115	11 983	12 357
Provisions risques et charges	36	137	173	452	1 144	127	1 896	1 882
Dettes financières	1 233	610	1 843	202	255	2 860	5 160	4 825
Endettement net (a)	1 031	426	1 457	(73)	(1 689)	3 091	2 786	3 201
Compte de résultat								
Résultat d'exploitation (2)	460	332	792	88	379	(21)	1 238	1 058
Dotations aux amortissements d'exploitation	543	118	661	103	401	11	1 176	1 148
Dotations aux provisions d'exploitation	119	130	249	135	487	10	881	868
Résultat financier	(143)	(15)	(158)	(21)	19	(59)	(219)	(291)
Résultat courant	317	317	634	67	398	(80)	1 019	767
Résultat exceptionnel	47	(7)	40	(25)	(18)	(11)	(14)	368
Résultats sur mises en équivalence	0	0	0	2	41	0	43	52
Impôts sur sociétés (3)	(166)	(114)	(280)	(7)	(134)	41	(380)	(316)
Tableau des flux								
Capacité d'autofinancement	866	318	1 184	177	714	(2)	2 073	1 713
Besoin en fonds de roulement	20	19	39	(92)	345	(53)	239	438
Investissements d'exploitation (nets) (4)	381	93	474	121	345	(10)	930	1 845
Investissements financiers (nets) (4)	11	15	26	(427)	58	986	643	1 022
Ebitda (5)	1 006	455	1 461	190	770	(6)	2 415	2 260
Cash-flow libre (6)	489	253	742	(48)	680	(11)	1 363	921

(1) autres activités : filiales diverses rattachées à Bouygues SA.

(a) les chiffres entre parenthèses correspondent à une trésorerie positive.

(2) le résultat d'exploitation par destination est présenté ci-après au paragraphe D.

(3) impôts exigibles et différés nets.

(4) par activité d'origine des investissements réalisés.

(5) résultat d'exploitation corrigé des dotations et reprises liées aux amortissements et

provisions relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles.

(6) capacité d'autofinancement + BFR/sous déduction des investissements d'exploitation nets.

D Présentation du compte de résultat par destination

En complément du compte de résultat consolidé par nature, une présentation analytique par destination, dégageant les soldes intermédiaires, par métier, est indiquée ci-après :

(en millions d'euros)	Télécoms	Médias	Sous-total Télécoms-Médias	Services	Construction	Bouygues SA et autres activités	Total Groupe 12/2003	Total Groupe 12/2002
Chiffre d'affaires consolidé	3 271	2 727	5 998	2 448	13 358	18	21 822	22 247
Coût des ventes	(2 156)	(1 990)	(4 146)	(1 999)	(11 621)	(5)	(17 771)	(18 272)
Marge brute	1 115	737	1 852	449	1 737	13	4 051	3 975
	34,1 %	27,0 %	30,9 %	18,3 %	13,0 %		18,6 %	17,9 %
Coût de recherche et développement	(20)	(20)	(40)	(5)	(39)	(1)	(1) (85)	(1) (319)
Charges commerciales	(174)	(149)	(323)	(33)	(319)	(2)	(677)	(671)
Charges administratives	(461)	(236)	(697)	(323)	(1 000)	(31)	(2 051)	(1 927)
Résultat d'exploitation	460	332	792	88	379	(21)	1 238	1 058
							5,7 %	4,8 %
Résultat financier	voir répartition au paragraphe C						(219)	(291)
Résultat courant	voir répartition au paragraphe C						1 019	767

(1) pour 2003, les coûts informatiques d'exploitation ont été reclassés en "coût des ventes" ; le "coût de recherche" 2002 n'est donc pas comparable à celui de 2003.

- Remarques : Marge brute de 4 051 soit 18,6 % du chiffre d'affaires consolidé.
- Coût de recherche et de développement : il inclut, pour l'essentiel, le coût des laboratoires, services de recherches, direction scientifique (hors coût des études de prix marchés).
- Charges commerciales : elles incluent les directions commerciales et marketing ; le coût des études de prix travaux y figure également ; pour le secteur routier, celles-ci sont incluses en coût des ventes ou charges administratives et ne sont pas isolées analytiquement.

E TPS : états financiers consolidés résumés au 31/12/2003

TPS est intégrée proportionnellement à 66 % à fin 2003.

Nous présentons ci-après les états financiers consolidés résumés à 100 % au 31/12/2003 :

Bilan consolidé (100 %) en M€

Actif (net)	31/12/2003	Passif	31/12/2003
Immobilisations incorporelles	7	Capital et réserves	(327)
Immobilisations corporelles	93	Résultat de l'exercice	(9)
Immobilisations financières	-	Capitaux propres	(336)
Actif immobilisé	100	Provisions risques et charges	55
Programmes et droits de diffusion	78	Dettes financières	229
Autres actifs circulants/ comptes de régularisation et assimilés	167	Dettes non financières/ comptes de régularisation et assimilés	397
Total actif	345	Total passif	345

Compte de résultat consolidé

	Exercice 2003	
	100 %	Quote-part Bouygues (66 %) (1)
Chiffre d'affaires	538	355
Autres produits d'exploitation	-	-
Charges d'exploitation	(534)	(352)
Résultat d'exploitation	4	3
Résultat financier	(9)	(6)
Résultat courant	(5)	(3)
Résultat exceptionnel	(4)	(3)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(9)	(6)

(1) avant élimination des opérations intra-groupe de niveau Bouygues.

Note 14 ENGAGEMENTS HORS BILAN

A Engagements réciproques

	Total 12/2003	Télécoms	Médias	Services	Construction	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total	Total 12/2002
							- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Engagements donnés	2 781	689	1 548	69	434	41	1 013	1 458	310	2 781	2 969
TF1 (droits et retransmissions)	1 507	-	1 507	-	-	-	647	846	14	1 507	1 692
<i>Droits et retransmissions sportives</i>	^(a) 427	-	427	-	-	-	167	260	-	427	518
<i>Droits et retransmissions de films et programmes (1)</i>	^(a) 849	-	849	-	-	-	396	451	2	849	785
<i>Transport d'images</i>	231	-	231	-	-	-	84	135	12	231	389
Locations financements (2)	161	-	-	68	93	-	51	92	18	161	169
Locations simples (3)	843	⁽⁴⁾ 689	41	1	112	-	151	421	271	843	764
Obligations d'achat irrévocables	270	-	-	-	⁽⁵⁾ 229	41	164	99	7	270	344
Engagements reçus	2 781	689	1 548	69	434	41	1 013	1 458	310	2 781	2 969
TF1 (droits et retransmissions)	1 507	-	1 507	-	-	-	647	846	14	1 507	1 692
<i>Droits et retransmissions sportives</i>	^(a) 427	-	427	-	-	-	167	260	-	427	518
<i>Droits et retransmissions de films et programmes (1)</i>	^(a) 849	-	849	-	-	-	396	451	2	849	785
<i>Transport d'images</i>	231	-	231	-	-	-	84	135	12	231	389
Locations financements (2)	161	-	-	68	93	-	51	92	18	161	169
Locations simples (3)	843	⁽⁴⁾ 689	41	1	112	-	151	421	271	843	764
Obligations d'achat irrévocables	270	-	-	-	⁽⁵⁾ 229	41	164	99	7	270	344
Solde	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(a) dont : 39,1 M€ en CHF et 114,4 M€ en USD.

(1) les acquisitions de droits et diffusion et les coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme du Groupe antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectué à cette date figurent en engagements donnés et reçus.

(2) loyers futurs au titre des contrats de location longue durée (matériels véhicules...) sans option d'achat (prestations d'entretien incluses).

(3) loyers futurs minima restant dus jusqu'à la date normale de renouvellement des contrats (ou date de première résiliation possible) au titre des baux de locations simples nés dans le cadre des activités courantes (terrains constructions matériels...).

(4) Bouygues Telecom : engagements donnés dans le cadre de l'exploitation concernant pour l'essentiel des baux commerciaux pour la location des immeubles et des terrains d'exploitation destinés à l'exploitation des sites techniques du réseau (dont loyers de baux : 533 dont loyers immobiliers : 153).

(5) Bouygues Immobilier : engagements fermes sous conditions portant sur les acquisitions d'assiettes foncières : 210.

B Engagements divers

	Total 12/2003	Télécoms	Médias	Services	Construction	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total	Total 12/2002
							- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Engagements donnés											
Autres obligations contractuelles ou engagements commerciaux donnés (avals, cautions...) (1)	486	69	77	133	203	4	186	205	95	486	423
Engagements reçus											
Autres obligations contractuelles ou engagements commerciaux reçus (avals, cautions...)	188	27	44	56	61	-	99	74	15	188	129
Solde	298	42	33	77	142	4	87	131	80	298	294

(1) le Groupe accorde dans le cadre de ses opérations courantes des garanties décennales ou de bonne fin qui ne font pas l'objet d'une estimation chiffrée et d'une mention spécifique sauf s'il s'avère que ces dernières pourraient donner lieu au versement de sommes quelconques par le Groupe ; elles donneraient lieu à constitution de provisions pour risques et charges.

C Autres engagements

	Total 12/2003	Télécoms	Médias	Services	Construction	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total	Total 12/2002
							- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Engagements donnés											
Titrisation : dépôts subordonnés (voir détail ci-dessous)	46	46	-	-	-	-	-	46	-	46	29

D Engagements complexes (titrisation)

• Titrisation/cessions de créances

Programmes de cessions de créances par voie de subrogation par l'intermédiaire d'un établissement financier :

Bouygues Telecom		
Créances cédées (1)	Clients "forfaits"	
Montant du programme	200	
Durée du contrat	Renouvelable d'année en année pendant une durée de 5 ans	
Date de début de contrat	juillet 2002	
Bénéficiaire	Société Générale Bank Nederland VN sans clause de recours	
	12/2003	12/2002
Montant des créances cédées (1)	(4) 237	112
Endettement net allégé de : (2)	19	29
Dépôt subordonné constitué	(3) 67	61

(1) créances nées uniquement.

(2) déduction faite des encaissements clients intervenus avant le 31 décembre.

(3) dont engagement donné : 46.

(4) dont montant de créances futures : 107.

	Total 12/2003	Télécoms	Médias	Services	Construction	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total	Total 12/2002
							- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Total engagements donnés	3 313	804	1 625	202	637	45	1 199	1 709	405	3 313	3 421
Total engagements reçus	2 969	716	1 592	125	495	41	1 112	1 532	325	2 969	3 098

La présentation des engagements ci-avant n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

Note 15 PRINCIPAUX ELEMENTS**DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET****A - Variations de l'endettement net**

	12/2002	Flux de l'exercice 2003	12/2003
Trésorerie	1 906	710	2 616
Soldes créditeurs de banque	(282)	40	(242)
Sous-total	1 624	(1) 750	2 374
Dettes financières	(4 825)	(335)	(5 160)
Endettement net	(3 201)	415	(2 786)

(1) trésorerie analysée au tableau des flux de trésorerie 2003 (flux nets + flux non monétaires).

B - Principales opérations de l'exercice 2003

	Endettement net au 31 décembre 2002	(3 201)
Achat des parts EON dans Bouygues Telecom (décaissement titres et rachat de prêts participatifs)		(1 086)
Cession de South East Water (encaissement titres + déconsolidation)		607
Acquisition de titres Bouygues pour annulation par réduction de capital		(120)
Autres acquisitions nettes		(124)
Trésorerie d'exploitation et autres		1 138
Endettement net au 31 décembre 2003		(2 786)

Note 17 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge des contrôles des comptes consolidés de Bouygues et sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, affectés en compte de résultat consolidé 2003.

En milliers d'euros	Réseau Mazars & Guérard			Réseau Ernst & Young (1)		Autres réseaux (2)			Total	
	Charge 2003	%	Charge 2002	Charge 2003	%	Charge 2003	%	Charge 2002	Total 2003	Total 2002
A - Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 391	86	2 650	1 560	68	6 620	89	7 508	11 571	10 158
Missions accessoires	300	8	197	148	6	225	3	236	673	433
Sous-total	3 691	94	2 847	1 708	75	6 845	92	7 744	12 244	10 591
B - Autres prestations										
Juridique, fiscal, social,	75	2	124	4	-	259	3	387	338	511
Technologies de l'information	-	-	-	4	-	104	-	39	108	39
Audit interne	13	-	36	-	-	10	-	97	23	133
Autres	143	5	106	575	25	246	4	180	964	286
Sous-total	231	6	266	583	25	619	7	703	1 433	969
Total charge d'honoraires	3 922	100	3 113	2 291	100	7 464	100	8 447	13 677	11 560

(1) en 2003, Ernst & Young est devenu commissaire aux comptes de Bouygues en vertu du mandat certifié par l'AGM du 24 avril 2003.

(2) pour la pertinence de l'information d'ensemble, la charge d'honoraires affectée aux "Autres réseaux de commissaires aux comptes" est présentée dans ce tableau.

Note 16 EFFECTIFS - RÉMUNÉRATION**DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION****• Effectif moyen**

Effectifs France	2003	2002
Cadres	16 397	16 276
Agents de maîtrise et employés	23 071	23 439
Compagnons	27 266	27 638
Sous-total effectifs France	66 734	67 353
Effectifs contrats expatriés et contrats locaux	61 189	60 925
Total effectif moyen	127 923	128 278

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues des sociétés françaises et étrangères par les membres de la direction (président-directeur général et trois directeurs généraux délégués), s'élève à : 9 284 474 € dont 4 084 103 € de rémunération de base 4 939 625 € de rémunération variable payée au début de 2004 et liées aux performances réalisées en 2003 et 260 746 € de jetons de présence.

Jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs : 658 238 €.

Note 18 LISTE DÉTAILLÉE DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉC. 2003

Principales sociétés du Groupe	Ville	Pays	% intérêt		% contrôle direct et indirect (1)	
			2003	2002	2003	2002
A - TÉLÉCOMS - MÉDIAS						
1 . Télécommunications						
Intégration globale						
BDT SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	Fusion dans BY Telecom	79,08		
Bouygues Telecom SA et ses filiales	Boulogne-Billancourt	France	83,05	67,13		
2 . Communication						
Groupe TF1						
Intégration globale						
Télévision Française 1 SA	Paris	France	41,36	41,57		
Ciby Droits Audiovisuels SA	Paris	France	41,36	41,57	100,00	100,00
La Chaîne Info (LCI) SCS	Paris	France	41,36	41,57	100,00	100,00
Les Films Ariane SA	Boulogne-Billancourt	France	41,36	41,57	100,00	100,00
Protécrea SA	Boulogne-Billancourt	France	41,36	41,57	100,00	100,00
Téléshopping SA	Boulogne-Billancourt	France	41,36	41,57	100,00	100,00
TF1 International SA	Boulogne-Billancourt	France	41,36	41,57	100,00	100,00
TF1 Publicité SA	Boulogne-Billancourt	France	41,36	41,57	100,00	100,00
TF1 Vidéo SA	Boulogne-Billancourt	France	41,36	41,57	100,00	100,00
Une Musique SA	Boulogne-Billancourt	France	41,36	41,57	100,00	100,00
E-TF1	Boulogne-Billancourt	France	41,36	41,57	100,00	100,00
Eurosport et ses filiales	Boulogne-Billancourt	France	41,36	41,57	100,00	100,00
Intégration proportionnelle						
Film par Film SA	Paris	France	Cession	20,78		50,00
Télévision Par Satellite (TPS) SNC	Issy-les-Moulineaux	France	27,30	27,44	66,00	66,00
Mise en équivalence						
Publications Metro France	Paris	France	14,19		34,30	
B - SERVICES						
Gestion de services publics						
Groupe Saur						
Intégration globale						
Saur SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	100,00	100,00		
Saur International SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	100,00	100,00		

(1) si le pourcentage de contrôle diffère du pourcentage d'intérêt.

Principales sociétés du Groupe	Ville	Pays	% intérêt		% contrôle direct et indirect (1)	
			2003	2002	2003	2002
Saur France SA (ex Cise SNC)	St-Quentin-en-Yvelines	France	100,00	100,00		
Cise Réunion SA	St-Denis-de-la-Réunion	France	99,94	99,94		
Coved SA	Guyancourt	France	100,00	100,00		
Stereau SA	Louveciennes	France	99,99	99,99		
ÉTRANGER						
Compagnie Ivoirienne d'Électricité	Abidjan	Côte d'Ivoire	70,46	70,46		
Gestagua	Madrid	Espagne	100,00	100,00		
Saur UK LTD et ses filiales (2)	Camberley	Royaume-Uni	100,00	100,00		
Sénégalaise Des Eaux	Dakar	Sénégal	62,83	62,83		
Saur Neptun Gdansk	Gdansk	Pologne	51,00	51,00		
Sodeci	Abidjan	Côte d'Ivoire	48,87	48,86		
Crea	Milan	Italie	100,00	100,00		
Intégration proportionnelle						
Énergie du Mali	Bamako	Mali	39,00	39,00		
Mise en équivalence						
Obras Sanitarias Mendoza	Mendoza	Argentine	32,08	32,08		
C - CONSTRUCTION						
1 . Groupe Bouygues Construction						
Intégration globale						
Bouygues Construction SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	99,96	99,96		
1.0 Bouygues Bâtiment						
Bouygues Bâtiment SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	Scission	99,96		
Bouygues Bâtiment Ile de France SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	99,96			
Bouygues Bâtiment International SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	99,96			
Filiales bâtiment France						
Brézillon SA	Noyon	France	98,96	98,81		
O.F. Équipement (ex. Olin-Lanctuit SA)	Courbevoie	France	Cession	99,80		
O.F. Construction (ex. SB Ballestrero SA)	Vaux-le-Pénil	France	Cession	99,81		
Filiales Entreprises France Europe						
DV Construction SA	Bordeaux	France	99,96	99,96		

(1) si le pourcentage de contrôle diffère du pourcentage d'intérêt.

(2) cession en 2003 du pôle eau UK (South East Water Services).

Principales sociétés du Groupe	Ville	Pays	% intérêt		% contrôle direct et indirect (1)	
			2003	2002	2003	2002
GTB Bouyer Duchemin SA	Nantes	France	99,96	99,96		
GFC SA	Bron	France	99,96	99,96		
Norpac SA	Villeneuve-d'Ascq	France	99,96	99,96		
Pertuy GTFC SA	Maxeville	France	99,96	99,96		
Quille SA	Rouen	France	99,96	99,96		
ÉTRANGER						
Bouygues UK LTD et ses filiales	Londres	Royaume-Uni	99,96	99,96		
Losinger Construction SA	Berne	Suisse	99,96	99,96		
Filiales Bâtiment International						
Rinaldi Structural SA et ses filiales	Colmar	France	Cession	99,96		
ÉTRANGER						
Bouygues Hungaria	Budapest	Hongrie	99,96	99,96		
Bymaroc	Casablanca	Maroc	99,94	99,94		
Bouygues Polska	Varsovie	Pologne	99,96	99,96		
1.1 Bouygues TP						
Bouygues TP SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	99,96	99,96		
ÉTRANGER						
Losinger Sion	Berne	Suisse	99,63	99,63		
Prader AG	Zürich	Suisse	99,84	99,84		
1.2 Autres filiales						
Bouygues Construction						
DTP Terrassement SNC	St-Quentin-en-Yvelines	France	99,96	99,96		
Intrafor SA	Montigny-le-Bretonneux	France	99,87	99,87		
ÉTRANGER						
Acieroid SA et ses filiales (anciennement Acieroid Espagne)	L'Hospitalet de Llobregat	Espagne	99,96	99,96		
Basil Read et ses filiales	Johannesburg	Afrique du Sud	70,60	70,60		
Dragages et TP (Hong-Kong) LTD	Hong-Kong	Chine	99,96	99,96		
DTP Singapour	Singapour	Singapour	99,96	99,96		
IP Foundations Hong-Kong	Hong-Kong	Chine	Cession	99,87		
VSL International et ses filiales	Lyssach	Suisse	99,87	99,87		

(1) si le pourcentage de contrôle diffère du pourcentage d'intérêt.

Principales sociétés du Groupe	Ville	Pays	% intérêt		% contrôle direct et indirect (1)	
			2003	2002	2003	2002
1.3 Groupe entreprise transport & distribution d'électricité (ETDE)						
ETDE SA et ses filiales régionales	Montigny-le-Bretonneux	France	99,96	99,96		
ETDE Réseaux et Communication SA	Massy	France	99,96	99,96		
Gallet Delage SA	Kremlin-Bicêtre	France	99,96	99,96		
Transel	Montigny-le-Bretonneux	France	99,96	99,96		
Monchel	Saint-Laurent Blanguy	France	99,96			
Serma et ses filiales	Champ Gorgueil	France	99,96			
ÉTRANGER						
Sté Gabonaise d'Électrification et de Canalisation (SOGEC)	Libreville	Gabon	84,39	84,39		
Mise en équivalence						
Bouygues Bâtiment						
Consortium Stade de France SA	La Plaine-Saint-Denis	France	33,32	33,32		
Bouygues Travaux Publics						
ÉTRANGER						
Aka RT	Budapest	Hongrie	40,98	40,74		41,49
Bina Fincom	Zagreb	Croatie	50,98	50,98		
Trans African Concessions (TRAC)	Kyalamia	Afrique du Sud	Cession	22,70		26,61
2 . Routes						
Groupe Colas						
Intégration globale						
Colas SA et ses filiales régionales (Colas, Screg et Sacer)	Boulogne-Billancourt	France	95,90	95,36		
Grands Travaux Océan Indien (GTO) SA	Le Port (La Réunion)	France	95,89	95,36	99,99	99,99
Spac SA et ses filiales	Clichy	France	95,90	95,36	99,99	99,99
Sécorail	Chatou	France	95,90	95,36	99,90	99,90
Société de Matériel Routier (Somaro) SA	Chatou	France	95,90	95,36	99,99	99,99
Colas Guadeloupe	Baie Mahault	France	95,89	95,36	99,99	99,98
Colas Martinique SA	Le Lamentin	France	95,89	95,36	99,99	99,98

(1) si le pourcentage de contrôle diffère du pourcentage d'intérêt.

Principales sociétés du Groupe	Ville	Pays	% intérêt		% contrôle direct et indirect (1)	
			2003	2002	2003	2002
Smac Acieroid SA et ses filiales	Vitry-sur-Seine	France	95,90	95,36	99,99	99,99
Perrier SA	Saint-Priest	France	Fusion	95,36		99,90
ÉTRANGER						
Colas Hungaria et ses filiales	Budapest	Hongrie	95,90	95,36	100,00	99,91
Colas Danmark	Virum	Danemark	95,90	95,36	100,00	100,00
Colas Genève SA et ses filiales	Lausanne	Suisse	95,15	94,60	99,21	99,21
Colas INC et ses filiales	Morristown New Jersey	États-Unis	95,90	95,36	100,00	100,00
Colas Maroc et ses filiales	Casablanca	Maroc	95,83	95,36	99,93	99,93
Colas UK LTD et ses filiales	Rowfant-Crakley	Royaume-Uni	95,90	95,36	100,00	100,00
Strada	Sroda-Wielkopol	Pologne	55,88	55,50	58,27	58,20
Société routière Colas Gabon	Libreville	Gabon	86,21	85,72	89,89	89,89
Screg Belgium et ses filiales	Bruxelles	Belgique	95,90	95,36	100,00	100,00
Intégration proportionnelle						
Carrières Roy SA	St-Varent	France	47,93	47,58	49,98	49,98
Mise en équivalence						
Cofiroute SA	Sèvres	France	15,99	15,93	16,67	16,66
3 . Immobilier						
Groupe Bouygues Immobilier						
Intégration globale						
Bouygues Immobilier et ses filiales	Boulogne-Billancourt	France	100,00	100,00		
D - FILIALES DIVERSES						
Intégration globale						
Infomobile SA	Guyancourt	France	100,00	99,99		
Bouygues Relais SNC	St-Quentin-en-Yvelines	France	100,00	100,00		
Challenger SNC	St-Quentin-en-Yvelines	France	100,00	99,99		
Société française de participation & gestion (SFFPG) SA et ses filiales	Paris	France	99,76	99,76		
Sofic SA	Boulogne-Billancourt	France	99,97	99,97		
ÉTRANGER						
Challenger Réassurance	Luxembourg	Luxembourg	99,99	99,99		
Uniservice	Genève	Suisse	99,99	99,99		

(1) si le pourcentage de contrôle diffère du pourcentage d'intérêt.

Comptes individuels

Bilan société-mère au 31 décembre

Actif (en millions d'euros)

	Brut 2003	Amortissement 2003	Net 2003	Net 2002	Net 2001
Immobilisations incorporelles	2	1	1	1	1
Immobilisations corporelles	-	-	-	7	8
Immobilisations financières	8 005	182	7 823	6 652	4 905
<i>Participations</i>	<i>7 357</i>	<i>170</i>	<i>7 187</i>	<i>5 877</i>	<i>4 444</i>
<i>Créances rattachées à des participations</i>	<i>630</i>	<i>7</i>	<i>623</i>	<i>577</i>	<i>448</i>
<i>Autres</i>	<i>18</i>	<i>5</i>	<i>13</i>	<i>198</i>	<i>13</i>
ACTIF IMMOBILISÉ	8 007	183	7 824	6 660	4 914
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	20	-	20	30	37
Créances diverses	57	24	33	227	718
Valeurs mobilières de placement	1 578	-	1 578	781	998
Disponibilités	10	-	10	108	5
ACTIF CIRCULANT	1 665	24	1 641	1 146	1 758
Comptes de régularisation	13	-	13	11	10
TOTAL ACTIF	9 685	207	9 478	7 817	6 682

Passif (en millions d'euros)

	Net 2003	Net 2002	Net 2001
Capital social	333	344	344
Primes et réserves	4 348	4 636	4 516
Report à nouveau	3	2	-
Résultat net de l'exercice	216	121	237
Provisions réglementées	-	-	-
CAPITAUX PROPRES	4 900	5 103	5 097
Provisions pour risques et charges	177	232	273
Dettes financières	2 978	2 232	1 197
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-
Dettes d'exploitation	28	25	27
Dettes diverses	19	86	88
DETTES	3 202	2 575	1 585
CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUES	1 375	139	-
Comptes de régularisation	1	-	-
TOTAL PASSIF	9 478	7 817	6 682

Compte de résultat (en millions d'euros)

	2003	2002	2001
CHIFFRE D'AFFAIRES	62	63	74
Autres produits d'exploitation	10	8	1
Achats et variations de stocks	-	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	(2)	(2)	(3)
Charges de personnel	(50)	(48)	(54)
Charges externes et autres charges d'exploitation	(33)	(38)	(37)
Dotations nettes aux comptes d'amortissements et de provisions	(11)	(13)	(5)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(24)	(30)	(24)
Produits et charges financiers	189	88	190
RÉSULTAT COURANT	165	58	166
Produits et charges exceptionnels	(7)	65	49
Impôts sur les bénéfices	58	(2)	22
BÉNÉFICE	216	121	237

Tableau des flux de trésorerie (en millions d'euros)

	2003	2002
A - OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement	189	120
Résultat de l'exercice	216	121
Dotations/reprises aux amortissements et provisions sur actif immobilisé	-	(65)
Dotations/reprises aux provisions risques et charges	(32)	(42)
Transfert de charges à répartir	-	(4)
Plus et moins-values sur cessions d'immobilisations	5	110
Variation du besoin en fonds de roulement	95	497
Actif circulant	163	500
Passif circulant	(68)	(3)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	284	617
B - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Augmentation des actifs immobilisés		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Acquisitions d'immobilisations financières	(2 605)	(1 654)
	(2 605)	(1 654)
Cessions d'actifs immobilisés	1517	2
Investissements nets	(1 088)	(1 652)
Autres immobilisations financières nettes	(40)	(134)
Dettes sur immobilisations	5	(1)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(1 123)	(1 787)
C - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation des capitaux propres	(334)	4
Dividendes versés	(121)	(122)
Variation des dettes financières	741	1 036
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	286	918
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE (A + B + C)	(553)	(252)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	750	1 002
Autres flux non monétaires	15	-
Variation de l'exercice	(553)	(252)
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	212	750

Notes sur les comptes individuels

SOMMAIRE

- 1 - Faits significatifs de l'exercice
- 2 - Principes, règles et méthodes comptables
- 3 - Actif immobilisé
- 4 - Echéances des créances de l'actif circulant
- 5 - Comptes de régularisation
- 6 - Variation des capitaux propres
- 7 - Composition du capital de la société
- 8 - Provisions pour risques et charges
- 9 - Echéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 10 - Détails des comptes concernant les entreprises liées
- 11 - Opérations sur les instruments financiers
- 12 - Engagements hors bilan, donnés et reçus (dont engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite)
- 13 - Chiffre d'affaires
- 14 - Intégration fiscale et impôt sur les bénéfices
- 15 - Situation fiscale latente
- 16 - Effectif moyen employé pendant l'exercice
- 17 - Avances, crédits, rémunérations alloués aux organes d'administration et de direction
- 18 - Inventaire des valeurs mobilières
- 19 - Tableau des filiales et participations

Chiffres exprimés en millions d'euros

Note 1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Participations

Principales augmentations

		% de détention au	
		31/12/2003	31/12/2002
Bouygues Telecom (1)	2 303 M€	82,20 %	27,58 %
Colas	66 M€	95,90 %	95,36 %

(1) Fusion de BDT dans Bouygues Telecom :	1 162 M€ (+ 35,3 %)
Acquisition titres Bouygues Telecom en mars et décembre à E.ON :	944 M€ (+ 15,9 %)
Acquisition titres Bouygues Telecom en octobre à SFPG :	197 M€ (+ 3,4 %)

Principale diminution :

Annulation des titres BDT pour - 1 162 M€ suite à la fusion dans Bouygues Telecom.

1.2 Actions propres

Acquisition de 5 416 900 actions propres, pour une valeur de 120 M€, affectées en autres titres immobilisés.

Cette acquisition porte à 12 207 190 le nombre d'actions propres pour un montant net de 306 M€. Annulation de ces actions propres par réduction de capital en juin 2003 et décembre 2003 (décision du Conseil d'Administration du 17 juin 2003 et du 16 décembre 2003).

1.3 Créances rattachées à des participations

BDT :

- augmentation de capital de 103 M€ par incorporation du compte-courant, avant fusion dans Bouygues Telecom.

Bouygues Telecom :

- apport du compte courant de BDT pour un montant de 313 M€,
- rachat à E.ON du compte-courant de Bouygues Telecom dans le cadre du rachat de titres pour 142 M€,
- rachat à SFPG du compte-courant de Bouygues Telecom dans le cadre du rachat de titres pour 31 M€.

Infomobile :

- augmentation de capital de 8 M€ par incorporation du compte courant.

1.4 Emprunt obligataire novembre 2003

- Montant : 750 millions d'euros
- Taux : 4,625 % par an
- Prix d'émission : 99,348 %
- Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 25 février 2011, par remboursement au pair.

1.5 Résultat financier

Le résultat financier, d'un montant de 189 M€, comporte :

• Dividendes reçus et résultats des sociétés de personnes	202 M€
• Intérêts nets	(63) M€
• Variations nettes des provisions sur titres	44 M€
• Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 M€
• Divers	1 M€

Note 2 PRINCIPES -

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions légales en vigueur.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement ainsi que les frais de recherche et de développement sont pris en charge à 100 % dans l'exercice.

En règle générale, les logiciels informatiques acquis à des tiers sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur cinq ans maximum.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes déductibles, les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont portés directement en charges dans l'exercice.

La production immobilisée est comptabilisée à son coût de production majoré d'un pourcentage de charges de structure.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la nature et de la durée de vie prévue de chaque matériel. Le matériel pouvant bénéficier de l'amortissement dégressif a fait l'objet d'une dotation complémentaire pour amortissement dérogatoire.

Durée de vie - Mode d'amortissement

Constructions	40 ans	linéaire
Installations générales	10 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	linéaire

2.3 Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition non représentatifs d'une valeur vénale en sont exclus et sont comptabilisés en charges.

Valorisation des titres de participation

Les titres de participation et les titres immobilisés sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité déterminée sur la base de critères objectifs (cours de bourse pour les sociétés cotées, capitaux propres, rentabilité), d'éléments prévisionnels (conjoncture économique, perspectives de rentabilité) ou de tous autres éléments représentatifs de la valeur réelle des titres détenus.

Une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée entre les deux termes retenus.

Créances immobilisées

Les créances immobilisées figurent à l'actif du bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change à la date d'arrêté du bilan. Le cas échéant, le taux retenu est le taux couvert en cas de ouverture de change.

Les écarts constatés sont portés à des comptes transitoires au bilan. Les pertes latentes sont prises en charges par le biais de provisions.

2.5 Valeurs mobilières de placement

L'estimation du portefeuille est conforme aux normes édictées par le plan comptable.

En l'occurrence :

- la valeur d'inventaire des obligations a été déterminée par référence au cours moyen du mois de décembre 2003,
- la valeur d'inventaire des actions, sicav monétaires, des certificats de dépôts et des bons de caisse, a été déterminée par référence au dernier cours du 31 décembre 2003. Pour les titres cotés, la valeur est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

2.6 Comptes de régularisation

Les charges à répartir comprennent essentiellement les frais d'émission des emprunts obligataires pour la part non couverte par la prime d'émission. En cas d'obligations convertibles, la quote-part de frais non amortis afférente aux obligations converties en actions est imputée sur la prime d'émission des actions nouvelles.

La prime de remboursement des obligations concerne les emprunts obligataires de juillet 1999 et de novembre 2003, dont les prix d'émission correspondent, respectivement à 99,854 % et à 99,348 % du montant nominal.

2.7 Provisions pour risques

Elles concernent essentiellement :

- les provisions pour impôt sur les sociétés, destinées à couvrir les montants d'impôt dus au titre des plus-values en sursis d'imposition,
- les provisions pour risques complémentaires sur pertes filiales. Cette provision est constituée pour les filiales dont la situation nette négative n'a pu être couverte par les provisions pour dépréciation sur titres et autres créances détenues par Bouygues sur ces filiales.

2.8 Instruments financiers de couverture

Afin de limiter l'incidence des variations de change et de taux d'intérêts sur le compte de résultat, la société est amenée à utiliser des instruments financiers de couverture.

Ces instruments ont pour caractéristiques communes :

- d'être limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change, swaps de taux d'intérêts, future rate agreements, achats de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux,
- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opération de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

2.9 Engagements hors bilan

Engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite.

Méthodes et hypothèses retenues pour le calcul :

- méthode rétrospective des droits projetés avec salaires de fin de carrière,
- indemnité conventionnelle et bénévole en usage dans l'entreprise. Engagement mis en harmonie avec les dispositions contenues dans la loi du 30 juillet 1987 et celle de la loi de finances 1988,
- droits acquis au 31 décembre 2003,

- classement du personnel en groupes homogènes en fonction du statut, de l'âge et de l'ancienneté,
- salaire mensuel moyen au 31 décembre 2003 de chaque groupe, majoré du coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- revalorisation : 1,50 %, actualisation : 4,14 %,
- le taux de rotation moyen au 31 décembre 2003 du personnel a été calculé à partir de la moyenne des sorties des années 1999 à 2003,
- espérance de vie par référence aux tables de survie 1993.

Note 3 ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur brute au 01/01/2003	Apport	Augmentations	Diminutions	Montants au 31/12/2003
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	2	-	-	-	2
Autres	-	-	-	-	-
Valeur brute	2	-	-	-	2
Amortissements	(1)	-	-	-	(1)
Valeur nette	1	-	-	-	1
Immobilisations corporelles					
Terrains - constructions	7	-	-	7	-
Autres	2	-	-	2	-
Valeur brute	9	-	-	9	-
Amortissements	(1)	-	-	(1)	-
Valeur nette	8	-	-	8	-
Immobilisations financières					
Participations	6 046	-	2 480	1 169	7 357
Créances rattachées à des participations	590	-	511	471	630
Autres	238	-	125	345	18
Valeur brute	6 874	-	3 116	1 985	8 005
Provisions	(222)	-	(10)	(50)	(182)
Valeur nette	6 652	-	3 106	1 935	7 823
Total valeur nette	6 661	-	3 106	1 943	7 824

dont à plus d'un an :
Créances rattachées à des participations
Autres

brut
630
1
631

Note 4 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

	Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Avances et acomptes	-	-	-
Créances d'exploitation	29	22	7
Créances diverses	48	24	24
Total	77	46	31

Note 5 COMPTES DE RÉGULARISATION

	Au 01/01/2003	Transfert	Augment. de l'exercice	Amortis. de l'exercice	Au 31/12/2003	dont à moins d'un an
Frais d'émission d'emprunts	8	-	-	2	6	2
Frais d'acquisition immobilisations	2	-	-	1	1	1
Total charges à répartir	10	-	-	3	7	3
Primes de remboursement des obligations	-	-	5	-	5	1
Autres	1	-	1	1	1	1
Total	11	-	6	4	13	5

Note 6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 31/12/2002 (avant affectation des résultats)	4 982
Résultat affecté à la situation nette	121
Prélèvement au titre des dividendes distribués	(121)
Capitaux propres après affectation du résultat	4 982
Mouvements sur capital social	(11)
Mouvements sur primes et réserves	(287)
Résultat de l'exercice	216
Capitaux propres au 31/12/2003	4 900

Note 7 COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

	Nombre de voix	Nombre d'actions	Nombre de certificats d'investissement	Total
Au début de l'exercice	419 084 948	343 801 210	560 709	344 361 919
Mouvement de l'exercice	6 945 219	(1) (11 129 671)	(32 279)	(11 161 950)
À la fin de l'exercice	426 030 167	332 671 539	528 430	333 199 969
Nominal				1 €

Nombre maximal d'actions futures à créer : 32 406 136.

(1) mouvements de l'exercice du nombre d'actions :
augmentations : 1 077 519 par exercice d'options de souscription et de conversion de CI
diminutions : 12 207 190

Note 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Au 01/01/2003	Virement de rubrique	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31/12/2003
Provisions sur filiales	45	-	2	44	3
Provisions pour impôt	169	(22)	3	3	147
Autres provisions	7	-	11	-	18
Provisions pour risques	221	(22)	16	(1) 47	168
Provisions pour charges	11	-	8	(2) 10	9
Total	232	(22)	24	57	177

Provisions d'exploitation
Provisions financières
Provisions exceptionnelles

8
2
14

24

10
44
3

57

(1) provisions devenues sans objet.
(2) provisions utilisées.

Note 9 ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Passif	Brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières				
Obligations à option de conversion (1)	433	7	426	-
Autres emprunts obligataires				
Emprunt obligataire janvier 1997 (2)	242	242	-	-
Emprunt obligataire juillet 1999 (3)	512	12	500	-
Emprunt obligataire mai 2002 (4)	1 037	37	-	1 000
Emprunt obligataire novembre 2003 (5)	754	4	-	750
	<hr/> 2 545	<hr/> 295	<hr/> 500	<hr/> 1 750
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Total dettes financières	2 978	302	926	1 750
Dettes d'exploitation	28	28	-	-
Dettes diverses	19	19	-	-
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 375	1 375	-	-
Total	4 400	1 724	926	1 750

- (1) obligations à option de conversion février 1999. Montant : 3,28 MdF, soit 500 M€ - taux : 1,7 %
Modalité de remboursement : amortissement normal le 1^{er} janvier 2006, par remboursement au pair.
Aucune obligation n'a été convertie au cours de l'exercice 2003.
- (2) emprunt obligataire janvier 1997. Montant : 1,5 MdF, soit 228,7 M€ - taux : 5,75 %
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 6 janvier 2004, par remboursement au pair.
- (3) emprunt obligataire juillet 1999. Montant : 3,28 MdF, soit 500 M€ - taux : 4,875 %
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 3 juillet 2006, par remboursement au pair.
- (4) emprunt obligataire mai 2002. Montant : 750 M€ en mai 2002 et 250 M€ en décembre 2002 - taux : 5,875 %
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 15 mai 2009, par remboursement au pair.
- (5) emprunt obligataire novembre 2003. Montant : 750 M€ - taux : 4,625 %
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 25 février 2011, par remboursement au pair.

Note 10 DÉTAILS DES COMPTES

CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

	Montant		Montant
Actif		Passif	
Immobilisations financières	7 987	Dettes financières	-
Créances d'exploitation	19	Dettes d'exploitation	3
Créances diverses	24	Dettes diverses	7
Disponibilités comptes courants	-	Soldes créditeurs de banque comptes courants	1 374
Total	8 030	Total	1 384
Charges		Produits	
Charges d'exploitation	9	Produits d'exploitation	61
Charges financières	10	Produits financiers	232
Charges d'impôt société	-	Produits d'impôt société	73
Total	19	Total	366

Note 11 OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

• Couverture du risque de taux

En-cours au 31/12/2003 par échéance	2004	2005 à 2008	Au-delà	Total
Swaps de taux				
Sur actifs financiers	570	-	-	570
Sur passifs financiers	15	53	257	325

• Couverture du risque de change

En-cours au 31/12/2003 par devise	CHF	GBP	Autres	Total
Achats ventes à terme				
Achats à terme	-	-	-	-
Ventes à terme	-	-	-	-
Swaps de devises	39	-	-	39

• Opérations optionnelles

Calls : Dans le cadre de l'opération Bouygues Confiance II, Bouygues a acquis au cours de l'exercice 152 017 calls Bouygues.

Au 31 décembre 2003, Bouygues détient 391 975 calls.

Note 12 ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Montant de la garantie	dont entreprises liées
Engagements donnés (passif)		
Engagements de garantie		
Avals et cautions (non bancaires)	-	-
Nantissements dans le cadre d'opérations de crédit		
Bouygues Telecom (actions + créances rattachées)	(1) 1 016	-
Indemnités de départ à la retraite	3	-
Autres engagements donnés	4	-
Total	1 023	-
Engagements reçus (actif)		
Autres engagements reçus	4	4
Total	4	4

Dans le passé, avant filialisation des activités de construction, Bouygues SA a été amenée à accorder des garanties de bonne fin au titre de ses activités courantes.

Certaines de ces garanties ont été conservées par la société, les travaux étant assurés par ses filiales : celles-ci ne font pas l'objet d'une estimation chiffrée et d'une mention spécifique, sauf s'il s'avérait que ces dernières donnent lieu au versement de sommes quelconques par le Groupe. Les provisions pour risques et charges correspondantes seraient alors constituées.

(1) engagement limité au montant de l'encours du crédit syndiqué non remboursé au 31/12/2003.

Note 13 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Bouygues est composé essentiellement de refacturation aux filiales de frais de services communs.

Note 14 INTÉGRATION FISCALE ET IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Bouygues a opté depuis 1997 pour le régime d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI). Outre Bouygues, le périmètre d'intégration fiscale 2003 compte 66 filiales.

Chaque société comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration, l'économie d'impôt étant appréhendée par la société-mère.

A la fin de la période, la société a constaté un produit d'impôt sur les bénéfices se répartissant ainsi :

	M€
Charge nette d'impôts	(14)
Produit sur intégration fiscale (IS reçu des filiales bénéficiaires intégrées)	73
Total	59

Note 15 SITUATION FISCALE LATENTE

	Au 01/01/2003		Variation exercice		Au 31/12/2003	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles						
Provision pour impôt	169	-	26	26	169	-
Autres provisions	53	-	12	43	22	-
Total	222	-	38	69	191	-
Charges déduites fiscalement et produits imposés fiscalement et non comptabilisés						
Écart conversion actif	-	-	-	-	-	-
Écart conversion passif	-	-	-	-	-	-
Écart conversion	-	-	-	-	-	-
Charges à répartir	-	10	6	-	-	4
Calls Bouygues Confiance	-	-	1	-	1	-
Autres produits et charges	-	10	7	-	1	4
Total	-	10	7	-	1	4

Note 16 EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ PENDANT L'EXERCICE

	2003	2002
Cadres	184	190
Employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM)	60	63
Total	244	253

Note 17 AVANCES, CRÉDITS, RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉS AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

- Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues des sociétés françaises et étrangères par les membres de la direction (président-directeur général et trois directeurs généraux délégués) s'élève à : 9,28 M€ dont 4,08 M€ de rémunération de base, 4,94 M€ de rémunération variable payée au début 2004 et liée aux performances réalisées en 2003 et 0,26 M€ de jetons de présence.
- Jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs : 0,45 M€.

Note 18 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 DECEMBRE 2003

Titres de participation	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire (1)
TF1	88 457 399	41,114	2 449 (a)
Bouygues Telecom	33 260 255	82,198	4 122
Colas	30 368 360	95,904	2 674 (a)
Saur	9 712 508	77,190	507
Bouygues Immobilier	44 995	99,989	245
Bouygues Construction	1 705 110	99,934	222 (b)
Autres titres			82
Total titres de participation			10 301
Autres titres			1 487 (a)
Bons de caisse			90 (a)
Total valeurs mobilières de placement			1 577
Total valeurs mobilières			11 878

(1) la valeur d'inventaire retenue est, pour le cas général, la valeur nette comptable des titres.

Lui est substituée, si elle se révèle supérieure :

(a) la valeur boursière (cours de clôture pour les actions, cours moyen du dernier mois pour les obligations)

(b) la quote-part de situation nette consolidée

Note 19 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital (1)	Autres capitaux propres (1) (7)	%	Valeur comptable des titres (2)		Prêts et avances (2)	Cautions et avals (2)	Chiffre d'affaires HT (2)	Résultat (2)	Dividendes encaissés (2)	Observations
				brute	nette						
A - Renseignements détaillés											
1. Filiales (% > 50)											
FRANCE											
Bouygues Construction	27	195	99,934	59	59	-		5 002	32	17	(5)
Bouygues Immobilier	69	135	99,989	245	245	-		1 230	44	24	(5)
Bouygues Telecom	617	937	82,198	4 122	4 122	622		3 283	201	-	(5)
Bouygues Relais	-	6	98,947	-	-	-		-	6	-	
C2S	-	-	99,940	-	-	-		10	-	-	
Colas	47	993	95,904	1 545	1 545	-		7 426	204	85	(5)
Infomobile	2	(3)	99,999	83	-	1		27	(2)	-	(4)
Saur	200	342	77,190	507	507	-		2 450	(17)	6	(5)
SFPG	-	1	99,760	-	-	-		-	44	-	(6)
SNC Challenger	-	5	99,990	15	15	-		15	5	-	
Sofic	-	(8)	99,970	60	-	5		-	(1)	-	(4)
Sotegi	-	-	99,760	-	-	-		-	-	-	(6)
TOTAL	-			6 636	6 493	628		19 443	516	132	
ÉTRANGER											
Uniservice	50	13	99,990	31	31				4	3	
TOTAL				31	31				4	3	
2. Participations (10 <% < 50)											
FRANCE											
TF1	43	823	41,114	652	652			2 743	191	57	(5)
TOTAL				652	652			2 743	191	57	
TOTAL ÉTRANGER											
B - Renseignements globaux											
1. Autres filiales											
FRANCE											
				24	10			1	(2)		(3)
ÉTRANGER											
				4				4			
2. Autres participations											
FRANCE											
				4	1	2		50	2		(4)
ÉTRANGER											
				6							
TOTAL GÉNÉRAL				7 357	7 187	630		22 241	711	192	

(1) dans la monnaie locale d'opération.

(2) en euros.

(3) écart de réévaluation.

(4) provisions sur prêts et avances dont 1 pour Infomobile, 5 pour Sofic et 2 pour autres participations.

(5) sociétés mères de sous-groupe : réserves, chiffre d'affaires et résultat (hors part des tiers) consolidés du sous-groupe.

(6) exercice au 30 novembre.

(7) y compris le résultat de l'exercice.

Assemblée générale mixte du 22 avril 2004



Ordre du jour 128

Rapport du conseil d'administration 129

Rapport du président à l'assemblée générale mixte sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société 131

Rapports des commissaires aux comptes 131

Projet de résolutions 141

ORDRE DU JOUR

1 Partie ordinaire

- Rapport du conseil d'administration sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice 2003.
- Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2003.
- Rapport portant observations des commissaires aux comptes sur le rapport du président, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions.
- Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 présentés par le conseil.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 présentés par le conseil.
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice 2003.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées.
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs.
- Renouvellement du mandat de trois administrateurs.
- Nomination d'un administrateur.
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire.
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de créances notamment obligations et titres assimilés.
- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de faire acheter par la société ses propres actions ou certificats d'investissement.

2 Partie extraordinaire

- Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.
- Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.
- Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'utiliser les délégations permettant d'augmenter le capital, en période d'offre publique portant sur les titres de la société.
- Délégation à donner au conseil à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, y compris en cas d'utilisation des autorisations d'augmentation de capital.
- Autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société.
- Délégation à donner au conseil à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.
- Modification des statuts aux fins de les mettre en conformité avec les articles 117 et 129 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

et exposé des motifs sur les résolutions présentées à l'assemblée générale mixte

Mesdames, Messieurs,

L'assemblée générale ordinaire annuelle de Bouygues SA, conformément à la loi et à nos statuts, se réunit afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2003 ainsi que les décisions exposées aux paragraphes 1 à 10 ci-dessous.

L'assemblée générale extraordinaire se réunit, quant à elle, afin de vous soumettre des résolutions autorisant le conseil d'administration à réaliser des augmentations de capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés, à annuler les actions acquises dans le cadre de rachat d'actions par la société, à octroyer des options d'achat et/ou de souscription d'actions ainsi qu'à décider de modifications statutaires.

Résolutions relevant de la compétence de la partie ordinaire de l'assemblée

1 - Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés, de l'affectation du résultat et des conventions réglementées (1^{ère}, 2^e, 3^e et 4^e résolutions)

Vous serez appelés à vous prononcer sur l'approbation des comptes annuels de Bouygues SA arrêtés au 31 décembre 2003 ainsi que sur les comptes consolidés et l'affectation du résultat, qui s'élève à 216 422 001,36 euros, avec distribution d'un dividende de 0,50 euro par action et par certificat d'investissement, payable en numéraire, avec un avoir fiscal de 0,25 euro (calculé au taux de 50 %). Ce dividende sera mis en paiement à compter du 29 avril 2004.

Vous serez également appelés à approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et qui vous sont exposées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Les informations relatives à la gestion de l'exercice 2003, aux comptes sociaux et aux comptes consolidés ainsi qu'au projet de répartition du bénéfice de l'exercice écoulé, figurent dans le rapport annuel de gestion pour 2003. Les actionnaires souhaitant recevoir ce rapport ou les rapports des commissaires aux comptes peuvent les obtenir au moyen de la demande d'envoi de documents jointe à l'avis de convocation.

2 - Composition du conseil d'administration (de la 5^e à la 10^e résolution)

En application de l'article L. 225-18 du Code de commerce, il vous est proposé de ratifier la cooptation de deux administrateurs, de renouveler les mandats de trois administrateurs et de procéder à la nomination d'un administrateur.

Votre conseil vous propose :

- de ratifier la cooptation de :

- Monsieur Charles de Croisset, en remplacement de Monsieur Alain Pouyat, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire,
- Monsieur Thierry Jourdain, aux lieu et place de Monsieur Daniel Devillebichot, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

- de renouveler dans leurs mandats, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009 :

- Monsieur Charles de Croisset,

- Monsieur Yves Gabriel,
- La société Financière Pinault.

- et de nommer, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009 :

- Monsieur Alain Pouyat.

3 - Renouvellement des mandats de deux commissaires aux comptes (11^e et 12^e résolutions)

En application de l'article L. 225-228 du Code de commerce, votre conseil vous propose de renouveler les mandats de Mazard & Guérard, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Thierry Colin, commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

4 - Autorisation d'émettre des titres de créance (13^e résolution)

Il convient de renouveler l'autorisation conférée à votre conseil par l'assemblée générale du 25 mai 2000 d'émettre tous titres de créance, notamment sous forme d'obligations ou de titres assimilés, à concurrence d'un montant maximum de 4 000 000 000 euros.

Cette nouvelle autorisation, conformément à ce qui est prévu par la loi, vous est demandée pour cinq ans et se substituera à celle donnée par l'assemblée générale du 25 mai 2000.

5 - Autorisation en vue de l'achat par la société de ses propres actions ou certificats d'investissement (14^e résolution)

Votre conseil vous propose de l'autoriser à procéder, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à

l'acquisition de ses propres actions ou certificats d'investissement. Les achats pourront porter sur un nombre de titres qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de titres composant le capital social à la date de réalisation des achats et le nombre maximal de titres détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du montant du capital.

Cette autorisation, qui se substituera à celle conférée par l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2003, est sollicitée pour une période de dix-huit mois. Elle est destinée à permettre notamment à la société :

- d'annuler les actions rachetées,
- de remettre des actions rachetées à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, ou à titre de paiement,
- d'acquérir ou de vendre des actions de la société afin de régulariser le cours de l'action,
- d'attribuer les actions rachetées aux salariés ou aux mandataires sociaux du groupe Bouygues, notamment au travers de plans d'option d'achat d'actions,
- d'acquérir, de céder ou de transférer ses propres actions, en vue notamment de leur conservation.

Nous vous proposons d'affecter un montant global maximum de 1 000 000 000 euros à ce programme de rachat.

Résolutions relevant de la compétence de la partie extraordinaire de l'assemblée

6 - Autorisations financières (15^e, 16^e et 17^e résolutions)

Il est proposé d'autoriser le conseil d'administration à procéder à des augmentations du capital social, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à

des actions de la société. Le montant nominal total des actions pouvant être émises en vertu de ces autorisations sera limité à 150 000 000 € et celui des valeurs mobilières représentatives de créances à 4 000 000 000 €.

Ces délégations concernent des émissions susceptibles d'être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription et portent sur l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital social.

Il est précisé qu'en cas d'émission de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- le conseil d'administration pourra, s'il le juge opportun, instituer un droit de priorité au bénéfice des actionnaires et titulaires de certificats d'investissement,
- la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de cette autorisation devra être au moins égale à la moyenne des cours constatés en Bourse pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de Bourse précédant l'émission de ces valeurs mobilières.

Pour toutes ces émissions, les modalités précises de chaque opération seront déterminées au moment où le conseil y procédera.

Il est également proposé de donner au conseil d'administration l'autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres, par élévation du montant nominal des actions ou par attribution d'actions nouvelles.

Ces autorisations, qui se substitueront à celles conférées par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2002, seront conférées au conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de l'assemblée.

Il vous est enfin proposé d'autoriser le conseil d'administration à utiliser les autorisations d'augmenta-

tion du capital ci-dessus décrites, en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société.

7 - Autorisation d'augmenter le capital social en faveur des salariés (18^e résolution)

Il vous est proposé d'autoriser l'augmentation du capital social, dans la limite de 10 % du capital social, en faveur des salariés du groupe Bouygues et des salariés des sociétés françaises qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à l'un des plans d'épargne de l'une des sociétés du groupe Bouygues.

Il vous est proposé de supprimer, en faveur des salariés susvisés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement aux actions pouvant être émises. Le prix de souscription des actions ne pourrait être inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % dans les cas visés par la loi, à la moyenne des premiers cours cotés sur le premier marché d'Euronext Paris S.A. lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.

Il vous est également proposé de conférer au conseil tous pouvoirs pour décider des conditions et modalités de mise en œuvre de cette augmentation de capital réservée aux salariés.

Cette délégation, qui se substituera à celle conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2002 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, sera valable pour une durée de vingt-six mois à compter de l'assemblée.

8 - Autorisation à donner au conseil à l'effet de réduire le capital par annulation des actions propres acquises par la société (19^e résolution)

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire de la résolution relative à l'acquisition par la société de ses propres actions, il est proposé

à l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser le conseil à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions ainsi acquises, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Cette autorisation sera conférée au conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui avait été précédemment conférée, comme suit :

- le 17 juin 2003, annulation de 9 685 825 actions rachetées, soit 2,81 % du capital existant à cette date,
- le 16 décembre 2003, annulation de 2 521 364 actions rachetées, soit 0,75 % du capital existant à cette date.

9 - Autorisation à donner au conseil à l'effet de consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la société (20^e résolution)

En application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire a seule qualité pour décider d'autoriser le conseil à attribuer, en une ou plusieurs fois, à tout ou partie des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit, soit à la souscription d'actions, soit à l'achat d'actions existantes préalablement rachetées par la société.

L'autorisation fixera les modalités de mise en œuvre de ces options, notamment en ce qui concerne le prix d'achat et/ou de souscription des actions offertes en option.

Cette autorisation, qui se substituera à celle conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2000 dans sa 16^e résolution, sera valable pour une durée de trente-huit mois à compter de l'assemblée.

10 - Modification des articles 13.6 et 15 des statuts (21^e et 22^e résolutions)

Il vous est proposé de modifier les statuts de la société pour prendre en compte la nouvelle rédaction, issue de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, des articles L. 225-51 et L. 225.35 du Code de commerce, en ce qui concerne le rôle du président du conseil d'administration et la communication aux administrateurs des documents et informations nécessaires à l'exercice de leur mission.

Les indications sur la marche des affaires sociales, à fournir conformément à la loi, figurent dans le rapport de gestion qui vous a été communiqué.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le conseil d'administration

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Ce rapport spécial figure au paragraphe 2 p. 75 du présent document de référence.

Rapport du président à l'assemblée générale mixte sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Ce rapport figure au paragraphe 1 p. 64 du présent document de référence.

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bouygues, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier

les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui, sans la remettre en cause, contribuent à l'opinion exprimée ci-dessus portant sur les comptes pris dans leur ensemble.

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées en note 2-3 de l'annexe aux états financiers. Nous avons procédé à des appréciations spécifiques

des éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation. Ces appréciations n'appellent pas de remarques particulières de notre part tant au regard de la méthodologie appliquée que du caractère raisonnable des évaluations retenues ainsi que de la pertinence des informations fournies dans les notes annexes.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense, le 5 mars 2004

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Claude Lomberger

MAZARS & GUERARD

Michel Rosse

2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Bouygues SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables

suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Justification de nos appréciations et observation

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui, sans la remettre en cause, contribuent à l'opinion exprimée ci-dessus, portant sur les comptes pris dans leur ensemble.

Les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites en note 2.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons revu les modalités de réalisation de ces tests et les hypothèses retenues pour les effectuer.

Les provisions pour risques et charges figurant au bilan pour 1 896 millions d'euros ont été évaluées conformément aux règles et méthodes décrites dans la note 2.2.2 de l'annexe. Au regard des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, en particulier ceux liés aux métiers de la construction et de l'immobilier.

Les impôts différés actifs s'élèvent à 703 millions d'euros comme indiqué en note 6 de l'annexe et correspondent pour l'essentiel aux déficits de Bouygues Telecom. Nous nous sommes assurés que ces montants sont recouvrables à court terme sur la base du plan d'affaires qui nous a été présenté.

La note 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par votre société. Dans le cadre de notre appréciation de celles-ci, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Comme indiqué en note 2.2.2 de l'annexe aux états financiers, l'application au cours de l'exercice de la recommandation CNC 2003-RO1 relative à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés. Nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en a été faite, ainsi que de sa correcte application.

Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense, le 5 mars 2004

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Claude Lomberget

MAZARS & GUERARD

Michel Rosse

3 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du pré-

sident concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, pris connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président.

S'agissant du premier exercice d'application des dispositions introduites par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, et en l'absence de pratiques reconnues quant au contenu du rapport établi par le président, celui-ci ne comporte pas d'appréciation sur l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Par conséquent, cette même limitation s'applique également à l'étendue de nos diligences et au contenu de notre propre rapport.

Au-delà de la limite mentionnée ci-dessus, et sur la base des travaux ainsi réalisés, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris La Défense, le 5 mars 2004

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Claude Lomberget

MAZARS & GUERARD

Michel Rosse

4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

■ Conventions de services communs

Bouygues a conclu, à compter du 1^{er} janvier 2003 et pour une durée d'un an, des conventions de services communs en vertu desquelles elle fournit aux différents sous-groupes des prestations de services, notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de l'informatique et de la finance.

A ce titre, Bouygues a facturé en 2003 les montants suivants :

Filiales	Montants (hors taxes/an)	Personnes concernées
Bouygues Construction	8 668 154 €	Michel Derbesse, Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Immobilier	2 009 027 €	Michel Derbesse et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Telecom	7 381 112 €	Olivier Bouygues, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat
Colas	12 790 859 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse, Alain Dupont, Patrick Le Lay et Olivier Poupart-Lafarge
Infomobile	98 089 €	Alain Pouyat
Saur	5 785 532 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse, Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
TF1	5 086 400 €	Patricia Barbizet, Martin Bouygues, Michel Derbesse, Patrick Le Lay, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat

■ Conventions de prestations de services

• Utilisation des bureaux de Bouygues situés au 90, avenue des Champs-Élysées

Bouygues a conclu avec ses principales filiales, à compter du 1^{er} janvier 2003 et pour une durée d'un an, une convention de mise à disposition de bureaux de passage équipés au 90, avenue des Champs-Élysées. A ce titre, Bouygues a facturé en 2003 les montants suivants :

Filiales	Montants (hors taxes/an)	Personnes concernées
Bouygues Bâtiment (devenu Bouygues Bâtiment International)	386 000 €	Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Construction	210 000 €	Michel Derbesse, Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Telecom	60 000 €	Olivier Bouygues, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat
Bouygues Travaux Publics	107 000 €	Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Saur	74 000 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse, Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
ETDE	26 000 €	Yves Gabriel et Alain Pouyat
Bouygues Immobilier	13 000 €	Michel Derbesse et Olivier Poupart-Lafarge

• Gestion des titres des sociétés Bouygues Construction, Colas et TF1 par le secrétariat général Groupe de Bouygues

Bouygues a conclu, à compter du 1^{er} janvier 2003 et pour une durée d'un an, une convention de prestations de gestion de titres avec les sociétés Bouygues Construction, Colas et TF1. A ce titre, Bouygues a facturé en 2003 les montants suivants :

Filiales	Montants (hors taxes/an)	Personnes concernées
Bouygues Construction	35 000 €	Michel Derbesse, Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
TF1	60 000 €	Patricia Barbizet, Martin Bouygues, Michel Derbesse, Patrick Le Lay, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat

• Utilisation des deux avions détenus par le groupe Bouygues

Bouygues a conclu avec ses principales filiales, à compter du 1^{er} janvier 2003 et pour une durée d'un an, une convention de mise à disposition de ses avions, dont l'utilisation est facturée pour l'exercice 2003 de la manière suivante :

- soit sur la base d'une heure de vol au prix de 2 500 euros hors taxes (cas des sociétés versant une redevance forfaitaire annuelle à la société propriétaire pour la mise à disposition de la coque nue des avions),
- soit sur la base d'une heure de vol au prix de 5 000 euros hors taxes.

A ce titre, Bouygues a facturé en 2003 les montants suivants :

Filiales	Montants (hors taxes/an)	Personnes concernées
Bouygues Construction	246 354 €	Michel Derbesse, Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Bâtiment International	37 187 €	Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Travaux publics	13 542 €	Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Immobilier	4 583 €	Michel Derbesse et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Telecom	162 708 €	Olivier Bouygues, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat
Eurosport	155 417 €	Olivier Bouygues
TF1	810 833 €	Patricia Barbizet, Martin Bouygues, Michel Derbesse, Patrick Le Lay, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat
Saur	142 279 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse, Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Saur International	40 637 €	Olivier Bouygues
Colas	392 708 €	Olivier Bouygues, Michel Derbesse, Alain Dupont, Patrick Le Lay et Olivier Poupart-Lafarge

■ Contrats de licence de marques entre Bouygues et Bouygues Bâtiment International et Bouygues Bâtiment Ile-de-France

A la suite de l'apport par Bouygues Bâtiment à Bouygues Bâtiment Ile-de-France, en date du 1^{er} juin 2003, de sa branche d'activité "Bâtiment Ile-de-France", et du changement consécutif de la dénomination sociale de Bouygues Bâtiment International, Bouygues a conclu les conventions suivantes :

• Avec Bouygues Bâtiment International, un avenant au contrat de licence de marques du 21 décembre 2000, lui conférant le droit :

- d'exploiter les marques Bouygues Bâtiment dans certains pays étrangers,
- d'exploiter les marques Ellipse Minorange en France et lesdits pays étrangers,
- d'utiliser la dénomination sociale et le nom commercial Bouygues Bâtiment dans le monde entier.

• Avec Bouygues Bâtiment Ile-de-France, un contrat de licence lui conférant le droit :

- à titre exclusif, d'exploiter la marque Bouygues Bâtiment en France,
- à titre non exclusif, d'utiliser la dénomination sociale et le nom commercial Bouygues Bâtiment en France,
- à titre non exclusif, d'exploiter en France la marque Ellipse Minorange, associée à l'appellation Bouygues Bâtiment,
- d'utiliser la dénomination sociale et le nom commercial Bouygues Bâtiment.

A ce titre, Bouygues a facturé en 2003 les montants suivants :

Filiales	Montants (hors taxes/an)	Personnes concernées
Bouygues Bâtiment International	6 708 €	Yves Gabriel et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Bâtiment Ile-de-France	15 550 €	Yves Gabriel

■ Vente des bureaux et du mobilier du 90, avenue des Champs-Élysées

Un acte de vente a été signé le 10 septembre 2003 avec la SCI des Travaux Publics du 90, avenue des Champs-Élysées (représentée par la FNTP), concernant les bureaux de Bouygues situés au 90, avenue des Champs-Élysées, dans la perspective du transfert du siège social avenue Hoche. Le mobilier du 90 Champs-Élysées a été cédé directement à la FNTP, futur occupant des locaux, selon acte du 10 septembre 2003. Le prix de cession des bureaux est de 10 400 000 € et de 100 000 € pour le mobilier.

Bouygues conservera la jouissance des bureaux et du mobilier jusqu'au 30 juin 2006 au plus tard.

Au titre de cette vente, Bouygues a facturé en 2003 les montants suivants :

- SCI des Travaux publics du 90 avenue des Champs-Élysées 10 400 000 € HT
- FNTP 100 000 € HT

Personnes concernées :

Michel Derbesse, Alain Dupont, Yves Gabriel.

■ Nantissement des actions de Bouygues Telecom achetées à E.ON et des prêts d'actionnaires cédés par E.ON à Bouygues

Dans le cadre de l'achat par Bouygues à E.ON de sa participation dans le capital de Bouygues Telecom, les actions de Bouygues Telecom achetées à E.ON ainsi que les prêts d'actionnaires cédés par E.ON à Bouygues ont été nantis au profit des prêteurs ayant consenti un crédit bancaire de 2 287 millions d'euros à Bouygues Telecom.

Personnes concernées :

Georges Chodron de Courcel et Jean Peyrelevalde.

■ Nantissement des actions de Bouygues Telecom achetées à SFPG et des prêts d'actionnaires cédés par SFPG à Bouygues

Dans le cadre de l'achat par Bouygues à SFPG d'une partie de sa participation dans le capital de

Bouygues Telecom, les actions de Bouygues Telecom achetées à SFPG, ainsi que les prêts d'actionnaires cédés par SFPG à Bouygues, ont été nantis au profit des prêteurs ayant consenti un crédit bancaire de 2 287 millions d'euros à Bouygues Telecom.

Personnes concernées :
Georges Chodron de Courcel et Jean Peyrelevalde.

■ Fusion BDT-Bouygues Telecom

Les actions Bouygues Telecom attribuées à Bouygues, ainsi que les prêts d'actionnaires de Bouygues transférés à Bouygues Telecom à l'occasion de la fusion BDT-Bouygues Telecom, ont été nantis au profit des prêteurs ayant consenti un crédit bancaire de 2 287 millions d'euros à Bouygues Telecom.

Dans le cadre de la fusion BDT-Bouygues Telecom, les prêts consentis par Bouygues à BDT ont été amendés, en accord avec Bouygues Telecom, pour les transformer en prêts participatifs subordonnés soumis aux mêmes termes et conditions que ceux déjà en vigueur entre Bouygues et Bouygues Telecom.

Personnes concernées :
Olivier Bouygues, Georges Chodron de Courcel, Jean Peyrelevalde, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat.

■ Mosquée de Casablanca

Compte tenu des désordres constatés sur certaines parties immergées de l'ouvrage, une convention a été signée fin décembre 2003 entre Bouygues et Bouygues Bâtiment International en vue du traitement et de la gestion de ce dossier. Bouygues, ayant un intérêt particulier à la bonne gestion de ce dossier en raison du caractère exceptionnel de cet ouvrage, a décidé d'apporter son soutien à sa filiale dans la mesure de ce qui sera nécessaire.

A ce titre, aucun versement n'a été effectué en 2003.

Personnes concernées :
Yves Gabriel, Olivier Poupart-Lafarge.

Conventions approuvées et conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

■ Avances réciproques entre Bouygues et ses filiales ayant donné lieu à la facturation d'intérêts

Des avances ont été consenties par Bouygues à ses filiales, ayant donné lieu à la facturation d'intérêts pour un montant de 21 642 027 euros, à des taux inférieurs au maximum fiscalement déductible (5,05 %) pour les avances consenties en euros.

■ Garanties

• Maintien des garanties données par Bouygues au Crédit Lyonnais

La convention concernant les garanties données par Bouygues, portant sur les engagements de la CCIB, société commerciale à responsabilité limitée de droit roumain, porte sur le remboursement, par cette dernière, des emprunts suivants :

- à hauteur d'un montant cumulé de 1 219 592 euros au titre de la convention de crédit long terme ;
- à hauteur d'un montant de 370 451 euros plus intérêts, frais divers et commissions au titre du crédit long terme d'accompagnement.

• Maintien de garanties données par Bouygues à TF1 International

Bouygues a délivré une contre-garantie des engagements pris par Fiducine à l'égard de TF1 International dans le cadre de la cession de la société Ciby Droits Audiovisuels.

• Maintien de garanties données par Bouygues à Bouygues Bâtiment (devenue Bouygues Bâtiment International)

En janvier 1998, Bouygues a signé un contrat de concession relatif au projet du Club Equestre de Jeddah, en Arabie Saoudite. A la suite des opérations de filialisations intervenues en juin 1999, Bouygues Bâtiment devant se substituer à Bouygues, une convention a été conclue entre les deux sociétés afin d'aménager les clauses en matière de solidarité.

■ Conventions d'assistance BDT

Jusqu'à la fusion intervenue entre Bouygues Telecom et BDT, fusion qui est intervenue le 17 juin 2003 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003, Bouygues a apporté à BDT une assistance dans les domaines stratégique, financier, juridique, comptable et social se traduisant, en particulier, par la participation aux travaux effectués au sein de comités auprès de Bouygues Telecom et par des prestations spécifiques de conseil.

A ce titre, un montant de 6 850 euros hors taxes a été facturé.

■ Contrats de licence de marque

• Avec Bouygues Construction, Bouygues Bâtiment International, Bouygues Travaux Publics, Bouygues Immobilier

Bouygues a conclu en 2000 des contrats de licences de marques avec Bouygues Construction, Bouygues Bâtiment, Bouygues Travaux Publics, Bouygues Immobilier afin de leur conférer notamment :

- un droit d'utilisation respectivement des marques, dénominations sociales et noms commerciaux Bouygues Construction, Bouygues Bâtiment, Bouygues Travaux Publics et Bouygues Immobilier ;
- un droit d'usage de l'ellipse Minorange pour les sociétés appartenant au pôle Construction.

A ce titre, Bouygues a facturé en 2003 les montants suivants :

	Euros hors taxes
Bouygues Construction	36 283
Bouygues Travaux Publics	15 855
Bouygues Immobilier	16 464

(Bouygues Bâtiment : voir § ci-dessus)

• Avec Bouygues Telecom

Bouygues a conclu en 1996 un contrat de licence de marques, en 1997 un avenant n° 1 et en 2001 un avenant n° 2 avec Bouygues Telecom afin de lui conférer notamment :

- une licence exclusive d'exploitation de la marque Bouygues Telecom en France ; à ce titre, un montant de 15 245 € hors taxes a été facturé par Bouygues en 2003 ;
- des licences exclusives d'exploitation des marques Bouygues Telecom dans 99 pays étrangers ; à ce titre, un montant global de 30 185 € hors taxes a été facturé par Bouygues en 2003 ;
- une licence exclusive d'exploitation de la marque Bouygtel en France ; à ce titre, un montant de 15 245 € hors taxes a été facturé par Bouygues en 2003 ;
- une licence non exclusive d'exploitation de la marque Bouygnet en France ; à ce titre, un montant de 1 524 € hors taxes a été facturé par Bouygues en 2003.

■ Convention de mécénat entre Bouygues et l'ARSEP

La convention de mécénat conclue le 18 décembre 2002 entre Bouygues et l'ARSEP aux fins de collecter des fonds destinés à la réalisation d'un projet nommé "EDMUS" d'informatisation des données sur les malades atteints de sclérose en plaque s'est poursuivie en 2003.

A ce titre, un montant de 38 500 € hors taxes a été versé.

■ Convention d'études et de conseil entre Bouygues et TF1 Publicité

La convention d'études et de conseil en date du 5 novembre 2002, permettant à TF1 d'avoir recours aux services du département e-Lab de Bouygues dans le cadre de prestations d'assistance technique ayant pour objet l'aide à la constitution et l'optimisation de l'offre publicitaire de la régie publicitaire, l'aide à la modélisation et l'expérimentation d'algorithmes pour le remplissage optimisé d'écrans publicitaires, et l'aide à la création et au dimensionnement de l'offre publicitaire en paquet s'est poursuivie en 2003.

A ce titre, un montant de 94 000 € hors taxes a été facturé.

■ Autres conventions

• Avec Bouygues Construction

Bouygues a conclu, avec Bouygues Construction, à compter du 1^{er} janvier 2000, un bail de sous-location (3, 6, 9 années) portant sur environ 5 000 m² du site Challenger.

A ce titre, un montant de 3 293 141 euros hors taxes a été facturé en 2003.

Fait à Paris La Défense, le 5 mars 2004

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Claude Lomberget

MAZARS & GUERARD

Michel Rosse

5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et/ou des membres du personnel de la société ou des sociétés de son groupe

Assemblée générale mixte du 22 avril 2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et/ou des membres du personnel de la société ou des sociétés de son groupe.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées

pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Paris La Défense, le 5 mars 2004

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Claude Lomberget

MAZARS & GUERARD

Michel Rosse

6 Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital en cas d'annulation d'actions achetées

Assemblée générale mixte du 22 avril 2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 alinéa 4 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagées sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 alinéa 4 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par

ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre des diverses autorisations d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envi-

sagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée, pour les actions qui pourraient être acquises en vertu de l'autorisation prévue à la quatorzième résolution, que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable ladite résolution.

Fait à Paris La Défense, le 5 mars 2004

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Claude Lomberget

MAZARS & GUERARD

Michel Rosse

7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les autorisations d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières

Assemblée générale mixte du 22 avril 2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues et en exécution de la mission prévue aux articles L. 225-135, L. 225-129 III et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les autorisations demandées par votre conseil, avec faculté de subdélégation à son président, lui permettant, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, de procéder avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription à des augmentations de capital en une ou plusieurs fois :

- par émission, en euros ou en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;
- dans la limite d'un montant nominal maximum de cent cinquante millions (150 000 000) euros en cas d'émission d'actions (étant précisé qu'en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoutera au montant du plafond mentionné) et dans la limite de quatre mil-

liards (4 000 000 000) euros en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société.

En outre, votre conseil vous demande dans les conditions prévues à la dix-septième résolution le maintien de ces délégations en cas d'offre publique portant sur les titres de la société, pour une période expirant à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Nous vous rappelons ci-après les principales caractéristiques de ces délégations :

- dans le cas où le droit préférentiel de souscription serait maintenu, votre conseil d'administration aura le soin d'arrêter les modalités de ces opérations. Il aura notamment la charge de fixer les prix et conditions d'émissions.
- dans le cas où le droit préférentiel de souscription serait supprimé, votre conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement une faculté de souscription par priorité, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera pour tout ou partie d'une émission effectuée. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions du 2° de l'article L. 225-136 du Code de commerce, le prix d'émission des actions ainsi émises, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés en Bourse de l'action de la société, pendant dix jours de Bourse

consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières en cause après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.

Votre conseil d'administration a demandé aux titulaires de certificats d'investissement, convoqués préalablement en assemblée spéciale, de renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Votre conseil d'administration a demandé aux porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006 d'approuver préalablement la suppression des droits préférentiels de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Fait à Paris La Défense, le 5 mars 2004

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Claude Lomberget

MAZARS & GUERARD

Michel Rosse

8 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée aux salariés adhérant d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 22 avril 2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les autorisations sollicitées par votre conseil d'administration afin de lui permettre de disposer de la faculté de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital d'un montant nominal maximum de 150 000 000 euros par émission d'actions réservées aux salariés de Bouygues et aux salariés des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129 VII du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose de lui consentir, avec faculté de subdélégation à son président, les délégations devant lui permettre de procéder, dans un délai de vingt-six mois, à une ou plusieurs augmentations de capital dont les limitations ont été précédemment indiquées.

Votre conseil d'administration a demandé aux titulaires de certificats d'investissements, convoqués préalablement en assemblée spéciale, de renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Votre conseil d'administration a demandé aux porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006 d'approuver préalablement la suppression des droits préférentiels de souscription.

L'adoption de cette résolution entraîne renonciation, par les actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination

du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives de la réalisation de ces opérations.

Conformément à l'article L. 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire lors de la réalisation de ces opérations par votre conseil d'administration.

Fait à Paris La Défense, le 5 mars 2004

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Claude Lomberget

MAZARS & GUERARD

Michel Rosse

PROJET DE RÉSOLUTIONS

1 Partie ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes individuels de l'exercice 2003 et quitus aux administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2003, du rapport du président du conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration, approuve les comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2003, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net de 216 422 001,36 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2003.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2003)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation du Groupe, du rapport du président du conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2003 tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net part du Groupe de 450 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat, fixation du montant du dividende)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion, et après avoir constaté que le bénéfice distribuable s'élève à 219 302 777,88 euros, décide :

- de doter la réserve spéciale des plus-values à long terme d'un montant de 5 437 937 euros,
- de distribuer à titre de premier dividende net (5 % sur le nominal) la somme de 0,05 euro par action ou certificat d'investissement, soit la somme globale de 16 659 998,45 euros,
- de distribuer à titre de dividende complémentaire net la somme de 0,45 euro par action ou par certificat d'investissement de 1 euro nominal, soit la somme globale de 149 939 986,05 euros,
- d'affecter le solde soit 47 264 856,38 euros au compte report à nouveau.

Le paiement du dividende, soit 0,50 euro net par action et par certificat d'investissement, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,25 euro sur la base d'un avoir fiscal à 50 %, sera effectué en numéraire à compter du 29 avril 2004.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au montant des dividendes non versés en raison de la nature de ces actions sera affectée au compte report à nouveau.

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration du rappel, conformément à la loi, des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices et des avoirs fiscaux y afférant :

Exercices	2000	2001	2002
Nombre d'actions	332 694 688	343 751 379	344 361 919
Dividende	0,36 €	0,36 €	0,36 €
Avoir fiscal (1)	0,18 €	0,18 €	0,18 €
Dividende global	0,54 €	0,54 €	0,54 €
Dividende total	119 770 087,68 €	122 306 699,16 €	121 089 514,32 €

(1) sur la base d'un avoir fiscal calculé au taux de 50 %.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur, faite par le conseil d'administration dans sa séance du 9 septembre 2003, de Monsieur Charles de Croisset, demeurant 31, rue de Bellechasse – 75007 Paris, aux lieu et place de Monsieur Alain Pouyat, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur, faite par le conseil d'administration dans sa séance du 16 décembre 2003, de Monsieur Thierry Jourdain, demeurant 9, Boulevard Abel Cornaton – 91290 Arpajon, aux lieu et place de Monsieur Daniel Devillebichot, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Charles de Croisset, demeurant 31, rue de Bellechasse - 75007 Paris, vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Yves Gabriel, demeurant 21 bis rue de Choiseul – 78460 Chevreuse, vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées

générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de la société Financière Pinault, ayant son siège social 12, rue François 1^{er} - 75008 Paris, vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme, en qualité d'administrateur, pour six années, Monsieur Alain Pouyat, demeurant 28, rue Sainte Anne - 78000 Versailles.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Mazars & Guérard, domicilié 39, rue de Wattignies - 75012 Paris, vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Thierry Colin, vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée

générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

TREIZIÈME RÉOLUTION

(Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de tous titres de créance, notamment obligations et titres assimilés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration à procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 4 000 000 000 (quatre milliards) euros ou de la contre-valeur de ce montant, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, de tous titres de créance (notamment obligations ou titres assimilés tels que les titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée) libellés soit en euros, soit en devises étrangères, soit en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises, avec ou sans garantie, hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des titres, étant entendu que les obligations ou titres assimilés pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum de 4 000 000 000 (quatre milliards) euros ci-dessus visé.

Le conseil d'administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, subdéléguer à son président ou à l'un de ses membres, en application de l'article L. 228-41 du Code de commerce, en tout ou partie, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

Le conseil d'administration pourra, en outre, consentir toutes délégations, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités rendues nécessaires par cette ou ces émissions.

La présente autorisation, donnée pour une durée de cinq ans, annule et remplace pour les montants non utilisés et la période restant à courir l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 25 mai 2000 dans sa treizième résolution.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

(Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de faire acheter par la société ses propres actions ou certificats d'investissement)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et des éléments figurant dans la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à acheter les propres actions ou certificats d'investissement de la société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital à la date de l'utilisation du programme de rachat d'actions.

Les actions pourront être achetées, sur décision du conseil d'administration, en vue :

- de l'annulation desdites actions rachetées, sous réserve d'une autorisation spécifique de l'assemblée générale extraordinaire ;
- de la remise desdites actions rachetées à titre d'échange, de paiement ou autre, notamment dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- de la régularisation du cours de Bourse de la société par intervention systématique en contre tendance ;
- de la vente desdites actions rachetées en fonction des situations du marché ;

- de l'attribution desdites actions rachetées aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais de tout plan d'épargne d'entreprise ou de tout plan d'épargne interentreprises ;
- de la conservation, ou le cas échéant de la cession ou du transfert par tous moyens desdites actions rachetées.

Les certificats d'investissement pourront être achetés sur décision du conseil d'administration en vue de leur conservation ou le cas échéant de leur cession ou de leur transfert par tous moyens ou en vue de la reconstitution d'actions.

Les achats d'actions ou de certificats d'investissement pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et à tout moment (notamment en période d'offre publique, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière). La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée.

Le conseil opérera selon les modalités suivantes :

- prix maximum d'achat : 50 euros par action ou certificat d'investissement,
- prix minimum de vente : 20 euros par action ou certificat d'investissement,

sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions et de certificats d'investissement sera de 1 000 000 000 (un milliard) euros.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités. Le conseil pourra déléguer

lesdits pouvoirs pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, en particulier celle précédemment accordée par l'assemblée générale mixte du 24 avril 2003 dans sa quatorzième résolution.

2 Partie extraordinaire

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment de l'article L. 225-129 III du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera :

- a)** par émission, sur le marché français ou international, en euros ou en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris de bons de souscription autonomes), donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- b)** ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

2. Fixe à vingt-six mois, à compter de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente délégation.

3. Fixe ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs :

a) en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au 1-a ci-dessus :

le montant nominal maximum des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de 150 000 000 (cent cinquante millions) euros ou la contre-valeur de ce montant, lequel inclut la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires desdits titres représentatifs ou non de créances conformément à la loi, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la seizième résolution de la présente assemblée. Il est également précisé qu'en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoutera au montant du plafond fixé ci-dessus,

b) le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société qui pourront être émises, en vertu de la délégation visée au 1-a ci-dessus, ne pourra dépasser le plafond de 4 000 000 000 (quatre milliards) euros ou la contre-valeur de ce montant sur lequel s'imputeront les émissions de titres de créances réalisées en vertu de la seizième résolution.

4. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs, dans le cadre des émissions visées au 1-a ci-dessus :

a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement qui pourront souscrire à titre irréductible.

b) confère au conseil d'administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible.

c) décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,
- offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français ou international.

d) prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente décision emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit, et décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice des bons.

e) décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions et de certificats d'investissement anciens.

f) décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant revenir ultérieurement à la société pour chacune des actions émises sera au moins égal à la valeur nominale des actions.

5. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

a) arrêter les conditions de l'augmentation de capital ou de l'émission.

b) en ce qui concerne toute émission réalisée dans le cadre des émissions visées au 1-a ci-dessus en vertu de la présente délégation :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant, à terme, accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts,

- en cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions ou à des certificats d'investissement de la société.

c) en ce qui concerne toute incorporation au

capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres visée au 1-b ci-dessus :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles et de certificats d'investissement nouveaux à émettre ou le montant dont le nominal des actions et des certificats d'investissement existants composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles et les certificats d'investissement nouveaux porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,

- décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Conformément à l'article L. 228-33 du Code de commerce, de nouveaux certificats d'investissement seront créés et remis gratuitement aux propriétaires des certificats anciens, dans la proportion du nombre des actions nouvelles attribuées aux actions anciennes, sauf renonciation de leur part au profit de l'ensemble des porteurs ou de certains d'entre eux.

Les certificats de droit de vote correspondant aux nouveaux certificats d'investissement seront attribués aux porteurs des anciens certificats de droit de vote en proportion de leurs droits, sauf renonciation de leur part au profit de l'ensemble des porteurs ou de certains d'entre eux.

Compte tenu qu'il ne pourra être attribué de certificats représentant moins d'un droit de vote, les rompus seront attribués comme en cas d'augmentation de capital en numéraire visée au 1-a ci-dessus.

d) d'une manière générale, passer toute conven-

tion, prendre toutes mesures et accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations du capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

6. Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, en particulier celle précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 25 avril 2002 dans sa onzième résolution.

L'assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

L'assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006, réunis en assemblée le 16 avril 2004, ont expressément approuvé la suppression des droits préférentiels de souscription visée dans cette résolution.

SEIZIÈME RÉOLUTION

(Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129 III ainsi que des articles L. 225-148, L. 225-150 et L. 228-93 du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder ou faire procéder,

en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, soit en euros, soit en monnaie étrangère, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris de bons de souscription autonomes) donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce.

2. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation.

3. Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 150 000 000 (cent cinquante millions) euros de nominal ou la contre-valeur de ce montant, lequel inclut la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la quinzième résolution de la présente assemblée.

4. Décide, en outre, que le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 4 000 000 000 (quatre milliards) euros ou à la contre-valeur de ce montant, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront émis en vertu de la quinzième résolution de la présente assemblée.

5. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un droit de souscription par priorité. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.

6. Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7. Prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice des bons.

8. Décide que la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons,

sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés en Bourse de l'action de la société pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.

9. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du

marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

Plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ou les caractéristiques des certificats de valeur garantie, constater le nombre de titres apportés à l'échange, déterminer les dates, conditions et modalités d'émission, y compris avec certificats de valeur garantie, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des titres donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la société, inscrire au passif du bilan à un compte "prime d'apport", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale, procéder, s'il y a lieu, à l'imputation, sur ladite "prime d'apport", de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée.

10. Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, en particulier celle précédemment accordée par l'assemblée générale mixte du 25 avril 2002 dans sa douzième résolution.

L'assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

L'assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006, réunis en assemblée le 16 avril 2004, ont expressément approuvé la suppression des droits préférentiels de souscription visée dans cette résolution.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Possibilité d'utiliser les autorisations d'augmentation de capital en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 IV du Code de commerce, autorise expressément le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, pour une durée comprise entre la date de la présente assemblée et la date de celle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004, à utiliser en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, les délégations données au conseil par les quinzième et seizième résolutions de la présente assemblée générale mixte, pour augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 150 000 000 (cent cinquante millions) euros ou la contre-valeur de ce montant dans les monnaies autorisées.

L'assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

La présente résolution a été approuvée par les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006, réunis en assemblée le 16 avril 2004.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Délégation à donner au conseil à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, y compris en cas d'utilisation des autorisations d'augmentation de capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions d'une part du Code de commerce et notamment de son article L. 225-138 et d'autre part, des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

- délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation à son président, à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, dans une limite maximum de 10 % du capital de la société existant au jour où il prend sa décision, par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi ;
- réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de Bouygues et aux salariés des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à tout plan d'épargne d'entreprise ou à tout plan d'épargne interentreprises ;
- décide que le prix de souscription des nouvelles actions lors de chaque émission ne pourra être inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % dans les cas visés par la loi, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le premier marché d'Euronext Paris S.A. lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ;
- en cas d'augmentation de capital réalisée en vertu des délégations et pouvoirs donnés au conseil par la présente assemblée générale mixte, dans ses quinzième et seizième résolutions, à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 150 000 000 (cent cinquante millions) euros ; ou en cas de décision d'octroi de souscription d'actions par le conseil d'administration en vertu des pouvoirs qui

lui sont conférés par l'assemblée générale :

- décide que le conseil d'administration sera tenu de se prononcer sur l'opportunité de réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail, et autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, à procéder, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129 VII du Code de commerce et dudit article L. 443-5 du Code du travail, à des augmentations de capital réservées aux salariés de Bouygues et aux salariés des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à tout plan d'épargne d'entreprise ou à tout plan d'épargne interentreprises, dans une limite maximum de 10 % de l'augmentation de capital réalisée en vertu des délégations conférées par les quinzième et seizième résolutions précitées ou par l'octroi d'options de souscription d'actions ;

- constate que ces décisions entraînent renonciation par les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée ;
- délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour :
 - arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ; notamment, décider si les actions seront souscrites directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou par le biais d'une autre entité conformément à la législation en vigueur ; décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ; fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libération, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, ainsi que fixer éven-

tuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission ;

- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations de capital social ;
- imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-six mois, à compter de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet toute délégation antérieure, en particulier celle précédemment donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 25 avril 2002 dans sa quatorzième résolution.

L'assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

La présente résolution a été approuvée par les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006, réunis en assemblée le 16 avril 2004.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

(Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du

rapport des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'assemblée au conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour constater la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

VINGTIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de ladite

société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, cette faculté étant donnée au conseil pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée ;

- décide que les bénéficiaires de ces options seront :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux ou certaines catégories du personnel,
 - d'autre part, les mandataires sociaux définis par la loi,

tant de la société Bouygues que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;

- décide que le nombre total des options qui seront ainsi ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur aux limites fixées aux articles L. 225-182 du Code de commerce et 174-17 du décret du 23 mars 1967 sous réserve de toutes autres limitations légales ;
- décide que le délai d'exercice des options consenties ne pourra excéder une période de sept années à compter de leur date d'attribution ;
- décide, en cas d'octroi d'option de souscription, que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le marché à règlement mensuel, lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties ;
- décide, en cas d'octroi d'option d'achat, que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être ni inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le marché à règlement mensuel lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80 % du cours

moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ;

- décide qu'aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après que soit détaché des actions un droit à un dividende ou un droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital ;
- prend acte qu'en application de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et, notamment pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires de ces options ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment, dans les différentes hypothèses prévues aux articles 174-8 à 174-16 du décret du 23 mars 1967,
 - fixer les conditions ainsi que l'époque ou les époques d'exercice des options,
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réa-

lisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,

- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant de primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

L'assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

L'assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006, réunis en assemblée le 16 avril 2004, ont expressément approuvé la suppression des droits préférentiels de souscription visée ci-dessus.

vingt-et-unième résolution

(Modification statutaire à l'effet de prendre en compte l'article 117-I 3° de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 13.6 des statuts de la société, ainsi qu'il suit :

Ancienne rédaction

"Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission."

Nouvelle rédaction

"Le président organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission."

vingt-deuxième résolution

(Modification statutaire à l'effet de prendre en compte l'article 129 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de modifier l'alinéa 4 de l'article 15 des statuts de la société, ainsi qu'il suit :

Ancienne rédaction

"Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles."

Nouvelle rédaction

"Le président ou le directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission."

vingt-troisième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Personnes assumant la responsabilité du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Bouygues ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Martin Bouygues

Président-directeur général

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues SA et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Martin Bouygues, président-directeur général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

S'agissant de données prévisionnelles isolées relatives au chiffre d'affaires résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices 2001, 2002 et 2003 ont été arrêtés par le conseil d'administration et ont fait l'objet d'un audit :

- pour les exercices 2001 et 2002, par les cabinets SFA Fournet & associés et Mazars & Guérard,
- pour l'exercice 2003, par les cabinets Ernst & Young Audit et Mazars & Guérard, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation pour les comptes annuels des exercices 2001 et 2002, ainsi que pour les comptes consolidés de l'exercice 2002.

Les comptes consolidés de l'exercice 2001 ont été certifiés sans réserve avec une observation relative à un changement de méthode comptable lié au coût d'acquisition des clients de Bouygues Telecom.

Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont été certifiés sans réserve. En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous avons mentionné dans nos rapports les éléments suivants qui contribuent à l'opinion exprimée portant sur les comptes pris dans leur ensemble :

- au titre des comptes annuels :

"Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées en note 2-3 de l'annexe aux états financiers. Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation. Ces appréciations n'appellent pas de remarques particulières de notre part tant au regard de la méthodologie appliquée que du caractère raisonnable des évaluations retenues ainsi que de la pertinence des informations fournies dans les notes annexes."

- au titre des comptes consolidés :

"Les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites en note 2.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons revu les modalités de réalisation de ces tests et les hypothèses retenues pour les effectuer."

Les provisions pour risques et charges figurant au bilan pour 1 896 millions d'euros ont été évaluées conformément aux règles et méthodes décrites dans la note 2.2.2 de l'annexe. Au regard des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques, en particulier ceux liés aux métiers de la construction et de l'immobilier."

Les impôts différés actifs s'élèvent à 703 millions d'euros comme indiqué en note 6 de l'annexe et correspondent pour l'essentiel aux déficits de Bouygues Telecom. Nous nous sommes assurés que ces montants sont recouvrables à court terme sur la base du plan d'affaires qui nous a été présenté."

La note 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par votre société. Dans le cadre de notre appréciation de celles-ci, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies. Nous nous sommes assurés de leur correcte application."

Comme indiqué en note 2.2.2 de l'annexe aux états financiers, l'application au cours de l'exercice de la recommandation CNC 2003-RO1 relative à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés. Nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en a été faite, ainsi que de sa correcte application."

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Claude Lomberget

MAZARS & GUERARD

Michel Rosse